TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 10 902

DERNIÈRE ÉDITION

SAMEDI 16 FÉVRIER 1980

EN TURQUIE

L'armée prend d'assaut une usine d'Izmir occupée par des grévistes

LIRE PAGE 8



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 13 sch. ; Belgique, 15 f. ; Canada, $ 0,95 ; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA ; Danemark, 4,50 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 35 dr. ; Iran, 95 ris. ; Italie, 600 L. ; Liban, 275 p. ; Luxembourg, 15 fr. ; Norvège, 3,75 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 190 F CFA ; Suède, 3,50 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 95 cts ; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 25

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Le non-alignement indien

De l'Europe de l'Est au tiers-monde, l'U.R.S.S. a beaucoup de mal à convaincre du bien-fondé de son intervention militaire en Afghanistan. Hors du cercle restreint des Etats socialistes, il ne se trouve décidément aucun pays, même « ami », pour approuver cette opération, qui a été condamnée successivement par une Assemblée spéciale de l'ONU et par la *Conférence des Etats islamiques*.

En venant du 12 au 14 février à *New-Delhi*, *M. Gromyko* tentait, comme il l'avait fait auparavant à Damas, de s'assurer sinon le soutien, du moins la neutralité bienveillante d'un pays sur lequel Moscou exerce depuis longtemps de l'influence. Mme Gandhi pouvait d'autant moins se satisfaire des explications du ministre soviétique des affaires étrangères que celui-ci ne lui a pas fourni l'assurance que l'U.R.S.S. retirerait ses troupes d'Afghanistan. Le fait que le communiqué commun n'ait fait aucune mention spéciale de la crise afghane donne la mesure des divergences entre Indiens et Soviétiques.

Certes, l'Inde est liée depuis 1971 par un traité « d'amitié, de paix et de coopération » avec l'U.R.S.S. Cela ne signifie pas qu'elle est prête à endosser tous les coups d'éclat de la politique soviétique. Considérée comme « plus pro-soviétique que pro-américaine », Mme Gandhi mesure cependant toutes les conséquences et les risques du « coup de Kaboul ». Elle s'inquiète légitimement du fait que l'U.R.S.S. étend son emprise sur un pays avec lequel New-Delhi a traditionnellement entretenu des relations étroites. Elle constate que cette poussée militaire relance la guerre civile, qui prend de plus en plus l'allure d'une lutte de libération nationale islamique, et que le Pakistan va être conduit à se « réarmer » avec l'assistance des Etats-Unis, de quelques riches pays pétroliers et de la Chine, bête noire de l'Inde. La rivalité américano-soviétique devenant de plus en plus manifeste dans l'océan Indien, New-Delhi tient l'U.R.S.S. pour principal responsable de tout ce branle-bas de combat.

La visite de M. Gromyko n'aura donc pas affecté la position indienne qui a été définie clairement lorsque M. Giscard d'Estaing s'est rendu en Inde il y a quelques semaines. Les Indiens et les Français avaient alors jugé « inacceptables » à la fois les « interventions » militaires et les « ingérences » politiques des Grands dans les affaires d'Etats souverains. En s'en tenant à cette ligne de conduite, Mme Gandhi vient de montrer que son pays entendait être véritablement non aligné. Son prestige ne peut que s'en trouver rehaussé dans le tiers-monde.

Les entretiens soviéto-indiens n'auront cependant été qu'un semi-échec pour l'U.R.S.S., dans la mesure où la *coopération* bilatérale se poursuit et pourrait même s'étendre prochainement dans les domaines économique et militaire. Les appréhensions indiennes à propos du « réarmement » du Pakistan — qui n'est pas encore commencé — n'auront guère de raison d'être s'il se *confirme que* l'U.R.S.S. s'apprête à conclure avec New-Delhi de très importants contrats de livraisons d'armes. Moscou renforcerait ainsi son influence dans un secteur où elle est actuellement battue en brèche par certains pays occidentaux, et notamment la France. Cela ne contribuera guère à faire baisser la tension dans cette partie du monde et ne pourra que retarder un délicat rapprochement sino-indien. Sans doute était-ce là un autre objectif du Kremlin.

● VARSOVIE

Le chef du gouvernement polonais est écarté du bureau politique

Le VIIIe congrès du parti ouvrier unifié polonais s'est achevé ce vendredi 15 février à Varsovie. La composition des nouveaux organes dirigeants a été annoncé en fin de matinée. Après les critiques qui ont été adressées au chef du gouvernement, le départ du bureau politique de M. Piotr Jaroszewicz n'a surpris personne. M. Gierek, réélu premier secrétaire, a annoncé dans son discours de clôture que « dans une lettre au comité central, M. Jaroszewicz a demandé que son nom soit retiré de la liste des candidats (au bureau politique) et a déclaré qu'il renonçait à la présidence du conseil ». Agé de soixante-dix ans, M. Jaroszewicz souhaitait se retirer des affaires publiques, a ajouté M. Gierek, avant de rendre un vibrant hommage à son activité.

Trois autres personnes quittent le bureau politique : M. Stefan Olszowski, le plus proche des réformateurs, M. Joszef Kepa et M. Joszef Tejchma. Elles sont remplacées par deux suppléants qui deviennent titulaires du bureau politique : MM. Jerzy Lukaszewicz et Tadeusz Wrzaszczyk et deux secrétaires du comité central, MM. Andrzej Werblan et Alojzy Karkoszka.

De notre envoyé spécial

Varsovie. — Tendu, le visage crispé mais totalement impassible, M. Jaroszewicz aura donc laissé passer, jeudi 14 février, la dernière journée de débats au congrès polonais sans prendre la parole.

Dès la première heure de la matinée de vendredi, la conviction de chacun était faite dans le monde politique varsovien. Le sort du premier ministre était joué, et il ne restait plus qu'à savoir quand il partirait. Les uns envisageaient pour l'après-midi une « *sortie élégante* » : une déclaration de M. Jaroszewicz annonçant qu'il ne se représentait pas au comité central en raison de son état de santé, fragile depuis la crise cardiaque dont il a été victime au mois de juin dernier ; d'autres rapportaient, non sans une certaine délectation, qu'il avait menacé, l'avant-veille, de « *mettre tout le monde dans le bain* » ; d'autres encore affirmaient que les choses se *passeraient plus « normalement »*, qu'il ne serait pas réélu au bureau politique et que sa démission de la présidence du conseil serait débattue. Les derniers, enfin, tenaient pour acquis qu'il ne ferait même pas partie du nouveau comité central.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 7.)

● STRASBOURG

L'Assemblée européenne recommande le boycottage des Jeux de Moscou

L'Assemblée des Communautés européennes a adopté vendredi matin, à Strasbourg, une *résolution condamnant* la mesure prise contre M. André Sakharov. Le texte soumis aux élus européens émane de tous les groupes hormis les groupes communistes. Le P.C.I. avait déposé jeudi sa propre résolution, analogue sur le fond à celle qui devait être adoptée vendredi. Mais la prise en considération de ce texte a été rejetée par la majorité de centre-droit de l'Assemblée (nos dernières éditions *datées 15 février*). *Les députés communistes n'ont pas pris part* au vote de vendredi matin.

Dans la résolution majoritaire, il est notamment indiqué que la poursuite de la politique de détente est étroitement liée au comportement des pays signataires de l'Acte final de la conférence d'Helsinki. De plus, il est demandé la libération des citoyens qui luttent en U.R.S.S. pour l'application de cet Acte final.

L'Assemblée a également voté une résolution dans laquelle elle « adjure les gouvernements des Neuf de conseiller à leurs athlètes de ne pas participer aux Jeux de *Moscou* ». *L'Assemblée* prend position pour l'organisation des Jeux le plus rapidement possible dans une ville qui ne soit pas contestée au niveau international. La plupart des socialistes — notamment les Français — et les communistes ont voté contre ce texte. L'Assemblée demande en outre à la Commission européenne de placer sous embargo les ventes à l'Union soviétique des excédents agricoles bénéficiant de subventions.

De notre envoyé spécial

L'« euro-gauche » s'ébauche difficilement

Strasbourg. — Conscients de l'échec du débat consacré à l'Af*ghanistan* — ils avaient condamné l'intervention soviétique dans le désordre et la confusion (*le Monde* du 18 janvier), — les membres de l'Assemblée des *Communautés européennes sont* cette fois parvenus à un large accord souscrit par tous les groupes, à l'exception des communistes. Ces derniers ne sont toutefois *pas en désaccord sur le fond* avec la résolution adoptée : Italiens et Français ont, en effet, réaffirmé leur condamnation des mesures prises à l'encontre de *l'académicien soviétique*.

En fait, cette discussion illustre les problèmes auxquels se heurte l'Assemblée élue au suffrage universel. Ces difficultés sont de trois *ordres : fonctionnel*, institutionnel et politique.

La confusion et la complexité sont les traits dominants du fonctionnement de cette institution. Ce fut patent lors du débat consacré à l'Afghanistan. Ce le fut moins tout au long de la session qui s'est achevée vendredi, mais cela reste vrai. Les difficultés tiennent sans doute dans ce domaine au fait que chaque nationalité cherche à faire prévaloir sa propre conception de la vie parlementaire.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(Lire la suite page 6.)

Le maréchal Tito dans un état critique

Les médecins du président Tito ont annoncé, dans le communiqué publié jeudi après-midi 14 février, que l'état du malade « reste très grave ». Le même communiqué *précisait que le chef de* l'Etat avait passé une nuit « critique ». Les informations selon lesquelles le président serait tombé dans le coma n'ont pas été confirmées de source officielle.

Un nouveau bulletin publié ce vendredi en fin de mati*née ne fait état* d'aucune modification.

De notre correspondant

Belgrade. — Toutes les informations concordent : il n'y a plus *guère d'espoir de sauver le président* Tito. La seule inconnue, à l'heure actuelle, concerne le moment où l'issue fatale se produira. Pour certains, ce serait une question d'heures ; *d'autres, qui se* fient plutôt à leur sentiment qu'à leur raison, croient que l'agonie pourrait se prolonger quelques jours encore. En tout cas, une atmosphère *dépressive* règne parmi la population. Beaucoup se plaignent de l'insuffisance des renseignements fournis par la presse, et de nombreuses lettres ont été adressées à la télévision exigeant l'adaptation des programmes aux circonstances.

PAUL YANKOVITCH.

(Lire la suite page 7.)

AU JOUR LE JOUR

M. le consul

Evidemment, c'est peut-être tout à fait par hasard que M. Guenadi Travkov, consul d'U.R.S.S. à Marseille, s'est retrouvé avec les plans secrets de l'avion Mirage-2000 entre les mains. Il y a comme cela tant de diplomates distraits qui perdent le chemin dans le délicat parcours de l'amitié traditionnelle entre les peuples et qu'on retrouve égarés dans les salles des coffres ou dans les placards à dossiers qu'il faut se garder d'y voir a priori la main de Moscou dans le sac de notre défense nationale.

Et puis, soyons francs : ce qui aurait été terriblement vexant et inquiétant à la fois, c'est que M. Travkov aille d'un air méprisant remettre les précieux documents au commissariat le plus proche.

BERNARD CHAPUIS.

Mort sans cause

par PHILIPPE BOUCHER

La mort de Mme Maziz est l'exemple même de l'événement atroce et de l'événement sans *signification*.

Atroce, cela va sans dire. Ce suicide, précédé du meurtre de son propre enfant, l'un et l'autre précédés d'une bavure policière, dont fut victime ce père et ce mari, ramène jusqu'à nous le souvenir des romans aux détours abominables que signait, au dix-neuvième siècle, Xavier de Montépin. On cite encore *la Porteuse de pain, sans savoir toujours* à qui l'imputer. Le malheur absolu ne frappe pas que dans les livres.

Mais l'événement est aussi sans signification. Car la double mort de jeudi ne prend qu'apparemment son origine dans ce tir d'un policier qui tua le jeune *gardien de la paix. Il n'y a pas* si longtemps, une autre jeune femme et son unique enfant montrait aux obsèques de son mari, tué lors d'une prise d'otages à l'ambassade d'Irak, une dignité, une distance qu'on ne souhaite pas oublier. *Il y avait* comme de la patricienne dans *ce visage-là*. Elle a, depuis, vécu. Sa parente dans le drame a pris une autre voie. Mais nul ne peut honnêtement prétendre qu'il y a une explication claire, *qu'il faut à cette mort un coupable qui la justifierait, la rendrait en quelque sorte logique*, donc admissible.

Ni le premier ni le second de ces adjectifs ne peut convenir à la mort de Mme Maziz. Nul ne saurait se l'approprier pour en tirer un élément d'argumentation. Nul ne doit s'en emparer pour désigner un coupable qui serait, suivant les choix de chacun et selon un *raisonnement bâti pour les be*soins d'une cause, le collègue policier, auteur matériel du meurtre, le ministre de l'intérieur, responsable de la coordination des polices, les ravisseurs de M. Pitoun, ou encore le *désordre* des esprits et des choses dans une époque *difficile*.

Cette mort est sans cause *que l'on pourrait* traduire en mots compréhensibles. C'est la vie même qui a causé cette mort, comme toute autre, qu'elle soit, ou non, à soi-même infligée.

(Lire nos informations p. 9.)

Dix provinces pour un Canada

Le 18 février, les Canadiens se rendront aux urnes pour la deuxième fois en neuf mois. Le *gouvernement conservateur, élu le 22 mai 1979*, après seize ans de gouvernement libéral, a été renversé le 13 décembre lors de la présentation de son budget. Aux dernières élections, le dirigeant conservateur, M. Joe Clark, avait bénéficié de la lassitude de l'électorat à l'égard de son prédécesseur libéral, M. Pierre Elliott Trudeau. Les sondages indiquent que ce dernier pourrait revenir au pouvoir lundi.

Dans une série de deux articles, notre correspondant à Montréal évoque notamment les difficultés qu'éprouvent les Canadiens à affirmer leur indépendance à l'égard des Etats-Unis, qui contrôlent une grande partie de leur économie.

I. — La dépossession de soi

De notre correspondant
BERTRAND DE LA GRANGE

Montréal. — Le Canada « *n'est que paix, ordre, liberté et justice, confortable et tranquille, montagnes et police montée, membre considéré des Nations unies, pays indépendant, admiré, toujours prêt à coopérer au maintien de la paix dans le monde. A en croire les étrangers, le problème le plus grave au Canada serait le climat* ». C'est du moins, donnée par Anthony Wilden dans son ouvrage *le Canada imaginaire* (1), l'image *classique et flatteuse que les Ca*nadiens anglophones aiment à donner d'eux-mêmes et à laquelle, par conformisme, ils ont fini par croire sans remettre en question leur état de « colonisés ». Car, selon Anthony Wilden, cette perception du *Canada* ne correspond absolument pas à la réalité et n'est que le fruit de l'imaginaire collectif d'un peuple qui n'a pas la volonté de prendre en main sa destinée.

S'il existe un nationalisme québécois dont la vitalité n'est plus à démontrer, le nationalisme ca*nadien reste à définir. Les tenta*tives ne manquent pas. Il suffit d'écouter les intellectuels pour se rendre compte qu'ils désirent profondément être Canadiens, qu'ils affirment appartenir à une société distincte des Etats-Unis et de la mère patrie, la Grande-Bretagne.

(1) Presses Comeditex (distribué par Gallimard), Montréal.

(Lire la suite page 3.)

UN INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHITECTURE

La peur du style officiel

Lancé par le président de la République en octobre 1977, le projet d'institut français d'architecture va enfin sortir des limbes... Destiné à parfaire la formation de certains professionnels, à nourrir le débat public sur l'architecture, afin d'améliorer, à terme, sa qualité, ce nouvel organisme doit fonctionner à la rentrée prochaine (le Monde du 23 août 1979).

Il fallait à l'institut un lieu d'accueil : ce sera un hôtel particulier de la rive gauche, le 6, rue de Tournon, qu'occupait l'Ecole pratique des hautes études. Il lui fallait des responsables : M. Jacques Narbonne, conseiller d'Etat, auteur d'un rapport sur l'enseignement de l'architecture — non divulgué parce que jugé trop explosif, — a été désigné comme président (le Monde du 21 juin 1977). Les tractations pour le choix d'un directeur ont traîné. Avancé parmi d'autres, le nom de M. Claude Mollard, trente-neuf ans, énarque, un des créateurs du Centre Georges-Pompidou, semble devoir être retenu.

Ces retards s'expliquent par la nécessité d'obtenir l'accord du président de la République. L'architecture est, en effet, l'un des domaines réservés de M. Giscard d'Estaing.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

(Lire la suite page 28.)

Demain

LE MONDE DIMANCHE

Les militants obscurs d'Amnesty International

Une enquête de RICHARD DARMON

Le Monde

idées

SEXUALITÉ

Fatalités, nécessités, autorités

par RENÉ DE CECCATY (*)

LE *Monde* du 5 janvier a composé une page remarquable, sur un sujet qui n'a pas, depuis bien longtemps, droit d'asile dans un grand quotidien d'information. Y a-t-on gagné ? peut-on se demander. Entrent en scène deux psychologues, un écrivain-chronique, un pêcheur, un chrétien « responsable » et une mère de famille. Ils parlent sexualité.

Il y aurait donc trois *fatalités* :

1) Celle du corps : les deux psychologues présentent le corps masculin dans son vieillissement : comprenons le corps marié, et, dans ce corps, la facilité ou la difficulté de l'érection du pénis. On s'apitoie alors, féminisme oblige, sur le sort des veuves en mal de vengeance. Le pécheur, lui, avec son corps maudit et l'aveu sur les lèvres, voudrait et *ne voudrait pas*, cherche la loi et la clémence, et réserve, finalement, la chasteté aux curés : idéal absurde d'une Eglise qui ne s'adressait qu'à ses clercs ;

2) La fatalité de la marge sociale : l'écrivain-chroniqueur est inquiété par l'accueil réservé à sa clandestinité de best-sellers. Le chrétien responsable tente de modérer les réformistes et aspire au silence des minorités et des comportements spécifiques. La mère trace avec enthousiasme le portrait du « voyou » dont elle aimerait bien sinon exterminer, du moins dissimuler la race, mais il lui faut d'abord l'inventer ;

3) La fatalité de Dieu : malgré le silence troublant des Evangiles, les chrétiens ont toujours beaucoup aimé bavarder sur l'homosexualité. En bien, en mal, on ne sait plus.

∴

Il y aurait donc trois *nécessités* : trois solutions aux sexualités non conjugales (ici, les psychologues se taisent : ce n'est plus leur domaine).

1) L'écrivain - chroniqueur revendique la clandestinité : c'est le contrepoint de l'aveu qui lui a assuré sa célébrité. Il rejoint donc celui qui commence sa tirade par les mots : « Je suis homosexuel. » Dire ou ne pas dire, avouer ou cacher, ce n'est une alternative que pour celui qui objective les conduites sexuelles en identité et les rattache à une individualité qui se dit ;

2) La mère réclame la punition ;

3) Le chrétien responsable veut limiter les réformes : il faut maintenir une tradition d'exclusion des institutions.

Les trois nécessités de la clandestinité ou de l'aveu, de la punition et de la permanence dans la feinte indifférence, s'appuient sur la constitution d'un objet de discours (on n'ose plus dire de savoir), qui, on va le voir, selon les cas, est construit comme un fantasme : il est imaginé.

Fantasmes

Chacun, selon ses moyens, ses prétentions et son ton, met en place un *fantasme*, celui d'une vie à la fois singulière et exemplaire dans son individualité exposable, c'est-à-dire visible de tous, de tous reconnaissable et énonçable dans son « chemin » :

1) Les deux psychologues imaginent donc l'homme marié viril qui perd *sa virilité* ;

2) L'écrivain-chroniqueur et le chrétien responsable mettent en scène une vie, dans son intégration ou son refus des institutions qui lui donnent sa raison sociale;

3) La mère dessine la destinée sexuelle d'un enfant que, parce que la loi ne le protégera pas, l'absence de loi semble obligatoirement condamner.

∴

Dans ces trois fantasmes sont intégrées trois *autorités*, corrigées par l'obsession rageuse d'un point de vue personnel fasifiant :

1) La science : elle mettrait à nu une sorte de destin du corps, la biologie devenant ce miroir encyclopédique où viennent se perdre toutes les autres langues de la science. Les deux psychologues ne décrivent plus le corps. Dans cette osmose des sciences, on ne sait plus à quel vocabulaire s'en tenir, les termes psychologiques dominant cependant ;

2) La religion : il s'agit de limiter (en vain) un pouvoir qui *n'est plus seulement extérieur* (le pécheur) ou d'étendre le pouvoir institutionnel de l'Eglise, par la revendication ou la reprise d'une catégorie oubliée : le diable (l'écrivain - chroniqueur), ou de maintenir le pouvoir d'exclusion (le chrétien responsable) ;

3) La loi : la mère affirme sa fidélité passionnée à une répression imaginaire, puisque imaginaire est l'agresseur (le voyou pédéraste), imaginaire la victime.

∴

Cette soumission aux instances menaçantes est « représentée ». Il y a *scène* :

1) Pour les deux psychologues, c'est la scène de l'homme et de la femme mariée, vieillis, au lit : d'une manière hallucinante, ils nous les mettent sous les yeux, dans leurs gestes tâtonnants et ressassants ;

2) Pour le chrétien il y a le noyau incontournable du mariage : c'est tout l'objet du débat. Le chrétien responsable conteste le mariage homosexuel, comme s'il avait (faut-il en être obsédé) la moindre chance d'être reconnu. L'écrivain-chroniqueur retourne la phrase de saint Jean Chrysostome, dans un renversement de l'institution à l'acte. Mais il y a aussi, chez le pécheur, une grande cérémonie : celle de l'aveu. Le contenu de l'article s'identifie au geste même ;

3) Pour la mère, il y a constitution pure et simple de l'*image* avec *texte*. L'image est montrée. Elle est affirmée, par l'usage imposant du futur : « Il se fera *maltraiter parce qu'il s'opposera*, par exemple, à une sexualité qui ne lui conviendra pas. » On retiendra le « par exemple » qui est censé atténuer les élans visionnaires. Le *texte* vient témoigner, avec son objectivité fantasmatique, puisque est déjà écrit par la mère l'article « dans votre journal ». Je n'ai assurément pas été le seul à éclater de rire en lisant « l'état... grave » où cette mère voit son petit. Il serait peut-être bon de lui rappeler, fantasme pour fantasme, que son petit risquera bien davantage si, pédé, il se fait tabasser par des loulous qui, tout comme elle, seront scandalisés par une sexualité *qu'ils prétendront* ignorer.

Ces parleurs seront peut-être agacés de se voir traiter sur le même plan : leurs vies, leurs expériences, leurs vocabulaires, leurs objectifs ne sont pas les mêmes. Peut-être parce qu'aucun n'a su parler de lui, je n'ai pas trouvé leurs propos contradictoires.

(*) Collaborateur du mensuel homosexuel *le Gai Pied*.

Voici venir le fiancé...

par GABRIEL MATZNEFF

« *ENTRONS joyeusement dans le temps du jeûne, et livrons-nous au combat spirituel* », chantera-t-on, dimanche soir, dans toutes les églises du monde chrétien (1). Dans cette hymne, le mot essentiel est l'adverbe *joyeusement*. Le carême pascal, que les orthodoxes appellent le Grand Carême, est en effet un temps de joie. C'est le printemps de l'Eglise et, pour chacun de nous, une époque de purification, d'effort ascétique, de nouvelle naissance.

Chez les premiers chrétiens, les catéchumènes se préparaient durant ces quarante jours du Grand Carême, par l'instruction, la prière et le jeûne, à la solennité de leur entrée dans l'Eglise. De nos jours, la sévère allégresse des offices de la quadragésime nous est plus nécessaire que jamais, si nous voulons atteindre à cette maîtrise du corps sans laquelle il n'y a pas de progrès spirituel possible. Car le principal souci du christianisme est le corps, ce temple du Saint-Esprit. La lutte que se livrent dans notre cœur le vieil *homme et le nouveau n'implique* aucune dualité ontologique entre la chair et l'esprit. Les Pères de l'Eglise nous le répètent inlassablement : la sexualité est un mystère qui doit être accompli et transcendé.

Au second siècle de notre ère, Carpocrate enseignait que nous *devons approfondir les pulsions* du désir sexuel, afin de nous en délivrer : le sexe comme ascèse libératrice. Cette doctrine a été condamnée par l'Eglise, mais le thème de la *felix culpa*, du péché qui permet la pénitence et donc la rédemption, n'a pas cessé de nourrir la réflexion théologique orthodoxe. Et si l'on peut y déceler une tentation gnostique, il existe néanmoins une part de vérité dans ce propos d'un auteur contemporain : « *Pour moi, participer aux sacrements de l'Eglise et faire l'amour me donnent le même sentiment de plénitude divino-humaine.* »

Le christianisme est la religion de la chair et du sang, et il est hérétique de prétendre transformer le Christ en un spectre désincarné. Le premier dimanche du Grand Carême, qui est appelé le dimanche du triomphe de l'orthodoxie, nous le remet opportunément en mémoire : ce jour-là, nous célébrons en effet la restauration, après la crise iconoclaste, de la vénération des saintes icônes, par les pères du septième concile œcuménique. « *Nous nous prosternons devant Ta pure Image, ô Dieu qui es bonté...* » C'est parce que le Verbe s'est fait homme que nous avons la liberté de peindre des représentations du Christ. La théologie de l'icône est d'abord une christologie ; c'est une théologie de l'incarnation.

La conversion du cœur et la vigilance sont les « armes de la lumière » que l'Eglise nous invite à revêtir au cours de cette féconde grande quarantaine. « *Voici venir le fiancé au milieu de la nuit, et bienheureux le serviteur qu'il trouvera vigilant...* » Ce chant des trois premiers jours de la Semaine sainte exprime le sens profond du carême pascal, qui est de nous préparer à rencontrer le Christ, dans sa mort et dans sa glorieuse résurrection.

(1) Cette année, orthodoxes, catholiques et protestants fêteront Pâques à la même date : le 6 avril.

Répliques à... R. Laforestrie et G. Missoum et à une mère de six enfants

Au malheur des dames

par JACINTHE AALBAEK-NIELSEN (*)

PAR un article paru dans *le Monde* du 5 janvier, j'apprends « les obsèques de la virilité ».

A mes plus sincères condoléances, je voudrais ajouter les doléances d'un nombre incalculable de dames âgées, et parfois jeunes, pour lesquelles des facultés sexuelles optimales et une totale liberté de s'en servir (soit : de s'offrir, ne font qu'ajouter une souffrance physique et morale à leur condition de parias. Stradivarius sur lesquels personne ne veut jouer.

En toute conscience fraternelle pouvons-nous nous réjouir « *la vieillesse dévoile à la femme ses pouvoirs biologiques, sexuels et affectifs* », quand ces « *pouvoirs* », au stade du besoin, ne pourront être satisfaits à cause de la répulsion qu'ils inspirent à l'homme lorsqu'ils lui sont proposés dans l'emballage de la décrépitude ?

Au Danemark, où je suis domiciliée et exerce ma profession d'auteur, j'ai souvent été témoin de scènes *que seule la pitié peut m'empêcher* de qualifier : obscènes.

Dans ce pays, où la femme clame si fort son droit à la sexualité, j'ai vu, tout dernièrement, à un bal, une sexagénaire veuve, intellectuelle et élégante de surcroît, se serrer désespérément contre son cavalier. Ce dernier, harcelé et « *pris de dégoût pour la croulante en transe* » (j'emploie ici ses propres termes), a dû s'absenter pour aller vomir.

Je connais peu de villes où la femme jouisse d'une plus grande liberté qu'à Copenhague. L'on y rencontre nombre de blondinettes aux traits tirés, offertes à l'étranger, immigré et touriste. Tout leur a passé dessus, semble-t-il. Allez chez elles, vous y trouverez, le soir, après le travail, dans un brouillard de fumée de cigarette, un ou plusieurs bambins dépenaillés, bière, apathie et télévision. Cette progéniture orpheline de trop de pères est prise partiellement en charge par l'Etat danois, autrement dit par le contribuable excédé par les impôts. Ici, l'aide sociale assure la survie de la maman libre (on *disait autrefois fille-mère*) ou de la divorcée. En ce qui concerne sa vie (intime), cette maman libre est soumise, en effet, aux privations sexuelles et affectives qui surviennent, périodiquement, toutes les fois que le dernier partenaire de passage l'abandonne. Ainsi, d'un mâle à l'autre, le moral en miettes et le ventre pourri d'avoir servi de cloaque à trop de vidanges, il lui reste encore, suprême liberté ! celle de se faire châtrer par une opération gynécologique, qui aura au moins le mérite de la débarrasser de la servitude de ses désirs sexuels.

Je parle du Danemark, puisque j'y vis depuis de nombreuses années, et que ce pays semble représenter, aux yeux de l'étranger, le modèle rêvé pour la condition de la femme.

Certes, il y a des exceptions heureuses, quelques unions solides et des bonheurs temporaires, comme partout ailleurs.

Mais il existera toujours, et de plus en plus du fait de l'égoïsme que stimule la liberté de changer de partenaire, des êtres repoussés. En particulier les femmes, puisqu'elles sont dépendantes de l'érection de l'homme. Non pour avoir l'orgasme ! (Nous savons qu'à cet usage l'attribut de l'homme se révèle inutile). Mais pour s'assurer un partenaire qui consente à partager nos repas, à chauffer notre lit, à nous caresser (au sens multiple du mot). Or, l'homme ne caresse que celle qu'il désire. Chez l'homme, pas de pitié sans érection.

Existe-t-il quelque part, en ce monde, un saint disposé à caresser gratuitement les vieilles, les laides, les obèses, les abandonnées, bref : les infirmes ? Un saint dont l'immense pitié ressemblerait à de *l'amour-passion au point que son* aumône ne blesse pas la femme sous-alimentée ?

J'en doute.

Alors, pourquoi nous leurrer ? Pourquoi offrir à la femme le jouet de son sexe, si, trop triste d'en jouer seule, elle est contrainte de le laisser dans un placard ?

Pourquoi nier cette réalité : qu'une femme n'a qu'un moyen pour capturer l'homme : lui plaire ? Lui plaire physiquement afin de bénéficier de sa présence amie.

Dans l'état actuel d'irresponsabilité où nous nous enlisons, il n'y a *que deux solutions pour la femme* : être l'objet de l'homme, ou subir la solitude de son abandon.

Applaudir au pouvoir sexuel de la vieille, de la chasse-désir, c'est la pire ironie, la pire cruauté mentale que l'homme, de nos jours, inflige à la femme : offerte à son refus, il peut jouir de son humiliation. C'est sans doute sa revanche, pour avoir été tant de fois éconduit au cours des siècles. Ce que je ne comprends pas, c'est que la femme d'aujourd'hui, qui se croit si indépendante, ait la stupidité de tomber dans le panneau.

La condition de la femme a évolué en ce sens : elle a cessé d'être marchandise demandée pour se constituer marchandise-en-solde (sur le plan sexuel). Sur le plan social, je ne pense pas que le passage du négrier à l'usine puisse s'appeler une ascension.

Pour en revenir à sa solitude intime, Ingmar Bergman nous avait montré, dans un de ses films, la plus triste image de la sexualité féminine : la masturbation d'une cancéreuse à l'agonie. Son orgasme se terminait en sanglot sur une gorgée de cognac.

Notre droit à l'amour-plaisir est analogue au droit du piéton qui se fait écraser parce que le feu vert l'invite à passer.

La femme, écrasée par l'impuissance qu'elle inspire à l'homme qu'elle désire, n'a que faire de son droit ! Pour peu que son orgueil s'en *mêle, son corps sans attrait lui fait* horreur. La honte de ses appétits sexuels dédaignés peut alors la rendre frigide. Voire malade.

Un sexe n'existe, ne vit, que s'il est valorisé par l'attirance qu'il exerce sur son complément de choix : le sexe de l'aimé.

Afin que chacun de nous puisse bénéficier du droit de passage à un relatif bonheur, il nous faut en apprendre le code.

Le code de l'amour-tendresse, de l'amour-qui-dure, passe par la loi de la pitié réciproque. Non par les aptitudes sexuelles de l'un ou l'autre des conjoints, des partenaires. Moins encore des deux !

Le sexe est volage. L'amour n'a pas de pire ennemi.

Dommage que notre raison ne possède ni clef ni serrure.

(*) Journaliste et écrivain.

La même loi pour tous

La lettre d'une mère de six enfants, désireuse de conserver l'anonymat, qui critiquait la proposition du P.S. et du M.R.G. de supprimer les articles du code pénal réprimant l'homosexualité, nous a valu, entre autres lettres, celle-ci, due à M. André Baudry, directeur de la revue Arcadie.

Votre lectrice, qui se soucie de « protéger » sa progéniture et celle des autres, aura peut-être été sensible aux propos de Gabriel Matzneff, sur la même page du même numéro de votre journal : « *Partout où l'amour est présent, Dieu est présent* », écrit-il. De cette présence il est bien peu question dans la lettre de votre lectrice : veut-elle aussi en « protéger » ses enfants ? On serait fondé à se le demander.

Il serait facile de se demander aussi pourquoi elle craint tant pour son « *dernier fils* » et si peu, par exemple, pour les filles qu'elle a peut-être parmi ses six enfants.

Il serait facile de lui demander ce qui, dans sa conscience ou dans son inconscient profond, lui fait assimiler l'homosexualité à la *violence et les homosexuels* à « *trois ou quatre voyous* », selon ses propres termes, deux fois utilisés.

Il serait pertinent de lui signaler que « *ces messieurs* » du P.S. et du M.R.G. ne sont pas les seuls à être favorables à la loi en question puisque Mme Monique Pelletier, ministre du gouvernement actuel, s'était déclarée du même avis devant le Sénat.

Mais peu importe. Ce qui compte, c'est le *caractère équitable* de la mesure envisagée : il ne s'agit que de supprimer une différence de traitement dont le seul fondement doit être cherché dans la peur ou la haine des homosexuels : un attentat à la pudeur (délit dont ni la définition ni la répression ne sont en cause ici quoi qu'on doive en penser) est un attentat à la pudeur, qu'il soit commis par un blond ou par un brun, par un homosexuel ou par un hétérosexuel, par un Français ou par un Danois.

Un acte, une loi ; et non pas deux poids et deux mesures.

Il faut donc supprimer cette injustice de notre code pénal. Les homosexuels sont des hommes comme les autres, ni meilleurs ni pires. La loi doit être la même pour eux que pour tous, et la liberté aussi. Car, au-dessus de cette « *protection de la personne physique et morale des jeunes* » que votre lectrice, non sans ambiguïté, considère comme essentielle, nous plaçons la protection des libertés fondamentales de tout individu, jeune ou moins jeune, hétérosexuel ou homosexuel.

Une mise au point du pasteur Doucé

Après la parution de l'article de M. Roger Mehl « Une célébration dépourvue de sens » (le Monde du 5 janvier), commentant la célébration à Paris d'une « union d'amitié homosexuelle », le pasteur Joseph Doucé nous écrit :

Le pasteur Roger Mehl me reproche d'accomplir « *à titre purement personnel et sans aucun mandat une œuvre en faveur des marginaux sexuels* ».

Je suis personnellement fier d'avoir créé cette œuvre seul, sans aucun soutien en France des Eglises protestantes. Heureusement que j'ai eu le soutien du Conseil œcuménique des Eglises à Genève et d'une fondation aux Pays-Bas comprenant aussi bien des pasteurs des Eglises protestantes de ce pays que des prêtres catholiques romains.

Vouloir confondre une bénédiction d'amitié entre deux homosexuels ou deux lesbiennes avec un mariage en bonne et due forme me semble être une incompréhension totale du geste qui a été accompli dans un temple protestant, à Paris, le mois dernier.

Le pasteur Roger Mehl souhaite une pastorale pour les homosexuels ; que ne s'intéresse-t-il à ce que nous accomplissons au Centre du Christ libérateur. Il pourrait s'apercevoir que, d'ores et déjà, nous avons rempli ce ministère en réunissant amicalement ceux qui cherchent le Christ.

Ce n'est pas le scandale que nous recherchons, et je crains personnellement que ceux qui confondent bénédiction d'amitié avec mariage ne créent volontairement le scandale. Il nous paraît que, en France, la plupart des membres des Eglises s'accrochent à des positions retardataires, alors que de telles bénédictions d'amitié ont lieu couramment aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas. Je n'ai donc personnellement aucunement innové en la matière.

Pour conclure, je souhaite qu'une plus grande compréhension de la part de tous les chrétiens vis-à-vis de leurs frères, quelle que soit leur tendance sexuelle, les amène à mettre en pratique les préceptes de l'Evangile : « *Tu aimeras ton prochain comme toi-même.* »

Le Monde

étranger

AMÉRIQUES

Honduras

AVANT LES ÉLECTIONS CONSTITUANTES DU 20 AVRIL

Le pays tente d'échapper à l'effervescence qui règne chez ses voisins

Le ministre de l'intérieur et de la justice du Honduras, M. Cristobal Diaz, a déclaré, jeudi *14 février* à *Tegucigalpa, que les Nicaraguayens* réfugiés au Honduras devaient quitter ce pays pour garantir sa « tranquillité intérieure » et sa « neutralité ». Cette déclaration a été faite quelques heures après l'annonce du récent démantèlement d'un camp d'entraînement d'anciens gardes nationaux somozistes au Honduras. Sur les quelque *cinq mille gardes* qui *s'étaient* réfugiés dans ce pays après la victoire de la révolution sandiniste, on estime généralement que la moitié environ l'ont déjà quitté.

Le plus pauvre des pays d'Amérique centrale n'échappe pas à la tension qui règne chez ses voisins. Les élections constituantes prévues pour le 20 avril pour permettre le retour à un gouvernement civil ne semblent pas calmer l'agitation. On note même l'apparition d'un *mouvement révolutionnaire qui se propose* de développer l'insurrection armée.

De notre envoyé spécial

Tegucigalpa. — Aucun pays d'Amérique centrale n'est à l'abri des remous qui agitent la région depuis la chûte de la dictature Somoza au Nicaragua. Même le paisible Costa-Rica, réputé pour sa stabilité et ses institutions démocratiques, est confronté à de sérieux conflits sociaux, comme en a *témoigné* en *janvier la* grève de près d'un mois des travailleurs de plantations de bananes de la côte atlantique.

Jusqu'à présent plus ou moins épargné, le Honduras commence à subir les contrecoups de l'effervescence qui règne dans l'isthme centre-américain. Le moins développé et le plus pauvre de la région, ayant encore conservé à maints égards les caractéristiques d'une « république bananière », il ressent tout particulièrement les conséquences de la crise économique et de la détérioration de ses relations avec ses voisins. Depuis la guerre dite « du football » avec le Salvador, en 1969, il n'a toujours pas renoué avec ce pays, et a même accentué son isolement en se retirant du Marché commun centre-américain.

Des frictions ont surgi entre Tegucigalpa et les dirigeants sandinistes de Managua avec le repli en territoire hondurien de quelque six mille soldats de l'ancienne garde nationale de Somoza. Des incidents ont éclaté à la frontière et, depuis la fin de novembre, les liaisons aériennes sont suspendues entre Tegucigalpa et Managua. Les autorités honduriennes semblent cependant vouloir *surveiller de près les* agissements des exilés somozistes dont la présence sur le sol hondurien crée aussi des tensions avec la population *locale*, qui leur attribue la recrudescence de la délinquance et leur reproche d'avoir contribué à la hausse des prix.

La gauche réprimée

Cette situation a des effets en *politique* intérieure. *Le triumvirat* militaire dirigé par le général Policarpo Paz Garcia ayant promis de passer la main à un gouvernement civil, les partis ont commencé leur campagne pour l'élection, le 20 avril, d'une Constituante. Ensuite, il appartiendra aux *soixante-treize* membres de cette Assemblée d'élire un président de la République et de soumettre une nouvelle Loi fondamentale à *l'approbation des* citoyens. Mais, une fois de plus, tout se jouera probablement entre les deux partis traditionnels, le national (conservateur) et le libéral. Seule, une nouvelle formation d'opposition centriste a été légalisée, le Parti d'innovation et d'unité (PINU) dirigé par M. Miguel Andonie, un riche industriel d'origine libanaise. Faute d'avoir satisfait aux normes de la loi électorale, la démocratie chrétienne, le parti révolutionnaire (de tendance social-démocrate) et le parti communiste n'ont pas été admis.

Les partis auraient souhaité que l'élection du nouveau président *ait lieu au suffrage direct*, mais les militaires préfèrent garder le contrôle des opérations. En février, des rumeurs de coup d'Etat ont circulé à Tegucigalpa. Mais les jeunes officiers ont fait savoir qu'ils s'opposeraient à tout *mouvement séditieux* et *ont* affirmé qu'ils garantiraient la régularité des prochaines élections.

La junte n'en accuse pas moins des *« groupes extrémistes »* de perturber le processus de retour à la démocratie. Depuis le début de l'année, on note une recrudescence d'attaques de banques et d'attentats, sans toujours pouvoir définir la frontière entre violence politique et délinquance de droit commun. Le gouvernement a décidé d'intensifier la répression contre les milieux de gauche, et plusieurs arrestations d'étudiants et de syndicalistes ont été signalées.

La presse a *rapporté* l'arrestation d'une soixantaine de personnes et le journal *la Tribuna* a affirmé que certaines d'entre *elles avaient été torturées. Un* ancien dirigeant de la Fédération des étudiants universitaires du Honduras, M. Jacobo Casco Castellon, a, d'autre part, été grièvement blessé.

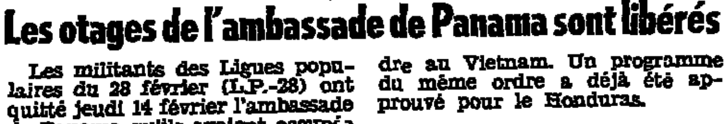
La répression frappe surtout le Mouvement d'unité populaire (MUP), une organisation de masse poursuivant des buts analogues à ceux des groupes révolutionnaires du Salvador. Accusé d'avoir mis sur pied une école de guérilla urbaine, le MUP s'en défend. Il s'efforce de mobiliser les travailleurs sur des revendications précises comme la baisse des prix des loyers et des produits de première nécessité, la distribution de terres aux paysans et la liberté pour les prisonniers politiques.

Dans les campagnes, on note *des occupations* de terres et les syndicats agricoles se plaignent des lenteurs de la réforme agraire. Sur la côte atlantique, le syndicat de la Tela *Railroad Company* accuse la direction de recruter du personnel paramilitaire pour surveiller ses biens et ses plantations. Des communautés paysannes *se* plaignent également d'être dépouillées de leurs terres et des ouvriers se sont mis en grève pour protester contre des licenciements.

De plus, une organisation de guérilla, le Front morazaniste de libération du Honduras, du nom de Francisco Morazan, héros de l'unité centre-américaine au dix-neuvième siècle, s'est manifestée pour la première fois. Le visage caché par des foulards rouge et noir, couleurs des sandinistes, les dirigeants du Front morazaniste ont annoncé qu'ils se proposaient de développer la lutte insurrectionnelle après les élections d'avril.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

El Salvador



Les otages de l'ambassade de Panama sont libérés

Les militants des Ligues populaires *du 28 février* (L.P.-28) ont quitté jeudi 14 février l'ambassade de Panama qu'ils avaient occupée la veille. Lors d'une conférence de *presse tenue* en *présence* de l'ambassadeur, M. David Perez Ramos, peu avant l'évacuation, les membres du commando ont déclaré *que* leur *action* n'était pas une « occupation », mais avait pour but d'établir un *« dialogue pacifique et fraternel avec l'ambassadeur »*. M. Perez aurait accepté d'intervenir auprès des autorités salvadoriennes pour qu'elles enquêtent sur la disparition de *plusieurs* militants des L.P.-28. Ce dénouement rapide peut néanmoins être rapproché de l'arrestation à Panama de six *militants* salvadoriens qui participaient à un meeting de solidarité entre les peuples des deux pays, et qui ont également été remis en liberté.

Les manifestations organisées dans la capitale jeudi ont donné lieu à l'occupation du siège central de la Banque de crédit agricole par les membres de la Fédération des paysans chrétiens du Salvador (FECCAS). La junte avait consigné les militaires dans leurs casernes après avoir demandé aux manifestants de n'emporter avec eux ni les pistolets ni les bombes de *fabrication* artisanale auxquels ils ont habituellement recours en ce genre d'occasion.

Par ailleurs, quatre maquisards dont on ignore l'identité et l'appartenance politique ont trouvé la mort lors d'une embuscade tendue à une unité de l'armée dans la périphérie de la capitale.

L'assistance militaire des États-Unis

D'autre part, la proposition d'aide militaire faite par les Etats-Unis au gouvernement salvadorien (*le Monde* du 15 février) suscite des difficultés dans les capitales des deux pays. A Washington, le secrétaire d'Etat, M. Vance, devait la remettre en question vendredi 15 février lors d'une réunion du Conseil national de sécurité. Certains experts du département d'Etat y voient un retour aux pratiques d'intervention en Amérique latine rejetées par *l'administration* Carter. Ils craignent, étant donnée l'instabilité au Salvador, qu'un début d'intervention américaine n'entraîne un « effet de mirage » comparable à celui dans lequel les Américains se sont laissé prendre au Vietnam. Un programme du même ordre a déjà été approuvé pour le Honduras.

Les partisans de l'aide estiment que c'est la seule solution permettant d'assurer la sécurité dont a besoin la junte pour réaliser les réformes économiques, politiques et sociales afin d'éviter la guerre civile. Mais les civils membres de la junte ont refusé jusqu'à présent ce plan en raison de ses implications politiques.

L'administration Carter se propose également d'entraîner les militaires à être *« moins répressifs »* et leur enseigner à éviter *« toute violation des droits de l'homme »*. En raison des difficultés rencontrées aussi bien à San-Salvador qu'à Washington, le gouvernement des Etats-Unis souhaite, semble-t-il, la participation d'autres pays parmi lesquels la R.F.A., l'Espagne et le Venezuela. — *(A.F.P., U.P.I.)*

Dix provinces pour un Canada

(Suite de la première page.)

C'est surtout la première distinction qui leur semble importante parce que la proximité géographique des Etats-Unis et leur puissance d'attraction font craindre d'autant *plus l'assimilation*. Pour limiter ce risque, ils jouent sur leur appartenance au monde et à la culture britanniques. Le soin apporté à la façon de parler des présentateurs de la télévision nationale de langue anglaise est révélateur de cette volonté de se démarquer des Etats-Unis. Comme il serait difficile de faire accepter aux téléspectateurs l'accent de la B.B.C., la Canadian Broadcasting Corporation a adopté une solution bâtarde, à mi-chemin entre les deux accents anglo-saxons, ce qui donne un résultat curieux.

La télévision et la radio sont précisément des domaines dans lesquels le Canada fait de gros efforts pour diffuser des programmes nationaux, encourageant ainsi le développement d'une culture canadienne. Pour y parvenir, le gouvernement s'est cru obligé de créer un organisme — *le Conseil de la radio-télévision* canadienne — pour veiller au « contenu canadien » des émissions. Le résultat n'est pas à la hauteur des ambitions, et la chasse aux envahissantes productions américaines est limitée par le manque *de créations locales* capables de les remplacer. Il est vrai que les artistes canadiens, dont un grand nombre vont chercher la gloire aux Etats-Unis, partent avec un handicap sérieux par rapport à leurs concurrents américains qui disposent de moyens autrement plus importants. De plus, la très grande majorité des foyers canadiens captent les chaînes américaines.

L'omniprésence des Etats-Unis est également visible dans la presse écrite, la littérature et les manuels universitaires. Après plusieurs années de démarches et de pressions de la part des personnalités comme l'historien Peter Newman, le gouvernement canadien a supprimé les avantages fiscaux dont bénéficiaient les revues américaines, notamment *Time Magazine* et le *Reader's Digest*. Cela n'a cependant pas suffit à ouvrir le marché aux hebdomadaires canadiens qui sont d'une qualité nettement inférieure à celle des concurrent américains.

Alors qu'au Québec les lois destinées à *protéger la culture* francophone contre la débordante présence anglophone ont donné des résultats impressionnants, le Canada anglais a beaucoup plus de peine à se défendre contre la culture américaine. A l'exception de quelques groupes d'intellectuels, les Canadiens anglophones ne sont pas conscients de la menace, ne serait-ce que parce que la ressemblance est trop grande entre ce qui se passe des deux côtés de la frontière. Aucun papier d'identité n'est exigé pour aller d'un pays à *l'autre par* la route et la très grande majorité des Canadiens connaissent davantage les Etats-Unis que leur pays. N'allez pas pour autant dire à un Canadien qu'il pourrait être aisément pris pour un Américain. Sans être l'injure suprême — car l'Américain reste le meilleur ami et le plus fidèle allié — cette « confusion » irrite les Canadiens qui tiennent à leur différence.

Les Canadiens vivent au fond d'eux-mêmes un rapport conflictuel avec leurs voisins assez semblable à celui qu'entretiennent les Mexicains avec les Etats-Unis, *mais à un degré bien moindre* en raison de la similitude des niveaux de vie dans les deux pays. *« La plupart des Canadiens,* écrit l'auteur du *Canada imaginaire, sont élevés chez eux et à l'école dans un tissu de contradictions au sujet de l'Amérique et trop souvent ces contradictions s'accompagnent d'un sentiment d'infériorité à l'égard du géant américain.»* Incapables de contester la puissance économique des Etats-Unis, dont ils sont très largement tributaires, *les Canadiens* tentent d'affirmer leur supériorité dans d'autres domaines qu'ils jugent plus « nobles ».

L'illusion d'être au-dessus de la mêlée

C'est le « Canada des timbres-poste », comme le désigne Anthony Wilden qui, après un long *séjour à l'étranger, avoue* avoir perdu les illusions dans lesquelles les Canadiens ont choisi de vivre. *« Comme beaucoup d'anglophones, surtout dans l'Ouest,* écrit-il, *je croyais le Canada supérieur sur plusieurs points à des pays comme la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Contrairement à eux, le Canada n'avait pas de préjugé racial, ne manipulait pas les autres pays et n'intervenait pas dans leurs affaires intérieures. Le Canada était si libéral que loin d'être anticommuniste, il commerçait avec la Chine communiste et avec Cuba. Commerce marqué au coin du vieux bon sens canadien, car nous n'étions pas esclaves de la poursuite effrénée du tout-puissant dollar qui caractérisait nos frénétiques voisins du Sud. Notre rôle dans les affaires mondiales était celui de l'honnête courtier, nous disait-on. Notre histoire avait été ordonnée, comme il faut, paisible. Nous avions une forte tradition antimilitariste, ne partant à la guerre que lorsque les Anglais nous le demandaient. Le Canada n'avait jamais eu de colonies, etc. »*

Ce portrait idyllique d'un Canada au-dessus de la mêlée à encore largement cours dans la population anglophone et même chez une petite partie des francophones. La participation des troupes canadiennes à des missions de paix des Nations unies *entretient* l'illusion, tandis que le sort réservé à quelque trois cent mille Indiens ne semble guère troubler la conscience des Canadiens qui ont également oublié le travail forcé des ouvriers chinois pour la construction du chemin de fer transcontinental au dix-neuvième siècle et les camps de concentration où furent internés les Japonais au cours de la deuxième guerre mondiale. Plus récemment, l'arrivée de nombreux immigrants en provenance des Caraïbes a donné naissance à un racisme antinoir qui a déjà provoqué plusieurs incidents sanglants, surtout à Toronto. Enfin, l'inimitié entre anglophones et francophones confine souvent au racisme, qui est lui-même le résultat de l'ignorance dans laquelle chacune des « deux solitudes » se complaît face à l'autre.

Des investissements de 50 milliards de dollars

Pourquoi les Canadiens en sont-ils réduits à se définir négativement par rapport aux autres lorsqu'ils veulent donner comme preuve de leur appartenance à une collectivité nationale le fait qu'ils ne sont pas comme les Américains ou les Britanniques ? Il faut chercher la réponse dans les structures économiques qui font de ce pays une véritable colonie des Etats-Unis. Citant l'analyse de Jacques Berque des conséquences de la colonisation au Maghreb, le sociologue québécois Marcel Rioux écrit que l'explication est valable pour le Canada : *« la domination économique provoque des effets pernicieux, pouvant aller jusqu'à la dépossession de soi ».*

L'omniprésence du capital américain *est évidente* au Canada et elle est même le résultat d'une politique délibérée du gouvernement canadien qui, à la demande de la bourgeoisie locale, a largement ouvert les frontières aux investissements étrangers dès la fin du dix-neuvième siècle. Peu attirée par l'exploitation des matières premières et par l'industrie de transformation, la bourgeoisie canadienne s'intéresse davantage aux activités bancaires, au transport et au commerce de détail. De plus, elle réinvestit très peu ses bénéfices sur place : elle préfère des placements plus rentables aux *Etats-Unis et dans* les Caraïbes. Avec des investissements de plus de six milliards de dollars en 1977, le Canada est sans doute le plus gros investisseur étranger aux Etats-Unis, ce qui ne lui donne pas pour autant le contrôle des leviers économiques dans ce pays.

En revanche, avec plus de 50 milliards de dollars d'investissements au Canada et près de 42 % des actifs totaux du secteur industriel canadien, les sociétés américaines occupent une place démesurée dans l'économie canadienne, comme l'a souligné Denis Beauregard dans son livre — paru à Montréal — *A qui appartient le Canada ? : « Proportionnellement à la taille de son économie, le Canada reçoit plus d'investissements étrangers que n'importe quel autre pays industrialisé »,* déclarait en 1975 M. Herb Gray, ministre dans le gouvernement libéral de M. Trudeau. La répartition des intérêts américains varie beaucoup selon les secteurs (74 % dans le pétrole et le charbon, 57 % dans l'appareillage électrique, 55 % dans les produits chimiques), ils sont nettement plus faibles dans les secteurs à faible technologie comme l'industrie textile (14 %) ou le meuble (18 %). Les capitaux américains sont massivement présents dans les industries à fort coefficient de croissance et sont *concentrés dans* les entreprises de grande taille tandis que les investissements canadiens sont répartis dans une pléthore de petites et moyennes entreprises qui subissent de plein fouet la concurrence des produits fabriqués à Taïwan, à Hongkong ou à Singapour.

Les déséquilibres économiques

Dans la mesure où les décisions sont prises par des sociétés multinationales en fonction d'intérêts étrangers aux pays, les investissements américains sont responsables de nombreux déséquilibres dans l'économie canadienne : déficit de la balance des paiements ; taux de chômage élevé ; dépréciation du dollar canadien ; taux d'intérêt élevés ; priorité à l'exportation des matières premières aux dépens du secteur de transformation qui reste atrophié. Selon un économiste montréalais, pour 20 milliards de dollars investis par des étrangers entre 1950 et 1974, le Canada a dû verser 40 milliards de dollars en intérêts, dividendes et frais de services. Depuis 1975, environ 6 milliards de dollars sortent chaque année du pays, et le seul moyen trouvé par le Canada *« pour récupérer ces gigantesques sommes consiste à vendre encore plus de nos richesses naturelles à l'état brut ou presque »,* constate Denis Beauregard.

Les matières premières représentent environ 50 % des exportations totales vers les Etats-Unis, et le Canada fait 70 % de son commerce avec ce pays. *« Nous sommes l'un des principaux producteurs au monde de platine* — c'est toujours M. Beauregard qui l'écrit, — *mais il est exporté en totalité pour raffinage et traitement, puis réimporté sous forme de produits finis. Nous sommes de gros exportateurs de gaz naturel et de pétrole, mais nous sommes nettement importateurs de produits dérivés du pétrole. En outre, bien que nous soyons le premier exportateur mondial de fibres d'amiante brutes nous sommes nettement importateurs de produits manufacturés en amiante. »* La structure de la balance commerciale canadienne ressemble donc à celle d'un pays du tiers-monde : exportations de matières premières et importations de produits finis.

Pour réduire l'emprise du capital extérieur sur l'économie, le gouvernement de M. Trudeau créait, en 1972, une agence de contrôle de l'investissement étranger. Dans les faits, cette agence a *eu une efficacité* des plus limitées, d'autant que, pour réduire le déficit de la balance des paiements, on tentait simultanément d'attirer de nouveaux capitaux américains, en offrant des intérêts supérieurs à ceux pratiqués aux Etats-Unis où ils sont pourtant déjà très élevés.

Le degré de dépendance du Canada est tel que son annexion aux Etats-Unis pourrait se faire sans provoquer de déséquilibre économique. Il n'est cependant pas certain que les Etats-Unis y seraient eux-mêmes favorables, car il est peut-être plus intéressant pour eux de rester un partenaire commercial privilégié que d'hériter du taux de chômage canadien, qui atteint 7,5 %. Il est sûr, en revanche, que l'éventualité d'une annexion donnerait un coup de fouet au nationalisme canadien, surtout en Ontario. Si les provinces de l'Ouest sont résolument tournées vers les Etats-Unis, le Haut-Canada n'a pas oublié qu'il doit son indépendance à son *opposition* à la *démocratie* américaine. *« Le Canada existe d'abord contre les Etats-Unis depuis 1867, voire avant, sa grande peur c'est d'être confondu dans le* « melting pot américain » (2). Aujourd'hui, les nationalistes canadiens se demandent s'il est *« réaliste de vouloir racheter le Canada »* aux Etats-Unis.

BERTRAND DE LA GRANGE.

(2) « Du Canada français au Québec libre », par Jean-Claude Robert, Flammarion.

Prochain article :

DES PARTIS POLITIQUES CONTESTÉS

AMÉRIQUES

Brésil

Alors que sa dette extérieure atteint déjà 50 milliards de dollars

Brasilia aura besoin de 200 milliards de crédits dans les cinq prochaines années pour faire face à ses obligations

De notre correspondant

Rio-de-Janeiro. — C'est un voyage délicat qu'entreprennent aux Etats-Unis, à partir de ce vendredi 15 février, le ministre brésilien du plan, M. Delfim Netto, et son collègue des finances, M. Ernane Galveas. Durant une semaine d'entretiens avec les autorités financières américaines, le Fonds monétaire international et les milieux bancaires, MM. Netto et Galveas devront convaincre leurs interlocuteurs que le Brésil reste un pays solvable, en état de recevoir les 18 à 20 milliards de dollars dont il aura besoin en 1980, une année qui s'annonce comme l'une des plus difficiles.

Revues d'affaires et banquiers américains ont multiplié les analyses sur la conjoncture brésilienne, et le ton est à la circonspection. Le Brésil ne jouit plus d'une confiance aveugle des milieux financiers. S'il n'est pas question de suspendre les prêts, leurs conditions risquent de devenir plus dures. Devenu le maître absolu de l'économie brésilienne, M. Netto sait qu'il joue son va-tout et, avec lui, celui de la tentative d'ouverture politique du régime.

Le problème le plus délicat est celui de la dette externe, qui vient de dépasser les 50 milliards de dollars. Pendant longtemps le Brésil a vécu selon la théorie suivant laquelle *« la dette externe est faite pour être administrée et non pour être payée »*. Aujourd'hui cette théorie est de plus en plus contester à Brasilia.

La remise en cause la plus sérieuse a été faite par l'ex-ministre des finances, M. Rischbieter, qui a démissionné il y a tout juste un mois. Il avait critiqué la vision optimiste de M. Netto, ce qui semble avoir été la cause de son départ. Selon M. Rischbieter, la différence entre les besoins en devises du pays et les ressources de ses exportations ne peut croître indéfiniment, et risque d'atteindre un niveau insoutenable.

En 1979, cette marge était de 15 milliards de dollars, et elle doit atteindre 31 milliards cette année. Au cours des cinq prochaines années, le Brésil devra obtenir à l'étranger près de 200 milliards de dollars s'il veut faire face à ses obligations financières. Le poids du service de la dette ira en s'accroissant, puisqu'il devrait en principe représenter, en 1984, avec 25 milliards de dollars, autant que la valeur de toutes les exportations. Les mises en garde sont d'autant plus délicates pour M. Netto qu'il a déjà été ministre des finances de 1967 à 1974, et ne peut donc reporter sur ses prédécesseurs la responsabilité du problème.

En 1979, le Brésil a acheté pour 2,7 milliards de dollars de plus qu'il n'a vendu (un déficit une fois et demie supérieur à celui de 1978). M. Delfim Netto affirme avec optimisme que le Brésil réussira cette année à équilibrer sa balance commerciale. Pour avoir évoqué prudemment, peu avant sa démission, un possible déficit de 4 milliards de dollars, M. Rischbieter s'est vu répliquer sèchement par M. Netto qu'il s'agissait là d'une *« idiotie »*.

« Idiotie » assez répandue, semble-t-il, puisque le département d'exportations de la Banque du Brésil a prévu un déficit double de celui avancé par M. Rischbieter. En particulier, l'affirmation du ministre du plan suivant laquelle les importations ne dépasseront pas les 20 milliards suscite le scepticisme, alors que les achats de pétrole, à eux seuls, devraient représenter de 11 à 13 milliards. Le recours à la méthode Coué, destiné à rassurer les créanciers, ne suffira cependant pas pour modifier la réalité.

THIERRY MALINIAK.

● *Plus de trois cents évêques brésiliens* ont condamné, jeudi 14 février, le *« mode capitaliste d'exploitation de la terre »* à l'issue d'une conférence épiscopale dont le thème principal a été la question agraire. Cette condamnation fait suite au décret-loi introduisant une réforme agraire dans la région de l'Araguaya, signée le 1er février par le général Figueiredo. — *(A.F.P.)*

Bolivie

Mme GUEILER A FORMÉ UN NOUVEAU GOUVERNEMENT

La Paz *(A.F.P.)*. — Le chef de l'Etat, Mme Lidia Gueiler, a rendu publique jeudi 14 février la composition de son gouvernement remanié, dont l'orientation générale reste inchangée.

Elle a réaffirmé la vocation démocratique de son gouvernement et sa décision de garantir des élections *« totalement libres et honnêtes »*.

L'opposition, de la droite conservatrice à la gauche marxiste, reproche à la présidente d'avoir changé quelques hommes sans s'écarter de la ligne politique de l'ancien président Victor Paz Estenssorro, considéré comme un *« roi sans couronne »*.

Voici la composition du nouveau cabinet : *affaires étrangères*, M. Julio Garret (Mouvement nationaliste révolutionnaire, M.N.R.) ; *intérieur*, M. Jorge Selum (Parti révolutionnaire de la gauche nationale, dont Mme Gueiler est membre) ; *défense*, général Antonio Arnes ; *planification*, M. Jorge Agreda (Parti démocrate-chrétien P.D.C.) ; *finances*, M. Augusto Cuadros (M.N.R.) ; *éducation* M. Carlos Carrasco (Mouvement national révolutionnaire de gauche) ; *transports*, M. Hugo Velasco (M.N.R.) ; *industries et commerce*, M. Juan Carlos Navaras (indépendant) ; *travail*, M. Isaac Sandoval (indépendant) ; *mines*, Oscar Bonifaz (P.D.C.) ; *agriculture*, M. Mario Viscarra (M.N.R.) ; *énergie*, M. Victor Quinteros (M.N.R.) ; *santé*, Mme Aida Claros de Baida (P.D.C.) : *logement*, M. René Higueras (parti communiste marxiste-léniniste).

ASIE

Les incidents se multiplient à la frontière entre la Taïlande et le Laos

Alors que les incidents se multiplient à la frontière entre la Thaïlande et le Laos, à Vientiane les autorités ont lancé un appel à la mobilisation de la jeunesse pour participer à la défense et à la construction du pays. A un autre frontière, celle entre la Thaïlande et le Kampuchéa, le centre de distribution de vivres aux réfugiés de Nong-Chan, dont la fermeture avait été annoncée (« le Monde » daté 10-11 février), a recommencé à fonctionner. Enfin, une mission parlementaire française, comprenant cinq sénateurs et dirigée par M. Claude Mont (Un. cent.), s'est rendue, vendredi 15 février, dans des camps de réfugiés à la frontière khméro-thaïlandaise.

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

Bangkok. — La précaire détente intervenue depuis un an le long du Mékong entre la Thaïlande et le Laos paraît, une fois de plus, en péril. C'est ce que suggère un entrefilet paru, ces jours-ci, dans le *Bangkok Post* révélant qu'une délégation conduite par le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Laos, M. Souban Salidthirat, a protesté auprès du ministère de l'intérieur contre *« des crimes commis au Laos par des Thaïlandais, des violations de la partie laotienne du Mékong par des patrouilles fluviales de Bangkok et le maintien en Thaïlande de sanctuaires utilisés par les réactionnaires laotiens »*. La partie thaïlandaise a répliqué qu'il s'agissait *« de problèmes locaux qui n'ont pas leur place dans des discussions au niveau de délégations nationales »*, précise le quotidien. C'est là une fin de non-recevoir qui ne constitue apparemment pas un démenti aux accusations laotiennes.

Depuis un an, les relations s'étaient notablement réchauffées entre Bangkok et Vientiane. Les activités des guérilleros thaïlandais basés au Laos et celles des résistants anticommunistes ayant trouvé refuge en Thaïlande avaient été simultanément mises en veilleuse. Longtemps réduit au minimum par les Thaïlandais, le commerce à destination du Laos a connu une nouvelle impulsion du fait de l'ouverture de plusieurs points de transit le long de la frontière commune (*le Monde* des 4 et 5 décembre 1979).

De source diplomatique proche de la délégation laotienne, on indique que les gouvernements de Vientiane et de Hanoï manifestent une inquiétude grandissante face à ce qu'ils qualifient dans leur propagande de *« collusion »* et de *« manœuvres concertées »* contre l'Indochine, entre Pékin, Washington et Bangkok. Au début de janvier, dans un communiqué conjoint, les trois ministres des affaires étrangères des pays indochinois, réunis à Phnom-Penh, avaient mis en garde les pays de l'ASEAN, et tout particulièrement la Thaïlande, des dangers qu'il y aurait pour eux à *« faire le jeu de la Chine »*. Cette menace avait néanmoins été assortie d'une proposition de traités bilatéraux de non-agression. C'est une offre qui n'est pas nouvelle et qui n'a suscité pour le moment chez les intéressés aucun écho favorable.

D'autre part, parlant au nom de l'entité indochinoise, Hanoï multiplie depuis le début du mois, comme pour en souligner l'urgence, les mises en garde plus précises contre tous ceux qui agissent pour saboter la solidarité indochinoise et qui s'efforcent de réactiver divers groupes d'opposition jadis associés aux guerres française et américaine contre les révolutionnaires communistes. Dans ce climat, qui fait apparaître l'obsession à Hanoï et à Vientiane d'une action concertée par leurs adversaires pour étrangler et déstabiliser l'Indochine, il est significatif que le déplacement de la délégation laotienne à Bangkok ait coïncidé avec la visite ici de la délégation parlementaire chinoise conduite par Mme Deng Yingchao, la veuve de Chou En-lai.

R.-P. P.

Chine

PÉKIN LIBÈRE VINGT-QUATRE PRISONNIERS VIETNAMIENS

Pékin *(A.F.P.)*. — La Chine a libéré, jeudi 14 février, vingt-quatre soldats vietnamiens capturés lors d'un incident entre les deux pays, le 10 avril 1979, à proximité des îles Xisha (Paracels), annonce Chine nouvelle.

L'agence écrit qu'il s'agit d'un *« geste de clémence à l'occasion du Nouvel An lunaire »*. Elle affirme que les soldats vietnamiens capturés avaient *« admis avoir fait intrusion dans les eaux territoriales chinoises »* et *« commis un crime contre le peuple chinois »*.

La restitution de ces prisonniers s'est déroulée au col de l'Amitié, à la frontière sino-vietnamienne, en présence de représentants de la Croix-Rouge vietnamienne.

Ce geste intervient un an presque jour pour jour après le début du conflit qui avait éclaté entre les deux pays dans la nuit du 16 au 17 février 1979, et alors que les pourparlers engagés en vue d'une normalisation des relations bilatérales sont au point mort. Il permet au gouvernement chinois, selon certains observateurs, de réaffirmer sa souveraineté sur l'archipel des îles Xisha, près desquelles les soldats vietnamiens avaient été capturés. Situées à environ 500 à 700 kilomètres de la côte, elles sont occupées militairement par la Chine depuis 1974 et revendiquées par le Vietnam. Ce dernier occupe une partie des îles Spratleys revendiquées par Pékin.

PROCHE-ORIENT

Liban

POINT DE VUE

Sauver la ville de Tyr

par PIERRE MILLET (*)

LA résolution 459 du Conseil de sécurité, en date du 19 décembre dernier, renouvelant le mandat des « casques bleus » au Liban pour six mois contient, dans son article 5, une disposition originale de nature structurelle, qui semble n'avoir pas été signalée dans la presse française :

Dans cet article 5, en effet, le Conseil de sécurité *« prend acte également des efforts déployés par le gouvernement libanais pour obtenir de la communauté internationale qu'elle reconnaisse la nécessité de protéger les sites et monuments archéologiques et culturels de la ville de Tyr, conformément au droit international et à la convention de La Haye de 1954, qui dispose que de telles vites, sites et monuments font partie du patrimoine de l'humanité entière »*.

L'insertion de cet article dans la résolution 459 est le résultat des efforts déployés à New-York, au siège de l'ONU, par le représentant permanent du Liban, M. Ghassan Tueni, et, à Paris, par M. Camille Aboussouan, l'ambassadeur libanais auprès de l'UNESCO.

Jusqu'en 1979, en dépit des combats du Sud-Liban et de la présence d'unités palestiniennes dans la ville de Tyr, celle-ci, assez curieusement, avait échappé aux bombardements.

Il n'en est plus de même depuis l'année dernière : les bombardements israéliens ont soumis à un déluge de fer et de feu les trésors archéologiques de la prestigieuse cité phénicienne.

Grâce aux efforts persévérants d'une Tyrienne d'origine, Mme Maha Chalabi, appartenant à l'une des plus anciennes familles de la cité, la famille El-Khali, le gouvernement de Beyrouth a saisi de ce drame l'ONU et l'UNESCO.

M. Kurt Waldheim a chargé le général Erskine, commandant de la FINUL (« casques bleus » au Liban) de protéger Tyr et ses vestiges historiques.

« A ces dévastations des bombardements, déclare Mme Maha Chalabi, dont la maison a été entièrement rasée, *il faut également faire face aux pillages, puisque nous avons maintenant la preuve que de nombreuses pierres sont vendues chez des marchands d'antiquités, à Chypre, à Paris et ailleurs. »*

L'aide de plusieurs organismes internationaux a été demandée, dont celle de Icomos, le Conseil international pour la protection des monuments et sites historiques.

Pour alerter l'opinion mondiale au sujet de la sauvegarde de Tyr, un comité international est en train d'être constitué par le comité que préside Mme Chalabi. Il sera composé d'archéologues et de directeurs de grands musées, parmi lesquels figureront, notamment, des Français, des Britanniques, des Américains, des Allemands et même des Tunisiens de Carthage, qui fut fondée par une princesse de la famille royale de Tyr, Elissa (Didon), femme du grand prêtre de Melqart, le saint patron de l'expansion tyrienne. Une « Journée de Tyr » sera organisée en février prochain, au siège de l'UNESCO, à Paris et, quelques mois plus tard, à New-York.

Il sera bon de rappeler que, dans l'Ecriture comme dans les sources grecques et latines, le nom de Tyr est lié à la grande expansion phénicienne vers la Méditerranée occidentale et au-delà — *« Qui jamais égala Tyr, reine des mers »*, dit la Bible.

Et Ezéchiel : *« Par l'abondance de tes richesses, et de tes produits commerciaux* [monopole de la pourpre], *tu enrichissais les rois de la terre »*.

L'un de ces rois fut Salomon, qui, grâce au concours de Hiram, roi de Tyr, put édifier le Temple et le palais.

Le gouvernement de Jérusalem ferait bien de se souvenir de tout cela et de faire cesser les dégâts occasionnés par les bombes à fragmentation, qui démolissent les pierres souterraines, plus importantes encore que les vestiges mis à jour. Des débris de pièces antiques jaillissent des fonds marins...

En ce qui concerne la France, les archéologues français, associés étroitement aux archéologues libanais, ont de longue date contribué à la *« résurrection de Tyr, phénicienne, grecque, romaine, byzantine, musulmane et médiévale »*.

L'article 5 de la résolution 459 ne peut trouver que le meilleur écho en France.

(*) Ancien ambassadeur de France au Liban.

AFRIQUE

Rhodésie

POUR TENTER D'ENRAYER LA VIOLENCE

Lord Soames interdit au parti de M. Mugabe de faire campagne dans deux régions du pays

De notre correspondante

Salisbury. — Trois violentes explosions ont secoué, jeudi 14 février au soir, Salisbury et Harare, une cité africaine dans la banlieue de la capitale. La police ne pouvait pas encore déterminer avec certitude, ce vendredi matin, la nature des explosifs. Aucun suspect n'avait été arrêté.

L'un des explosifs avait été placé dans une petite église en face d'un grand hôtel du centre, le Monomatapa, où séjournent des responsables britanniques et des observateurs étrangers venus pour les élections du 27 au 29 février. Quatre personnes ont été légèrement blessées par des éclats de verre. Une deuxième explosion a eu lieu dans une autre petite église d'un quartier résidentiel sans faire de blessés. Enfin, une troisième pulvérisa littéralement une voiture et son ou ses occupants dans la cité de Harare.

A Salisbury, le dernier attentat remonte à l'explosion d'une bombe, qui fit onze morts, dans un grand magasin, en août 1977. L'escalade de la violence se traduit notamment par des attentats contre les militants de la ZANU-P.F. de M. Mugabe. Pour enrayer la violence et les infractions au cessez-le-feu, le gouverneur britannique, lord Soames, a décidé, jeudi, d'interdire à la ZANU-P.F. d'organiser des rassemblements dans deux régions du sud-est du pays, comprenant une population d'environ trente mille personnes, ignorant donc la menace de M. Mugabe de reprendre la guerre si son parti était pénalisé pendant la campagne électorale.

M. Mugabe proteste contre de nouvelles arrestations visant, cette fois, trois candidats et deux officiels de son parti, accusés d'avoir aidé des guérilleros n'ayant pas rejoint les camps du Commonwealth. De son côté, M. Enos Nkala, trésorier national de la ZANU-P.F., interdit de campagne électorale, a défié, jeudi, dans des termes violents les autorités britanniques en déclarant, au cours d'une conférence de presse, que rien ne l'empêcherait de poursuivre ses activités. La peine qu'il encourt peut aller d'une amende à la prison ferme et même à sa disqualification en tant que candidat.

Au cours de cette même conférence de presse, M. Robert Mugabé a expliqué que sa récente rencontre avec le président du Front patriotique, M. Nkomo (*le Monde* du 15 février) avait été dictée par un souci de resserrer les liens entre les deux partis avant les élections. Les deux dirigeants nationalistes doivent se revoir au début de la semaine prochaine.

Ces événements ont fait passer au second plan les élections des Européens, à vrai dire sans surprise, puisque les six sièges contestés sur les vingt sièges assignés aux Blancs semblent acquis au Front rhodésien de M. Smith. Jeudi, les Européens vont regagner progressivement les casernes car il a été décidé de faire appel aux réservistes blancs pendant la période électorale, une décision que les chefs de la guérilla ont dénoncé avec vigueur.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

Tunisie

L'INSTALLATION D'UNE PLATE-FORME PÉTROLIÈRE DANS LE GOLFE DE GABÈS AGGRAVE LA TENSION AVEC TRIPOLI

(De notre correspondant.)

Tunis. — Nouvelle escalade dans la crise tuniso-libyenne : depuis quelques jours, le golfe de Gabès est le théâtre d'une tension après l'installation par la Libye d'une plate-forme de forage à la limite de la zone litigieuse.

La plate-forme, qui aurait été louée à la Libye par la Norvège, serait entourée de bateaux de guerre libyens qui se trouveraient ainsi pratiquement ancrés dans les eaux tunisiennes. *« C'est un acte de provocation »*, a déclaré le premier ministre, M. Nouira.

Le problème de la délimitation du plateau continental dans le golfe, qui recèle des gisements pétroliers, se pose depuis plus de dix ans. La Libye est revenue à plusieurs reprises sur les engagements signés par les deux gouvernements en vue de dégager une solution à l'amiable en fonction de l'arbitrage de la Cour internationale de justice de La Haye. En 1977, les deux pays s'étaient déjà trouvés au bord de la guerre.

D'autre part, la session extraordinaire du conseil de la Ligue arabe, qui devait s'ouvrir samedi 16 février pour examiner le différend tuniso-libyen né de l'attaque de Gafsa, a été reportée au 26 février à la demande de plusieurs pays. — M. D.

NOUVELLE ATTAQUE DU POLISARIO CONTRE UNE LOCALITÉ DU SAHARA OCCIDENTAL

Rabat *(A.F.P.)*. — Deux cent neuf « mercenaires » du Polisario ont été tués au cours d'une attaque perpétrée mercredi 13 février contre la localité de Boujdour, au Sahara, a-t-on annoncé officiellement jeudi à Rabat. Boujdour est situé à 200 km au sud d'El-Aïoun.

« Les mercenaires, indique-t-on, *arrivés à bord de deux cents véhicules environ, ont également laissé sur le terrain, à l'issue de cette agression perfide, une cinquantaine de véhicules ainsi qu'un important lot d'armes et de munitions qui a été récupéré par les forces armées royales. »* Celles-ci, précise-t-on de même source, ont eu à déplorer neuf morts et onze blessés. Il s'agit de la première offensive militaire du Front Polisario au Sahara Occidental depuis l'envoi, dans ce territoire, des forces mobiles commandées par le général Ahmed Dlimi, en novembre 1979.

A travers le monde

Sénégal

● M. BOUBACAR DIOP, directeur du journal *Promotion*, a été arrêté et placé sous mandat de dépôt, apprenait-on le mercredi 13 février à Dakar. Selon le journal sénégalais *le Politicien*, cette arrestation est due au contenu d'un « discours pamphlétaire » publié par *Promotion*. M. Diop avait déjà été condamné à des peines d'amendes l'année dernière après plusieurs procès en diffamation touchant notamment M. Abou Diouf, premier ministre du Sénégal, et le général Mobutu, président du Zaïre. — *(A.F.P.)*

Tchad

● M. GISCARD D'ESTAING a reçu, le jeudi 14 février, le ministre tchadien de l'agriculture et de la lutte contre les calamités naturelles, M. M'Bailaou Naimbaye Lossimian, qui était porteur d'un message du président Goukouni Oueddeï. A sa sortie de l'Élysée, le ministre a déclaré qu'il avait exprimé au président français *« les souhaits du gouvernement d'union nationale du Tchad de déterminer, par des négociations bilatérales, les modalités pratiques pour le retrait des éléments militaires français, sans heurt et sans la création d'une tension artificielle susceptible d'entretenir l'inquiétude des étrangers et, particulièrement, des Français demeurant au Tchad »*.

PROCHE-ORIENT

Iran

L'AFFAIRE DES OTAGES DE TÉHÉRAN

M. Kurt Waldheim s'apprête à rendre publique la composition de la commission d'enquête sur les crimes du chah

M. Waldheim, secrétaire général des Nations unies, rendra *bientôt publique* la composition de la commission internationale d'enquête sur les crimes imputés à l'ancien chah d'Iran, a annoncé jeudi 15 février son porte-parole. « *Nous sommes à une étape très délicate des négociations* », a-t-il ajouté. M. Waldheim a discuté par téléphone mercredi soir avec M. Ghotbzadeh, ministre iranien des affaires étrangères, et garde le contact avec les responsables américains, a-t-il dit.

« *Le secrétaire général espère que ces efforts mèneront à une solution positive de la question sous tous ses aspects, c'est-à-dire d'un côté les doléances, de l'autre le problèmes des otages* », a-t-il poursuivi. M. Waldheim n'est pas tenu de recevoir un mandat particulier pour constituer une telle commission. Celle-ci rendrait compte de ses travaux au secrétaire général qui les soumettrait à l'appréciation du Conseil de sécurité de l'ONU, a-t-il ajouté.

● A WASHINGTON, le porte-parole de la Maison Blanche a déclaré, jeudi, que M. Carter poursuivait les négociations pour la libération des otages. M. Powell a cependant refusé de donner le moindre détail sur les discussions en cours, qu'il a qualifiées d'« *intenses et délicates* », et a mis en garde à nouveau contre un excès d'optimisme, et précisé qu'à son avis rien ne serait conclu avant la fin de la semaine. Les porte-parole du département d'Etat, cités par U.P.I., estiment pour leur part que les négociations pourraient se prolonger au-delà de cette date, pour mettre au point une formule acceptable par les deux parties.

M. Sean McBride, prix Nobel de la paix, pressenti pour présider la commission internationale chargée de juger l'ancien régime du chah, a confirmé le fait que l'accord entre Washington et Téhéran devrait impliquer que les otages soient remis à la commission avant l'ouverture de l'enquête. Quant à la composition de la commission, le prix Nobel de la paix, qui s'est rendu à deux reprises à Téhéran, a indiqué que M. Waldheim avait proposé qu'elle soit formée de M. McBride, de l'avocat français Louis-Edmond Petitti et de trois personnalités désignées par l'Algérie, le Bangladesh et le Mexique ou le Pérou. Téhéran, pour sa part, voudrait une commission de sept à douze membres, composée de personnalités indépendantes, y compris MM. McBride et Petitti. M. McBride n'a pas précisé s'il accepterait ou non la présidence de cette commission. Enfin, M. McBride a estimé que la commission devrait pouvoir se réunir aussi bien à Paris et à New-York qu'à Téhéran. Pour sa part, Mᵉ Petitti nous a déclaré, ce vendredi matin, qu'à son avis, M. Waldheim pourrait annoncer officiellement un accord sur la composition de la commission en début d'après-midi à New-York.

● A TEHERAN. — Les « étudiants islamiques » qui occupent l'ambassade des Etats-Unis ont affirmé jeudi que la mise en place d'une commission internationale chargée d'enquêter sur « *les crimes de l'ancien chah d'Iran ne changera en aucun cas leur position* ».

« *Nous exigeons toujours le retour du chah* », ont affirmé les étudiants. « *Nous refusons toute négocation avec les Américains, parce que ce ne peut être qu'un compromis* », ont-ils ajouté.

Le président Bani Sadr a déclaré, pour sa part, qu'il avait l'appui total du Conseil de la révolution quand il affirmait que les otages de l'ambassade américaine à Téhéran devaient être libérés sans attendre l'extradition du chah. Il a déclaré, à l'issue d'une réunion du Conseil de la révolution, jeudi soir : « *J'ai présenté trois conditions pour que nous puissions dire : les Américains ont changé leur politique.* » « *Les futurs développements dépendent maintenant de l'attitude des Américains, s'ils acceptent nos positions et les conditions que j'ai proposées* », a ajouté M. Bani Sadr.

« *Ces trois conditions sont une autocritique de leur politique à l'égard de l'Iran, un engagement à ne pas intervenir dans les affaires intérieures iraniennes à l'avenir et un engagement de faciliter les poursuites judiciaires contre le chah et sa famille pour crimes, corruption, et pour trahison* », a précisé le chef de l'Etat. — *(A.F.P., Reuter, U.P.I.)*

Egypte

LE CAIRE ET TEL-AVIV SERONT RELIÉS PAR AVION A PARTIR DU 3 MARS

(De notre correspondant.)

Le Caire. — Alors que les ambassades d'Israël et d'Egypte doivent respectivement ouvrir leurs portes au Caire et à Tel-Aviv le 17 ou le 18 février, une première convention bilatérale destinée, aux termes du traité de paix, à concrétiser la « *normalisation* » entre les deux pays a été signée le jeudi 14 février dans la capitale égyptienne.

Il s'agit d'un accord aérien en vertu duquel Tel-Aviv et Le Caire seront reliés par air à partir du 3 mars. El Al assurera deux vols hebdomadaires ainsi que, en principe, la compagnie aérienne « privée » Lotus, qui vient d'être créée par les Egyptiens pour les liaisons avec Israël. Egyptair aurait craint, en assurant elle-même celles-ci d'être boycottée par certains aéroports arabes. Il subsiste toutefois une inconnue : quelle sera l'attitude des compagnies aériennes arabes qui desservent Le Caire — la plupart d'entre elles continuent à le faire, à quelques exceptions près, comme Libyan Airlines, — lorsque El Al aura des vols réguliers vers l'Egypte ?

D'autre part, les sous-commissions mixtes israélo-égyptiennes sur l'autonomie palestinienne et la normalisation bilatérale, qui ont poursuivi leurs travaux au Caire, du 12 au 14 février, doivent les reprendre à Tel-Aviv le lundi 18 février. — J.-P. P.-H.

Israël

INAUGURATION D'UNE NOUVELLE COLONIE DE PEUPLEMENT EN CISJORDANIE

Tel-Aviv *(Reuter)*. — Une nouvelle colonie juive, Ma'Alei Shomron, a été inaugurée, jeudi 14 février, près de Qalgiliyah, en Cisjordanie, en présence de MM. Shamir, président de la Knesset, et Sharon, ministre israélien de l'agriculture.

Les colonies sont « *la réponse sioniste à la menace que constitue un Etat palestinien et à l'expansion soviétique au Proche-Orient (...). Dans un proche avenir, trente mille juifs vivront dans cette région* », a déclaré M. Sharon, qui a ajouté : « *Les condamnations répétées de Washington de notre entreprise d'implantation sont une ingérence dans nos affaires intérieures qui est mille fois pire que les préférences de tel ou tel homme d'Etat israélien pour tel ou tel candidat à la présidence des Etats-Unis.* »

A Jérusalem, une délégation américaine, venue examiner les besoins économiques de l'Etat hébreu, a déclaré que, même si les critiques se faisaient de plus en plus vives aux Etats-Unis à l'égard de la politique israélienne d'implantation de colonies dans les territoires occupés, celles-ci ne remettaient pas en cause l'aide économique de Washington.

« *Les Etats-Unis n'ont pas l'intention d'utiliser l'aide apportée à Israël pour faire pression sur des sujets qui doivent être résolus par des voies diplomatiques* », a déclaré le chef de la délégation, M. McIntyre, responsable du service financier de la Maison Blanche.

LA TENSION INTERNATIONALE

RÉPLIQUANT AUX PROPOS DE M. CARTER

« La Yougoslavie n'est pas prête à tomber dans les bras des États-Unis », écrit l'agence Tass

De notre correspondant

Moscou. — Le ton de la polémique contre le président Carter se durcit. Les commentateurs soviétiques ont cessé d'ironiser « *sur sa légèreté, son manque de sérieux, son inconsistance* ». L'heure est aux sarcasmes. L'occasion en a été donnée par la dernière conférence de presse du chef de la Maison Blanche.

Dans une dépêche datée de Washington, Tass a certes commenté, jeudi 14 février, dans des termes qui restaient habituels, une politique « *visant à saper la détente et à aggraver la tension* » et une « *plate-forme franchement militariste et hégemoniste qui provoque même le mécontentement de certains alliés des Etats-Unis* ». A propos de l'Afghanistan, Tass accuse aussi M. Carter de vouloir faire participer les pays musulmans, sans leur demander leur avis, à « *l'intervention entreprise par Washington contre ce pays et que les Etats-Unis voudraient dissimuler sous le drapeau de l'ONU* ».

« Spécimen de grossièreté »

Mais ce sont surtout les déclarations de M. Carter sur la Yougoslavie — qualifiées de « *dernier spécimen de grossièreté* » — qui ont déclenché la colère des officiels. Le président, apparemment, ne remarque pas écrit Tass, qu'il « *se tourne lui-même en ridicule devant son propre peuple pour ne rien dire des peuples des autres pays. Vraiment, il bat tous les records de fantaisie, ne perdant aucune occasion de manifester son hostilité envers l'Union soviétique.* » Après cette entrée en matière, Tass réfute les propos du président. Personne n'a jamais songé à demander des « *garanties* » aux Etats-Unis pour l'indépendance de la Yougoslavie. « *Entre ce pays et l'U.R.S.S. il existe depuis longtemps des relations d'amitié, et leur coopération politique, économique, etc., se développe normalement, même si quelques personnes à Washington désirent le contraire*, écrit Tass. *La politique étrangère de la Yougoslavie et celle de l'U.R.S.S. ne sont pas identiques sur tous les sujets, mais cela n'aurait pas dû pousser M. Carter à se forger cette idée fausse que la Yougoslavie est prête à tomber ostensiblement dans les bras des Etats-Unis. La Yougoslavie n'a pas besoin de quelqu'un qui se proclame lui-même tuteur et qui ne pense qu'à transformer le monde entier en zone de paix de ses intérêts vitaux.* »

Le ton du commentateur redevient polémique quand il évoque la campagne électorale américaine, ce « *chant de propagande dont le scénario a été écrit il y a bien longtemps sur une musique martiale* ». Les Soviétiques ne veulent pas se mêler du choix des slogans électoraux du président, mais Tass n'en ajoute pas moins : « *Nous espérons que tout en se déclarant le « défenseur des droits » de l'homme », Jimmy Carter ne nous disputera pas le droit de rire devant l'opérette de bas étage qui est en ce moment donnée à Washington.* » — D. V.

M. MITTERRAND : l'Afghanistan protège la Yougoslavie.

Interrogé sur la situation internationale, vendredi 15 février, à Europe 1, M. Mitterrand a déclaré : « *Je ne pense pas que l'Union soviétique soit disposée à engager une stratégie de conquête généralisée. D'une certaine façon, l'Afghanistan protège la Yougoslavie. Car la Yougoslavie après l'Afghanistan, ce serait véritablement la marque d'un déclenchement, à mon avis irrépressible, qui conduirait à la guerre chaude.* »

Le premier secrétaire du P.S. souhaite que le gouvernement dise aux Français ce qu'il pense « *en réalité* » du sens à donner à l'intervention soviétique en Afghanistan et qu'il réponde à deux questions : « *S'agit-il, aux yeux des responsables du pays, d'une opération en tant que telle, après quoi l'Union soviétique retournerait à la coexistence pacifique ? S'agit-il d'une étape devant être suivie, à peu de distance, d'une autre étape, d'une offensive générale de l'Union soviétique qui porterait vers le Pakistan où vers les champs de pétrole, c'est-à-dire vers l'Arabie Saoudite ou l'Iran, ou bien alors en Europe, vers la Yougoslavie ?* »

LA VISITE DE M. FRANÇOIS-PONCET EN FINLANDE

Un comité d'experts va examiner les différentes propositions de conférence européenne de désarmement

De notre envoyée spéciale

Helsinki. — « *Mes entretiens avec le ministre finlandais des affaires étrangères ont été ouverts, cordiaux et productifs* », a déclaré M. François-Poncet le jeudi 14 février au cours d'une conférence de presse quelques heures avant de regagner Paris.

M. Väyrynen et le ministre français des affaires étrangères ont décidé de poursuivre, au niveau des experts, les consultations en matière de désarmement avant la visite, le 2 et 3 juin à Helsinki, de M. Giscard d'Estaing.

La Finlande « *même si elle n'y adhère pas entièrement* » a manifesté un certain intérêt pour le projet français d'une conférence du désarmement conventionnel en Europe qui serait ouverte aux trente-cinq pays signataires des accords d'Helsinki de 1975. M. Giscard d'Estaing en avait fait la suggestion en juin 1978 devant les Nations unies. De leur côté, les Finlandais qui souhaiteraient que l'on examine aussi le désarmement nucléaire, ont adressé un « *projet* » en la matière aux trente-cinq signataires des accords d'Helsinki afin que le problème de la tenue d'une telle conférence soit examiné avant la réunion, l'automne prochain à Madrid, de la conférence sur les suites des accords d'Helsinki.

Ce document est basé sur la proposition faite par la Finlande devant l'ONU à l'automne. Cette proposition est conforme aux théories de l'U.R.S.S. et de ses alliés en la matière et tient compte du souhait exprimé maintes fois par le président finlandais d'une dénucléarisation de l'Europe du Nord. A présent, les Finlandais souhaitent que l'on examine toutes les propositions pour voir s'il serait possible de tenir une telle conférence.

Il est donc évident que « *les vues françaises et finlandaises sont la plupart du temps parallèles mais non identiques* », comme l'a déclaré M. François-Poncet, rappelant la politique de neutralité active de la Finlande et l'appartenance de la France à l'alliance atlantique. Mais, pour les Finlandais, l'intérêt de la visite du ministre français est aussi dans ce qu'ils appellent « *cette année française, qui culminera par la venue à Helsinki du président Giscard d'Estaing* ».

Les interlocuteurs sont tombés d'accord, d'autre part, sur la nécessité d'élever les échanges économiques et culturels au niveau des relations politiques, même si des deux côtés on ne se soucie pas trop du déficit enregistré par la France en matière de commerce extérieur en raison de ses achats de papier et de pâte à papier en Finlande. La visite de M. Deniau, en avril, devrait permettre au ministre du commerce extérieur de rechercher les voies possibles de coopération nouvelle. Le domaine des télécommunications, de l'informatique et de l'électronique intéresse la Finlande, de même que le savoir-faire français en matière d'énergie nucléaire. La France, pour sa part, qui souhaite développer son industrie forestière, s'intéresse aux méthodes finlandaises d'exploitation et de prévention de la pollution.

Les échanges culturels seront évoqués lors de la visite à Paris début avril de M. Pär Stenbäck, ministre finlandais de l'éducation nationale. M. François-Poncet s'est félicité des efforts déployés par les Finlandais pour améliorer la place, encore modeste, de la langue française dans l'enseignement. Enfin, le ministre a tenu aussi à rendre un vibrant hommage à la personnalité du président Kekkonen, disant : « *Nous apprécions hautement l'autorité morale et politique du président dans le monde d'aujourd'hui.* »

AMBER BOUSOGLOU.

A GENÈVE

La Commission des droits de l'homme de l'ONU condamne « l'agression soviétique » en Afghanistan et les accords de Camp David

De notre correspondante

Genève. — Pour la première fois de son existence, la Commission des droits de l'homme de l'ONU s'est *prononcée, jeudi 14 février,* contre l'U.R.S.S. La très sévère résolution déposée par un groupe de pays du tiers-monde (*le Monde* du 14 février) et condamnant l'intervention soviétique en Afghanistan a été approuvée par vingt-sept pays (islamiques et occidentaux), contre huit (Bulgarie, Biélorussie, Cuba, Ethiopie, Mongolie, Pologne, Syrie et U.R.S.S.) et six *abstentions* (Algérie, Burundi, Chypre, Inde, Irak et Yougoslavie). Le délégué de ce dernier pays s'était vigoureusement élevé, au cours du débat, contre la présence des troupes soviétiques en Afghanistan.

La résolution adoptée après quelques amendements condamne « *l'agression militaire soviétique contre le peuple afghan* » et exige « *le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les troupes soviétiques stationnées en territoire afghan* ». En outre, tous les Etats membres de l'ONU sont priés de « *s'abstenir d'aider le régime actuel imposé à l'Afghanistan* ». La résolution demande également à « *tous les Etats et peuples du monde d'offrir assistance et secours aux réfugiés de l'Afghanistan* ».

Une vive discussion

D'autre part, une discussion assez vive a eu lieu à propos d'une autre résolution déposée par dix pays islamiques, Cuba et la Yougoslavie, et tendant à condamner les accords de Camp David. La France, qui préside le groupe occidental à la Commission, s'est désolidarisée, dans ce vote, des autres pays occidentaux. Ces derniers ont voté contre le texte : la France s'est abstenue.

Une telle attitude est compréhensible : *cette condamnation est, en effet, contraire, fait-on valoir, aux objectifs et aux principes des Nations unies selon lesquels les différends internationaux devraient (comme le précise l'article 2 de la charte) être réglés par des moyens pacifiques.* L'article 33 précise, d'autre part, que tous les Etats en cas de conflit « *doivent rechercher avant tout la solution par voie de négociation (...) ou d'autres moyens pacifiques de leur choix* ». Néanmoins, l'ensemble de la résolution a été adoptée par vingt-trois pays. Il y a eu huit abstentions.

ISABELLE VICHNIAC.

EUROPE

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE EUROPÉENNE

L'«euro-gauche» s'ébauche difficilement

(Suite de la première page.)

En ce qui concerne l'« affaire Sakharov » et les Jeux olympiques, la principale inconnue résidait dans le nombre d'élus décidés à participer au débat. Mme Simone Veil et le bureau de l'Assemblée sont en effet convenus de renvoyer systématiquement en fin de session les affaires pour lesquelles l'urgence est demandée, afin de contraindre les parlementaires à manifester par leur présence qu'ils *« prennent leurs responsabilités »*. Mme Veil souhaite sans doute définir progressivement un mode de fonctionnement plus efficace, ne serait-ce que pour éviter le risque d'enlisement qui menace l'Assemblée européenne.

La crainte de nombreux parlementaires est que, la direction des affaires communautaires étant désormais confiée au conseil européen, la Commission ne jouant plus qu'un rôle politique réduit, l'Assemblée ne prenne progressivement le chemin de certains Parlements nationaux pour devenir une sorte de « *Diète moyenâgeuse* », selon l'expression de M. Ruffolo (socialiste italien).

Exister sur la scène politique

L'Assemblée elle-même a manifesté sa volonté d'enrayer ce mouvement, d'exister sur la scène politique européenne et, pour certains, d'accroître son pouvoir, en refusant le projet de budget de la Communauté pour 1980 (*le Monde* du 15 décembre). D'autres, tel M. Ernest Glinne (P.S.B., Belgique), ont suggéré jeudi au cours des débats que les élus participent à la désignation des membres de la Commission des Communautés. Le président du groupe socialiste a également demandé que la prochaine Commission *« se présente au plus tôt devant l'Assemblée afin que celle-ci puisse juger de la conformité du programme proposé aux objectifs de l'Assemblée »*. Le fait que l'Assemblée se soit saisie de questions extérieures à la Communauté (les droits de l'homme en U.R.S.S. ou les Jeux olympiques par exemple) illustre également le souci de développer ses prérogatives.

Les communistes français constatent que l'Assemblée *« est divisée sur le rôle qu'elle prétend s'arroger »*. M. Gustave Ansart, vice-président du groupe communiste, a vigoureusement dénoncé, à l'occasion du débat sur M. Sakharov, *« la volonté de l'Assemblée de s'arroger au mépris des traités le droit de juger les questions du monde entier, alors qu'elle ne s'occupe pas des questions qui intéressent l'Europe »*. M. Ansart a ajouté : *« Nous n'avons pas à renouveler ici notre position sur l'affaire Sakharov. Qu'on discute plutôt des interdictions faites aux communistes en Allemagne fédérale... »*

C'est au nom du principe de non-ingérence des institutions européennes dans les affaires françaises — *« C'est trop leurs affaires et ce n'est pas assez les nôtres »*, a-t-il dit — que le P.C.F. s'est opposé à la venue en Lorraine d'un parlementaire européen membre du S.P.D.

Cette conception est minoritaire à Strasbourg. Elle est cependant partagée par M. Christian de La Malène. Le R.P.R. avait d'ailleurs, au lendemain du rejet du budget, dénoncé les *« socialistes atlantistes »* coupables de ce rejet (*le Monde* du 18 décembre). Le président du groupe des Démocrates européens de progrès (D.E.P.) a toutefois dû s'incliner devant une majorité de son groupe favorable au boycottage des Jeux olympiques, bien qu'il ait lui-même plaidé pour l'incompétence de l'Assemblée.

Une majorité, notamment au sein du groupe socialiste, souhaite en revanche que l'Assemblée puisse jouer un rôle moteur dans la recherche de nouvelles politiques de coopération européenne, dans la perspective d'une Europe indépendante. Au problème de compétence s'ajoutent alors des difficultés politiques.

Il s'agit d'abord de savoir s'il faut privilégier le clivage droite-gauche ou s'il faut rechercher, comme le souhaitent certains socialistes, des *« majorités d'idées »* susceptibles de faire avancer la construction européenne à partir d'options socialistes ou permettant, comme sur l'affaire Sakharov, de faire entendre la voix européenne. Jusqu'à présent, la majorité du centre-droit a privilégié l'affirmation d'un rapport de forces qui lui est favorable. Le groupe libéral, groupe charnière, s'est prêté assez bien à ce jeu malgré le souhait de quelques élus français (tel M. Michel Poniatowski) de rechercher des convergences avec les socialistes. L'incident survenu jeudi (lorsque, à l'initiative d'élus conservateurs et démocrates-chrétiens, l'Assemblée a refusé de prendre en considération la résolution du P.C.I. relative à l'affaire Sakharov) a d'autant mieux illustré cette volonté d'imposer un rapport de forces qu'il s'est accompagné de l'isolement des deux partis communistes.

Cet affrontement bipolaire convient, il est vrai, aux travaillistes britanniques, *parce qu'ils* sont hostiles à la construction européenne. Il convient également au P.C.F. qui a choisi, là comme à Paris, de s'isoler. Il convient enfin à certains socialistes français. Les trois représentants du CERES, notamment, souhaitent mettre l'accent sur la fonction critique et tribunitienne des socialistes. Ils souhaitent également faire du groupe français un pôle concurrent de celui, dominant, de la social-démocratie allemande. Ils partagent en cela les vues de certains membres de la direction du P.S., tel M. Pierre Joxe. La voie choisie par la majorité des socialistes français est autre : ceux-ci, sous l'impulsion notamment de MM. Estier, vice-président du groupe européen, et Delors, président de la commission économique, jouent, pour les plus européens d'entre eux, la carte de l'intégration au mécanisme communautaire. Tous s'efforcent de faire des socialistes français l'axe du groupe européen avec l'appui d'une partie des socialistes belges et allemands ainsi que celui des Italiens du P.S.I.

Pour l'heure, M. Giorgio Ruffolo (P.S.I.) est sans doute fondé à penser que le groupe socialiste dans son ensemble n'a pas l'influence politique que pourraient lui donner son importance numérique (113 élus) ou le poids des personnalités qu'il compte dans ses rangs (M. Willy Brandt par exemple). Sans doute est-ce faute d'une ample réflexion et d'un véritable consensus sur ce que doit être le socialisme dans l'Europe d'aujourd'hui.

Mais cette faiblesse pourrait être compensée par la naissance d'une « euro-gauche » incluant les partis euro-communistes. Un rapprochement avec le P.C.I. est esquissé.

La moitié du chemin

Les communistes italiens y sont favorables : parce qu'ils ont choisi la voie européenne et parce que sur le plan intérieur ils ont besoin d'une caution social-démocrate s'ils veulent apparaître comme un parti de gouvernement. Ils ont donc besoin de se rapprocher du S.P.D. Les socialistes italiens du P.S.I. ont, de leur côté, parié sur la volonté des communistes de choisir la voie réformiste. La partie la plus progressiste du S.P.D. ainsi que M. Brandt lui-même sont également favorables à un tel mouvement. Enfin les socialistes français le souhaitent, ne serait-ce que parce que dans l'immédiat les convergences avec le P.C.I. sont autant d'occasions de vider de sa substance l'accusation de « *virage à droite* » lancée contre eux par le P.C.F. Le principe d'une rencontre entre MM. François Mitterrand et Enrico Berlinguer semble d'ailleurs acquis (le siège de l'Assemblée européenne pourrait être le cadre adéquat pour une telle rencontre).

En revanche, une majorité de socialistes allemands sont hostiles à un rapprochement avec le P.C.I. au sein de l'Assemblée européenne pour des raisons qui tiennent à une hostilité de principe comme à la pression qu'exercent en période préélectorale les chrétiens-démocrates.

Les communistes italiens eux-mêmes n'ont fait, semble-t-il, que la moitié du chemin. Ainsi, tout au long de la préparation du débat sur l'affaire Sakharov, ils ont cherché un accord avec le P.C.F. Les prises de position sur ce point des deux partis pouvaient laisser penser qu'un tel accord serait possible, mais M. Ansart a précisé que, même si le texte italien avait été discuté, les communistes français ne l'auraient pas approuvé.

S'agissant enfin des relations entre communistes et socialistes français, le paysage est à Strasbourg en tout point semblable à celui de Paris. Ainsi les communistes dénoncent-ils chaque fois qu'ils le peuvent l'attitude des socialistes. Ils ont notamment critiqué le soutien des socialistes au « *nouveau plan Davignon* » que constituaient, selon eux, les propositions de la commission pour la construction navale et les fibres synthétiques (*le Monde* du 14 février). Pourtant les socialistes avaient assorti leur soutien de conditions précises en matière sociale. Ces conditions n'ayant pas été acceptées par la commission, les socialistes ont voté contre ces propositions, tandis que les communistes italiens les ont approuvées.

Nul doute que le P.C.F. verra dans le vote par les socialistes d'un texte également signé des libéraux, des conservateurs et des chrétiens-démocrates condamnant l'arrestation de M. Sakharov, une pièce supplémentaire à verser au dossier du procès instruit contre le P.S.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

Prix agricoles : le marathon européen se présente mal

Les propositions de la Commission européenne en matière de prix agricoles pour la campagne 1980-1981 font décidément l'unanimité contre elle. Après les organisations professionnelles et les partis politiques, les ministres à leur tour élèvent le ton. Après leurs collègues allemands, danois, les ministres français et belge de l'agriculture viennent en effet de prendre position contre ces propositions. *« Si nous voulons maintenir le revenu des agriculteurs français, les prix agricoles européens devront cette année augmenter de 7 à 8 % »*, a ainsi déclaré le 14 février M. Méhaignerie : *« Comment se satisfaire des hausses de prix proposées* [par la Commission européenne], *alors que les coûts de production de l'agriculture vont augmenter de 10 à 11 % ? »*, a-t-il ajouté, précisant : *« Les propositions de la Commission sont un point de départ et non d'arrivée, mais il sera cette année plus difficile de faire bouger le niveau des prix, car nous risquons en fin d'année de manquer de moyens financiers. »*

La veille, M. Lavens, ministre belge de l'agriculture, avait été beaucoup plus loin, jugeant les propositions de la Commission « *totalement insuffisantes* » et assurant qu'il mettrait « *tout en œuvre pour* [les] *redresser et* [les] *améliorer* ».

Voilà qui promet un « *marathon agricole* », plus agité encore qu'à l'habitude, d'autant que, cette fois, les députés au Parlement européen ont décidé de s'en mêler. A l'initiative du groupe libéral, la commission de l'agriculture du Parlement européen a, en effet, décidé mercredi 13 février de tenir les 24, 25 et 26 mars prochains à Strasbourg une session extraordinaire sur le sujet.

Union soviétique

La campagne contre M. Sakharov s'accentue dans la presse

De notre correspondant

Moscou. — *« Le problème Sakharov n'existe pas, en tout cas pour le peuple soviétique. »* Malgré cette affirmation péremptoire, la *Komsomolskaya Pravda*, après d'autres journaux soviétiques, consacre ce vendredi 15 février plus d'une demi-page pour répondre à une lettre de sept étudiants d'un institut de Moscou. *« Nous voyons dans la décision prise* [contre M. Sakharov] *une confirmation ferme et résolue du fait que notre Etat ne permettra jamais à aucun renégat, indépendamment de ses mérites anciens, de calomnier impunément notre patrie bien-aimée, de violer les lois de notre Etat, de traîner dans la boue le haut titre de citoyen du pays des Soviets et ainsi d'offenser tous ceux qui le portent avec fierté »*, écrivent-ils.

C'est la première fois que la presse emploie à propos du prix Nobel de la paix le procédé bien connu des lettres de lecteurs indignés. Un commentateur de la télévision l'avait déjà utilisé dimanche. Il a déclaré avoir reçu plus de deux cents lettres s'étonnant de la *« clémence »* des autorités à l'égard de l'académicien. Des mesures auraient dû être prises plus tôt contre M. Sakharov, qui mérite d'être traité comme un criminel. Tel était le ton général des lettres lues par ce commentateur, qui a ajouté : *« Le seul droit civique que défendait Sakharov était le droit d'agir impunément contre les autorités soviétiques, d'agir en tant que collaborateur direct et conseiller des occidentaux dans leurs activités antisoviétiques. »*

Le long article de la *Komsomolskaya Pravda* reprend les accusations colportées depuis longtemps contre M. Sakharov, ajoutant quelques nouveaux détails, par exemple sur le *« cercle de ses connaissances qui se nourrissaient à ses frais »* et qui comportait des gens *« au passé et au présent douteux »*, que l'académicien attirait comme un aimant.

« Sakharov rêvait de devenir César, c'est pourquoi il a choisi une voie criminelle », ajoute le journal de la jeunesse communiste. Il conclut en espérant que les mesures décidées par les autorités pourront être *« utiles à Sakharov lui-même s'il trouve la possibilité d'apprécier d'une manière critique sa déchéance »*.

DANIEL VERNET.

[En Italie, après Florence, le conseil communal de Pavie a décidé, le 14 février, d'octroyer la citoyenneté d'honneur à M. André Sakharov.]

Espagne

● *Deux policiers* pourraient être impliqués dans des actions terroristes du groupe d'extrême droite le Bataillon basque espagnol, affirme jeudi 14 février le quotidien *El Pais* citant des sources officieuses. Le Bataillon a revendiqué l'assassinat d'une étudiante, Yolanda Gonzalez, le 1er février, à Madrid. Après avoir consulté des militaires, le quotidien souligne que *« parmi l'arsenal des armes saisies dans l'une des maisons de l'un des auteurs présumés de l'assassinat de Yolanda Gonzalez, il y a des armes réglementaires de l'armée »*. — *(A.F.P.)*

Portugal

● LE GÉNÉRAL RAMALHO EANES a accepté une invitation à se rendre en visite en Chine, a-t-on appris le jeudi 14 février à Lisbonne. L'invitation a été transmise au chef de l'Etat par le vice-ministre chinois des affaires étrangères, M. Zhan Wenjin, qui a quitté mercredi le Portugal à l'issue d'une visite de vingt-quatre heures. Le Portugal et la Chine ont établi des relations diplomatiques le 8 février 1979. — *(A.F.P.)*

LE R.P.R. DEMANDE UN DÉVELOPPEMENT PLUS POUSSÉ DE LA FUSÉE EUROPÉENNE ARIANE.

MM. Michel Debré et André Turcat, membres (R.P.R.) du groupe des démocrates européens de progrès à l'Assemblée européenne, ont déposé une proposition de résolution sur la politique européenne spatiale. Ils proposent : 1) le développement de la *famille des fusées Ariane par* d'effectives décisions industrielles pour augmenter la charge utile ; 2) la construction d'un second pas de tir au centre guyanais de Kourou ; 3) la mise en train effective d'une station spatiale lourde automatisée, en vue de l'utilisation industrielle de l'espace ; 4) la mise à l'étude d'un lanceur lourd européen, utilisable dans les années 90.

Cette politique spatiale serait à réaliser soit par des accords bilatéraux ou multilatéraux, soit dans le cadre de l'Agence spatiale européenne qui, d'après *la Lettre de la Nation* du 15 février, *« a le mérite d'exister et le défaut d'être une coquille vide »*.

[Les propositions des deux parlementaires reprennent de près les projets du Centre national d'études spatiales (CNES) sur le développement futur d'Ariane (« le Monde » du 19 mai 1979), qui prévoient d'abord des améliorations du lanceur augmentant de 35 % la charge utile (Ariane-2 et Ariane-3), puis, à plus long terme, un fort accroissement du premier étage, permettant de doubler la charge utile actuelle (Ariane-4), mais nécessitant la construction d'un nouveau pas de tir, enfin la création d'un lanceur bi-étage (Ariane-5), qui associerait au premier étage d'Ariane un deuxième étage de conception entièrement nouvelle fonctionnant à l'oxygène et à l'hydrogène liquide.

Les premières étapes de ce développement futur constituent un programme de l'Agence spatiale européenne. Il n'est pas encore formellement financé par les Etats membres, mais des études ont été lancées, et quatre pays (Allemagne fédérale, France, Italie, Suisse) ont accordé à l'Agence l'autorisation de passer certaines commandes dont le report aurait eu des conséquences sur le planning du développement futur. L'ensemble du programme doit être revu au conseil de l'Agence les 24 et 25 mars prochain.]

Italie

« Il faut aborder la question communiste en termes nouveaux »

affirme M. Luigi Granelli, responsable de la politique étrangère de la démocratie chrétienne

La démocratie chrétienne italienne ouvre à Rome, ce vendredi 15 février, son congrès qui doit se poursuivre jusqu'au 20. Les délégués auront à chercher un successeur à M. Zaccagnini, qui est décidé à ne pas faire renouveler le mandat de secrétaire général qui lui a été confié en 1975. Ils discuteront aussi des rapports avec le parti communiste. Sur ce sujet, M. Luigi Granelli, l'un des dirigeants de la démocratie chrétienne, s'est entretenu avec notre correspondant à Rome. Il estime qu'il faut aborder la question communiste en termes nouveaux.

De notre correspondant

Rome. — La démocratie chrétienne a toujours opposé un refus absolu, quasiment de principe, à la participation des communistes au gouvernement. N'est-elle pas en train de reconsidérer ce veto ? On peut le penser après l'entretien que nous a accordé le sénateur Luigi Granelli, membre de la direction du parti gouvernemental et responsable de son bureau de politique étrangère.

Notre interlocuteur n'affirme pas que le P.C.I. remplit les conditions nécessaires pour détenir des portefeuilles ministériels. Mais il refuse de partir du principe que ces conditions ne sont pas réunies. Selon M. Granelli, « *il faut aborder la question communiste en termes nouveaux. Les partis doivent se réunir autour d'une table pour vérifier si une possibilité d'accord existe, sans anticiper les conclusions mais aussi sans exclure la formation d'un gouvernement* ».

Le dirigeant démocrate-chrétien répond ainsi à la récente déclaration de M. Berlinguer : « *Nous ne participerons à une négociation*, affirmait, en substance, le secrétaire général du P.C.I., *que dans la mesure où on nous considère comme une force gouvernementale.* » Autrement dit, la D.C. doit commencer par lever son veto. M. Granelli rétorque : « *Il n'y a pas de veto. Mais nous devons vérifier ensemble si les conditions d'une participation communiste existent. On ne peut tirer par avance les conclusions d'une négociation qui n'a pas eu lieu.* »

A vrai dire, personne à Rome ne prévoit une entrée imminente des communistes au gouvernement. Les intéressés eux-mêmes paraissent peu désireux de détenir des portefeuilles ministériels en une période internationale aussi délicate. La seule question concrète est de savoir comment les principaux partis peuvent reprendre contact et collaborer. M. Granelli, qui appartient à la gauche démocrate-chrétienne, juge cette collaboration indispensable : « *Ni les conditions numériques, ni les conditions politiques ne nous permettent aujourd'hui de gouverner sans une entente avec l'ensemble de la gauche. La trêve qui avait donné naissance au cabinet Cossiga arrive à son terme. Une crise gouvernementale apparaît inévitable après les récentes décisions du parti socialiste. Quelle autre alternative proposera-t-on pour assurer la gouvernabilité du pays pendant le reste de cette législature ?* »

La démocratie chrétienne ne demande pas au P.C.I. de renoncer à être lui-même. « *La structure des partis, leur programme et leurs principes n'entrent pas dans une négociation pour le gouvernement. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, Alcide De Gasperi avait bien gouverné avec un P.C.I. stalinien. S'il a rompu ensuite avec les communistes, c'est parce que ceux-ci s'opposaient à l'entrée de l'Italie dans l'OTAN. De notre point de vue, les ententes gouvernementales peuvent toujours être mises en question. C'est pourquoi nous refusons le compromis historique qui suppose quelque chose d'irréversible.* »

La D.C. estime, en revanche, qu'un certain nombre de conditions doivent être remplies, aussi bien en politique intérieure qu'en politique internationale. Pour gouverner avec les communistes, il faut « *s'entendre sur l'assainissement économique et sur les moyens de lutter contre le terrorisme* ».

Et en politique étrangère ? « *L'engagement européen et occidental de l'Italie doit être d'une absolue clarté*, répond M. Granelli, *de même que les conséquences dérivant d'une participation à l'OTAN. Le P.C.I. a fait des pas en avant significatifs, mais de nombreuses difficultés demeurent, notamment sur la manière de concevoir l'alliance avec les Etats-Unis de la part d'une Europe qui ne peut, à notre avis, être équidistante des deux Super-Grands.* »

Invité à préciser sa pensée en partant de la crise afghane, M. Granelli explique : « *La condamnation de l'invasion soviétique par le P.C.I. est certainement appréciable. Moins compréhensible est sa réserve à propos des mesures adoptées par les Etats-Unis. Ces mesures visant à décourager et à suspendre l'agression ne peuvent être mises sur le même plan que l'invasion d'un Etat. D'épisode en épisode, le P.C.I. manifeste son dissenso* (désaccord) *avec l'U.R.S.S., soit pour des questions internes, soit dans le domaine international. Mais il n'aboutit pas à un jugement global sur les raisons qui amènent l'Union soviétique à violer les accords d'Helsinki.* »

La démocratie chrétienne attend du P.C.I. une « *solidarité explicite* » avec les alliés de l'Italie. « *Nous ne pensons pas*, dit M. Granelli, *que, dans un régime de guerre froide, les communistes doivent changer de camp. Mais il leur faut accepter sans réticence l'Europe et l'Occident. Ce n'est pas vrai qu'une Europe* « ni prosoviétique ni pro-américaine » *favoriserait la détente. L'Europe est alliée des Etats-Unis et amie de l'Union soviétique. C'est le seul moyen à nos yeux d'œuvrer dans la sécurité pour un dépassement des blocs.* »

ROBERT SOLÉ.

Turquie

Plusieurs milliers de soldats ont pris d'assaut une usine d'Izmir occupée par des grévistes

Ankara (Reuter). — Plusieurs milliers de soldats turcs soutenus par des véhicules blindés ont donné jeudi l'assaut à une usine de textile d'Izmir, dans l'ouest de la Turquie, et en ont expulsé un millier de travailleurs qui l'occupaient. Auparavant, une fusillade avait fait un blessé dans les rangs des forces de l'ordre. Les travailleurs d'Izmir protestaient contre des licenciements collectifs d'ouvriers de gauche intervenus après l'avènement, en novembre, d'un gouvernement de droite. L'armée est intervenue dans d'autres villes contre des ouvriers qui manifestaient leur sympathie aux grévistes d'Izmir.

A Kars, près de la frontière soviétique, des sympathisants de la gauche ont dynamité des banques, mais on ne signale pas de victimes.

A Istanbul, plusieurs magasins sont restés fermés jeudi après que des inconnus eurent menacé des commerçants de violence s'ils ne fermaient pas leurs établissements pour protester contre les récentes mesures économiques du premier ministre Souleiman Demirel, qui comportent d'importantes hausses de prix.

Selon la police, trois cents personnes ont été arrêtées après ces menaces.

A Tunceli, dans l'est du pays, une fusillade a opposé gendarmes et manifestants de gauche partisans de l'occupation de l'usine de textile d'Izmir. Une personne a été tuée et trois autres ont été blessées.

M. Ecevit, ancien premier ministre et chef de l'opposition, a accusé le gouvernement de M. Demirel d'employer des tactiques de la Gestapo contre des citoyens et d'avoir exercé *« la pire des répressions que le monde ait vu depuis le régime d'Idi Amin en Ouganda »*.

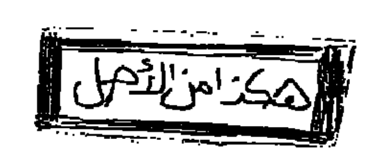
DIPLOMATIE

NOMINATION D'AMBASSADEUR

● M. BERNARD FOLLIN A SEOUL.

M. Bernard Follin, né en 1923, breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, a servi outre-mer jusqu'en 1961. Il a été ensuite chargé de mission au secrétariat général du gouvernement, chef de la mission d'aide et de coopération au Zaïre. Intégré aux affaires étrangères en 1970, il était depuis 1973 à la direction des affaires économiques et financières de l'administration centrale.

[C'est à la suite d'une confusion de noms que nous avons annoncé dans nos dernières éditions du vendredi 15 février la nomination à Séoul de M. Jacques Follin. Nous présentons nos excuses aux deux diplomates.]



EUROPE

Pologne

Le chef du gouvernement est écarté du bureau politique

(Suite de la première page.)

Les *rumeurs* concernant le chef du gouvernement n'avaient fait que *s'amplifier depuis l'ouverture du* congrès.

Lundi, on relevait déjà que l'ordre du jour, assez flou, ne mentionnait *pas d'intervention du premier* ministre. Mardi, à 18 heures, on finit quand *même par annoncer qu'il* allait prendre la parole ; on parle d'abord d'un *retard d'emploi du* temps d'une demi-heure, puis la séance s'achève en *l'absence de* M. Jaroszewicz sans qu'on l'ait encore entendu. Dans la *soirée*, tandis que des « *fuites* » organisées font savoir que les critiques faites par plusieurs orateurs (*le Monde* du 14 février) le visaient directement, la commission des candidatures se réunit sans qu'une *seule personne*, peut-on nous indiquer de bonne source, ne se lève pour *soutenir* celle du premier ministre.

Mercredi, journée de commission à huis clos, plusieurs voix critiques se font à nouveau entendre, et l'on apprend maintenant que « *ce n'est pas la ligne politique du parti qui est en cause, mais l'application de cette politique* ». Or qui, ajoute-t-on, est responsable de l'application, si ce n'est le gouvernement, et d'abord son chef ?

Multiplication des doléances

Jeudi, enfin, devant M. Jaroszewicz, muet — assis à la droite de M. Gierek, qui regarde partout sauf de son côté, — plusieurs orateurs, moins nombreux que l'avant-veille, multiplient les doléances. Le *délégué* d'un gros combinat industriel explique qu'il *ne sert à rien* d'acheter des machines modernes en Occident si l'on n'accorde pas maintenant plus de devises *pour commander les* pièces de rechange. Un représentant paysan se plaint de ce que sa coopérative ne puisse disposer que de 40 % de ses besoins énergétiques, et s'en trouve paralysée : « *Je ne devrais peut-être pas parler de ces problèmes ici, mais c'est très grave* », dit-il. Il ajoute qu'il est vain d'espérer que les jeunes restent à la campagne si l'on ne fait rien pour leur assurer des conditions de logement satisfaisantes. Le premier secrétaire de la voïvodie de Koszalin encore, s'autorisant de ses années de militantisme ininterrompu depuis la résistance, évoque les queues dans les magasins, « *les enfants qui font des kilomètres à pied faute de transports scolaires* » (très vifs applaudissements), les « *organes de l'Etat* », qui ne tiennent pas les promesses faites aux citoyens, et la « *multiplication des priorités qui finit par n'en satisfaire aucune* ».

« *C'est un mouvement de la base* », commentent avec sérieux quelques hauts fonctionnaires, alors que d'autres ne démentent que très mollement qu'il s'agit bel et bien d'une opération organisée visant à mettre à l'écart l'homme qui depuis 1976 (pour avoir envoyé la troupe contre les grévistes d'Ursus et de Radom *mécontents de la brusque augmentation* des prix) focalise toute la *grogne des Polonais. Premier ministre* depuis l'arrivée au pouvoir du *premier secrétaire après les émeutes* ouvrières de décembre 1970 (dans *les ports de la Baltique, qui amenèrent* la chute de M. Gomulka), *cassant, autoritaire et ennemi des* changements, M. Jaroszewicz n'est *pas populaire. Ce congrès et tout ce* qui s'est passé autour l'ont confirmé.

BERNARD GUETTA.

Un administrateur trop optimiste et trop prudent

La tâche de *chef* de gouvernement, en régime communiste, est *certes ingrate et elle laisse rarement* ceux qui l'exercent acquérir un *rayonnement personnel*. Chargé de gérer l'économie de *son pays, M. Jaroszewicz chercha* à s'acquitter de sa mission avec *application, mais plus à la manière* d'un administrateur soucieux avant *tout du règlement que d'un rassembleur* d'idées et d'énergies. Cet *ancien instituteur*, né en 1909, à Nieswiez, dans la partie orientale de *la Pologne, aujourd'hui soviétique*, n'était décidément pas un pédagogue.

Croyant trop par formation, et peut-être aussi par penchant naturel, aux vertus de la propagande et du gouvernement par voie de décrets, M. Jaroszewicz ne sut pas gagner, dans les milieux intellectuels, le minimum de sympathie indispensable, ni s'entourer d'une véritable équipe. Son souci de ne pas être mêlé aux luttes de clans avait fait sa force avant son arrivée au pouvoir. Cette *prudence* explique, en partie, qu'il ait pu survivre dans sa fonction de vice-*premier ministre (nommé en 1952)* à la chute de deux premiers secrétaires *(Bierut et Gomulka). Elle se retourna* contre lui au fur et à mesure que les *difficultés augmentaient*. Critiqué, il ne pouvait pas compter, pour se dé*fendre, sur l'appui d'un groupe*.

Les attaques qu'il savait dirigées *contre lui l'avaient amené à plusieurs* reprises à *offrir sa démission à M. Gierek, notamment au soir* dramatique du 25 juin 1976, lors que, *cédant aux ouvriers en révolte* d'Ursus et de Radom, le premier *ministre, blême, dut annoncer*, devant les caméras de télévision, l'annula*tion de l'augmentation de prix votée* quelques heures plus tôt par la Diète.

Cette épreuve fut sans doute pour le chef du gouvernement la plus amère *de sa carrière. Sur la foi* des sondages, à vrai dire assez sommaires, *auxquels il avait fait procéder*, il s'était persuadé que la population *accueillerait sans murmure les mesu*res de hausse. La leçon, pourtant, ne *lui profita guère : lors du vote*, l'année suivante, de la loi prévoyant, *sous certaines* conditions, l'octroi d'une retraite aux agriculteurs privés, *il affirma* imperturbablement que le projet avait recueilli le large assen*timent du monde rural*. Le relatif insuccès de l'entreprise et les pro*testations qu'elle suscita* ici et là parmi les paysans vinrent contredire ce bel *optimisme*.

Mais si cet homme, dont la large *stature et le visage ouvert auraient* dû inspirer confiance, ne parvint pas à gagner l'adhésion de ses concitoyens, c'est sans doute, en fin de compte, parce qu'il avait le défaut, aux yeux de l'opinion, de passer pour l'« homme des Russes ». Une appréciation qui n'était certainement ni *plus ni moins exacte que pour d'autres* de ses collègues, mais que sa *carrière semblait accréditer. Réfugié* en U.R.S.S. au début de la guerre, en 1939, *il s'était engagé*, en 1943, *dans* la première armée polonaise formée *en territoire soviétique, avec laquelle il* mena, jusqu'à l'Elbe, la campagne *victorieuse contre les troupes hitlériennes*. Plus tard, en tant que vice-*premier ministre, il* fut, pendant une dizaine d'années, le représentant permanent de la Pologne auprès du Comecon. De là à croire qu'il représentait à Varsovie *la ligne* politique ou idéologique de Moscou, il y a un pas que peu d'indices concrets autorisent à franchir sans *hésitation*. Cela se remarqua peu dans son action concrète. La large ouverture du pays aux échanges industriels avec l'Ouest, dans les premières années de son gouvernement, devait même provoquer certaines préoccupations au Kremlin. Ce trait complète bien, finalement, l'ambiguïté de cet homme loyal et de bonne volonté, mais qui ne réussit pas à trouver son propre personnage devant son peuple et qui était sans doute mal armé pour affronter les défis économiques du monde moderne.

MANUEL LUCBERT.

● *M. Kossyguine*, que son état de santé a tenu à l'écart de la vie politique depuis quatre mois, va maintenant beaucoup mieux, a-t-on indiqué de bonne source le jeudi 14 février, à Moscou. Selon ses proches, le premier ministre devrait être en mesure de faire sa rentrée au cours des prochaines semaines. — *(A.F.P.)*

Grande-Bretagne

NÉO-CONSERVATEURS CONTRE NÉO-LIBÉRAUX

Les idées de Mme Thatcher divisent le gouvernement et le parti conservateur

De notre correspondant

Londres. — Les difficultés s'accumulent pour Mme Thatcher, qui, après *neuf* mois de pouvoir, éprouve quelque mal à rallier son parti et ses ministres, *passablement* divisés, sur la tactique et sur les principes de l'action gouvernementale. Certes, il fallait s'attendre qu'une fois passée l'eu*phorie du triomphe électoral* de mai des divergences de vue reflétant des *philosophies politiques* différentes finiraient par s'exprimer au grand jour.

Le malaise social grandissant et les *premières conséquences rigoureuses* de l'expérience Thatcher ont *seulement précipité* l'expression publique d'un désaccord fondamental entre la gauche et la droite, entre les tenants du néo-conservatisme, dans la tradition de *Macmillan et Heath*, et les rigides doctrinaires champions du néo-libéralisme économique.

En tout cas, le savant dosage accompli par Mme Thatcher dans la composition de son cabinet est mis *à l'épreuve par les difficultés* économiques et sociales qui ont ravivé les divisions latentes entre les ministres « économiques » comme Sir Geoffroy Howe, le chancelier de l'Echiquier, le ministre de l'industrie, Sir Keith *Joseph, le secrétaire* d'Etat *au* Trésor, M. Biffen, tous désireux *d'accélérer le retour à l'entreprise* privée, et les ministres modérés comme lord Carrington, ministre des affaires étrangères, Sir Ian Gilmour, lord du sceau privé, MM. Prior, Pym, Walker, respectivement ministres de l'emploi, de *la défense* et de l'agriculture, anciens collaborateurs de M. Heath.

Ces derniers, décrits par la presse comme les « colombes » du cabinet, s'efforcent de freiner les « faucons », soucieux de persévérer dans une politique économique rigoureuse sans tenir compte des *conséquences sociales pénibles* affectant la popularité du gouvernement.

La hausse du taux d'inflation atteignant maintenant 20 % et particulièrement l'augmentation des prix du gaz et des transports et des prêts hypothécaires déconcerte et *mécontente la clientèle* électorale conservatrice qui ne se *souvient plus d'avoir bénéficié* d'une réduction d'impôt limitée et rapidement absorbée par l'accroissement de la T.V.A. D'autre part, l'augmentation du chômage ne semble pas avoir affecté la vigueur du mouvement revendicatif des *syndicats*, même des plus modérés comme celui des ouvriers *de la sidérurgie*.

Etant donnée la *conjoncture* économique internationale difficile, les « *colombes* » estiment important d'éviter un affrontement majeur avec les syndicats et de maintenir la paix sociale même au prix d'un certain assouplissement de positions doctrinales jugées trop rigides. En fait, ce que *les modérés reprochent* à Mme Thatcher est le style de son *gouvernement, son incapacité* à dissiper dans l'esprit du public l'image d'un gouvernement insensible aux difficultés des classes populaires et favorisant seulement les privilégiés.

Même les « faucons » estiment qu'un demi-tour ou une demi-retraite compromettrait l'entreprise de longue haleine, le « *long voyage* » selon l'expression de Mme Thatcher, vers la bonne santé économique. D'où le refus d'intervenir, au nom du « réalisme économique » dans le conflit de l'acier, encore que les strictes directives données à la British Steel Corporation représentent en elles-mêmes une intervention contre les syndicats.

Le pouvoir syndical

Néanmoins, Mme Thatcher hésite à engager l'épreuve de force décisive contre le mouvement syndical comme le lui recommandent les éléments de droite du parti conservateur, bruyamment appuyés par les journaux populaires. L'extension de la grève au secteur privé de la sidérurgie et notamment l'installation de piquets de grève devant les entreprises non concernées *par le conflit initial* ont déclenché l'offensive des « durs » contre le *projet de loi restrictive* du pouvoir syndical élaboré par M. Prior.

Une centaine de députés conservateurs ont demandé au gouvernement de modifier le texte *législatif jugé trop modéré*. Estimant avoir le soutien de la majorité silencieuse du pays, ces éléments pensent que le moment est venu de porter un coup d'arrêt définitif à la puissance syndicale par des mesures sévères restreignant les immunités légales mettant les syndicats à l'abri de *toute poursuite dans l'exercice* du droit de grève et accroissant le fardeau *financier* à la *charge* des grévistes et de leurs familles.

Non sans mal, M. Prior a résisté aux pressions de la droite, en soulignant qu'une législation trop restrictive, hâtivement adoptée, ne pourrait que faire le jeu des extrémistes au sein du mouvement *syndical*. M. Prior estime préférable d'agir prudemment et progressivement. Appuyé par les modérés et dans une certaine mesure par Mme Thatcher, il semble avoir gagné la partie temporairement par un compromis qui a endigué l'offensive de la droite.

La préparation du budget

Mais le malaise politique subsiste et la préparation du *budget risque de l'aggraver. Le* gouvernement s'est donné pour *objectif de réduire* de 2 milliards de livres le déficit budgétaire, sans pour autant renoncer définitivement à son intention de réduire les impôts. Mme Thatcher, maintenant résignée à ne recevoir qu'une faible partie du *milliard* de livres qu'elle espérait récupérer de la Communauté, doit à *présent envisager* des coupes encore plus sévères dans les dépenses publiques qui affecteront principalement la classe ouvrière. Les conservateurs orthodoxes lui reprochant en effet de n'avoir pas réduit plus vite et plus profondément les dépenses publiques et considèrent *cette réduction comme la condition* même d'une diminution du taux d'intérêt et d'une réduction d'impôts. Mais un certain nombre de conservateurs estiment que cette politique aboutira à déchirer le tissu social du pays. Ils *citent M. Macmillan selon lequel « si le capitalisme avait été géré, comme la théorie de l'entreprise privée était une question de principe, nous aurions eu la guerre civile depuis longtemps...* »

En tout cas, il est *significatif* que le *Times* ait publié de larges extraits d'un discours *prononcé* la semaine dernière par sir Ian Gilmour, condamnant sans équivoque les conceptions de Mme Thatcher et la politique monétariste du gouvernement. « *Le libéralisme économique à la manière de* Hayek (1), *par sa rigidité et son incapacité de créer un esprit de communauté, ne protège pas la liberté politique mais la menace...* » a-t-il déclaré. Selon sir Ian Gilmour, un Etat libre ne peut survivre « *que s'il obtient le soutien du peuple en lui assurant une protection et d'autres bénéfices* ». Et, dans une critique indirecte mais claire de Mme Thatcher, il poursuit : « *Faire la leçon sur les avantages ultimes de la compétition et sur les dangers de toute interférence avec les forces du marché ne satisfera pas les gens qui sont en difficulté* », ajoutant : « *Si l'Etat ne s'intéresse pas à eux, pourquoi s'intéresseraient-ils à l'Etat ?* » Ainsi les récents tiraillements et flottements au sein du parti et du gouvernement conservateurs ne résultent pas seulement d'une divergence de vues sur la tactique mais révèlent l'existence d'un conflit idéologique et presque théorique.

H. P.

(1) *M. Hayek, économiste austro-américain* et prix Nobel, est l'un des chefs de file de l'école libérale.

La « dame de fer » contestée dans sa propre famille

De notre correspondant

Londres. — *Les ouvriers de la sidérurgie, de l'automobile et même certains ministres ne sont pas les seuls à créer des difficultés à Mme Thatcher. Sa propre famille lui donne aussi bien des soucis. D'abord son mari, Denis, qui la contredisait publiquement il y a quelques jours en recommandant aux rugbymen britanniques d'aller jouer en Afrique du Sud. Et maintenant, son fils Mark...*

Ce beau garçon de vingt-six ans, spécialiste du marketing, a accepté un contrat publicitaire pour un groupe textile japonais, alors que l'industrie nationale britannique souffre de la concurrence étrangère. Sévère envers ses ministres, la « dame de fer » a fait preuve d'indulgence maternelle. Elle a seulement conseillé à son fils de se taire. En vain. « Maman n'est pas contente, mais elle ne s'est pas mise en colère », *a dit Mark. Mais lui-même s'est fâché tout rouge contre ceux qui insinuent qu'il doit son contrat à ses liens de famille.* « S'ils continuent, je vais travailler à l'étranger. Je paierai moins d'impôts », *a-t-il dit. Tout comme sa sœur jumelle, journaliste en Australie...*

Sa vraie passion est le sport automobile. « Je suis un bon pilote », *a-t-il dit, en regrettant que les écuries britanniques n'aient pas fait appel à ses talents. Mais la firme Durex le considère comme un conducteur moyen, n'ayant pas encore l'étoffe d'un champion pour être subventionné.* « Et puis, nous avons pensé qu'il n'était pas la meilleure personne pour notre campagne p[illegible]laire. » *Durex est spécialisé dans la production d'articles anticonceptionnels, notamment les préservatifs.*

L'affaire a été évoquée aux Communes par un député travailliste qui a parlé de ces gens « si prometteurs, toujours prêts à émigrer ». « Son Mark pourrait-il nous faire la faveur d'emmener sa maman avec lui ? », *déclare-t-il sous les rires.* « Mais si nous sommes si pleins de promesses, nous ferions mieux de rester ici », *réplique Mme Thatcher. Le* Sun, *évoquant ce fils* « arrogant, égoïste et instable », *cherche à la rassurer en soulignant qu'elle n'est pas la seule à être embarrassée par sa progéniture :* « Cela arrive à la plupart d'entre nous. »

HENRI PIERRE.

Yougoslavie

Le maréchal Tito dans un état critique

(Suite de la première page.)

Ces programmes ont été modifiés jeudi soir. La télévision a supprimé une émission de variétés à grand spectacle, qui a été remplacée par un film sur la guerre de libération nationale.

Les *organismes de l'Etat et du* parti continuent à se réunir comme de coutume. Ils débattent de questions économiques, politiques et de défense nationale sans évoquer — du moins le public n'en est pas informé — *la situation du malade du centre* clinique de Ljubljana, que seuls les médecins peuvent encore approcher.

Cette volonté des uns et des autres de travailler comme si *aucun événement dramatique* n'était attendu confirme que les *structures de l'Etat et du parti* fonctionnent normalement. D'ailleurs, *le président aurait exprimé* le vœu qu'en aucun cas sa mala*die n'interfère dans les affaires* publiques. Néanmoins, le chef du *gouvernement fédéral*, M. Djouranovitch, a écourté son séjour en *Allemagne* démocratique et est rentré jeudi dans l'après-midi à Belgrade. Plusieurs dirigeants, qui devaient se rendre ces jours-ci à l'étranger, ont ajourné leurs déplacements. C'est le cas, entre autres, de M. Vrhovetz, secrétaire aux affaires étrangères. Il projetait de visiter plusieurs pays non alignés d'Asie, notamment l'Inde, la diplomatie de Belgrade étant *décidée*, semble-t-il, à entreprendre une vaste action pour *consolider* les rangs du mouvement ébranlés par les retombées *de l'invasion russe de l'Afghanistan*.

PAUL YANKOVITCH.

Bulgarie

M. CEAUSESCU PRÉCONISE A SOFIA L'« ÉGALITÉ ABSOLUE » ENTRE LES ÉTATS

Sofia (A.F.P.). — M. Nicolas Ceausescu, *secrétaire général du P.C.* et président de la République de Roumanie, *a déclaré mercredi* 13 février, au cours du dîner offert en son honneur par son collègue bulgare M. Todor Jivkov : « Nous devons travailler pour la préservation de la sécurité en Europe, pour le désarmement, pour un ordre économique nouveau, pour une large coopération entre tous les Etats, indépendamment de leurs *systèmes sociaux*. Nous devons le faire sur la base d'une *égalité absolue*, du respect de l'indépendance et de la souveraineté nationale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, du non-recours à la force et à la menace de l'usage de la force. »

Dans un communiqué sur la visite de deux jours en Bulgarie de M. Ceausescu, publié simultanément, le jeudi 14 février, à *Bucarest et* à Sofia, les deux chefs d'Etat expriment *leur « préoccupation* face à la récente aggravation de la situation *internationale* ». Ils l'attribuent notamment à « l'accumulation de problèmes non résolus, à l'ingérence de forces impérialistes (...). »

LIBERTÉ D'EXPRESSION A FRANCE-INTER

« A Radio-France, tout le monde *s'exprime librement*, les invités ont parfois une grande liberté de ton. Ils prennent la responsabilité de leurs déclarations », a déclaré Mme Jacqueline Baudrier, président-directeur général de Radio-France, après que Mme Margaret Thatcher eut été *injuriée à France-Inter*, le 12 février, par M. Jean-Baptiste Doumeng, *président-directeur général* d'Interagra. Celui-ci, interviewé par Joseph Paletou pour l'émission « Parlons-en », peu avant 8 heures, avait déclaré : « Mme Thatcher ? D'abord, il suffit de regarder sa tête pour voir que c'est une fille mal baisée ! »

Le journaliste n'ayant pas jugé bon d'intervenir, l'histoire a été évo*quée en réunion de rédaction, puis* examinée par Mme Jacqueline Baudrier. « Personnellement, dit-elle, je déteste la grossièreté, surtout à l'antenne, et plus spécialement les vieilles formules phallocrates. Mais ce n'est pas la responsabilité de la maison. »

Le Monde

politique

LORS DE SON ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE

Le Mouvement d'écologie politique va définir sa stratégie en vue de l'élection présidentielle

Le Mouvement d'écologie politique (MEP), dont la création avait été décidée lors des assises écologistes réunies en novembre dernier à Dijon, tient son assemblée constitutive, les 16 et 17 février, à Versailles. Le bureau provisoire chargé de préparer cette assemblée a élaboré des projets de statuts et défini des orientations qui ont été diffusés parmi les écologistes et sur lesquels vont se prononcer ceux qui ont décidé, sur la base d'un accord de principe avec ces propositions, d'adhérer au MEP et de participer à sa fondation officielle.

Les promoteurs de cette initiative — c'est-à-dire les responsables d'associations qui avaient animé la campagne d'Europe-Ecologie lors de l'élection européenne du mois de juin — veulent créer une structure qui permette à l'écologisme d'évoluer, à partir de la dénonciation des méfaits de la société industrielle, vers l'étude et, chaque fois que possible, la mise en œuvre de propositions tendant à une révision des comportements économiques propres à cette société. Ils ne conçoivent donc pas cette structure comme un parti, mais comme le lieu où pourra prendre forme le « *projet de société* » écologiste et l' « *outil indispensable, dès maintenant, à la diffusion et à la concrétisation de ce projet* ». C'est sous la rubrique Diffusion du projet que les écologistes du MEP placent la question de la participation aux élections nationales.

L'assemblée de Versailles doit discuter des conditions dans lesquelles se présente l'élection présidentielle de 1981 et des opportunités qu'elle offre aux écologistes. Les promoteurs du MEP sont animés par le souci d'affirmer l' « *identité écologiste* » contre les tentatives des autres candidats pour « récupérer » ce type de préoccupations, et en surmontant les dissensions internes à ce courant. Cette seconde exigence est la plus difficile à satisfaire, comme l'a montré l'épisode de l'exclusion de M. Jean-Claude Delarue par le bureau paritaire du MEP.

L'exclusion de M. Delarue

Cette décision n'a pas fait l'unanimité des partisans du MEP, certains estimant qu'il est surprenant d'exclure quelqu'un d'un mouvement qui n'a pas encore de statuts (*le Monde* du 14 janvier), d'autres observant que cette mesure a surtout permis à M. Delarue de faire parler de lui. C'est, à les en croire, son principal souci, et ses critiques contre le « noyautage » des écologistes par des militants engagés à gauche n'auraient d'autre fondement que la nécessité, pour lui, de se distinguer et de justifier son indiscipline par rapport à ceux qui se considèrent comme les représentants légitimes du mouvement écologiste.

Les animateurs du MEP, qui ont pris la décision d'en exclure M. Delarue après que celui-ci eut publiquement présenté sa candidature à l'élection présidentielle comme « *une possibilité parmi d'autres* » (*le Monde* du 14 janvier), estiment que ses critiques sont immotivées. Les textes d'orientation qu'ils ont rédigés affirment en effet que « *ceux qui placent l'écologie politique à droite se trompent lourdement* », mais que « *se fondre dans la gauche et essayer de la gagner, comme le pensent certains, c'est du suicide pour les écologistes* ». Ils expliquent que le non-désistement des candidats écologistes en faveur de la gauche, au second tour des élections législatives de mars 1978, doit demeurer la règle, car il se justifie par « *le refus de contribuer à la montée au pouvoir d'une nouvelle forme de technocratie et de bureaucratie* ».

Les responsables du MEP doivent se défendre à la fois contre un apolitisme intransigeant représenté, par exemple, par M. Delarue, Mme Solange Fernex ou M. Jean Carlier et difficilement compatible avec la définition d'un véritable projet politique et contre l'orientation d'une partie des Amis de la Terre, qui situent leur action dans la perspective d'une rénovation de la gauche et se veulent solidaires de celle-ci malgré les déceptions qu'elle leur inflige par ses choix, notamment sur l'énergie nucléaire. Or, cette seconde tendance risque de peser plus que son poids réel dans la phase finale de désignation du candidat écologiste à l'élection présidentielle, pour laquelle doivent être convoquées, au début du mois de mai, des assises réunissant l'ensemble des écologistes.

Ces assises, qui sont préparées par un comité de liaison réunissant le MEP, les Amis de la Terre et un « troisième collège » dont la représentativité est contestée, pourraient se dérouler de telle manière que le candidat qu'elles choisiront ne parvienne pas à s'imposer à l'ensemble du mouvement écologiste et que celui-ci n'éclate de nouveau en querelles qui diminueront sa force et son crédit.

Les militants réunis à Versailles vont donc devoir se prononcer également sur les rapports du MEP avec les autres courants écologistes. La nature de ces rapports dépend essentiellement de la capacité du MEP à rassembler la majorité des militants écologistes en leur offrant une structure qui ne heurte pas leur méfiance quant à toute délégation de pouvoir. Les membres du bureau provisoire estiment que l'assemblée de Versailles devrait aboutir à un accord sur ce point, les statuts qu'ils proposent ne se heurtant qu'à deux contre-propositions avec lesquelles une synthèse leur paraît devoir être aisément trouvée.

PATRICK JARREAU.

M. AIMÉ PASTRE (C.G.T.) ADHÈRE A L'U.D.F.

Le bimensuel de l'Union pour la démocratie française, *U.D.F.-Scope*, publiera dans son numéro du 20 février l'annonce de l'adhésion à l'U.D.F. de M. Aimé Pastre, président de la Fédération nationale des personnels pénitentiaires C.G.T., membre du comité confédéral national de cette centrale.

Directeur régional des services pénitentiaires, et membre du Mouvement des radicaux de gauche jusqu'à la fin de l'année 1979, M. Pastre s'explique en ces termes dans une interview accordée à *U.D.F.-Scope* :

« *Il faut bien voir que l'union de la gauche, telle que je l'ai vécue et telle qu'elle était proposée aux électeurs, a été désavouée six fois en treize ans. (...) François Mitterrand, ou un autre candidat socialiste, ne pourra rien faire en 1981. Il est dans un carcan ; on ne peut pas faire un succès avec une succession d'échecs. L'opposition aurait dû tirer la leçon de tous ses échecs au lieu de persister dans une stratégie suicidaire.* [Après l'intervention de l'U.R.S.S. en Afghanistan] *le P.C.F. refait ce qu'il a fait après l'intervention en Hongrie : il se remet en position de forteresse assiégée. C'est inacceptable. (...) Il est sûr que le parti socialiste ne restera pas sept ans encore dans l'opposition stérile dans laquelle il vit depuis vingt-quatre ans. Il a vocation à participer à la gestion des affaires du pays, mais cela ne se fera que si, au préalable, Valéry Giscard d'Estaing est réélu et si la politique qu'il tente d'appliquer peut se poursuivre.* »

M. GISCARD D'ESTAING LE 26 FÉVRIER A TF 1

M. Valéry Giscard d'Estaing participera mardi 26 février, à 20 heures, à la cinquième émission de la série « Une heure avec le président de la République », qui sera diffusée sur TF 1.

Le chef de l'Etat sera interrogé par Patrice Duhamel (TF 1) et Christine Ockrent (FR 3). Au cours des émissions précédentes chaque chaîne de télévision était représentée, mais il n'est pas impossible que, le 26 février, seules TF 1 et FR 3 le soient de manière à donner un tour plus direct à l'entretien.

Point de vue

Un redoutable style « rétro »

par PIERRE LEFRANC (*)

A la lecture des commentaires et analyses, on se croirait revenu un demi-siècle en arrière.

Sur le plan intérieur, les rivalités de partis politiques et, dans les partis, les rivalités d'hommes occupent les comptes rendus. Il n'est question que des manœuvres des Valéry, Jacques, Michel, François, etc ; les résolutions et prises de positions sont élaborées en fonction des réactions escomptées par telle ou telle tendance susceptible de créer ou de détruire une majorité interne favorable à l'un ou à l'autre. Des choix fondamentaux, de l'évolution de notre société, il n'est question qu'accessoirement. Et demain, lors de l'élection de 1981, nous nous trouverons tous placés devant un choix entre des individus plutôt qu'entre des idées. Ce seront les mêmes pions quels que soient les résultats déplorables de leur action, et notre alternative sera la démagogie ou le conservatisme. Triste perspective !

De plus, alors qu'une crise économique grave et profonde brise notre expansion, provoque notre recul et que les prévisions pour les dix prochaines années sont on ne peut plus mauvaises, on nous berce d'illusions en nous contraignant à maintenir un train de vie très au-dessus de nos moyens.

Quant à l'extérieur, nous ne pouvons qu'enregistrer une série de faits en constatant que la France est exclue des décisions majeures.

Des modifications d'équilibre se réalisent, la répartition des forces se modifie, des menaces se précisent et notre pays renonce à sa position en acceptant d'être tenu à l'écart de ces bouleversements.

Il y a quinze ans la France avait des objectifs et pesait sur le plan international. La paix, l'ouverture d'une troisième voie, la détente et la coopération, le respect des indépendances, l'aide aux pays sous-développés, la réforme du système monétaire international constituaient les principes, connus de tous, dont s'inspirait notre action.

Notre effacement n'est pas seulement une humiliation mais il se révélera aussi une mauvaise politique. En notre temps où tout est rapport de force, la faiblesse, et à plus forte raison l'absence, se paient cher dans tous les domaines. Qui plus est lorsqu'une nation s'est laissée distancer, il lui devient très vite impossible de regagner le terrain perdu.

Et voilà que le vent s'est levé. Après avoir brûlé en Orient, la guerre se rapproche, et les esprits, comme il y a près d'un demi-siècle, se trouvent confrontés au terrible choix de la rigueur ou du compromis.

La peur des conséquences avait, en 1936, inspiré des abandons dont personne n'a oublié où ils ont mené le monde. Quelle attitude prendre aujourd'hui pour éviter ce fatal enchaînement sans provoquer l'irréparable ?

∴

Il existe d'autres chemins que ceux qui nous sont présentés comme inéluctables. Le génie du général de Gaulle s'est notamment manifesté lorsqu'il quittait le terrain où l'adversaire l'attendait pour utiliser le cheminement imprévu qui lui permettait d'atteindre son objectif.

Il y a d'autres solutions pour régler les problèmes de la vie intérieure de notre pays que le retour au régime des partis. L'élection au suffrage universel direct du chef de l'Etat nous donne la possibilité de mettre un terme au jeu des quatre coins. Il suffirait que le débat s'établisse sur des idées assorties d'échéances précises et que l'on accepte de voir entrer en lice de nouvelles têtes. Sur ces deux points l'aide des grands organes d'information serait déterminante. Si la presse écrite, parlée, télévisée se montrait plus curieuse et plus ouverte aux innovations, peut-être parviendrait-on à sortir du faux dilemme qui se prépare.

Pour l'extérieur, s'il est certain, comme l'a affirmé récemment le chef de l'Etat, que « la vraie vocation de la France dans le monde, et sa première richesse, c'est l'excellence et la fécondité de son intelligence » (1) *— ce que nous croyons et ne cessons d'écrire depuis dix ans — dès lors quoi donc et qui donc peut empêcher la France de jouer un rôle à l'échelon mondiale ? Rien, à moins qu'il n'en existe pas la volonté au sommet.*

Dans l'extrême confusion et la grande inquiétude du moment, alors qu'une quasi-unanimité se constitue contre les impérialistes conquérants, alors que le non-alignement devient de plus en plus chimérique, un pays comme le nôtre a beaucoup à dire et beaucoup à entreprendre. Il a l'expérience des Munich, il dispose de crédit, sa parole est attendue et son intervention pourrait devenir capitale. Pour tout dire, son silence apparaît comme une défaillance qu'on ne lui pardonnera pas. Quoi, le monde tremble et la France est muette !

Qui ne sent un goût de cendre dans la bouche, qui ne voit défiler les terribles images du passé, celles de la chute, de la misère, des exterminations ? Tout, absolument tout, doit être tenté au mépris des perspectives électorales pour éviter à notre peuple un nouveau calvaire.

Qu'on ne tienne plus compte des majorités présentes ou à venir, qu'on parle clair et qu'on agisse. Celui qui tiendrait ce langage et qui déciderait, d'où qu'il vienne, serait suivi.

Il est affreux de penser que nous risquons, le jour où l'angoisse nous étreindra, une abdication du peuple et une dictature, comme en juillet 1940. Que les responsables fassent en sorte de nous en préserver !

(*) Président de l'Association nationale d'action pour la fidélité au général de Gaulle.

(1) Discours du 7 janvier devant l'Académie des sciences.

M. BARRE DÉMENT LA RUMEUR D'UN PROCHE REMANIEMENT DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Barre a été interrogé, jeudi 14 février, à sa sortie de l'Elysée (après un de ses entretiens hebdomadaires avec le chef de l'Etat) sur une rumeur relative à un remaniement du gouvernement, à la fin du mois de mars : « *Première nouvelle pour moi !* », a-t-il déclaré.

Les spéculations concernant ce remaniement technique sont fondées sur l'intention que l'on prête à certains membres du gouvernement de se présenter aux élections sénatoriales, qui auront lieu en septembre. C'est, en particulier, le cas pour MM. Robert Galley et Yvon Bourges.

Parmi les ministres susceptibles de quitter le gouvernement ou de changer d'attribution, les noms de MM. Alain Peyrefitte, Pierre Méhaignerie, Norbert Ségard ou encore Paul Dijoud ont été cités. A l'Elysée comme à l'hôtel Matignon, on considère que ces bruits ne sont pas fondés, même si on n'exclut pas, à plus long terme, des modifications limitées de la composition du gouvernement.

● *M. Joël Girault*, ancien délégué départemental de l'U.J.P., dément formellement son appartenance au Comité national pour la non réélection de M. Giscard d'Estaing à la présidence de la République, ainsi que son approbation du communiqué publié récemment par ce Comité (*le Monde* du 8 février).

● *La Fédération des républicains de progrès*, dont le président était M. Jean Charbonnel, avant sa nomination comme délégué général du R.P.R., et dont le président délégué est M. Pierre Dabezies, indique, dans un communiqué, que, « *si dans un certain nombre de domaines, comme ceux de la défense, de la détente et des relations avec les pays en voie de développement, elle partage largement les points de vue exprimés par M. Chirac au cours de sa conférence de presse, elle tient à souligner que les gaullistes ne sauraient s'enfermer dans un conformisme majoritaire.*

» *Il est clair, en particulier, que dans le domaine économique et social, la F.R.P. estime qu'il importe de sortir des ornières du libéralisme officiel et d'œuvrer, comme c'est son objectif, avec les forces de progrès* ».

DANS LES CABINETS MINISTÉRIELS

● *Santé et sécurité sociale.* — Le docteur Jean-François Lacronique va être nommé conseiller technique au cabinet de M. Jacques Barrot. Il était chef du service des études et de l'économie médicale à la direction du Plan de l'Assistance publique, après avoir été, en 1977 et 1978, chef de la rubrique médicale du *Monde*.

● *Travail et participation.* — M. Jean-Luc Maurice, administrateur civil, est nommé conseiller technique chargé des relations avec la presse, et M. Jacques Bonnafoux chargé des relations avec le Parlement au cabinet de M. Jean Mattéoli.

● *Un conseil restreint sur les sciences de la vie* a eu lieu jeudi 14 février à l'Elysée sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing. Le premier ministre, le ministre de l'industrie, le ministre de la santé et de la sécurité sociale, le ministre de l'environnement et du cadre de vie, le ministre de l'agriculture, le ministre des universités et le secrétaire d'Etat à la recherche participaient à cette réunion, qui a examiné, en prolongement au rapport « Sciences de la vie et société », un certain nombre d'orientations qui devraient être présentées au cours d'un prochain conseil des ministres.

● *M. Jacques Chirac* regagne Paris dimanche 17 février, après avoir présidé à Dakar l'assemblée générale de l'Association internationale des villes francophones. Il prendra ensuite la parole à trois reprises : dimanche 24 février au Club de la presse d'Europe 1 ; mardi 4 mars comme invité du journal de 13 heures de TF 1, et lundi 17 mars, lors de l'émission « Cartes sur table » d'Antenne 2.

Le débat au sein du P.C.

Guerre idéologique et dialogue

M. Antoine Spire, ancien directeur commercial des Editions sociales, auteur d'un livre intitulé *Profession : permanent*, et M. Michel Cardoze, rédacteur en chef adjoint du nouvel hebdomadaire que prépare le P.C.F., *Révolution*, devaient débattre, jeudi 14 février, à la FNAC, des permanents communistes. Il en a été fort peu question au cours de ce dialogue animé par Jean-François Kahn et qui, sous l'impulsion de la salle, s'est orienté vers les problèmes de la démocratie au sein du parti communiste.

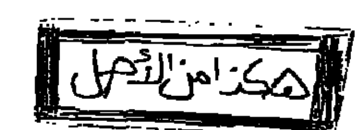
Est-il normal que *l'Humanité* se contente d'indiquer, lorsque M. Spire ou M. Jean Elleinstein font connaître leur opinion par la voie d'autres organes d'information, qu'ils « *participent à la campagne anti-communiste* », mais qu'elle n'informe pas ses lecteurs du contenu de leurs déclarations ? « *Il est normal que* l'Humanité *n'exprime que le point de vue de la direction du parti*, a expliqué M. Cardoze. *Aucun journal n'est fait par ses lecteurs.* »

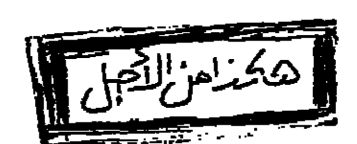
M. Cardoze a insisté sur le fait que, si l'expression individuelle des communistes est souhaitable, il ne faut pas perdre de vue qu'un parti n'est pas seulement une somme d'individus différents, mais aussi une collectivité soudée par un même engagement. Qui décide de cette ligne ? « *La majorité des communistes* », a affirmé M. Cardoze, provoquant de vives réactions dans la salle. Un homme d'une quarantaine d'années s'est pourtant levé pour lui donner raison : « *J'ai été permanent, moi aussi*, a-t-il dit. *J'ai quitté le P.C. Je pense que la question c'est en effet de savoir comment les communistes soviétiques ont pu suivre aveuglément Staline et comment les communistes français peuvent aujourd'hui, suivre aveuglément Marchais.* »

Devant l'agressivité d'une partie de la salle, M. Spire s'est demandé s'il ne devait pas regretter d'avoir choisi de s'exprimer à l'extérieur de son parti. « *Ce sont des attitudes de ce genre*, a-t-il dit, *qui confortent les communistes dans l'idée qu'on leur fait la guerre « idéologique » et qu'il n'y a pas de dialogue possible avec des ennemis acharnés à les réduire.* » C'était le seul point d'accord manifeste entre les deux intellectuels communistes. « *Nous dénonçons la guerre idéologique*, a expliqué M. Cardoze, *parce que nous voulons défendre la possibilité du dialogue.* » Le dialogue était, à l'évidence, possible, mais il n'est pas sûr que le rédacteur en chef adjoint de *Révolution* pouvait s'y risquer. — P. J.









Le Monde

société

Les obsèques de la famille Maziz seront célébrées samedi dans le Pas-de-Calais

De notre correspondant.

Nice. — « *Ne m'en veuillez pas. On aimait trop Philippe. Nous allons le rejoindre. Nous serons heureux tous les trois.* » Tel est le message — écrit sans hâte au *dos d'une enveloppe* — qu'a laissé aux siens Mme Annie Maziz, la veuve du policier antibois tué par méprise par des membres de la brigade de recherches et d'intervention de Nice, mardi 12 février (*le Monde* du 14 février).

La jeune femme a tué, jeudi 14 *février*, d'une balle en plein cœur son fils Nicolas, quatre ans et demi, son chien Tom, et s'est donné la mort (nos dernières éditions). Le drame a eu lieu dans une villa de Biot où Mme Maziz et son fils avaient été recueillis par un couple ami — un policier d'Antibes, M. Guy Anastile, et son épouse. Depuis la mort de son mari, Mme Maziz n'avait jamais été seule. Mais il a *suffi d'une courte absence de* sa mère, Mme Adeline Vaccanéo, qui était arrivée du Pas-de-Calais, et de Mme Anastile pour que le drame ait lieu. Mme Maziz s'est servie d'un colt Python 357, l'arme administrative de M. Anastile, pourtant soigneusement dissimulée.

Les obsèques de Philippe Maziz, de sa femme et de son enfant auront lieu, samedi 16 *février* après-midi, à Souchez (Pas-de-Calais). Gardien de la paix, Philippe Maziz a été nommé brigadier à titre posthume, décoré de la médaille d'or du mérite et du dévouement. Le préfet des Alpes-Maritimes, M. Pierre Lambertin, a déclaré jeudi : « *L'affliction que nous ressentons tous nous avait amenés à nous assurer que Mme Maziz était entourée de tous les secours auxquels elle avait droit.* » M. Lambertin a ajouté que « *la méprise policière résultait d'une cascade de coïncidences et surtout pas d'une guerre des polices, d'une concurrence ou d'un cloisonnement entre les différents services* ».

Les réactions des syndicats de police

● LA FEDERATION AUTONOME DES SYNDICATS DE POLICE (F.A.S.P.) « *déplore la mort de deux innocents* » et « *souhaite que le gouvernement tire des conclusions de ce drame effroyable qui plonge le monde policier dans la consternation* ». La F.A.S.P. proteste à nouveau contre « *le système actuel de spécialisation dans lequel les pouvoirs publics ont placé les policiers en tenue* ».

● LA FEDERATION INTERCO C.F.D.T. POLICE NATIONALE se refuse à dissocier « *la mort tragique de l'épouse et de l'enfant de celle de Philippe Maziz* ». Elle constate : « *On n'enregistre aucun débat sérieux et réfléchi sur la délinquance, ses causes et ses effets, dans le même temps on refuse la concertation réelle avec les organisations syndicales démocratiques de la police, dans le même temps on incite à l'auto-défense des citoyens avec ses graves conséquences.* »

● LE SYNDICAT C.F.T.C. DES PERSONNELS EN TENUE « *constate avec amertume qu'une fois encore le manque notoire de coordination entre les différents services de police vient de faire de nouvelles et innocentes victimes* ».

● LA FEDERATION C.G.T. DE LA POLICE exprime « *son indignation et sa colère* » et s'interroge : « *Alors que cette famille était dans la détresse pourquoi les autorités administratives du ministère de l'intérieur l'ont-elle abandonnée ?* » Elle dénonce « *la recherche du succès à tout prix, encouragée par des déclarations du ministre de l'intérieur (comme tout récemment lors des vœux du nouvel an)* (1), *qui conduit à ce que des policiers s'entretuent ou que, habilement conditionnés, ils commettent des actes tragiques* ». D'autre part, les policiers C.G.T. ont appelé, vendredi 15 février, leurs collègues du département des Alpes-Maritimes à se rassembler, jeudi 21 février à 18 heures, devant la préfecture de Nice, en protestation contre la tragique méprise qui a entraîné la mort du gardien de la paix Philippe Maziz.

(1) N.D.R.L. — M. Christian Bonnet avait alors déclaré : « *Il est dit dans l'Ecriture : « Celui qui tirera l'épée périra par l'épée », et le temps est venu où grands et petits malfrats doivent savoir que je ne reprocherai jamais aux fonctionnaires, en état de légitime défense, de faire usage de leur arme.* » (*Le Monde* daté 6-7 janvier.)

Après l'interpellation de plusieurs lycéens pour usage de haschisch

La « drôle de jeunesse » de Bellac

Trente et une personnes — en majorité des lycéens — ont été interpellées à Bellac (Haute-Vienne) par la gendarmerie qui enquêtait sur une affaire de drogue. Trois d'entre elles, majeures, ont été présentées jeudi 7 *février* au parquet de Limoges et écrouées (« le Monde » du 9 *février*).

Bellac. — Il fait tellement bon, ce mardi après-midi 12 février *à Bellac (Haute-Vienne)*. Dans ce qui pourrait bien être la grand-rue, un charcutier en tablier s'applique, toute langue dehors, à tracer sur sa vitrine un magnifique « *aujourd'hui mironton limousin* ». Plus bas, sur la place, l'horlogerie comtoise rutile de ses mille réveils, mille soleils. Le brocanteur, à côté, doit avoir lui aussi un coup de printemps. A *ses volets, il a* accroché avec une ficelle antivol des moules à kouglofs, de cuivre rouge et d'importation, comme neufs. Dans un bistrot fraîchement ravalé, signe d'une prospérité nouvelle, les gens *font sagement la queue des* mardis pour jouer au loto.

Affaire ? un bien grand mot

Il fait tellement doux, un temps à crocus, une fête de perce-neige. Sur le pas des portes, ici et là, des petits vieux tout ratatinés, le béret sur l'œil, prennent le soleil dans ces coins de murs, qui font obstacle à la bise encore aigrelette. Sur le pas des magasins, les premiers oignons de tulipes et un bataillon d'outils de jardin, vert tendre, engagent l'offensive de printemps.

Il fait tellement rien à Bellac. L'auberge du Cheval Blanc se dispute la clientèle des voyageurs du Central Hôtel, alors que dans la rue, les gamins, sur le chemin de l'école, se balancent des coups de pieds.

De notre envoyé spécial

Le Café du Commerce a fait le plein. Le Café du Commerce, avec son œil-de-bœuf, qui surveille les coupes sportives engrangées *par les valeureuses* équipes locales. Avec ses tables de marbre et son vieux billard français sommeillant sous la housse. Avec ses affiches, qui promettent un tournoi de « *manille coinchée* » et ses *convocations (« présence indispensable »)* pour les matches à venir.

Le patron, adjoint au maire, correspondant local de *Centre-Presse*, quotidien conservateur, révise sa chronique rugby avec son ami, le manœuvre, correspondant local de *l'Echo*, quotidien communiste. Il faut savoir qu'il y a un scandale permanent et que les arbitres corréziens auraient tendance à refuser les essais des rugbymen bas-*marchois*. Diable ! *et l'affaire ?* « *L'affaire, un bien grand mot. Les Bellachons, pour la plupart, l'ont découverte à la télé. Alors. Et puis voyez, nous, on savait depuis longtemps, mais il n'y a tout de même pas de quoi faire un fromage.* »

Un seau d'eau

Ils savaient quoi ? Qu'une trentaine de jeunes de Bellac et des environs « *fumaillaient du haschisch* » ? Que leurs parents, quand ils en ont, l'ignoraient la plupart du temps. Et alors ? Au Café du Commerce les amoureux se bécotent, les lycéens rigolent, les habitués lisent le journal, le patron-journaliste dit : « *Bah ! drôle de jeunesse tout de même. Quand ils sont assis, ils sont à moitié couchés et quand ils sont debout, à moitié assis. Ils glandent, se nourrissant de sandwiches, s'empiffrant de discours.* » L'ouvrier-journaliste parle de « *démission collective, plus de morale à l'école, plus de maison de jeunes et de la culture ici, plus de travail* ». Le patron soupire « *allez, va* » et s'en va sur son escabeau réparer « le groom » de la porte d'entrée. L'ouvrier soupire : « *Allons-y, va* » et y va, tirant sur sa salopette : « *J'ai mon costume de clown. Mon patron m'attend pour la représentation.* »

Dans son bureau, l'adjudant-major, commandant en second la compagnie de gendarmerie, hésite à parler, puis parle. Des renseignements anonymes, une *enquête facile, oui ils avaient* quelques noms. Le reste est venu en tirant dessus, comme une pelote de ficelle. Le vieil adjudant-major dit : « *La drogue, c'est insidieux, un seau d'eau renversé par terre. L'eau s'infiltre partout. Même à Bellac.* » Il fallait couper. « *Nous avons coupé, et ceux qui sont en prison doivent comprendre qu'ils ont fait une bêtise en incitant les autres, des gamins, des gamines.* » Un vieil adjudant-major, dans toute la sagesse de son expérience, dit : *Bah, pour la plupart, ce sont des gosses qui font leur première expérience. La première cigarette, la première cuite, le premier chagrin d'amour. Le tout, c'est de leur faire comprendre. Vous allez rire. A certains d'entre eux, on a demandé : mais alors qu'est-ce que cela t'a fait ? Ils répondaient en pleurant : cela m'a donné envie de vomir.* »

La gendarmerie a convoqué les parents. « *Pour la plupart totalement surpris, ce sont toujours les enfants des autres.* » Parents agriculteurs, parents commerçants, parents artisans, parents fonctionnaires. Peut-être même parents gendarmes. Les parents ont coopéré, les enseignants, les autorités aussi. Et tout Bellac, jeunes, vieux, s'est assis sur une bien petite affaire.

PIERRE GEORGES.

CORRESPONDANCE

Prostitution : et les clients ?

M. Jean Scelles, président des équipes d'action contre la traite des femmes et des enfants, nous écrit :

Votre correspondant de Grenoble, M. Claude Francillon, a publié dans *le Monde* du 23 janvier, un article intitulé « L'inculpation de trente-cinq personnes n'a pas ralenti l'activité des prostituées ».

Son observation actuelle est sans doute exacte, car, selon l'usage du « milieu », les souteneurs arrêtés ont immédiatement eu des successeurs, qui, à leur tour, seront arrêtés dès que les preuves (nécessaires et suffisantes) seront réunies pour établir leur délit. C'est une guerre d'usure. Car si les candidats aux profits de l'exploitation de la prostitution sont nombreux, tous craignent la prison, les amendes et davantage les sanctions civiles.

Mais la répression du proxénétisme ne suffit pas, si l'on ne freine pas le racolage par les clients. En effet, on dresse des P.-V. pour racolage (actif ou passif) à l'encontre des protituées, mais jamais à l'encontre des clients, alors qu'il suffit de lire l'article R-40, 10°, pour voir que la police ne devrait pas faire de discrimination de sexe.

Car, votre correspondant a raison, c'est la demande des clients qui est à l'origine de cette exploitation : 10 milliards de francs par an.

La législation française existante en cette matière est bonne (meilleure que d'autres législations étrangères) ; toutefois elle ne peut être efficace que si elle est appliquée avec tous ses moyens.

● ERRATUM. — Dans la lettre du professeur Nahas publiée dans *le Monde* du 15 février, celui-ci ne déplorait pas que le docteur Olievenstein puisse insinuer que le fait de mettre en garde les adolescents contre l'usage d'un stupéfiant contribuera à la « fascination » du pays, mais bien évidemment à la « fascisation ».

JUSTICE

DANS L'ALLIER ET LE PUY-DE-DOME

Le vicomte cambrioleur écumait les belles demeures

Le vicomte Bon Jehan Chabot de l'Allier, inculpé de vol et détenu depuis le 9 juillet 1979, a comparu, jeudi 14 février, devant la cour d'appel de Riom (Allier), présidée par M. Paul Mabrut. On lui reproche d'avoir participé à plusieurs cambriolages dans les châteaux et demeures de la région de Moulins. Le 14 novembre 1979, M. Chabot avait été condamné à trois ans de prison par le tribunal correctionnel de Moulins.

De notre envoyé spécial

Riom. — S'il est vicomte et cambrioleur, M. Bon Jehan Chabot de l'Allier est aussi représentant de commerce — *en extincteurs* — et exploitant agricole : 34 hectares dans la région de Moulins, hérités à la mort de son père après la partition des derniers biens de la famille. Pour l'heure, on lui reproche d'avoir écumé les demeures d'autres nobles de la région : une horloge ici, un cartel là, une commode, un fauteuil, une statue d'Henri IV enfant. Au cours de l'été 1979, aidé par des complices, il a beaucoup « déménagé » dans l'Allier et le Puy-de-Dôme : au Coudrais, à Agonges, à Saint-Martin-des-Lais notamment. Dans des églises aussi : trente-neuf calices, des ciboires, des burettes... Tout ce qui brille.

« C'est une vengeance, dit-il. *Ces objets appartenaient à mes ancêtres. »* Il tient beaucoup à son titre nobiliaire. Il se proclame descendant de Tardif de Salleneuve, issu lui-même des amours coupables de la princesse Adélaïde, sœur de Louis-Philippe, et d'un inspecteur des eaux et forêts du pays de Clermont-Ferrand... Au président, qui, histoire de s'informer, lui demande s'il ne serait pas de la famille du conventionnel Chabot d'Allier, il répond sans hésiter : *« Non, ce fut un sinistre individu. »*

Mais, s'il est expert dans la connaissance des patronymes et dans la généalogie et l'héraldique, M. Bon Jehan Chabot de l'Allier l'est aussi en connaissance des arts. Il distingue très bien un candélabre d'un chandelier. Cette science, ajoutée à une habituelle fréquentation des endroits où réside la meilleure noblesse du lieu, lui a permis d'indiquer à ses amis où trouver à coup sûr leur butin. La branche bâtarde des Salleneuve fournissait depuis plus d'un siècle les intendants du château de Randan (Puy-de-Dôme), qui a appartenu à la famille d'Orléans. M. Chabot était là comme chez lui. Il en connaissait les détours et même les escaliers dérobés. Aussi n'eut-il point à y entrer par effraction, et un fauteuil de la grande salle de Randan brûlait encore dans la cheminée de sa demeure, à Mondailly, quand M. Chabot fut arrêté par les gendarmes...

Le vicomte veut bien admettre huit vols, mais pas treize.

Un buffet et une bergère

« C'est un benêt, monsieur le président », diront ses défenseurs. *« Regardez-le. Ça, un chef de gang ! »*

L'avocat montre du doigt le dernier de la famille : *« Un frère qui est à la terre, un autre mieux nanti, une sœur bien pourvue, et lui... en rade. »*

Me Fallotin renchérit : *« Au vu du rapport d'expertise médicale, je doute qu'il soit responsable de ses actes. Il ne sait même pas l'orthographe. Et encore, monsieur le président, à la maison d'arrêt son esprit s'est ouvert. »*

Et Me Jean-Paul Chapus : *« Son père ne lui a jamais parlé. Jehan a grandi dans l'indifférence... On ne l'a mis à l'école qu'à dix ans parce que sa famille n'avait pas les moyens de lui donner un précepteur. Tendez-lui, monsieur le président, une main paternelle. »*

Plusieurs, qui font partie de la grande famille de la noblesse, assistent à l'audience en qualité de plaignants. M. de Roquefeuil tient à assurer sa défense lui-même : *« Il connaissait les lieux, monsieur le président. Je demande seulement le même dédommagement qu'à l'audience correctionnelle... »*

La partie civile lit une lettre de son parent, le colonel Naigeon : *« J'ai reçu Jehan Chabot pour les dix-huit ans de notre benjamine. Son parrain avait été volé par lui. Quel dommage de ne pas savoir où sont tous ces objets de famille pour les racheter... »*

A cette lecture, le visage du vicomte n'est point ému. Les biens de la noblesse seraient-ils indivisibles ? Mme de Canteloube des Marmies revendique, en effet, la restitution des mêmes mobiliers volés que M. Gilles Sachs, tuteur du baron Lefèbvre, handicapé majeur.

Chez Mme Galliand de Champoux, trois sujets en biscuit et une paire de chandeliers. Chez une autre femme, à La Celle, un sujet religieux. Deux chandeliers, une lampe à pétrole, une pendulette, un pot à eau, une horloge au château de Grand-Monceau. A Agonges, un buffet et une bergère. Bref, les parties civiles estiment à 63 200 000 francs le montant des dommages et intérêts pour tous les objets mobiliers « soustraits frauduleusement ».

Jugement le 28 février.

CHRISTIAN COLOMBANI.

● *L'Union nationale des associations familiales (UNAF)*, à laquelle le tribunal de Pontoise a accordé 100 000 F de dommages-intérêts dans l'affaire du talc Morhange et 10 000 F pour couvrir les frais occasionnés par le procès où elle était partie civile (*le Monde* du 12 février), « *félicite*, dans un communiqué, *les magistrats de Pontoise d'avoir adopté une attitude encore inhabituelle, accordant pour la première fois à une organisation de consommateurs une réparation qui commence à s'éloigner du symbole* ». « *Néanmoins*, ajoute l'UNAF, *il y a toujours une discordance entre ces dommages-intérêts et l'importance du profit réalisé, et l'énormité du risque que les industriels en cause ont fait courir à l'ensemble des familles.* »

PRIÉ DE QUITTER LE TERRITOIRE

Le consul soviétique de Marseille était en possession de plans de l'avion de combat Mirage-2000

De notre correspondant

Marseille. — « *M. Travkov a quitté la France de son propre chef pour fin de mission. Il est faux de parler d'* « *affaire Travkov* ». *Il s'agit d'une provocation pure et simple.* » C'est en ces termes que le consulat général d'Union soviétique à Marseille a commenté l'annonce (*le Monde* du 15 février) de l'interpellation, samedi 9 février, par les policiers de la Direction de la surveillance du territoire (D.S.T.) de M. Guennadi Travkov, consul chargé des problèmes scientifiques des ports et aéroports, trouvé en possession des plans de l'avion de combat français Mirage-2000.

Trois prototypes de cet appareil sont en cours de mise au point au centre d'essais en vol d'Istres (Bouches-du-Rhône). Selon des informations non confirmées, le consul se serait également intéressé aux derniers modèles d'hélicoptères de la SNIAS, à Marseille-Marignane, ainsi qu'à certains prototypes de moteurs à réaction, comme le M-53 de la SNECMA, qui équipe le Mirage-2000.

L'attaché de presse du consulat général d'U.R.S.S. à Marseille a précisé que, si M. Travkov a quitté la France, « *c'est uniquement parce qu'il ne lui était plus possible d'y travailler dans les conditions actuelles, créées par la police française* ».

M. Travkov était en poste à Marseille depuis trois ans. Il a donc bénéficié de l'immunité diplomatique et, officiellement, n'a pas fait l'objet d'une expulsion. Il n'en demeure pas moins que, si les règles diplomatiques ont été respectées, c'est en termes très fermes que le consul a été prié de prendre l'avion régulier de la compagnie Aeroflot vers Moscou, dès dimanche matin 10 février.

D'autre part, la préfecture de police des Bouches-du-Rhône dément les affirmations selon lesquelles quatre citoyens français auraient été arrêtés pour avoir été « *en contact* » avec M. Travkov.

La D.S.T. ne nie pas cependant que plusieurs personnes soient actuellement interrogées. Dans ce domaine, la garde à vue peut atteindre dix jours. — J. C.

∴

[A la date du 14 février, trois prototypes du Mirage-2000) sont basés à Istres, un quatrième étant en cours de montage pour un premier vol attendu en avril prochain. Depuis le premier vol du premier prototype, en mars 1978, les trois avions totalisent, respectivement, 150 vols pour le Mirage-2000-01, 173 vols pour le Mirage-2000-02 et 53 vols pour le Mirage-2000-03. Outre les pilotes de la société Dassault-Breguet et des pilotes de l'armée de l'air française, les pilotes et spécialistes de trois Etats étrangers (Australie, Espagne et Grèce) auxquels on espère vendre l'avion, ont eu l'occasion de tester le Mirage-2000.

Conçu pour remplir, dans une première version, des missions de défense aérienne (interception, supériorité aérienne et police du ciel en temps de paix), le Mirage-2000, qui sera prêt en 1982-1983, utilise des techniques nouvelles dans les domaines de l'aérodynamique, de l'électronique et des matériaux (composites à base de fibres de carbone et de bore). Une version de pénétration supersonique à basse altitude est également prévue, et une version biréacteur, le Mirage-4000, est, elle aussi, en expérimentation actuelle à Istres. Le Mirage-2000 emportera, outre son armement classique offensif ou défensif, un missile à tête nucléaire, l'A.S.M.P. (air-sol à moyenne portée) capable d'atteindre des distances de 300 kilomètres.

On ignore, à l'heure présente, si tous les plans en possession de M. Travkov sont les plans véritables ou les plans — volontairement — retouchés du Mirage-2000. Il est courant, en effet, dans ce genre d'opération, pour établir la matérialité des faits et remonter les « filières » éventuelles, de manipuler un agent étranger surveillé depuis quelque temps en lui faisant indirectement remettre des dossiers n'ayant que l'apparence de l'authenticité.

A la fin de l'année dernière, l'attaché naval adjoint de l'U.R.S.S. à Paris avait dû, lui aussi, quitter le territoire national en raison de sa curiosité, probablement excessive, sur la construction des sous-marins nucléaires français lance-missiles et d'attaque. — J. I.]

Accusé d'espionnage militaire

LE DIRECTEUR DE L'AEROFLOT A MADRID EST ARRÊTÉ ET EXPULSÉ

Madrid (*A.F.P.*). — M. Olek Suranov, directeur pour l'Espagne de la compagnie aérienne soviétique Aeroflot, arrêté jeudi 14 février à Madrid, doit être expulsé. M. Suranov se trouvait en possession de « *matériel d'intérêt militaire* ». La direction de la sécurité espagnole a dicté un *ordre d'expulsion immédiat contre* M. Suranov, qui ne fait pas partie de la délégation diplomatique soviétique en Espagne.

Dans les milieux officiels, on ne précise pas quel type de matériel possédait M. Suranov, mais on souligne, dans les milieux bien informés, que du matériel de guerre aurait été découvert jeudi dans un appartement de Madrid.

ACCUSÉE DE TREIZE EMPOISONNEMENTS ET ACQUITTÉE APRÈS ONZE ANS DE PROCÉDURE

Marie Besnard est morte

Mme Marie Besnard, « La bonne dame de Loudun », accusée d'avoir empoisonné à l'arsenic treize personnes de sa famille, dont son mari, est morte, jeudi 14 février, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, après une longue maladie.

Mme Marie Besnard avait été acquittée le 12 décembre 1961 par la cour d'assises de la Gironde au terme d'une procédure pénale qui avait duré plus de dix années. Inculpée le 19 juin 1950, elle avait comparu d'abord en février 1952 devant la cour d'assises de la Vienne qui ordonnait un supplément d'information après un débat qui avait mis en lumière à la fois les insuffisances de l'instruction et celles des premières expertises toxicologiques.

Par la suite, pour des raisons de « sûreté publique », la Cour de cassation ordonnait le dessaisissement de la cour d'appel de Poitiers, et le dossier était confié à la cour d'assises de la Gironde. Un deuxième procès ouvert en mars 1954 devant cette juridiction tournait court au bout de deux semaines. De nouveau, l'affaire était renvoyée, de nouveaux experts étaient désignés, et Mme Besnard, détenue depuis 1950, obtenait sa mise en liberté.

Il fallut attendre encore plus de six ans de nouvelles expertises, de nouvelles exhumations pour connaître l'épilogue qui déjà se dessinait : l'acquittement.

Car déjà, pour les observateurs comme pour l'opinion, l'affaire Besnard pouvait être tenue comme le « digest » de toutes les faiblesses du système judiciaire française des années 50. — J.-M. Th.

LA REDDITION MANQUÉE D'UN DÉSERTEUR

Besançon. — *Trois cents manifestants ont accompagné, jeudi 14 février, devant l'entrée de la gendarmerie de Besançon-Tarragnoz (Doubs) un déserteur âgé de dix-neuf ans, M. Gilles Mougin, qui a décidé de se constituer prisonnier après quatre mois de clandestinité. Gilles Mougin avait été incorporé le 2 octobre 1979 à Drachenbronn (Bas-Rhin), mais il avait quitté la caserne le jour même, après avoir appris qu'il ne pourrait pas bénéficier du statut d'objecteur de conscience.*

Jeudi 14 février, il s'est présenté aux gendarmes entouré de Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire nationale du P.S.U., et de M. Olivier Vial, membre du Mouvement pour une alternative non violente (MAN). Toutefois, occupés à d'autres tâches, les gendarmes ont demandé à Gilles Mougin de revenir le lendemain. Le jeune déserteur a pu participer au meeting de soutien organisé, jeudi soir, en sa faveur à Besançon. Il a annoncé son intention d'entreprendre une grève de la faim. Il risque une peine allant jusqu'à trois ans d'emprisonnement. — (Corresp.)

UNE LETTRE DE M. RAOUL BÉTEILLE

Les événements de Bastelica et la Cour de sûreté de l'État

M. Raoul Béteille, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice, nous écrit :

Le Monde du 17 janvier 1980 a publié, sous la signature de M. Laurent-Greilsamer, un article consacré aux événements de Corse intitulé « Quatre-vingt-quatorze nationalistes sont actuellement détenus. - La justice face aux bandes armées ». Cet article posait deux questions qui appellent les réponses suivantes, que je vous saurais gré de porter à la connaissance de vos lecteurs :

1) M. Greilsamer s'étonne que MM. Bertolini et Olliel aient « *échappé au jugement en flagrant délit devant le tribunal correctionnel* », alors que cette procédure a été retenue à l'encontre de M. Jean-Claude Lucchini.

Mais M. Lucchini a été interpellé par la police, à Ajaccio, dans la nuit du 9 au 10 janvier, sur les lieux mêmes de la manifestation, quelques instants avant l'assassinat du C.R.S. Hubert Massol ; il portait un pistolet de calibre 11,43, *avec une balle engagée dans le canon*. Tous les éléments du flagrant délit étaient donc réunis, ce qui n'est d'ailleurs pas contesté.

Quant à MM. Bertolini et Olliel, ils ont été « arrêtés » (c'est l'expression de M. Greilsamer) à Bastelica, le 6 janvier, par un groupe de personnes privées qui ont déclaré avoir trouvé diverses armes dans leur voiture. Si ce fait avait pu être constaté immédiatement par une autorité compétente pour le faire, les éléments d'un flagrant délit auraient été réunis. Mais les deux intéressés n'ont été remis entre les mains de la justice que le 11 janvier, soit cinq jours après. De ce seul fait, le délit n'était plus flagrant. Une information a donc été ouverte, et MM. Bertolini et Olliel ont été inculpés de transport d'armes et de munitions sans motif légitime et écroués.

2) M. Greilsamer indique qu'en ce qui concerne MM. Bertolini et Olliel, « *le garde des sceaux n'a pas éprouvé le besoin de saisir la Cour de sûreté de l'Etat, ce qui équivaut à une décision politique* », alors que tous les « nationalistes » corses arrêtés ont été, eux, déférés à celle-ci. Pourtant, les deux intéressés auraient constitué une « bande armée », comme prévu à l'article 95 du code pénal, ce qui relève de la Cour de sûreté.

C'est oublier que l'article 95 impose une condition indispensable : il faut que l'auteur de l'infraction l'ait commise « en vue de troubler l'Etat ». Or le but poursuivi par MM. Bertolini et Olliel n'était pas de troubler l'Etat mais, bien au contraire, par des moyens certes illégaux, de restaurer son autorité combattue par l'action des « nationalistes ». La Cour de sûreté n'est pas faite pour juger tous les crimes et délits.

De même, en vertu de l'article 698 du code de procédure pénale, ne relèvent de la Cour de sûreté que les crimes et délits énoncés au paragraphe « c » de cet article, qui sont « *en relation avec une entreprise individuelle ou collective consistant ou tendant à substituer une autorité illégale à l'autorité de l'Etat* ». Or MM. Bertolini et Olliel n'ont jamais entendu porter atteinte à l'autorité de l'Etat, au contraire de leurs adversaires.

Il est donc rigoureusement conforme aux textes que ces derniers, qui entendent remettre en cause l'unité nationale, relèvent de la Cour de sûreté : elle a été créée justement pour connaître de telles entreprises, cependant que ceux qui s'opposent à eux en vue d'appuyer l'autorité de l'Etat relèvent des juridictions de droit commun lorsqu'ils commettent des infractions.

[Contrairement à ce qu'affirme le directeur des affaires criminelles et des grâces, il ne fait guère de doute que MM. Bertolini et Olliel entendaient « substituer une autorité illégale à l'autorité de l'Etat », estimant cette dernière trop faible. Le refus de les déférer à la Cour de sûreté de l'Etat ne résulte donc pas de l'application du code de procédure pénale, mais bien d'une décision politique. — L. G.]

● *L'un des trois militants nationalistes corses* interpellés le 11 février par la police judiciaire d'Ajaccio (*le Monde* du 13 février), M. René Casanova, vingt-cinq ans, a été transféré, mercredi 13 février, à Paris et inculpé d'investissement armé d'un établissement privé et de séquestration d'otages par la Cour de sûreté de l'Etat.

Faits et jugements

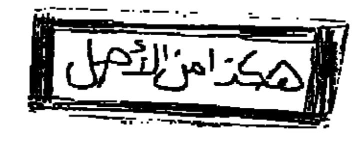
« Libération » criminogène. Mme Zina Rouabah, directrice du journal *Libération*, vient d'être condamnée à 3 000 francs d'amende le 13 février par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris pour la publication d'annonces « *attirant l'attention sur des occasions de débauche* » dans ce journal en avril et mai 1977, puis en janvier 1979 (*le Monde* du 18 janvier 1980). Le tribunal déclare notamment : « *... Il est certain que les encarts attirant l'attention des mineurs sur des occasions de débauche peuvent constituer un inévitable phénomène criminogène facilitant le recrutement de leurs futures victimes par des adultes inconscients de la responsabilité de leurs actes.* »

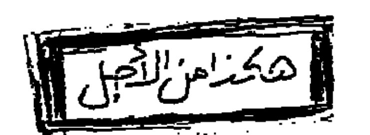
Lors de l'audience, le 16 janvier, les avocats de *Libération* avaient annoncé que Mme Rouabah ne se présenterait plus pour ce genre d'inculpation devant le tribunal. « *Entre nous, l'incommunicabilité est totale* », avait déclaré Me Leclerc, l'avocat du journal.

Libération a fait l'objet de dix citations à comparaître depuis le 1er janvier 1979 pour « outrage aux bonnes mœurs » (*le Monde* des 17 mars et 28 avril 1979 et du 18 janvier 1980).

● *Me Roland Dumas*, avocat du *Canard enchaîné* dans l'affaire des micros, a annoncé qu'il déposait un recours devant la Cour de justice européenne après la décision de la Cour de cassation de rejeter le 7 janvier le pourvoi formé par l'hebdomadaire contre l'arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'Amiens (*le Monde* du 9 janvier). La France ayant signé, mais non ratifié, la convention européenne, ce recours sera jugé sans doute irrecevable. « *Mais*, déclare Me Dumas, *nous entendons surtout faire en sorte que le plus grand nombre de magistrats étrangers soient alertés du fonctionnement de la justice française.* »

● *Un des fonctionnaires entendus dans l'affaire Rouméas se serait suicidé.* — M. Paul Tixier, ingénieur au service des bases aériennes, au ministère des transports, entendu dans l'affaire des pots-de-vin versés par l'entreprise Rouméas, qui a succombé, le 12 février, à l'hôpital Boucicaut, après une défaillance cardiaque, se serait suicidé (*le Monde* des 12 et 14 février).





ÉDUCATION

NOUVELLE GRÈVE A L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

Un étudiant marocain pourrait être expulsé à la fin de l'année scolaire

De notre correspondant

Angers. — Les étudiants de l'université d'Angers, qui avaient fait grève du 9 au 21 janvier pour protester contre le non-renouvellement du titre de séjour de deux de *leurs camarades marocains* (*le Monde* des 20-21 et 22 janvier), sont à nouveau, et pour les mêmes motifs, descendus dans la rue le 13 février. Moins massive qu'en janvier, la grève est effective depuis le 11 février à l'unité d'enseignement et de recherche (U.E.R.) de sciences et à l'institut universitaire de technologie (I.U.T.), où les examens ont été boycottés, de même que dans quelques sections de l'U.E.R. de droit *et sciences économiques.*

Dirigé d'une manière générale « *contre la circulaire Bonnet* », visant à restreindre les inscriptions d'étudiants étrangers, le mouvement engagé le 9 janvier avait pour objectif immédiat d'obtenir le renouvellement du titre de séjour de deux étudiants marocains auxquels l'administration reprochait de n'avoir obtenu aucun diplôme universitaire après plusieurs années à l'université d'Angers et de ne disposer d'aucune source de revenus.

Dix jours de grève et d'occupation de la présidence de l'université, cinq manifestations dont plusieurs marquées par quelques heurts avec les forces de l'ordre et une manifestation rassemblant quatre mille personnes, le 18 janvier, avaient permis aux étudiants d'obtenir une demi-victoire : le lende*main*, après *une entrevue* avec le préfet, le président de l'université annonçait que les deux étudiants marocains concernés « *pourraient terminer normalement leur année universitaire et passer leurs examens* ». Les cours pouvaient alors reprendre.

Mais, depuis, — et c'est pourquoi des étudiants sont à nouveau en grève, — le préfet, M. Jean-Marie Robert, a fait savoir, le 5 février, que, pour l'un des deux étudiants marocains, il transformerait sa décision de refus de séjour en procédure d'expulsion, cela « *pour lui permettre de présenter sa défense devant la commission compétente* ».

Les étudiants grévistes se sentent en quelque sorte floués dans cette affaire. Ils exigent que les « *engagements moraux* » qui leur avaient été donnés soient remplacés « *par des assurances écrites précises* ».

L'avocat des étudiants marocains — M[e] Denis, conseiller municipal M.R.G. d'Angers — affirme, lui, que contrairement à ce qu'on laisse entendre à la préfecture, « *ce n'est aucunement à sa demande ou à celle de l'un de ses clients que le changement de procédure a été décidé* ».

A la préfecture, enfin, on souligne qu'« *aucun fait nouveau n'est intervenu depuis le 19 janvier* » et l'on confirme que les deux étudiants marocains, « *qui disposent depuis quinze jours d'un récépissé provisoire de séjour de trois mois, pourront achever normalement leur année universitaire* ».

Les étudiants ont réussi à rassembler près de sept cents manifestants mercredi. Mais les vacances ont déjà commencé dans certaines U.E.R...

CLAUDE-HENRI GAY.

Quatre mille manifestants à Nantes

STAGES EN ENTREPRISE RACISME, SURVEILLANTS... ...MÊME COMBAT ?

(De notre correspondant.)

Nantes. — Quatre mille jeunes ont à nouveau manifesté dans *les rues de Nantes* jeudi 14 février après-midi.

Il s'agissait essentiellement d'élèves des lycées d'enseignement profesisonnel (LEP) mobilisés depuis plusieurs jours par les étudiants nantais qui réclament l'abrogation des nouvelles dispositions législatives qui restreignent le séjour en France des étudiants étrangers (« le Monde » du 15 février).

Un appel à un meeting avait été lancé le même jour par les surveillants de l'enseignement secondaire qui ont déclenché, le 11 février, une semaine d'action dans l'académie, pour exprimer leur crainte que le projet de réforme de leur statut n'exclue de cette fonction des étudiants de condition modeste. Leur traitement atteint quelque 3 000 F par mois.

Mais le mot d'ordre « lycéens-pions, même combat » n'a eu aucun succès. Les lycéens se sont servis des banderoles de la veille contre le racisme. Ils en avaient aussi ajouté de nouvelles pour dénoncer les séquences éducatives *en entreprises*. — *J.-C. M.*

LE MÉCONTENTEMENT DANS LES LYCÉES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

M. Beullac est pris à partie au cours d'un voyage en Bretagne...

La situation dans les lycées d'enseignement professionnel (L.E.P.) continue de provoquer des manifestations. Jeudi 14 février, à Rennes, où le ministre de l'éduca*tion, M. Christian Beullac*, visitait le Centre commun d'études de la télévision et des télécommunications (C.C.E.T.T.), des enseignants de la C.G.T. et de la FEN ont protesté contre « *l'état scandaleux du L.E.P. Leclerc* » et réclamé sa reconstruction rapide. Une délégation a été reçue par un membre du cabinet de *M. Beullac.*

Dans l'après-midi, plusieurs centaines de lycéens ont manifesté dans les rues contre les stages en entreprise que doivent faire, pour la première fois cette année, une partie des élèves des L.E.P. (*le Monde* du 30 janvier). A Lannion (Côtes-du-Nord), des manifestants — au nombre de cinq cents selon la police, d'un millier selon les organisateurs (le Syndicat national des instituteurs et professeurs de collège et la *Fédération Cornec*) — *ont bloqué* la piste de l'aérodrome d'où le ministre de l'éducation devait prendre un hélicoptère pour Saint-Brieuc, après avoir visité le Centre national d'études des télécommunications.

... et le recteur de Limoges à Brive

A Brive (Corrèze), c'est le recteur de l'académie de *Limoges*, M. Denis Quivy, qui a été pris à partie, jeudi après-midi, par des élèves et des enseignants du lycée *Georges-Cabanis. Le recteur*, venu présider la clôture des Journées techniques de l'enseignement et de l'industrie, avait accepté de recevoir une délégation d'élèves des classes terminales et d'enseignants du lycée, mécontents de l'affectation et des conditions d'entretien de certains matériels. Les réponses du recteur ne les ayant pas satisfaits, enseignants et élèves ont immobilisé sa voiture. La police est intervenue et *quelques personnes ont été* légèrement blessées.

DÉFENSE

LES PAYS-BAS DEMANDENT A ÊTRE ASSOCIÉS A LA CONSTRUCTION DU CHAR FRANCO-ALLEMAND

La Haye (*A.F.P.*). — Les Pays-Bas viennent de manifester, par la voix du secrétaire d'Etat néerlandais à la défense, M. Wim Van Eekelen, leur intérêt pour la construction du char des années 1990, dont la construction, par la France et République fédérale d'Allemagne, a été décidée lors du sommet franco-allemand, au début de février (*le Monde* du 7 février).

M. Van Eekelen a déclaré, à La Haye, que l'armée néerlandaise aura besoin de 400 à 450 chars vers la fin des années 1990 et que les Pays-Bas pourraient participer, à raison de 10 %, aux frais d'études et de développement du nouveau char.

Le ministère français de la défense avait, après la signature de l'accord, précisé que la coopéra*tion entre* Bonn et Paris, pour la mise au point du char, était « *ouverte à d'autres participants éventuels en Europe* ». Les besoins français et allemands sont estimés à 4 000 blindés au total.

UN FALCON-50 POUR LE GROUPE DE LIAISONS AÉRIENNES MINISTÉRIELLES

Le groupe de liaisons aériennes ministérielles (GLAM) vient de prendre livraison, sur l'aérodrome de Bordeaux-Mérignac, pour le transférer à Vélizy-Villacoublay (Yvelines), du triréacteur Falcon-50 à rayon d'action intercontinental, conçu par Dassault-Breguet pour le compte de la présidence de la République.

Baptisé « Rambouillet », cet avion est capable, à la vitesse moyenne de 870 kilomètres à l'heure, de franchir des distances de l'ordre de 8 500 kilomètres. Il a été commandé pour permettre le transport des autorités gouvernementales et des personnalités étrangères invitées par la France. Le Falcon-50 sera, notamment, en mesure de rallier sans escale la France à certaines capitales africaines.

A l'heure actuelle, cent dix-sept Falcon-50 ont été commandés, et le groupe Dassault-Breguet a vendu, au total, sept cent cinquante-six exemplaires de ses avions de liaison Falcon-10, 20 et 50.

● RECTIFICATIF. — *Contrairement* à ce que nous écrivions dans *le Monde* daté 3-4 février, le Puma 1071 FMKBX, qui a assuré certains secours à la Réunion après les passages de Hyacinthe, ne dépend pas de l'armée de l'air, mais de l'ALAT (aviation légère de l'armée de terre).

RELIGION

Le débat sur le rôle des théologiens et l'autorité dans l'Église catholique

Un colloque aura lieu au couvent dominicain de l'Arbresle (Rhône), les 16 et 17 février, sur le thème « Recherches de la foi et autorité dans l'Eglise ». Y seront débattues les questions suivantes : magistère et doctrine de la foi ; requêtes et aspirations des croyants dans l'élaboration de leur foi (exposés d'André Rousseau et d'Ignace Berten et « table ronde » avec Philippe Warnier).

Au moment où plusieurs théologiens sont victimes de sanctions de la part de la congrégation romaine pour la doctrine de la foi, on peut se demander s'il est possible de mettre au point un statut de la recherche qui garantisse la liberté d'expression des intéressés sans nuire aux intérêts légitimes de l'Eglise.

Après le Père Jacques Pohier, qui avait comme projet de dire sur Dieu ce qu'il avait « envie de dire », l'abbé Jean Vimort vient de publier un ouvrage de vulgarisation : « Je ne crois plus comme avant », dont nous rendons compte.

Pour un statut plus satisfaisant

Le propagateur le plus efficace du Père Jacques Pohier, qui a été blâmé par Rome pour son ouvrage *Quand je dis Dieu* (*le Monde* du 6 avril 1979), est la Congrégation pour la doctrine de la foi. Sans ce dicastère, ce livre aurait pu passer plus ou moins inaperçu : l'auteur n'a rien d'un vulgarisateur, sa plume n'est pas tellement facile, ses productions précédentes n'ont guère de notoriété.

De mois en mois, la vente de *Quand je dis Dieu* s'accroît (une dizaine de milliers d'exemplaires au total). Les Néerlandais se sont empressés de le traduire, puis les Allemands ; des Américains auraient l'intention de les imiter. Si bien que l'audience de Jacques Pohier est en passe de devenir internationale (pour 20 %, ses livres partent à l'étranger).

Dans les milieux conservateurs, il est d'usage de se lamenter sur les méfaits des théologiens non conformistes. On les accuse de faire perdre la foi. Pourtant, ce sont les témoignages inverses qui abondent. Non seulement les nouvelles perspectives apportées par les auteurs agissent comme des stimulants, mais aussi elles peuvent apporter des solutions à des croyants en difficulté. Des portes jusqu'à présent fermées s'entrouvent pour eux, des espaces vierges se dégagent. C'est bien souvent l'étroitesse de vue qui assèche la foi, la met en péril en étouffant l'esprit critique.

Infiniment plus nocives — sinon fatales — pour la foi adulte sont les prises de position de la hiérarchie lorsqu'elles se contentent d'être des mises en garde et des condamnations plutôt que des encouragements ou des appels à l'esprit d'invention. Chaque fois que l'Eglise officielle rejette un homme ou une idée elle court un risque réel. D'abord, celui de tourner le dos à une évolution nécessaire, puis celui de démoraliser, voire de désespérer ceux qui lui sont le plus attachés et qui attendent d'elle des paroles de réconfort ou des gestes d'accueil. La charité ne consiste pas à dire *amen* à n'importe quoi, mais à savoir tirer le meilleur du moins bon, et à ne pas éteindre la mèche qui fume encore. Le progrès de l'intelligence de la foi se fait tout autant par cumul que par exclusion. L'Eglise sauvera mieux ses dogmes en les assouplissant qu'en les raidissant au nom d'une tradition dont on voit mal pourquoi elle serait canonisée.

L'histoire nous enseigne à quel point les hérésies ont profité à l'orthodoxie, et elles lui auraient bien davantage profité si des querelles mesquines d'ordre non religieux n'avaient durci les oppositions.

Des pistes mal tracées

A quoi pourrait servir un théologien, si ce n'est à apporter un sang neuf ? A chacun sa fonction. Les uns peuvent se spécialiser dans la mise à jour, toujours à recommencer, des théologies d'antan. D'autres peuvent se faire les apologètes de la tradition et chercher à élucider les raisons de croire des anciens et le contenu de leur foi. Il y a beaucoup d'autres catégories. La plus périlleuse est celle des novateurs qui cherchent non certes à réinventer la religion mais à lui donner, dans la fidélité à l'Ecriture, une « charge » affective et intellectuelle pour les hommes d'aujourd'hui. Quel plus bel hommage rendu à l'œuvre de Jésus que de découvrir des raisons ou des manières neuves de croire et des harmoniques inédites au message évangélique.

Est-ce si grave si ces pistes sont encore mal tracées, si elles laissent des zones d'ombre et si elles ne s'ajustent pas parfaitement au corps doctrinal traditionnel ?

Que Rome hésite à approuver prématurément telle ou telle théologie audacieuse, c'est normal. Il est salutaire que les chercheurs travaillent à leurs risques et périls, mais il faudrait en finir une bonne fois avec un système répressif qui, profitant du prestige du siège de la chrétienté, détruit des réputations et jette une suspicion durable sur des chrétiens dont le seul crime est de faire leur métier avec un peu plus de zèle que les autres ?

Ne serait-il possible de mettre au point un statut de théologien à la fois respectueux des personnes et des droits de la société ecclésiale, qui a des responsabilités propres ? N'est-il pas odieux, en 1980, d'exclure des professeurs de leur chaire, de leur interdire de prêcher, de jeter l'opprobre sur leurs écrits ? L'Eglise catholique est une des plus mal préparées à honorer le droit d'expression. Ses raisons sont nettes mais peu convaincantes. « Vous troublez la foi des fidèles. » « Vous parlez au nom de l'Eglise, qui ne peut supporter que vous déformiez sa doctrine. »

Pourquoi ne réserverait-on pas le redoutable honneur de parler au nom de l'Eglise, au pape, aux évêques, à un nombre réduit de membres du clergé choisis pour assumer un ministère déterminé ? Les autres n'engageraient au su et au vu de tous que leur propre responsabilité. Ne serait-ce pas plus conforme à la justice et à l'évolution des sociétés modernes qui accordent de plus en plus d'autonomie à leurs membres ?

A notre époque de pluralisme et d'ombrageuse liberté, il est illusoire de continuer à considérer l'Eglise comme un corps compact et strictement hiérarchisé ayant un droit de regard constant sur les moindres faits et gestes des siens et les considérant comme des mineurs. Quel anachronisme que de traiter des universitaires comme des répétiteurs serviles alors que le propre de leur état est de penser librement !

Modestie

En outre, l'orthodoxie — puisque c'est elle qu'il s'agit de défendre — s'accommode-t-elle de contours si rigoureux et d'un contenu aussi strict ? Elle est elle-même, on l'oublie trop, un mélange subtil de politique, de philosophie et de spiritualité qui devrait inviter à une certaine modestie.

La doctrine de la foi ne saurait être un lit de Procuste qui torturerait l'esprit des croyants en les obligeant à s'identifier à des mensurations rigoureuses. Si croire c'est interpréter — et qui pourrait prétendre le contraire ? — la foi est vie avant d'être règlement, la moindre des choses est de laisser au croyant une certaine liberté de manœuvre et le droit d'apporter sa petite pierre à l'édifice. Sinistre serait une Eglise qui ne supporterait aucune nouveauté, aucun droit à l'erreur, aucune trouvaille ; qui ne laisserait pas ses chances aux créateurs. S'il est vrai que l'Eglise a reçu promesse d'éternité, elle ne risque pas grand-chose à se montrer libérale, et elle aurait beaucoup à y gagner...

HENRI FESQUET.

De Jacques Pohier à Jean Vimort

Des théologiens catholiques se considérant comme des hommes libres, il en est probablement plus qu'on ne pense. Pourtant, ces temps-ci, l'attention s'est fixée sur quatre ou cinq qui ont eu maille à partir avec la hiérarchie. Conséquence immédiate : de nombreux chrétiens se sont insurgés contre la sévérité de la Congrégation pour la doctrine de la foi que l'on croyait révolue.

Assez curieusement, le contenu des livres incriminés a fait l'objet de moins de commentaires que les circonstances elles-mêmes de la mésaventure, les enjeux doctrinaux et les réactions des mécontents. Ainsi du livre de Jacques Pohier *Quand je dis Dieu* (1).

L'auteur se meut dans le domaine subjectif et non normatif : rarement théologien l'a dit aussi clairement : « *Je vais dire sur Dieu ce que j'ai envie de dire. Pour mon plaisir. Et par nécessité. Pour pouvoir continuer à vivre.* » Puis, brusquement, ce cri émouvant de lucidité : « *Que va-t-il arriver ?* »

Nous savons ce qui est arrivé. Nous savons aussi qu'il a refusé de jouer les vedettes ou les martyrs et qu'il vit son exil intérieur avec simplicité. Jacques Pohier a été psychanalysé, il se connaît donc un peu mieux que la plupart des mortels. Il parle sans fard et avec un accent de vérité, préférant les images ou les récits aux idées. Comme celui d'Abraham, son Dieu n'est ni partout ni nulle part : « *Il est quelque part, c'est un Dieu qui vient.* » L'homme est capable d'aller vers lui ; c'est le Dieu de la rencontre. Rencontre dans l'Eucharistie, qui est essentiellement nourriture. Rencontre sur le Golgotha. Pohier est agacé par la surenchère. Il note que Jésus n'a que « *peu souffert* » et pendant moins de vingt-quatre heures. Tant d'autres condamnés ont souffert davantage et pendant des années : Jésus, lui, a eu une vie heureuse.

L'auteur n'écrit pas résurrection avec un accent aigu mais avec un « e » muet. Il se rallie aux exégètes qui font de Pâques, de l'Ascension et de la Pentecôte « *le développement littéraire et symbolique d'un événement ou d'une expérience unique* ». Il affirme que ce n'est pas d'avoir rencontré Jésus ressuscité qui a fait croire à ses contemporains en Jésus, mais l'inverse. Pour un juif, la résurrection était un fait pour ainsi dire banal. Ce qui est surprenant, c'est surtout le fait qu'en ressuscitant Jésus Dieu lui donnait raison. C'est parce que Jésus est vivant dans les apôtres que ceux-ci le proclament vivant.

Un brûlot

Jacques Pohier, que l'on sache, n'est pas un homme pessimiste, bien au contraire. Pourtant il souffre du « *prodigieux gâchis* » dans l'enseignement chrétien, depuis les liturgies jusqu'aux encycliques : déprécier le monde présent au profit d'un monde à venir où tout deviendra consolant ; se servir de Dieu pour dénoncer la mondanité du monde et l'humanité de l'homme, qui sont des dons de Dieu, bénis par Dieu lui-même.

Voilà quelques réflexions de ce livre où se retrouvent nombre de nos contemporains séduits par une lecture du christianisme aussi peu cléricale que possible. On y retrouve certes des éléments modernistes, mais Pohier ne prétend pas exprimer la foi de l'Eglise mais la sienne et il ne la pose pas comme exemplaire.

Un autre petit livre (2) qui vient de sortir semble promis au succès. L'abbé Jean Vimort, ancien responsable des aumôneries de l'enseignement public, et depuis huit ans aumônier dans les milieux hospitaliers, a fait son possible pour éliminer toute ambiguïté : « *Ni un catéchisme, ni un modèle de réflexion chrétienne ; un livre personnel et donc très contestable ; certaines positions peuvent paraître choquantes* », et l'éditeur lui-même se voit dans l'obligation de dire que l'auteur assume la responsabilité entière des prises de position qu'il signe.

Un tel luxe de précautions devient gênant. La peur gagnerait-elle l'Eglise de Jean-Paul II ? Quel est donc ce brûlot ? Tout simplement ce qu'une bonne partie des croyants pense tout bas et ce que, évidemment, aucun prêtre n'ose dire tout haut et, *a fortiori*, écrire. Il faut rendre hommage à Jean Vimort d'avoir surmonté ces difficultés. Que dit-il ? On a compliqué le dogme depuis deux mille ans. La liberté religieuse sera un leurre sans la liberté de pensée dans la foi et dans l'Eglise. Le pluralisme est nécessaire. Je ne crois pas au miracle pour mieux croire que c'est la foi qui sauve.

Les récits de l'enfance du Christ ne sont pas historiques. La naissance virginale de Jésus ne semblerait guère cohérente ; elle jetterait un soupçon et un discrédit sur la sexualité et le mariage. Le diable est une allégorie, une personnalisation poétique. Si Dieu était tout-puissant, son existence serait inconciliable avec le mal, etc.

En un sens, la foi se nourrit de ce que lui apporte l'incroyance, de ce qui n'est pas chrétien. L'idée de l'immortalité de l'âme qui n'est pas d'origine chrétienne est plutôt nuisible.

Ce petit livre contient, on le voit, beaucoup de choses et bien d'autres encore. Il tient de la table de matière. Les uns le diront simpliste, les autres se réjouiront de sa franchise brutale. En tout cas, il s'agit d'une vulgarisation et l'on aimerait des développements plus fournis. Est-ce un livre de bonne pédagogie ? L'avenir le dira. Il est probable que les journaux et revues catholiques en minimiseront la portée. Quant à la hiérarchie, elle ne peut évidemment pas supporter qu'un prêtre parle avec cette « désinvolture » de la doctrine catholique. De toute manière, ce genre de publication, malgré ses défauts, contribue heureusement à relativiser le corpus des croyances catholiques. On a coutume d'en parler comme d'un tabou alors que seule la foi compte, la doctrine n'étant qu'un succédané d'une importance seconde.

C'est là une tâche capitale, car trop de fidèles renversent l'ordre des facteurs, mettant en premier lieu des croyances dont un chrétien peut se passer. Il n'y a que trois vertus théologales, la foi, l'espérance et la charité. C'est la foi qui sauve, non le catéchisme.

H. F.

(1) *Quand je dis Dieu*, de Jacques Pohier ; édit. du Seuil, 250 pages, 45 francs environ.

(2) *Je ne crois plus comme avant*, de Jean Vimort ; édit. du Chalet, 144 pages, 45 francs environ.

MÉDECINE

● *La maternité de Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire)* est occupée depuis sa fermeture, le 9 février, par un comité de défense. Le préfet avait décidé de fermer cet établissement à cause de la réduction importante de son activité (quatre-vingt-trois naissances en 1979). Le comité de défense a demandé une entrevue au ministre de la santé et de la sécurité sociale, M. Jacques Barrot, élu de la circonscription ; ce dernier exige au préalable l'évacuation de la maternité occupée. — *(Corresp.)*

● *Le Syndicat national des infirmiers et infirmières libéraux* (S.N.I.I.L.) a réuni une conférence de presse le 12 février, à Paris. Né d'une scission de la Fédération nationale des infirmiers (F.N.I.) en 1974, ce syndicat revendique trois mille six cents adhérents. Le S.N.I.I.L. s'inquiète de la baisse d'activité qui menace les dix-huit mille infirmiers et infirmières exerçant à titre libéral en France. Le monopole des soins infirmiers, dont certains (piqûres, pansements) sont faits par des médecins, et la revalorisation de la cotation des actes professionnels sont les deux revendications majeures du S.N.I.I.L. Le syndicat demande, en outre, que les infirmières libérales soient chargées des soins dans le cadre de l'hospitalisation à domicile. Il souhaite, en outre, que les quatre organisations syndicales de la profession soient consultées, lors de la négociation de la prochaine convention en 1981, alors que seule la F.N.I. est actuellement considérée comme représentative.

★ S.N.I.I.L., 14, rue Lafon, 31000 Toulouse.

Libres opinions

OBJECTION DE CONSCIENCE

par LOUIS EVELY (*)

L'EGLISE catholique est une société bloquée. Les verrous qu'elle a posés pour garantir son unité paralysent son évolution. La forteresse est devenue prison. Les dogmes « infaillibles », la discipline rigoureuse, la lourdeur de l'organisation, écrasent la vie. A la Pentecôte, il y avait un minimum de structures et un maximum d'inspiration. Aujourd'hui, il y a un maximum de structures et l'Esprit souffle davantage au-dehors de l'institution qu'au-dedans.

Le catholicisme orthodoxe devient invivable. Quels sont les laïcs qui admettent *Humanae vitae* et ne pratiquent pas la contraception artificielle ? Quels sont les prêtres qui croient à l'infaillibilité pontificale, à l'Immaculée Conception, à l'Assomption, qui obéissent strictement aux lois liturgiques, qui font le catéchisme comme il leur est ordonné, qui appliquent la morale sexuelle de la Congrégation pour la doctrine de la foi ?

Une autorité de plus en plus rigide s'exerce sur un peuple de plus en plus indocile. La dictature des gouvernants n'est tempérée que par l'anarchie tranquille des gouvernés.

Tous prétendent continuer à appartenir à une société, malgré la volonté expresse de ceux qui ont qualité pour définir les règles de cette appartenance. Et même les délégués officiels du pape et des évêques que sont les prêtres, les religieux, les théologiens, s'affranchissent de ce rôle. Ils ne prétendent plus transmettre l'enseignement de leurs mandants ; ils parlent et agissent selon leurs convictions. Mais n'abusent-ils pas de la confiance des fidèles en paraissant représenter encore une autorité qu'ils négligent ? Un cléricalisme nouveau impose aux laïcs les options individuelles des clercs.

Seuls les évêques exercent encore l'obéissance inconditionnelle au pape et préfèrent la solidarité du système à leur jugement personnel et à leur responsabilité pastorale. Avec cette terrible conséquence que plus personne ne peut les croire, car tant que quelques-uns d'entre eux n'auront pas le courage, comme le Père Riobé, de déclarer leurs divergences, il nous sera impossible de savoir s'ils disent ou non ce qu'ils pensent.

Une seule solution à cette situation malheureuse : que l'Eglise pratique ce qu'elle conseille aux autres, le respect des droits de l'homme, la reconnaissance de l'objection de conscience. Qu'on puisse rester dans l'Eglise sans admettre tous ses dogmes, en critiquant l'autorité, en n'obéissant pas à toutes ses lois, en discutant librement tous les problèmes.

Que l'identité catholique se définisse autrement que par la soumission de la conscience : par l'attachement à l'Evangile, par la foi au Dieu que le Christ a révélé, par un comportement inspiré de son exemple !

Le magistère est chargé d'exprimer la foi vécue du peuple de Dieu. Aujourd'hui, la distance entre son discours et la vie des catholiques s'accroît au point d'engendrer une confusion insupportable. L'autorité dans l'Eglise n'est pas le pouvoir d'imposer aux hommes ce qu'ils doivent croire ou faire, c'est la capacité de susciter une communion des esprits et des cœurs. Le Bon Pasteur n'est pas celui qui somme les brebis de le rejoindre, mais, comme Jean XXIII, celui dont elles reconnaissent la voix, et qui les rallie.

(*) Ecrivain.

LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS PORTE UNE « APPRÉCIATION POSITIVE » SUR JEAN-PAUL II

« *Nous portons une appréciation positive sur Jean-Paul II* », a déclaré vendredi 15 février à l'A.F.P. M. Maxime Gremetz, secrétaire du comité central du parti communiste français, responsable des relations avec les milieux et mouvements chrétiens et député européen.

M. Gremetz a admis qu'un « *certain nombre d'idées doctrinales* » du pape « *paraissaient un peu conservatrices* », notamment en matière de contraception et de sexualité, « *mais cela est l'affaire des chrétiens* ». « *Ce qui nous intéresse, ce sont ses actes sur le plan international* », a-t-il ajouté.

Ainsi, le voyage pontifical en Pologne a montré que le pape prenait acte « *de la réalité du monde socialiste* ». « *Il a dit aux masses chrétiennes : « Vous devez contribuer à la construction de cette société, au bien-être, au développement de la nation polonaise* », a rappelé M. Gremetz.

Autres sujets d'approbation : les batailles de Jean-Paul II pour le désarmement, pour un ordre économique plus juste, contre les atteintes aux droits de l'homme, « *où sa définition rejoint la nôtre : pas seulement la liberté d'expression, mais le droit au logement, au travail, à la culture, etc.* ».

Cela nous donne la possibilité de mener des actions communes avec les chrétiens, a ajouté M. Gremetz. Il a cité à ce sujet la lutte des communistes pour interdire le travail le dimanche dans les grands magasins, côte à côte avec des catholiques qui voulaient pouvoir assister à la messe dominicale, les manifestations contre l'installation d'armes nucléaires, etc.

Interrogé sur la condition des croyants en U.R.S.S., le responsable communiste a dit notamment : « *Il y a là-bas un grand nombre de croyants et la tendance n'est pas à la baisse (...).* » « *Il n'y a pas de persécution à l'égard de la religion. La situation est-elle satisfaisante ? Rien n'est jamais entièrement satisfaisant, tout est relatif* », a-t-il conclu.

Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Femmes et « vidéastes ».

Du 3 au 7 mars l'American Center annonce le Women's Video Festival, de New-York, en présence de son organisatrice Susan Milano. Créé en 1972, ce festival « entendait réagir contre la faible proportion de créations féminines sélectionnées par les autres festivals ». Il veut « mettre en valeur la sensibilité et la créativité des femmes, et briser certains stéréotypes à l'égard de leur travail ».

Un peu plus tard, du 22 au 30 mars, le Centre d'action culturelle de Sceaux présente trente longs métrages féminins inédits, à raison de quatre projections par jour. Certains de ces films seront repris à Châtenay-Malabry, à Châtillon-sous-Bagneux, à Fontenay-aux-Roses. L'Allemagne fédérale fournit une fois de plus le plus gros du contingent, avec la participation de Gitta Nickel de la République démocratique allemande, de femmes cinéastes de Bulgarie, du Québec, de Roumanie, du Sénégal, de Suisse et de France. Des « tables rondes » traiteront du rapport réalité-fiction, des relations avec la presse, de la création dans les pays socialistes, etc.

★ American Center, 261, boulevard Raspail, tél. 354-99-92.

★ Les Gémeaux, 49, avenue Georges-Clemenceau, Sceaux, tél. 660-05-64.

« Jeune cinéma » et la Fédération Jean-Vigo.

Suite à l'article « La nouvelle donne des revues de cinéma » (le Monde du 12 janvier), Mme Ginette Delmas, présidente en exercice de la Fédération Jean-Vigo des ciné-clubs de jeunes, nous écrit : « *Jeune Cinéma* (la revue de la Fédération Jean-Vigo, N.D.L.R.) n'est pas né d'une scission d'avec *Image et son*, mais surtout du besoin d'une fédération de ciné-clubs encore jeune (issue elle-même de la F.F.C.C.) d'avoir à se définir et à s'exprimer. » Image et son *est, avec* la Revue du cinéma *et* Ecran, *un des trois titres sous lesquels paraît aujourd'hui la revue de la Fédération de ciné-clubs rattachée à la Ligue de l'enseignement. La F.F.C.C. (Fédération française des ciné-clubs) publie de son côté le magazine* Cinéma.

★ Voir les exclusivités.

« A FORCE, ON S'HABITUE », de Jean-Pierre Gallepe

Parole de jeunes

Jamais d'effet spectaculaire sur une bouteille d'éther ni de travelling trop long sur des blocs d'H.L.M. : Jean-Pierre Gallepe a filmé sobrement, pendant treize heures, des jeunes de treize à vingt-deux ans d'Aulnay-sous-Bois : la désespérance dénoncée par M. Pierre Zarka, secrétaire général des jeunesses communistes, serait un mot faible pour décrire ce qui ressort de ces témoignages de jeunes — vivant dans une ville dont la municipalité a un maire communiste — dont une quarantaine ont été retenus par le réalisateur pour son film. A force on s'habitue.

D'histoire, il n'y en a pas dans ce film, à juste titre, puisque ces jeunes n'ont pas eu d'histoire. L'avenir pour eux ? Il est bétonné et désespéré : « Le choix, *dit l'un d'eux,* c'est de t'enterrer avec ton crédit, bosser pour payer les traites et se retrouver dans le trou, paquet d'os, après avoir simplement gratté. » « *Nous, on sera toujours zéro, dit un autre,* on restera des zéros. » *Alors, en attendant, ils jouent au ballon et encore au ballon. Avant d'aller pointer au chômage.*

On se drogue un peu « pour essayer », *on vole quelquefois,* « comme tout le monde », *et surtout on tourne en rond. Le cinéma ?* « Il faut au moins 20 balles, et c'est trop cher. » *Les* « boums » ? « Il faut avoir de l'argent et une femme. » *Quant à l'amour,* « ça fout la honte », « ça ne se fait pas », *les autres d'ailleurs* « se moqueraient de vous ». *Les filles, de toute façon, notamment lorsqu'elles sont d'origine maghrébine, n'ont pas, pour la plupart, le droit de sortir dans les cités d'Aulnay. On voit d'ailleurs dans ce film beaucoup plus de garçons que de filles.*

Tous ces témoignages sont traversés par une très forte conscience des classes sociales. « Il n'y aura que les riches, *dit l'un d'eux,* qui auront tous les plaisirs ». *Le spectacle monté pendant la colonie de vacances de l'été mettait face à face un ouvrier, le dos courbé, et un contremaître armé d'un bâton et hurlant.*

Ces « riches », *ce sont déjà les* « fils à papa » *qui, pour se payer une bicyclette à quatorze ans, n'auront pas à travailler et qui n'ont pas besoin de voler puisque leur père est là. Pourtant, ceux-là, interrogés aussi durant ce film, apparaissent inquiets de* « ne pas y arriver », *même si leurs objectifs professionnels sont plus clairement exprimés que chez les autres.*

Le financement de ce film par la municipalité d'Aulnay-sous-Bois est une initiative courageuse. En effet, il ne met aucunement en valeur les nombreuses réalisations du conseil municipal en faveur de la jeunesse d'Aulnay puisque le seul local collectif qui apparaît semble très dégradé.

Rarement la parole de jeunes les moins privilégiés, ceux-là mêmes qu'un peu trop vite on nomme « voyous » *ou* « prédélinquants », *n'aura été accueillie de façon aussi directe pour elle-même.*

NICOLAS BEAU.

★ La Clé.

« LES JOYEUX DÉBUTS DE BUTCH CASSIDY ET LE KID »

de Richard Lester

Inépuisable, le filon du western, mais de moins en moins exploité par *le Hollywood de la fin des années 70,* qui avait terriblement besoin de se refaire une virginité après la mort des John Ford et autres *Anthony* Mann. *Les Joyeux Débuts de Butch Cassidy et le Kid* se veut la suite d'un film célèbre de 1969, *Butch Cassidy et le Kid* de George Hill (avec Paul Newman et Robert Redford dans les rôles principaux). Tourné il y a déjà deux ans, l'ouvrage *est resté un bon moment* en souffrance sur les étagères de la Fox, la firme productrice.

Richard Lester, Palme d'or surprise du Festival de Cannes 1965 avec *le Knack (adaptation enjouée d'une* pièce très personnelle d'Anne Jellicoe), est connu pour le ton souvent parodique, comme *à l'accéléré, ou* au contraire à l'extrême ralenti, de ses ouvrages. Son adaptation fantaisiste des *Trois Mousquetaires* en 1964 — le film, européen, fut présenté un peu plus tard sur les écrans américains avec un énorme succès — ne fut probablement pas *étrangère* au choix de la Fox. Comment diriger, si l'on peut dire, une parodie d'une parodie, quel ton adopter, *après l'ouvrage de George Roy* Hill, qui s'inscrivait dans tout un mouvement de mise au pied du mur du western — *les films de Sergio* Leone, plus tard l'étincelant *Blazing Saddles* de Mel Brooks ?

Homme de goût et de culture, « européen » au sens illustré par *Henry James, citoyen de Philadelphie* devenu britannique d'adoption, Richard Lester coupe court aux clowneries du *premier film, joue l'histoire,* le récit, comme un spectacle de diapositives. Butch et le Kid nous sont montrés cette *fois au début de* leur carrière de joyeux bandits. Ils n'appartiennent tout à fait ni à hier ni à aujourd'hui. La contrepartie, le résultat, *de* ce souverain détachement, de ce regard enjoué, une fois de plus, mais sans le moindre truc *technique, comme en débordant* les premières œuvres du cinéaste, est un film étonnamment incolore, inodore, *hors du temps et de la durée* propres au western. Nos deux héros au petit pied, joués, disgrâce volontaire, par des acteurs peu connus, se complaisent à une sorte de cache-cache-*poursuite, n'effleurent* qu'une réalité immatérielle.

On entrevoit bien un moment le village de Telluride, où, tout jeune, Butch Cassidy effectua son premier hold-up : la vraie rue de western de l'époque a été gardée intacte, et la vraie banque avec sa façade massive. *Mais, de façon caractéristique,* Richard Lester a évacué tout le contexte de lutte *impitoyable,* de violence *exacerbée, qui caractérisèrent* ce centre minier, où débarquaient les immigrants du monde entier. L'humour *discret* de Richard Lester ne compense pas cette perte de sang vif, cette totale coupure d'avec l'histoire.

LOUIS MARCORELLES.

THÉATRE

« L'HOMME AU CHAPEAU DE PORCELAINE » d'Arrabal

« Pochade : *œuvre littéraire écrite rapidement (souvent sur un ton burlesque).* »

Mais le Petit Robert dit aussi : « *Sorte de croquis en couleur exécuté en quelques coups de pinceau.* »

Les deux définitions, la littéraire et la picturale, conviennent a *L'homme au chapeau de porcelaine,* une facétie d'Arrabal, portrait-charge de Fidel Castro (il n'a jamais lu un livre de Marx parce qu'il n'y trouvait pas d'image, il cache dans un grand coffre-fort un homosexuel en robe rose qui le console dans les heures noires, il aime s'habiller *en nouveau-né et* appeler sa maman, etc.). Sous la guignolade grotesque, on sent une rancune furieuse.

Par moments, les répliques sont drôles, mais la pièce est tout de *même rapidement* exécutée, *il y* a trop de passages à vide, laborieux. Et n'abordons pas le fond de la question : Cuba et Castro, c'est autre chose.

C'est de l'Arrabal du dimanche, *du pied-de-nez. Arrabal* est un auteur libre, on ne peut que l'aimer aussi lorsqu'il camoufle ses *grosses colères en calembredaines* crispées. La mise en scène de Gérard Hernandez (qui joue Castro) *pète le feu.*

M.C.

★ Théâtre Tristan-Bernard, 21 h.

Les héritiers de Claudel mécontents

Les héritiers de Paul Claudel (M. Henri Claudel et Mme Nantet) ont refusé de donner leur autorisation pour la tournée du spectacle *Tête d'or* mis en scène par Daniel Mesguich. Cette tournée était prévue après la fin des représentations qui ont lieu actuellement au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis. Déjà, au début du mois de janvier, la famille de Paul Claudel avait dénoncé « *la thèse falsificatrice* de Mesguich », évoquant la « mutilation constante de l'œuvre », *mais elle avait ajouté* qu'elle n'entendait pas faire de publicité au metteur en scène en réclamant l'interdiction du spectacle par voie judiciaire.

M. René Gonzalès, directeur du Théâtre *Gérard-Philipe, estime* qu'une telle réaction est non seulement « très grave » mais « pose *le problème des droits des héritiers* sur une œuvre littéraire ». Il compte en saisir incessamment la *Société des auteurs.*

MUSIQUE

AU THEATRE DE CAEN

Un honorable « Eugène Onéguine »

En dehors des grandes villes asso*ciées dans la Réunion des théâtres* lyriques municipaux de France, certaines cités moyennes font aussi des *efforts méritoires dans le domaine* de l'opéra. Nous parlions récemment de Dijon (*le Monde* du 23 janvier). A *Caen, où, jadis, la Maison de la* culture avait présenté d'excellents spectacles, sous la direction de Pierre Barrat, le Théâtre municipal et son atelier lyrique, animés par Jean Malraye, poursuivent *opiniâtrement* une politique courageuse, malgré les faibles moyens dont ils disposent (1 350 000 F pour huit spectacles). Une coopération prometteuse est envisagée avec les théâtres de l'Ouest, Nantes, Angers, Rennes, Brest, etc.

Le Théâtre de Caen n'a pas craint de monter ces jours-ci *Eugène Onéguine,* de Tchaïkovski, qui, on se sait pourquoi, est rarement joué en *France, dans une production insolite* et assez belle, dont la mise en scène est de la cantatrice Christiane *Issartel et les décors de* « *Raymond* Moreth, l'auteur du « Monstre » de la Défense et du « Mur » des Halles.

Il est assez curieux de voir se déployer des costumes d'époque (qui viennent du Centre lyrique de Wallonie) dans le vaste espace de la scène du beau théâtre moderne caennais, habité d'éléments de décor modernes à la limite de l'abstrait ou du pop'art : un très beau tulle *peint, au premier acte, suggérant,* avec quelques bouquets d'épis blancs et de fleurs sur une tache verte et *un fond de soleil, une fête des moissons* ; au deuxième acte, une porte monumentale, décorée de visages de femmes pour bande dessinée, moins réussie, mais ouverte sur une sorte de plage déserte, image du destin glacé qui attend Lensky à la sortie de cette brillante salle de bal ; et *surtout, au tableau suivant, celui du* duel, une sorte de monolithe aux découpes de visages humains, vision surréaliste tourmentée, vigoureuse et assez saisissante.

Ces espèces de signaux tressaillants et visionnaires s'harmonisent par ailleurs sans rupture avec la nudité des autres scènes, habillées presque uniquement par des éclairages superbes, avec quelques élé*ments de suggestions, tels la vision* lointaine de toits d'une ville slave ou les deux immenses voiles de *deuil qui pendent dans la chambre* de Tatiana au dernier acte.

Pour ses débuts, dans des conditions difficiles, Christiane Issartel a su adroitement mettre en scène, avec quelques « prologues » assez modernes, cette œuvre longue où manœuvrent beaucoup de choristes, *danseurs et figurants, en évitant en* général les poncifs du genre. On *ne peut guère reprocher aux chanteurs* des moyens un peu limités dans une distribution très coûteuse *pour un théâtre modeste. Pourtant,* Jacques Villisech incarne un réjouissant Grémine et Ginès Sirera est un honorable Lensky, tandis que Pierrette Thevenon a quelque chose du charme des nourrices russes.

Les meilleurs sont Claude Meloni (Onéguine) et Christiane Issartel (Tatiana), souvent émouvants, encore que les jolis timbres de l'une et de l'autre ne semblent pas avoir été exploités avec assez d'adresse par leurs professeurs, pour faire vraiment sortir la voix et la prononciation, ce qui est le drame de l'école française.

Jean Malraye a dirigé avec autant de cœur que de talent cette œuvre aux profonds replis psychologiques, si belle et mélancolique, qui est bien défendue par l'orchestre, le ballet et les chœurs (un peu bruyants parfois) du théâtre. Le public de la première, des scolaires de neuf à quatorze ans, a manifesté bruyamment, mais sagement en somme, son contentement. Ici comme à Lyon, c'est le blé en herbe *de la relève lyrique.*

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochains spectacles lyriques au Théâtre de Caen : trois opéras bouffes d'Offenbach (*Croquefer, les Deux Aveugles et Pomme d'Api*) en avril et *la Traviata* en mai.

Joseph Losey mettra en scène « Boris Godounov » à l'Opéra de Paris

Joseph Losey a accepté la proposition que lui a faite Rolf Liebermann de reprendre la mise en scène du Boris Godounov *de Moussorgski, présenté en décembre dernier à la Scala de Milan et dont les représentations au Palais Garnier sont prévues pour les mois de juin et juillet 1980. Il remplacera Iouri Lioubimov, auteur de la mise en scène de la Scala, que les autorités soviétiques refusent de laisser venir en France, comme elles l'avaient déjà fait en 1978 lorsqu'il s'était agi de monter* la Dame de pique (le Monde du 7 février).

Joseph Losey a eu l'occasion de se familiariser avec l'opéra, puisqu'il est le réalisateur du Don Giovanni *récemment porté à l'écran. Les décors et les costumes ne seront pas non plus ceux de la Scala ; ils seront réalisés par Bernard Daydé.*

VARIÉTÉS

Marie-France au Petit Robert

Tous les lundis soir, à 21 h. 45, dans l'espace confiné d'un restaurant de Pigalle, Marie-France interprète, avec *excès et fantaisie,* des chansons idiotes et fatales. Gourde ou tigresse, elle écarquille les yeux, *cligne des paupières,* met sa bouche en cœur, twiste et crie « olé ». N'ayons pas peur d'employer un vocabulaire un peu désuet : cette pin-up de choc rechante les tubes qu'elle écoute sur son tourne-disques (ou pick-up) en lisant son horoscope et en rêvant à l'homme idéal, des 45 tours de Bardot, de Simone Pied-de-Poule ou des Beatles. Marie-France, accompagnée d'un pianiste, doit se trouver à trente centimètres de son public très restreint. Il faudrait la voir sur une vraie scène.

H. G.

★ Le Petit Robert, *10, rue* Cauchois (18e).

■ Mme Micheline Rouvier-Jeanlin vient d'être nommée conservateur du musée *archéologique de Dijon.* Mme Rouvier-Jeanlin est une archéologue connue en Europe et *aux Etats-Unis* pour ses travaux scientifiques sur les objets gallo-romains.

JAZZ

Jacques Berrocal à la Chapelle des Lombards

Entre les mille et une manières d'être en rupture de ban, de suivre avec intransigeance son bonhomme de chemin, Jacques Berrocal a trouvé le moyen encore de rester parfaitement unique. Inassimilable.

Pour d'autres, on devine ; pour d'autres, on se doute. Mais lui, cornettiste et joueur de toutes sortes d'instruments, instrument encore de toutes sortes de machines à faire des sons, qu'est-ce qui le fait courir ? Quel rêve habite ce fiévreux « *jeune homme à la trompette* » ?

La passion de la vie sans doute et la passion de la musique. Jacques Berrocal vient de publier un album étourdissant : *Catalogue.* Un objet d'apparence splendide déjà, dont le contenu se déroule tout d'un coup, sans morceaux ni « plages ». Tout est là du monde suffocant, mais tout est passé au filtre de ce qu'Alain Gerber nomme « *le rire et l'effroi du présent* ».

Il faut écouter ce disque parce qu'il étonne dans toute la production de masse, bien sûr, et même dans les productions marginales. Il détonne. Il faut écouter ce mélange splendide et fascinant de free music, de rock, de blues, de rires et de toux, de nasillements téléphonés, de cliques et de sifflets, les bruits du monde, les bruits de la ville et les bruits de la vie.

Disque mémoire, disque à la première personne, cet enregistrement est aussi fait de l'amour de ceux dont Jacques Berrocal s'entoure. Et il témoigne, sans le savoir complètement, pour son temps. Il éveille. Et cette sensibilité écorchée nous alerte. Prophétique et mystérieusement tendre. Peut-être heureuse.

Pour en savoir plus, il faut entendre Jacques Berrocal en scène ; Berrocal n'est pas un explorateur, il voyage ; il nous entraîne. Il n'est pas davantage un chercheur : mais il s'agrippe à l'univers des sons et aux images violentes de son imagination. Enfin, comme tous les musiciens qui *ne sont pas de simples exécutants* des hautes œuvres, il nous fait signe.

FRANCIS MARMANDE.

★ « Catalogue » : Davantage 09 FB 210.

★ Jacques Berrocal à la chapelle des Lombards : *le 15 février,* à 20 h. 30, 62, rue des Lombards.

La tournée de Sun Ra

Sun Ra, sans son grand orchestre, c'est un peu d'agitation, de couleurs, d'épaisseur sonore en moins, mais c'est aussi un peu de Sun Ra en plus. Face à l'Intergalactic Orchestra, on n'observe pas autant le savoir-faire multiple du chef d'orchestre, son talent de chanteur et d'arrangeur vocal, de pianiste et d'improvisateur, son *humour surtout* et son amour de la scène qui sont des facettes importantes et trop *méconnues de Sun Ra.*

On l'a toujours reconnu comme le leader d'une grande et brillante machine, *un des pères de l'avant-garde* mais en regrettant souvent l'outrance de ses mises en scène, ces cérémonies baroques, ces costumes délirants qui forment un univers irréel dans lequel il se complaît.

S'il a indisposé beaucoup d'amateurs de jazz, Sun Ra est mieux compris aujourd'hui. On accepte le son du rocksichord et ses utilisations du synthétiseur.

PAUL-ETIENNE RAZOU.

★ Le 16, à Angoulême; le 21, à Dijon; le 22, à Genève ; le 24, à Willisau ; le 27, à Amsterdam ; le 28, à Lille ; le 29, à Bourg-la-Reine ; le 1er mars, à Nimègue ; le 2, à Utrecht ; le 3, à Marseille ; le 4, à Aix-en-Provence ; le 6, à Lyon ; le 7, à Grenoble ; le 8, à Annecy ; le 13, à Bruxelles ; le 15, à Groningen.

SPECTACLES

théâtres

Nouveaux spectacles

Artistic - Athévains (272-25-77), 20 h. 30 : Un silence à soi ; Quatuor à cordes.
Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : Amélia.
Galerie 55 (326-63-51), 20 h. 30 : Grimaces et petits sanglots.

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 20 h. : l'Enlèvement au sérail.
Comédie - Française (296 - 10 - 20), 20 h. 30 : Horace (dernière).
Chaillot, Gémier (727-81-15), 20 h. 30 : Un dimanche indécis dans la vie d'Anna.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : Un balcon sur les Andes.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : Créanciers.
Petit T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : Intimité.
Centre *Georges-Pompidou* (277-12-33), 18 h. : Le fond de l'air est rouge (cinéma).
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h. 30 : la Terrasse de midi.
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Illapu/ nouvelle chanson chilienne.

Les autres salles

Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : *Une* drôle de vie.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 45 : l'Ours ; Ardèle ou la marguerite.
Atelier (606-49-24), 21 h. : Audience ; Vernissage.
Athénée (742-67-27), 21 h. : la Fraîcheur de l'aube.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. 30 : Macbeth.
Bouffes - Parisiens (296 - 60 - 24), 20 h. 45 : Silence, on aime.
Cartoucherie, Théâtre de la Pie-Rouge (808-51-22), 20 h. 30 : Héroïne nationale. — Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : Flaubert.
Centre d'art celtique (254-97-62), 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
Cité internationale (589-67-57), Galerie, 20 h. 30 : le Songe d'une nuit d'été. — Resserre, 20 h. 30 : Thyeste. — Grand Théâtre, 20 h. 30 : Le Farré sifflera trois fois.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : la Cuisine des anges.
Daunou (261-69-14), 21 h. : l'Homme, la Bête et la Vertu.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Fontaine (874-82-34), 21 h. : les Trois Jeanne.
Forum des Halles, Chapiteau bleu (297-53-47), 20 h. 30 : le Jeu de Saint-Nicolas.
Gaîté - Montparnasse (322 - 16 - 18), 22 h. : Le Père Noël est une ordure.
Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 21 h. : Mascafemme.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 30 : l'Atelier.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 19 h. : En compagnie d'A. Chedid ; 20 h. 30 : Stratégie pour deux jambons ; 22 h. 15 : A la recherche du temps perdu. — Théâtre rouge, *19 h. : En compagnie de Ritsos ;* 20 h. 15 : Albert ; 21 h. 30 : En compagnie de Ritsos.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Mathurins (265-90-00), 21 h. : les Frères ennemis.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Montparnasse (320-89-90), I, 20 h. 30 : la Cage aux folles. — II, 20 h. 30 : On a feulé chez M. Sloop ; 22 h. : L'empereur s'appelle Dromadaire.
Musée des monuments français (727-35-74), 20 h. 30 : Une fille à brûler.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Oblique (355-02-94), 20 h. 30 : le Cuisinier de Warburton.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Orsay (548-38-53), I, 20 h. 30 : Elle est là.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 45 : *Lionel Rocheman.*
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : Joyeuses Pâques.
Péniche (205-40-39), 20 h. 30 : Bécassouille.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : le Bleu du ciel.
Poche - Montparnasse (548 - 92 - 97), 21 h. : Une place au soleil.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : l'Asile. — Amphi, 20 h. 30 : le Motif.
Studio des Champs - Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : Les orties, ça s'arrache mieux quand c'est mouillé.
T.A.I. - Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 45 : Artaud roi.
Théâtre des *Deux-Portes (361-24-51)*, 20 h. 30 : Catherine un soir de novembre.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 45 : L'arche du pont n'est plus solitaire.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimplin ; 22 h. 15 : Dracula-Waltz.
Théâtre Marie - Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Tricoter à Pontoise ; 22 h. 30 : le Bébé de M. Laurent.
Théâtre Noir (797-85-14), 20 h. 30 : Errances.
Théâtre de la Plaine (842-32-25), 20 h. 30 : Arlequin défenseur du beau sexe.
Théâtre 18 (226-47-47), 20 h. 30 : la Senorita (en espagnol).
Théâtre 13 (627-36-20), 20 h. 30 : la Belle Sarrasine.
Théâtre 347 (526-29-08), 21 h. : la Poube.
Tristan-Bernard (522-08-40), 20 h. 30 : l'Homme au chapeau de porcelaine.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : Je veux voir Mioussov.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 19 h. 45 : *le Bel Indifférent ; le Menteur ;* 21 h. : Pinter and Co. ; 22 h. 15 : la Revanche de Nana ; 23 h. 30 : les Vilains Bonshommes Verlaine, Rimbaud.
Blancs-Manteaux (887-15-76), 20 h. 15 : Areuh = MC2 ; 21 h. 30 : Raoul, je t'aime ; 22 h. 30 : Cause à mon c..., ma télé est malade ; 23 h. 45 : P. Triboulet.
Caf' Conc' (372-71-15), 21 h. : Phèdre *à repasser ; 22 h. 30 : Paris 80 ;* 23 h. : Segelstein ; 24 h. : Contes et légendes.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. : les Deux Suisses ; 23 h. 15 : Couple-moi le souffle. — II, 22 h. 30 : Talila.

Vendredi 15 février

Cafessaion (278-46-42), 20 h. 30 : Parlez-nous d'amour ; 21 h. 30 : J. Charby.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : L'avenir est pour demain ; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du nord.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 ; le Petit Prince ; 22 h. : le Silence de la mer ; 23 h. : Pétrolimonade.
Cour des Miracles (548-85-60), *19 h. : Célébration ; 20 h. 30 :* C. Authier ; 21 h. 30 : Confetti en tranches ; 22 h. 45 : Essayez donc nos pédalos.
L'Ecume (542-71-16), 20 h. 30 : P. Caral ; 24 h. : Wienkop et Masellis.
Le Fanal (233-91-17), 19 h. 45 : F. Brunold ; 21 h. 15 : le Président.
La Grange - au - Soleil (727-43-41), 21 h. : Pinatel.
Le Marche-Pied (636-72-45), 21 h. : P. Ecrival.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Racontez - moi votre enfance ; 22 h. 15 : R. Obaldia. — II, 20 h. 30 : Abadi-don.
Les Petits-Pavés (607-30-15), 19 h. 30 : Soirées orientales.
Le Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Offenbach, Bagatelle ; 21 h. 30 : G. Langoureau.
Soupap (278-27-54), 21 h. 30 : la Plus Forte ; le Défunt.
Splendid, 20 h. 45 : Elle voit des nains partout.
La Tanière (337-74-39), 22 h. 30 : P. Litoust. — II, 21 h. : Eve Griliquez.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 21 h. 20 : les Jumelles.
Théâtre des Quatre - Cents - Coups *(329-39-69), 20 h. 30 : le Plus Beau* Métier du monde ; 21 h. 30 : Magnifique, magnifique.
La Vieille-Grille (707-60-93), 21 h. : Ma vie est un enfer, mais je ne m'ennuie pas ; 22 h. 30 : Exhibitions pakotilles.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Raymond ou Comment s'en dé... Sabarrasser.
Deux - Anes (606-10-26), 21 h. : Pétrole... Ane.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Jacques Villeret.
Comédie des Champs - Elysées (359-37-03), 20 h. 45 : les Frères Jacques.
Dunois (584-72-00), 21 h. : F. Achard, B. Vitet, B. Schnebell, C. Leski.
Forum des Halles (297-53-47), 18 h. 30 : Boris Santeff ; 20 h. 30 : Pauline Julien.
Essaïon (278-46-42), 21 h. : Mollien chante Aragon.
Gaîté - Montparnasse (322 - 16 - 18), 20 h. 30 : Leny Escudero.
Marigny (256-04-41), 21 h. : Thierry Le Luron.
Olympia (742-25-49), 21 h. : *Jerry* Lewis.
Palais des sports (828-40-90), 21 h. : B. Lavilliers.
Porte-Saint-Martin (607-37-53), 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Théâtre Marie - Stuart (508-17-80), 18 h. 30 : Stanislas.

La danse

Théâtre de Plaisance (320-00-06), 18 h. 45 : Ballet de Josy Krasovsky.

Les concerts

Salle Gaveau, 20 h. 30 : W. Schoens, K. Richter (Beethoven, Schubert).
Théâtre des Champs - Elysées, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. J. Conlon, sol. M. Rostropovitch (Berlioz, Lutoslavsky, Dvorak).
Salle Pleyel, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. G. Rivoli (Berlioz, Gounod, Bizet, Chabrier).
Centre culturel de Belgique, 20 h. 45 : L. de San, J.C. Vanden Eynde (Debussy).
Lucernaire, 21 h. : P. Pierlot, A. Costanzi, R. Siegel (Leclair, Telemann, Bach).
Eglise Saint - Julien - le - Pauvre, 20 h. 30 : Ensemble Musica Instrumentalis de Vienne (J. des Prés, Senfl, Hofhaimer...).

Jazz, pop', rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : S. Guarault, Benny Vasseur Quintet.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 20 h. 30 : Catalogue.
Club Saint - Germain (222-51-09), 22 h. : Rhoda Scott.
Dunois (584-72-00), 22 h. 30 : Duo Roubach-Boell.
Espace Cardin (266-17-30), 20 h. 30 : Eddie Louiss, Quartet Houston Preston.
Gibus (770-78-88), 22 h. : Digital Dance.
Le Palio, 22 h. : Al Grey, J. Forrest.
Dreher (233-48-44), 22 h. : H. Singer, L. Trussardi, D. Donebla, M. Graillier.
Petit-Opportun (236-01-36), 21 h. 30 : G. Lafitte, A. Jean-Marie, A. Cullaz.
Riverbop (325-93-71), 21 h. 30 : J. Cohen, J.-P. Campe, F. Mechali, J.-L. Mechali.
Slow-Club (233-84-30), 21 h. 30 : *René Franc.*

Dans la région parisienne

Antony, Théâtre Accidentel, 21 h. : *Groupe Confrectuel.*
Boulogne - Billancourt, T. B. B. (603-60-44), 20 h. 30 : les Hauts de Hurlevent.
Gennevilliers, Théâtre, 20 h. 45 : Honte à l'humanité.
Ivry, Théâtre des Quartiers (672-37-43), 20 h. 30 : Le deuil sied à Electre.
Montreuil, auditorium du Conservatoire (858-91-49), 20 h. 30 : Clown.
Nanterre, Théâtre des Amandiers (721-22-25), 21 h. : Ils ont déjà occupé la villa voisine.
Saint-Denis, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), 19 h. 30 : Tête d'or.
Vincennes, Théâtre Daniel - Sorano (374-73-74), 21 h. : Quelle belle vie, quelle belle mort. — Petit Théâtre, 21 h. : les Jumeaux de Naples.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix - huit ans

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 16 h. : Ballerina, de L. Berger ; 18 h. : Knock, de L. Jouvet et R. Goupillière ; 20 h., Hommage à Ozu : J'ai été recalé, mais... ; 22 h., Images de la folie : Vertiges, de M. Bolognini.
Beaubourg (278-35-57), 15 h. et 19 h., Cinéma russe et soviétique (15 h. : l'Invasion, d'A. Room ; 19 h. : Namous, de Beck-Nazarov) ; 17 h., Hommage à Ozu : Jours de jeunesse ; 21 h., César 1980 : Erotissimo, de G. Pires.

Les exclusivités

ALIEN (A., v.f.) (*) : Haussmann, 9e (770-47-55).
AMERICAN GRAFFITI, La suite (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; *Luxembourg, 6e (633-97-77) ;* Balzac, 8e (561-10-60) ; Marignan, 8e (359-92-82). — (V.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
L'AMOUR MENSONGE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : France-Elysées, 8e (723-71-11).
ARRETE DE RAMER, T'ES SUR LE SABLE (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76) ; (v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
BASTIEN, BASTIENNE (Fr.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47).
LES BRONZES FONT DU SKI (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Ternes, 17e (562-13-45).
BUFFET FROID (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (579-79-79) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97).
C'EST ENCORE LOIN L'AMERIQUE ? (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
C'EST PAS MOI, C'EST LUI (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
C'ETAIT DEMAIN (Ang., v.o.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE CHASSEUR D'OMBRES (A., *v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) ;* 18 h. (sf samedi, dimanche).
CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
COCKTAIL MOLOTOV (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
CORPS A CŒUR (Fr.), Le Seine, 5e (325-95-99), H. sp.
CUL ET CHEMISE (A., v.f.) : Français, 9e (770-33-88).
LA DEROBADE (Fr.) (*), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (562-18-45).
DON GIOVANNI (Fr., v. it.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67).
LA FEMME FLIC (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
FIN D'AUTOMNE (Jap., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).
GENESE D'UN REPAS (Fr.), La Clef, 5e (337-90-90), h. sp., Forum des Halles, 1er (297-53-74).
LA GUERRE DES POLICES (Fr.) (*) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44).
LA GUEULE DE L'AUTRE (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
HAIR (A.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
HEUREUX COMME UN BEBE DANS L'EAU (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
HULK REVIENT (A., v.f.) : Balzac, 8e (561-10-60) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Eldorado, 10e (208-18-76) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
I COMME ICARE (Fr.) : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
INTERIEURS (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).
LES JOYEUX DEBUTS DE BUTCH CASSIDY (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
KWAIDAN (Jap., v.o.) : Olympic, Saint-Germain, 6e (222-87-23).
LA LEGION SAUTE SUR KOLWEZI (Fr.) : Cin'ac, 2e (296-80-27) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18).
LIES PAR LE SANG (A., v.o.) : Elysées Pt-Show, 8e (225-67-29).
MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (633-87-59).
MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47), Paramount Odéon, 6e (325-59-83), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount Elysées, 8e (359-49-34). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31), Paramount Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10), Convention St-Charles, 15e (579-33-00).
MAMITO (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), Espace Gaîté, 14e (320-99-34), Moulin-Rouge, 18e (606-63-26).
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Caméo, 9e (246-66-44), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43), Bienvenüe - Montparnasse, 15e (544-25-02).
LA MORT EN DIRECT (Fr., v. ang.) : Quintette, 5e (354-35-40), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Colisée, 8e (359-29-46), Richelieu, 2e (233-56-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Nations, 12e (343-04-67), P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Wepler, 18e (387-50-70), Parnassiens, 14e (329-83-11).
NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) (**) : Le Seine, 5e (325-95-99), H. sp.
NUIT ET BROUILLARD AU JAPON (Jap., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).



SPECTACLES

ON A VOLE LA CUISSE DE JUPITER (Fr.), U G C. Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount - Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount - Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount - Montmartre, 18e (606-34-25).
LES PETITES FUGUES (Fr.) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22).
LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34), en soirée.
LE PUTSCH DES MERCENAIRES (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71).
LE QUINTETTE DE SVEN KLANG (Suéd., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
REGGAE SUNSPLASH (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
REGARDE, ELLE A LES YEUX GRANDS OUVERTS (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
LE REGNE DE NAPLES (All.-It., v.o.), Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18) ; La Pagode, 7e (705-12-15).
RETOUR EN FORCE (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Gaumont - Gambetta, 20e (636-10-96)
RIEN NE VA PLUS (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
ROCKY II (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Mercury, 8e (562-75-90), v.f. : Mistral, 14e (539-52-43), Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount Maillot, 17e (758-24-24), Paramount Montmartre, 18e (606-34-25), Paramount Galaxie, 13e (580-18-03).
RODRIGUEZ AU PAYS DES MERGUEZ (F.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40), Paramount City, 8e (562-45-76), Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).
SARTRE PAR LUI-MEME (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) H. Sp.
LE SEIGNEUR DES ANNEAUX (A., v.o.) : J.-Cocteau, 5e (354-47-62), Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Publicis Matignon, 8e (359-31-97), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), v.f. : Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount Opéra, 9e (742-56-31), Paramount Orléans, 14e (540-45-91), Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount Maillot, 17e (758-24-24)
SIBERIADE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).
SIMONE DE BEAUVOIR (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), H. Sp.
LE SOLEIL EN FACE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
LE TAMBOUR (All., v.o.) : Palais des Arts, 3e (325-71-08) ; Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE TESTAMENT DU DOCTEUR MABUSE (All., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à partir de 13 h. 30.
TESS (Fr.-Brit., v. angl.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Pagode, 7e (705-12-15). — (V.f.) : Cinémonde Opéra, 9e (770-01-90).
TOUS VEDETTES (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99) ; Impérial, 2e (742-72-52) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
TRES INSUFFISANT (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Espace Gaîté, 14e (320-99-34), en matinée.
UN COUPLE PARFAIT (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81).
LE VOYAGE EN DOUCE (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

Les grandes reprises

ACCELERATION PUNK (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-61-34), Mer., Ven., Dim., Lun.
AH MON DIEU, COMMENT SUIS-JE TOMBEE SI BAS ? (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
AROUND THE STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-61-34), H. Sp., Jeu., Sam. Mar.
AVENTURES DE ROBIN DES BOIS (A., v.f.). Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93). H. sp.
BEN HUR (A., v.o. et v.f.) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34).
BRANCALEONE S'EN VA T'AUX CROISADES (It., v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
CALIFORNIA SPLIT (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44), H. Sp.
LE CID (A., v.f.) : Brodway, 16e (527-41-16).
CHANTONS SOUS LA PLUIE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
CONFESSION A UN CADAVRE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), les 17, 18 et 19.
LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) : Actua-Champo, 5e (354-51-60).
LE CRIME DE L'ORIENT EXPRESS (A., v.o.) : Palace-Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
LE CUIRASSE POTEMKINE (Sov.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
LE DERNIER ROUND (A.) : Marais, 4e (278-47-86).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LES DIABLES (Ang., v.o.) (**) : Palace-Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
DROLE DE DRAME (Fr.) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
LES ENCHAINES (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
FANTASIA (A., v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; U G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52).
JERRY CHEZ LES CINOQUES (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66). — V.f. : Club, 9e (770-81-47).
JOURS TRANQUILLES A CLICHY (Fr.) (**) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
L'INTENDANT SANSHO (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
LE LAUREAT (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Grand - Pavois, 15e (554-46-85) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Rex, 2e (236-83-93).
LE LOCATAIRE (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
MACADAM COW BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
MAHLER (A., v.o.), Palace-Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
LA MORT FRAPPE TROIS FOIS (A., v.o.). Lucernaire, 6e (544-57-34) (jusqu'au 16).
MONTY PYTHON SACRE GRAAL (Ang., v.o.), Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).
ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
PIERROT-LE-FOU (F.), Lucernaire, 6e (544-57-34).
PATTI SMITH AND THE DOORS (A., v. o.), Vidéostone, 6e (325-60-34), mer., ven., dim., lun.
PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o.), Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Madeleine, 8e (742-03-13) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumond-Sud, 14e (327-84-50).
LES PRODUCTEURS (A., v.o.), Ranelagh, 16e (288-64-44).

LES FILMS NOUVEAUX

A FORCE ON S'HABITUE, film français de, Jean-Pierre Gallèpe. La Clef, 5e (337-90-90).
MA CHERIE, film française de Charlotte Dubreuil. Berlitz, 2e (743-60-33), Quintette, (354-35-40), Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Marignan, 8e (359-92-82), Parnassien, 14e (329-83-11), Gaumont-Convention, 15e (823-42-27).
TOUT DEPEND DES FILLES, film français de Pierre Fabre. U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), Caméo, 9e (246-66-44), Maxéville, 9e (770-72-86), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (342-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Bienvenüe - Montparnasse, 14e (544-25-02), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-26), Tourelles, 20e (636-51-98).
BONS BAISERS D'ATHENES, film américain de G.P. Cosmatos. V.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), V.f. : U.G.C Opéra, 2e (261-50-32), Rex, 2e (236-83-93), Rotonde, 6e (633-06-32), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Napoléon, 17e (380-41-46), Secrétan, 19e (206-71-33).
L'ENFER DES ZOMBIES (It). film italien de Lucio Fulci. V.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23), v.f. : A.B.C., 2e (236-55-54), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Miramar, 14e (320-89-52), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

QUOI DE NEUF PUSSY CAT ? (A., v.o.), Boul'Mich (354-48-29).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.). Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (**) (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
UN AMOUR DE COCCINELLE (A., v.f.), Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; La Royale-Disney, 8e (265-82-66) ; U.G.C.-Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Trois-Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
UNE CHOSE TRES NATURELLE (**) (A., v.o.), Grands-Augustins, 6e (633-22-13).
LE VENT DE LA PLAINE (A., v.o.), Kinopanorama, 15e (306-50-50).
VIVRE (Jap., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet - Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

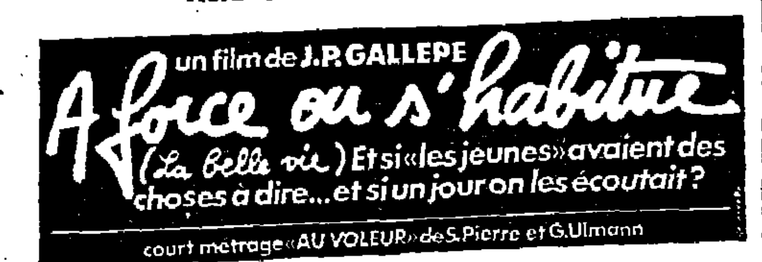
Les séances spéciales

L'AMOUR (A., **, v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
A QUI EST LE MONDE ? (All., v.o.), Olympic, 14e. 18 h. (sf S., D.).
LES DESARROIS DE L'ELEVE TOERLESS (All., v.o.), Olympic, 14e (sf. S., D.).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., **, v.o.), St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
FRITZ THE CAT (A., **, v.o.), St-André-des-Arts, 6e (326-48-28), 24 h., 15, 12 h.

GENESE D'UN REPAS (Fr), La Clef, 5e (337-90-90), 14 h.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.), Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
LES LARMES TATOUEES (A., v.o.), Le Seine, 5e (325-95-99), 16 h. 30 et 19 h. 30.
PANIQUE A NEEDLE PARK (A., **, v.o.), Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
SYMPTOMS (Ang., v.o.), Acacias, 17e (754-97-83), V. J., 23 h. 30, t.l.s., 24 h.
UN TRAMWAY NOMME DESIR (A., v.o.). Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 12 h.
VIVRE SA VIE (Fr.), St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
ZOO ZERO (Fr.), Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 30.

Les festivals

LAUREL ET HARDY, Studio des Acacias, 17e (754-97-83) : 14 h., les Aventures de Laurel et Hardy ; les Deux Vagabonds : 16 h., Têtes de pioche ; Livreurs sachez livrer ; 17 h. 30 : Les montagnards sont là ; 19 h. 15, Sous les verrous ; Au-dessous de zéro : 21 h. 15, Laurel et Hardy au Far-West.
ALFRED HITCHCOCK, v.o., New-Yorker, 9e (770-63-40) : Une femme disparaît.
PALACE CROIX-NIVERT, 15e (374-95-04) : Hommage à A. Lamorisse ; en alternance : le Ballon rouge - Crin blanc.
MARGUERITE DURAS, Le Seine, 5e (325-95-99) : 12 h. 15, India Song ; 18 h. 30-20 h. 30, Aurélia Steiner ; 14 h. 30-23 h. 45, le Navire Night ; 18 h., la Femme du Gange ; 21 h., Détruire, dit-elle.
COMEDIES MUSICALES, v.o., Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Banana Split.
EDWARD G. ROBINSON, v.o., Action Christine, 6e (325-85-78) : Assurance sur la mort.
MARX BROTHERS, v.o., Action Ecoles, 5e (325-72-07) : Plumes de cheval.
RETROSPECTIVE OSHIMA, v.o., Action Ecoles, 5e (325-72-07) : Une petite sœur pour l'été. — V. o., Olympic, 14e (542-67-42) : la Pendaison.
JACQUES TATI, Ranelagh, 16e (288-64-44). En alternance : Playtime ; Mon oncle ; les Vacances de M. Hulot.
BOITE A FILMS, 17e (622-44-21), v.o. : I. 10 h. 30 : Délivrance ; 12 h. 30, 20 h. 15 : V S. ; 24 h. 15 : Rocky Horror Picture show ; 14 h. 30 : Yellow Submarine ; 16 h. 20 : le Lauréat ; 18 h. 15 : Jeremiah Johnson ; 22 h. 15 : Bonnie and Clyde. — II. 11 h. : le Charme discret de la bourgeoisie ; 13 h. 15 : Iphigénie ; 15 h. 30 : Electre ; 17 h. 30 : Nos plus belles années ; 19 h. 45 : Une étoile est née ; 22 h. : Midnight Express ; V.S., 24 h. : the Song remains the same
CALYPSO, 17e (380-30-11) (v. o.). — I : 13 h., 18 h. 30 : Intérieurs ; 15 h., 20 h. 20 : Voyage au bout de l'enfer ; V S., 23 h. 45 : John Mc Cabe. — II. 13 h. 30 : Moby Dick ; 15 h. 40 : le Trésor de la Sierra Madre ; 18 h. : Reflets dans un œil d'or ; 20 h. : Fat City ; 22 h. : les Misfits ; V.S., 24 h. 15 : l'Equipée sauvage.
STUDIO 28, 18e (606-36-07) (v.o.) : le Magicien de Lublin.
DIX ANS DE CINEMA ALLEMAND, (v.o.). Olympic, 14e (542-67-42) : l'Honneur perdu de Katharina Blum ; 14 h., 20 h., 24 h. : la Mort de Maria Malibran ; 16 h., 22 h. : Willow Spring ; 18 h. : l'Ange noir ; dim. : Hitler, un film d'Allemagne (version int.) ; lun. : Sous les pavés, la plage ; mar. : Cette nuit ou jamais.
CINEMA BELGE, Centre culturel de Belgique (271-26-16) t. l. j. 18 h. 30 : les Gommes.
JEAN RENOIR, Denfert, 14e (354-00-11) : la Règle du jeu.
RETROSPECTIVE MANOEL DE OLIVEIRA (v.o.), Action-République, 11e (805-51-33) : Amour de perdition.
MARILYN Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93) (v. o.), ven., dim., 18 h. 45, 20 h. 45, 22 h. 30 : Marilyn ; sam., lun., 18 h. 45, 21 h., 23 h. : le Milliardaire ; jeu., mar., 18 h. 45, 21 h., 23 h. : le Prince et la Danseuse.
SAINT-LAMBERT, 15e (532-91-68) (v.o.), mer., jeudi, 21 h. ; vendredi 18 h. ; sam., 19 h. : le Décameron ; mer., 18 h. ; dim., lun., 21 h. : les Mille et Une Nuits ; jeu., 18 h. ; ven., sam., 21 h. ; dim., 19 h. : Le shérif est en prison.
SAINT-AMBROISE, 11e (700-89-16) (v.o.), Roméo et Juliette : t. l. j., 20 h. 15 (sf lundi, mar.) ; II. : t.l.j., 22 h. 30 (sf lundi, mar.) ; Psychose : lun., mar., 22 h. 15 ; Norma Rae : mar., 14 h. ; Casanova de Fellini ; lun. 17 h. 30 ; Macbeth : lundi, mar., 20 h. ; le Sourire vertical : mar., 17 h. 45 (**).
STUDIO GALANDE (354-72-71) (v.o.) : 14 h. : Rollerball ; 16 h. 15 : Intérieurs ; 18 h. : Qui a tué le chat ? ; 20 h. 15 : Rocky Horror Picture show ; Ven., Sam., 24 h. : Théâtre de sang.
CHATELET VICTORIA, 1er (508-94-14), I : 13 h. 25 : Bilitis ; 15 h. 15 : le Dernier Tango à Paris ; 17 h. 25 : Dersou Ouzala ; 20 h. 5 : Music Lovers ; 22 h. 15 + ven. 0 h. 25 : Love. — II : 14 h. : A bout de souffle ; 16 h. + ven. 0 h. 25 : Easy Rider ; 18 h. : Une femme disparaît ; 20 h. + sam. 0 h. 25 : Marathon Man (**) ; 22 h. 10 : Orange Mécanique.
ERIC ROHMER, 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : l'Amour, l'après-midi.
FESTIVAL PALMES D'OR A CANNES (v.o.) : Haussmann, 9e (770-47-55) : les Mille et Une Nuits.



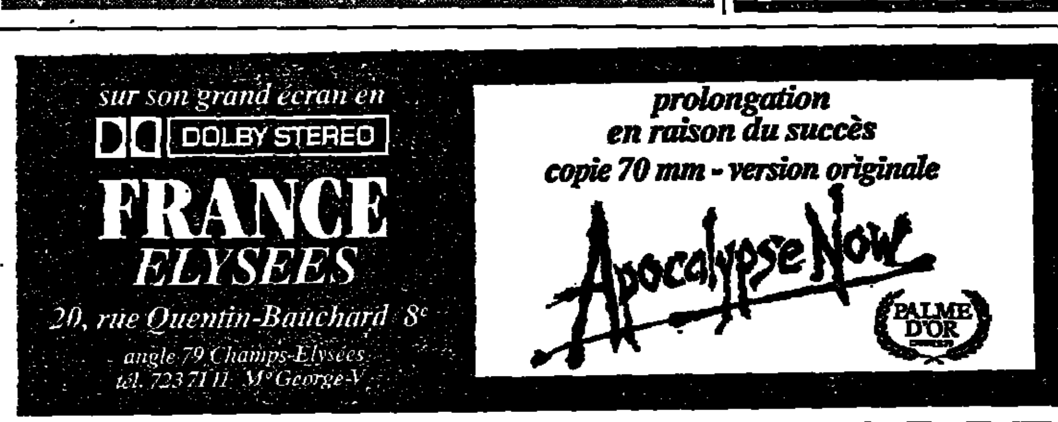


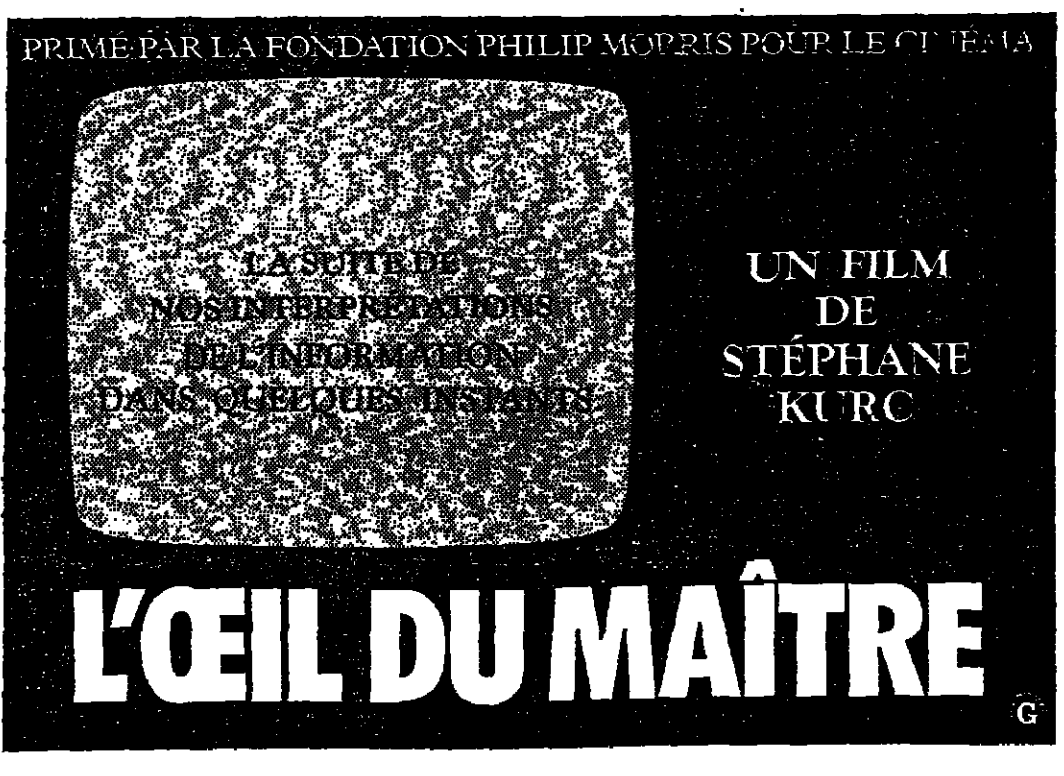












RADIO-TÉLÉVISION



Vendredi 15 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 L'île aux enfants.
18 h 55 C'est arrivé un jour.
Le faux-monnayeur.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
La viande, un mythe à contester.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 35 Opérette : « la Belle de Cadix ».
De F. Lopez, réalisation R. Pradines, avec J. Villamor, J. Fib, A. Verlene, M. Lefebvre.
Le classique de l'espagnolade kitsch.
Les nostalgiques poseront sur leur phonographe les disques de Luis Mariano.

22 h 30 Jeux olympiques.
Hockey sur glace (Tchécoslovaquie/U.S.A.).
23 h 20 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 40 Feuilleton : Tarendol.
D'après le roman de R. Barjavel, réal. L. Gospierre. Avec J. Penot, F. Pernel, M. Duchaussoy.
Dénouement des amours clandestines de Jean et de Marie.

21 h 40 Apostrophes.
Les jeunes années.
Avec MM. René Barjavel (la Charrette bleue), *Mohammed Choukri* (le Pain nu), *Hubert Comte* (S'il faisait beau, nous passions par les quais), *Robert Sabatier* (les Fillettes chantantes), *et Jean d'Ormesson (pour :* Mars, *de Fritz Zorn).*
23 h Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle Elia Kazan) : « l'Arrangement ».
Film américain d'E. Kazan (1969), avec K. Douglas, F. Dunaway, D. Kerr, R. Boone, H. Cronyn, M. Higgins, J. R. Jones, C. Rossen (v.o., sous-titrée. Rediffusion).
Un promoteur publicitaire, qui connaît la réussite parfaite à l'américaine, remet cette réussite et son mode de vie en question, après un traumatisme causé par un accident de voiture.
Tiré d'un roman écrit par Kazan.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Les contes du folklore japonais : Le rat qui veut marier sa fille ; *Des livres pour nous.*
18 h 55 Tribune libre.
Force ouvrière.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France : La bergère de Domrémy.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : Grands témoins (le président L. Senghor).
Emission de J.-M. Cavada et J.-C. Paris.
Interview du président de la République du Sénégal, à l'occasion de la publication de *la Poésie de l'action,* recueil d'entretiens avec un écrivain tunisien.
21 h 30 Changement de décor : La croisée des pistes.
Série de J.-J. Sirkis et R.-M. Arlaud. Avec M. Patre, *G. Claisse, A. Lipinska, A. Foures,* R. Cousseau, L. Vargoz, P. Vacher et C. Croze.
M. Leprince, promoteur dans un village de haute montagne, est-il vraiment amoureux de Sylvie ou, comme lui dit Florence, ne songe-t-il pas qu'en épousant une monitrice du village « d'en bas » il facilitera bien ses rapports avec les gens de la région ?
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Jours de famine et de détresse », d'après Neel Doff.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : La paléographie et la paléontologie.
20 h., Emission médicale : Le muscle (en liaison avec TF 1).
21 h. 30, Black and blue : Comment va le disque de jazz.
22 h. 30, Nuits magnétiques : Interroge-moi que je puisse te répondre (Le Ladhak).

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz time (jusqu'à 18 h. 30).
20 h., Concours international de guitare.
20 h. 20, Concert (cycle d'échanges franco-allemands) : « Ouverture du Vaisseau fantôme » (Wagner), « les Offrandes oubliées » (Messiaen), « Musk » (Yun) et « Don Quichotte » (Strauss), par l'Orchestre radiosymphonique de Sarrebruck, dir. Hans Zender, avec O. Borwitzky, violoncelle ; E. Schloifer, alto.
22 h. 15, *Ouvert la nuit :* Portraits par petites touches : Intégrale des sonates pour piano de Beethoven ; 23 h., Vieilles cires : Cycle Herman Scherchen, « l'Offrande musicale », de J.-S. Bach ; 0 h. 5, Les musiques du spectacle : la chanson dans le cinéma français.

Samedi 16 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 10 Emissions régionales.
12 h 30 La vie en vert.
Les orchidées.
12 h 45 Jeune pratique.
La moto, le permis, les règles de conduite.
13 h Journal.
13 h 30 Le monde de l'accordéon.
13 h 50 Au plaisir du samedi.
La croisière s'amuse.
14 h. 40, Plume d'élan ; 14 h. 45, Découvertes TF 1 ; 15 h. 20, Eurovision : rugby, Tournoi des cinq nations (Ecosse-France) ; 16 h. 55, Tom et Jerry ; 17 h. 10, Temps X ; 17 h. 52, Avec des idées, que savez-vous faire ?
18 h 10 Trente millions d'amis.
18 h 40 Magazine auto-moto.
19 h 10 Six minutes pour vous défendre.
La publicité.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Numéro un.
Emission de M. et G. Carpentier, réal. J. Brialy.
Gilbert Bécaud.
21 h 35 Série : Anna Karénine.
D'après le roman de Tolstoï.
Troisième épisode. Réalisation Basil Coleman. Avec N. Pagett, S. Wilson, E. Porter, etc.
22 h 30 Télé-foot 1.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 45 Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
12 h 30 Samedi et demi.
13 h 35 Monsieur Cinéma.
14 h 20 Les jeux du stade.
Jeux olympiques à Lake-Placid (hockey sur glace, ski de fond) ; *Rugby :* Tournoi des cinq nations, en direct d'Ecosse (Ecosse-France).
17 h 55 Course autour du monde.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 40 Les Héritiers : on ne meurt que deux fois.
Téléfilm de F. Pluot, réal. P. Monnier. Avec H. Deschamps, R. Dalban, A. Gaylor, etc.
22 h 5 Sport : Rugby, Tournoi des cinq nations (Angleterre-Galles).
23 h 25 Jeu : Interneige 1980 (n° 2).
0 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h 30 Les pieds sur terre : L'arboriculture.
Magazine sécurité de la Mutualité sociale agricole.
15 h 20 Grilles closes.
Téléfilm d'A.-C. Charpentier ; réalisation H. Helman.
18 h 30 Pour les jeunes.
Il était une fois l'homme : le Siècle des Lumières ; Les Africains.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France : *Jeanne d'Arc.*
20 h Les jeux.
20 h 30 « La Bonifas ».
D'après J. de Lacretelle ; adapt. J.-L. Bory ; réal. P. Cardinal. Avec A. Sapritch, E. Scob, G. Delbat, S. Guisin, M. Lambert, S. Segouriano, D. Argence, etc.
22 h Journal.
22 h 20 Ciné-regards : Hollywood U.S.A.
Gregory Peck.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : Regards sur la science.
8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Quels cadres pour demain ?
9 h. 7, Matinée du monde contemporain.
10 h. 45, Démarches... avec E. Hocquard.
11 h. 2, La musique prend la parole : 1979-1980, « les Maîtres chanteurs », de R. Wagner.
12 h. 5, Le pont des Arts.
14 h., Sons : Tokyo (Comme partout, l'école maternelle).
14 h. 5, New-York unicorne.
16 h. 20, Livre d'or : B. Kruysen, baryton, et J. Lee, piano (au Festival estival de Paris).
17 h. 30, Pour mémoire : Voler un peu d'« enchantement au passé », avec P. Géraldy (rediffusion).
19 h. 30, Radio-Canada présente : VIII[e] Rencontre internationale des écrivains (Et la poésie ?).
20 h., Théâtre ouvert : « Détruire l'image », de L. Doutreligne.
21 h. 16, Musique enregistrée.
21 h. 55, Ad lib. avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Terre natale : Musiques pour les étudiants et travailleurs étrangers.
7 h. 40, La journée du patrimoine (jusqu'à 2 h. du matin), œuvres de Perotin le Grand, Fauré, Machaut, Saint-Saëns, Reyer, David, Dukas, Couperin, Jannequin, Offenbach, Lassus, Goudimel, Clérambault, Rameau, Liszt, Alkan, Debussy...
17 h., Musique de chambre (en direct de Radio-France) : « Trois pièces pour piano », première audition (Bizet) ; « Sonate en ut mineur n° 2 pour alto et piano », opus 16, première audition (G. Onslow) ; « Quintette dit Accident de chasse », première audition (G. Onslow) ; « Quatuor avec piano », opus 7, première audition (A. de Castillon) ; « Cantate le Berger fidèle », première audition (Rameau), avec M. de la Pau, M.-F. Bucquet, le Quatuor Jacques Prat, G. Caussé, N. Spieth, D. Simpson et C. Tardieu.
20 h. 30, Concert (en direct de Radio-France) : « Benvenuto Cellini », ouverture (Berlioz) ; « Concerto pour piano et orchestre n° 2 en sol mineur », opus 11, création française (Franck) ; « Symphonie en ré mineur » (Franck), par l'Orchestre national de France, dir. M. Tilson-Thomas, avec M. Ponti, piano.

Dimanche 17 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 La source de vie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe célébrée en l'église de Limay *(Yvelines).*
Prédicateur : Père Turquais.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 Quatre roses pour Claude François.
14 h 30 Les rendez-vous du dimanche.
De Michel Drucker.
15 h 40 Tiercé.
15 h 40 Série : L'île fantastique.
« Le roi du jour et la famille ».
16 h 30 Sports première.
National de cross-country à Vichy ; Escrime ; Rugby.
17 h 25 Jeux olympiques d'hiver à Lake-Placid.
Ski : descente dames (en direct de Lake-Placid).
18 h 30 Cinéma : « On purge bébé ».
Film français de J. Renoir (1931), avec M. Simon, Fernandel, J. Louvigny, M. Pierry, S. Tarride, N. Fernandez. (N.)
L'épouse envahissante d'un industriel lui fait rater une affaire le jour où elle s'obstine à purger son fils, qui refuse de boire l'huile de ricin.
Premier film parlant de Renoir. Un vaudeville de Feydeau rapidement tourné, avec une distribution éblouissante de verve, de cocasserie.
19 h 25 Les animaux du monde.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : « le Silencieux ».
Film français de C. Pinoteau (1972), avec L. Ventura, L. Massari, S. Flon, L. Genn, R. Hardy, P.-M. Le Comte, B. Dhéran. (Rediffusion.)
Un savant français, passé de force au service des Soviétiques, est enlevé par les services secrets britanniques au cours d'un voyage d'études à Londres. On lui rend la liberté après l'avoir obligé à dénoncer deux traîtres. Il est alors traqué par les tueurs du K.G.B.
D'après un roman d'espionnage de Francis Ryck, un brillant et angoissant suspense à la manière d'Hitchcock, auquel l'interprétation de Lino Ventura donne une dimension tragique.
22 h 30 Les grands pas classiques.
« Paquita », de Minkus, avec P. Dupond, W. Piollet, C. Vulpian.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

9 h 30 Même le dimanche.
11 h On we go.
11 h 15 Chorus.
12 h Concert.
Symphonie n° 98, de Haydn, par l'Orchestre national de France, dir. V. Negri.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Wonder woman.
Le féminin singulier.
14 h 10 Jeux : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.
15 h Des animaux et des hommes.
15 h 50 Majax : Passe-passe.
16 h 15 Feuilleton : Les dames de la côte.
De Nina Companeez. (Rediffusion.)
N° 3 : Les virantes.
17 h 30 Les Muppets.
Avec Lynn Redgrave.
18 h Dessine-moi un mouton.
18 h 45 Top club.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Detroit.
De R. Hamilton et A. Hailey ; réalisation : J. London.
22 h 15 Fenêtre sur...
La médecine vieille comme le monde (Mexique magique).
22 h 45 Petit théâtre d'Antenne 2.
« La Petite Bête », de J.-L. Roncoroni.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés.
Images du Maroc.
10 h 30 Mosaïque.
Une émission de T. Fares et J.-L. Orobona. « L'Inventeur », reportage de M. Meb Toul ; Variétés.
16 h Jeux : Tous contre trois.
Nancy 1900.
17 h Prélude à l'après-midi.
Ouvertures de Rossini, par le Chicago Symphony Orchestra, dir. G. Solti.
17 h 50 Théâtre de toujours : « Britannicus ».
De Racine. Réal. J. Kerchbron. Avec R. Mollien, D. Ivernel, M. Jamois, W. Sabatier, F. Chaumette, M. Versini, M. Ranson. (Rediffusion.)
19 h 45 Spécial DOM-TOM.
20 h Rire et sourire au Comic'Palace.
20 h 30 Des chercheurs pour qui : Les travailleurs de l'océan.
Série d'E. Cloue.
21 h 25 Journal.
21 h 40 L'invité de FR 3 : Roland Petit.
22 h 35 Cinéma de minuit (cycle I. Thalberg) : « les Rapaces ».
Film américain d'E. von Stroheim (1923-1924), avec G. Golland, T. Piggot, Z. Pitts, J. Hersholt, C. Conklin, S. Ashton, A. Jewall. (Muet. N. rediffusion.)
Un mineur inculte, devenu dentiste à San-Francisco, s'éprend d'une de ses clientes et l'épouse. La jeune femme gagne un gros lot à la loterie ; cet argent cause le malheur et la déchéance du couple.
Bien que considérablement mutilé pour l'exploitation, ce film, tiré d'un roman naturaliste américain, porte la marque du génie de Stroheim dans la peinture sociale et psychologique, l'intensité des passions, l'éclairage porté sur les troubles de la sexualité et la dégradation physique et morale.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, *Protestantisme.*
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : La Grande Loge de France.
10 h., Messe au monastère des Annonciades de Thiais.
11 h., Regards sur la musique : L'art du clavecin, par W. Landowska (Couperin, Bach).
12 h. 5, Allegro.
12 h. 45, Concert donné à la Maison de Radio-France dans la série « Cordes pincées » (Ph. Valois, Schubert, Vivaldi, Roussel, J.-L. Petit).
14 h., Sons : Tokyo (un jeu d'adulte, le pachinko).
14 h. 5, La Comédie-Française présente : « l'Œuf », de F. Marceau.
16 h. 5, « Le Lyriscope », de V. Beurtheret (à propos de l'opéra « Eurydice », de Caccini).
17 h. 30, Rencontre.
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : Un peu de grec ou l'art d'y perdre son latin.
20 h. 40, Atelier de création radiophonique : Un carnaval des carnavals.
23 h., Musique de chambre : G. Smadja, piano (« Suite », opus 14, de Roussel) ; Trio de France (« Trio », opus 2, de Roussel).

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques.
7 h. 40, Opéra bouffon : « le Baron tzigane », de J. Strauss, dir. R. Stolz.
9 h. 2, Les chants de l'Âme : liturgies traditionnelles.
9 h. 30, Cantate : « Sehet, wir gehen hinauf gegen Jerusalem », BWV 159, de J.-S. Bach, dir. K. Thomas.
10 h. 30, Les petites oreilles.
12 h., Le concert de midi (en simultané avec Antenne 2) : « Symphonie n° 98 en si bémol majeur » (Haydn), par l'Orchestre national de France, dir. Vittorio Negri.
13 h. 30, Jeunes solistes : Claude et Odile Delangle, saxophone et piano (Gotkowski, Sancan, Pascal, Milhaud, Maurice).
14 h. 15, *Les après-midi de l'orchestre :* Histoire de la direction d'orchestre de Berlioz à Boulez.
16 h. 15, La tribune des critiques de disques : « l'Ode à Sainte-Cécile », de Purcell.
19 h., Jazz vivant : Le groupe Flight du pianiste Gordon Beck.
20 h. 5, Le concert du dimanche, présentation.
20 h. 30, Festival estival de Paris 79 : « Concerto grosso n° 7 en si, Al Santo Sepolcro », « Concerto grosso n° 13 en mi » et « Credo en mi » (Vivaldi), « Requiem » (Cimarosa), par le Nouvel Orchestre philharmonique et les Chœurs de Radio-France, dir. B. Amaducci, avec G. Hartman, soprano ; E. Weingartner, mezzo-soprano ; L. Pezzino, ténor, et M. Piquemal, baryton.
22 h. 30, Ouvert la nuit : 23 h. 30, Equivalences (émission ouverte aux interprètes aveugles) : « Tableaux d'une exposition » (Moussorgski), avec A. Carnesecca ; 0 h. 5, Rites et traditions populaires : œuvres de J.-S. Bach, Bodin de Boismortier, Reibel et Poulenc.

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 16 FEVRIER 1980

— *M. Michel Debré,* député R.P.R. de la Réunion, est reçu au « Journal inattendu » sur R.T.L., à 13 heures.

DIMANCHE 17 FEVRIER 1980

— *M. Jean-Marie Poirier,* porte-parole de l'Elysée, participe à « l'interview - événement » de R.T.L., à 13 h. 15.

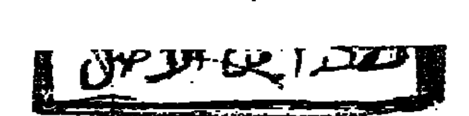
— *M. André Giraud,* ministre de l'industrie, est l'invité du Club de la presse d'Europe 1, à 19 heures.

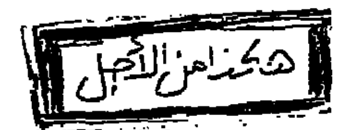
■ Walter Cronkite, le plus ancien et le plus célèbre des présentateurs de télévision des Etats-Unis ne *commentera plus le journal du soir* de C.B.S. à partir de 1981. Il sera remplacé par Dan Rather, quarante-huit ans, une autre des vedettes de cette chaîne. Walter Cronkite, soixante-trois ans, est rentré à C.B.S. en 1950, et c'est depuis 1962 qu'il présente quotidiennement les informations du soir.











Le Monde des loisirs et du tourisme

UNE DEMI-DOUZAINE DE COLS ET LE REDOUX...

La Chartreuse pour les gros mollets

SAC au dos, skis sur l'épaule, plantant leurs bâtons dans la neige durcie par le gel de la nuit, six hommes gravissent les pentes du col des Ayes, dans le massif de la Chartreuse. Franchir cette passe à 1 538 mètres est une partie de plaisir et même un savoureux moment lorsqu'il fait grand beau temps, comme aujourd'hui. A droite s'élèvent d'un bloc les falaises calcaires de la dent de Crolles. Vers le sud, le regard plonge sur Grenoble et la vallée du Grésivaudan dont une brume bleutée estompe les disgrâces. Au-delà, la chaîne de Belledonne se découpe à contre-jour comme un décor d'opéra romantique. On s'arrête pour goûter cet instant de grâce, humer l'air sec qui décrasse les poumons, contempler un panorama tout droit surgi des albums de Samivel.

Ces six hommes — cinq journalistes et leur guide, Michel Zalio — ont l'ambition, en ce début de février, de traverser en trois journées, du sud au nord, le massif de la Chartreuse. Départ du Sappey, arrivée à La Ruchère. Matériel adopté : des skis de fond courts, solides et munis de carres. A regarder une carte l'affaire paraît facile : 20 kilomètres à vol d'oiseau, une soixantaine sur le terrain. Une promenade de santé.

La réalité est beaucoup plus sévère. L'itinéraire est hérissé d'une demi-douzaine de cols qu'il faut gravir et dévaler sans cesse. Les replats sont rares où l'on pourrait s'élancer à longues foulées glissées. La condition physique des citadins débarqués du train est médiocre, leur technique de fondeur rudimentaire et, par malheur, voilà que le redoux s'en mêle. La neige est mouillée, lourde comme du ciment ou bien glacée, au petit matin.

Dès la première étape deux participants écourtent l'itinéraire. Le second jour, la descente du col des Ayes sur le hameau de Perquelin — 500 mètres de dénivelée, par un chemin verglacé et coupé d'avalanches — prend l'allure d'une retraite de Russie. L'étape, interrompue, s'achève par une longue marche sur route. L'état de la neige est si médiocre que, pour la troisième et dernière journée, il faut ficeler les skis sur le sac à dos et chausser des raquettes.



(Dessin de Lizzie Napoli.)

Moralité : le massif de la Chartreuse, dont les altitudes — de 1 000 à 2 000 mètres — paraissent bonhommes, ne se livre pas comme ça. Quant au ski de fond, sorti des pistes damées et balisées sur lesquelles n'importe qui peut glisser en rond, c'est un sport complet qui exige du muscle, de la technique et une bonne connaissance des pièges de la montagne. La traversée de la Chartreuse : une aventure à ne pas mettre sous toutes les spatules.

On s'en consolera d'autant plus facilement que les occasions de pratiquer le ski nordique — et cette fois sans aucun risque — ne manquent pas dans le même massif. Cinq « stations » — Le Sappey, Saint-Pierre-de-Chartreuse, Les Petites-Roches, la vallée d'Entremont et La Ruchère — offrent 180 kilomètres de pistes fléchées et damées, 90 kilomètres d'itinéraires balisés et de quoi équiper en location (skis, bâtons, chaussures et fart) un millier de skieurs.

La Chartreuse ne peut nourrir l'ambition de rivaliser avec le Vercors. Avec vingt stations, cinquante hôtels, mille kilomètres de pistes balisées et entretenues, du matériel de location pour équiper plus de trois mille cinq cents amateurs, ce massif est devenu le haut lieu des fondeurs français et même internationaux. Il profite de l'extravagant engouement qui pousse à présent les enfants, les femmes, les cadres - qui - ne - peuvent - se - permettre - de - se - casser - une - jambe, les personnes du troisième âge, les amoureux de la balade en forêt et même une nouvelle vague de jeunes sportifs à chausser les longues lattes.

Cet hiver, le nombre des pratiquants dépassera le million. On estime qu'il triplera dans les cinq années à venir. Au mois de janvier, il fallait faire deux heures de queue chez certains marchands d'articles de sport de Paris pour se procurer une paire de skis de fond. Le dimanche soir, les routes qui descendent du Vercors vers Grenoble connaissent d'interminables bouchons. Et, bien entendu, on enregistre aussi une élévation des accidents alors que le ski nordique était réputé jusqu'ici pour sa sécurité.

Toutes les municipalités, qu'elles soient du Vercors, de la Chartreuse ou d'ailleurs, commencent à rechigner devant le coût d'entretien et de surveillance des pistes de fond : de 1 500 à 2 500 F par kilomètre et par an. Or, contrairement aux pistes de ski alpin, elles ne rapportent pas un centime. On songe donc de plus en plus à instaurer une sorte de péage. Faudra-t-il un jour limiter le nombre des clients sur certaines pistes excessivement encombrées et donc dangereuses ?

La Chartreuse aura-t-elle la sagesse de se tenir à l'écart de ces emportements ? Sa géographie plus chahutée l'y obligera sans doute, mais aussi l'imagination de ses habitants. A Saint-Hilaire, par exemple, sur le balcon des Petites-Roches, on joue une autre carte : celle de l'aile volante. Des championnats internationaux ont donné le coup d'envol l'été dernier. Et, pour l'accueil, ici point d'hôtel ou de résidences secondaires, mais quatre-vingts gîtes ruraux gérés par les habitants eux-mêmes. A Saint-Pierre-de-Chartreuse, on veut garder l'équilibre (actuellement 40 % des clients pour le fond, 60 % pour le ski alpin), et préserver la zone de silence qui entoure le célèbre couvent où quarante pères chartreux méditent sur les vanités de ce monde.

Dans la vallée d'Entremont, l'artisanat local est encore bien vivant et la petite industrie du jouet en bois se développe. Dans la vallée du Guiers, de modestes entreprises qui fabriquent des coffrets, des écrins, des cannes et des piquets de slalom sont en pleine activité. Huit communes du massif ont eu l'idée d'organiser en juin prochain au pied des barres calcaires le championnat de France de cyclisme sur route. Histoire de faire la promotion du massif !

Si la Chartreuse ne possède pas les fabuleux gisements d'or blanc des autres massifs alpins, elle ne manque pas d'idées. Et l'une d'elles paraît des plus sages : on veut vivre non dans des usines à neige mais dans de vrais villages, charmants, traditionnels, mais bien vivants. Demain sans doute une denrée rare...

MARC AMBROISE-RENDU.

★ Renseignements à la Maison du Dauphiné, 2, place André-Malraux, 75001 Paris, téléphone 296-08-43.

UN SPORT CHANGE D'ESPRIT

Golfs publics

Le golf ne veut plus être considéré, aux yeux du grand public, comme un passe-temps élitiste. De fait, on ignore généralement que ce sport complet, écologique et familial, figure malgré son aspect bon chic bon genre parmi les plus pratiqués du monde. Il compte vingt-trois millions d'adeptes officiellement recensés, dont plus de douze millions aux États-Unis, où il est un véritable « fait de société ». Avec ses quarante mille licenciés, le golf français fait donc pâle figure, aussi compte-t-il beaucoup sur l'essor des golfs publics.

« *CONNAISSEZ-VOUS un autre sport accessible en toutes saisons, à tout âge, avec sa femme et ses enfants ?* » Lionnel Prouvost, directeur de la Fédération française de golf (F.F.G.), est d'autant plus passionné par son sujet qu'il en ignorait tout il y a seulement quelques années. « *C'est aussi*, affirme-t-il, *une véritable philosophie qui se mesure en unités de plaisir et le loisir idéal pour citadins. D'ailleurs, les clubs sont devenus de véritables maisons de campagne, des résidences secondaires où l'on se retrouve entre amis durant les week-ends.* »

Pourtant, il en convient aisément, la vigueur et la force de conviction d'une telle profession de foi ne peuvent suffire à démocratiser soudain une activité sur laquelle pèse une image de marque longtemps entretenue, à la fois flatteuse et sélective.

Certes, en France, le golf a récemment cessé d'être considéré par le fisc comme un élément de train de vie justifiant une taxe spéciale. Une mesure qui fait figure de symbole. Toutefois, il reste grand dévoreur d'espaces (il faut au moins 40 hectares pour un parcours classique de 18 trous). Des espaces de plus en plus rares et inaccessibles en zone urbaine — ses secteurs de prédilection, — où la pression foncière ne cesse de s'accentuer. Des espaces coûteux à l'entretien, même si les dépenses habituellement consacrées aux jardins publics sont, comparativement, bien supérieures.

Le premier « golf public » a été ouvert en Grande-Bretagne — nation pionnière en la matière — dès 1921. En France, l'initiative remonte exactement à 1975, date de l'inauguration du golf public de Villeray, situé à trente-cinq kilomètres au sud de la capitale, à proximité de la ville nouvelle de Melun-Sénart (Seine-et-Marne). Pour la F.F.G., responsable de l'opération, le pari était audacieux. Il s'agissait en effet de promouvoir une formule accessible à un large public, sans pour autant porter ombrage aux clubs privés, solidement implantés jusque dans la proche périphérie parisienne.

Ainsi, au contraire du club où les golfeurs, en versant une cotisation annuelle, sont d'abord les actionnaires et les garants d'un patrimoine dont ils ont à leur gré l'usage exclusif, le golf public appartient à une collectivité publique ou privée. Les utilisateurs, après s'être acquittés du droit d'entrée, n'y ont d'autres engagements que ceux du simple consommateur.

A Villeray, la F.F.G. a vu grand et admis le principe d'un « *déficit provoqué par une politique tarifaire incitative* ». En clair, on peut y jouer tout un après-midi pour environ 30 francs par personne. L'installation, financée par le secrétariat d'État à la jeunesse et aux sports, le FIANE et la région, a coûté 1 700 000 francs. En ce qui concerne les conditions de fonctionnement, la discrétion est de rigueur. La période de cinq ans fixée pour convaincre une nouvelle clientèle et dresser un premier bilan n'est, il est vrai, pas tout à fait achevée.

STÉPHANE BUGAT.

(Lire la suite page 18.)

ENTRETIEN AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE PAQUET

Trois navires dans le bon vent

IL y a un peu plus d'un an, la marine marchande française sortait d'une longue grève (trois semaines) provoquée par la décision de la Nouvelle Compagnie de paquebots (groupe des Chargeurs réunis), commercialisée par la Compagnie des croisières Paquet, d'embaucher à bord de ses trois navires cent cinquante ressortissants indonésiens pour les services de restauration et d'hôtellerie.

Les syndicats de marins français protestaient contre « la discrimination sociale et la ségrégation raciale » à bord des navires, ainsi que contre « le paiement de salaires de misère à des gens du tiers-monde ».

La compagnie, elle, estimait que cette mesure était la seule dont l'ampleur lui permettrait de rétablir l'équilibre de son exploitation et d'éviter la vente de ses navires.

M. Max Mollaret, directeur général de la Compagnie des croisières Paquet, nous dit comment s'est passée l'année 1979.

« *Pourquoi avez-vous embauché du personnel indonésien ?*

— Nous n'avons pas embauché du personnel indonésien. Nous avons, ainsi que le gouvernement nous y autorisait, et conformément à l'usage répandu chez nos concurrents, sous-traité une partie de nos services hôteliers à un concessionnaire international, qui fournit d'ailleurs également d'autres compagnies de croisières.

» Cela exposé, et pour répondre directement à votre question, notre société, depuis qu'elle s'est reconvertie dans la croisière, n'a jamais réalisé de bénéfices, mais il était permis d'espérer qu'elle parviendrait à l'équilibre. Or, au cours de ces dernières années, son déficit allait en s'aggravant, de sorte qu'à la fin 1978 il est devenu évident que nous ne pourrions plus maintenir notre activité. Nous nous sommes alors trouvés le dos au mur devant un choix simple :

— » Vendre nos navires ;

— » Ou opérer des modifications profondes de nos méthodes.

» Nous nous sommes alors, pour une partie de nos services, alignés sur les usages de nos concurrents.

» Je précise que la décision que nous avons prise n'a en aucun cas affecté l'emploi des marins à proprement parler, c'est-à-dire l'équipage chargé de la conduite du navire, et n'a concerné qu'une fraction minoritaire des employés d'hôtel au service des passagers. Je vous signale également que l'insertion de ce personnel étranger a été réalisée de façon progressive, de sorte que nous n'avons eu à procéder à aucun licenciement.

» Ces raisons ont d'ailleurs été parfaitement comprises de nos équipages qui se sont désolidarisés de la grève de l'automne 1978.

Confiance des actionnaires

— *Quelles ont été les conséquences de votre décision ? Est-il possible, avec un peu plus d'un an de recul, de les évaluer ?*

— Parfaitement. N'oubliez pas que, pour les raisons indiquées précédemment, nous étions fin 1978 dans l'obligation de vendre un navire, et j'ajoute qu'en octobre 1978 nous avions reçu une offre d'achat ferme concernant *Massalia* à des conditions intéressantes.

» La perspective des économies réalisables grâce au système de la concession de personnel étranger à bord de nos navires nous a permis de ne pas donner suite à cette offre. *Massalia* a navigué en 1979, il naviguera en 1980, et rien ne permet de penser actuellement qu'il ne continuera pas.

» Nos trois navires aujourd'hui se portent bien, et ils connaissent un grand succès commercial.

» Nous étions parvenus à un endettement maximum, mais ce qui était plus inquiétant encore, c'était la perte de confiance compréhensible de nos actionnaires et de nos financiers devant une situation en aggravation constante. Notre entreprise a aujourd'hui donné une preuve, je pense exemplaire, du redressement que permet de réaliser la solidarité quand elle s'exerce à tous les niveaux, dans la volonté commune de ne pas accepter son destin.

» Une entreprise comme la nôtre établit ses programmes et négocie des contrats commerciaux pour assurer le succès de ces programmes avec près de deux ans d'avance. L'incertitude du lendemain engendre chez nous une sorte de paralysie qui rend ces lendemains encore plus problématiques.

» Je suis persuadé que le succès économique actuel de la marque Paquet, malgré la période de récession économique que nous traversons, est dû au travail en profondeur qui a pu être entrepris pour renforcer nos positions commerciales ainsi que pour améliorer et diversifier nos produits parce que notre exploitation n'était plus immédiatement menacée.

» Je vous citerai, à titre d'exemple, l'accord de commercialisation réciproque que nous avons conclu avec l'armateur italien Costa, qui dispose de la plus importante flotte de croisière du monde.

Propos recueillis par FRANÇOIS GROSRICHARD.

(Lire la suite page 20.)

GOLFS PUBLICS

(Suite de la page 17.)

Les lacunes de Villeray n'en sont pas moins notoires. Elles tiennent d'abord à un relatif isolement géographique et à une desserte insatisfaisante. Elles mettent en cause une gestion encore rudimentaire. Enfin, elles confirment que, pour séduire le public français, il ne faut pas oublier les douches, les vestiaires chauffés, la buvette, etc. Tout cela devrait être prochainement corrigé et n'a pas empêché ce golf public de remplir sa mission première : montrer l'exemple. Plus d'une dizaine se sont créés après lui, dont deux en région parisienne, à Chevry II et à Saint-Aubin (Essonne).

A Chevry II, le promoteur d'un ensemble pavillonnaire s'en est vu imposer la réalisation par la municipalité. Le cas de Saint-Aubin est encore plus singulier. Tout le mérite revient à un groupe d'amis, convaincus qu'« *un golf public doit uniquement compter sur les joueurs qu'il génère* ». Pour eux, ni subvention ni support financier, *mais un terrain disponible* et une mobilisation bénévole qui, depuis le début, c'est-à-dire en 1974, ne s'est jamais démentie.

« *On a démarré sans trop savoir où on allait et on s'est pris au jeu* », reconnaît Emmanuel Veillas, agriculteur, directeur et cheville ouvrière de Saint-Aubin. « *Notre optique étant tout de même d'offrir des possibilités à des gens qui n'ont jamais joué,* poursuit-il, *nous avons commencé grâce à des prêts bancaires pour ouvrir un centre d'initiation, puis le parcours de 18 trous en deux étapes.* »

Aujourd'hui, ce golf public pas comme les autres fonctionne avec un budget annuel de 800 000 francs, qui lui permet même d'amortir l'investissement. Ses animateurs sont devenus des exemples consultés avec déférence.

Car les projets de golf public se multiplient autour de Paris. Dans les villes nouvelles (Saint-Quentin-en-Yvelines, Cergy-Pontoise, etc.) tout particulièrement, où ils sont considérés comme une bonne manière d'utiliser les espaces de loisirs. Mais aussi à Porcheville, Meaux, etc. Nombre de collectivités locales y voient assurément l'occasion d'implanter une activité prestigieuse.

Les responsables de la F.F.G. se gardent pourtant d'annoncer une irrésistible contamination. « *Nous ne touchons encore, pour l'essentiel, que les milieux aisés,* reconnaît Lionnel Prouvost. *Puisque la pénétration est lente, nous allons donc procéder par stades. En effet, la seule façon de faire connaître le golf,* conclut-il, *c'est d'amener les gens un par un.* »

STÉPHANE BUGAT.

★ Golf public de Villeray. Tél. : 075-17-47. Golf public de Saint-Aubin. Tél. : 941-25-19. Golf public de Chevry II. Tél. : 012-25-56.

UN SPORT CHANGE

Limoges : des «greens» dans la cité ouvrière

QUE le premier golf municipal de France ait été créé à Limoges pourrait paraître, de prime abord, relever davantage d'une gageure que de *prédispositions évidentes*. A cette implantation dans une ville « ouvrière », gérée par une municipalité de gauche, d'un sport qui, dans notre pays, a la réputation d'être celui d'une certaine classe de la société, il n'y a qu'une explication. Il s'agit d'élargir la pratique du golf et de la vulgariser. Et la seule façon d'y parvenir en France, où l'on compte presque uniquement des parcours privés, c'est-à-dire financés entièrement par les membres fondateurs, c'est de créer des golfs publics, avec des fonds du même nom, sous l'égide et avec la participation des municipalités qui en assurent le contrôle. Ainsi une nouvelle politique de tarifs devient-elle possible qui permet d'ouvrir au plus grand nombre la pratique d'un sport « catalogué » jusque-là « de luxe ».

Promeneurs

Sans que pour autant cette renommée soit répudiée par les promoteurs du golf de Limoges. Dans leur esprit, ce dernier est bien fait pour renforcer la gamme des attraits que la ville peut offrir à de nouveaux hôtels, ceux, par exemple, qui viennent à Limoges à bord des entreprises s'implantant dans les zones industrielles créées. Le golf prend alors place à côté du grand théâtre, des plans d'eau, des clubs hippiques, dans l'appareillage des moyens que la capitale du Limousin offre pour vivre agréablement.

Une autre originalité du golf public de Limoges, c'est son intégration dans un vaste ensemble sportif d'une superficie de 68 hectares, construit aux portes de la ville et comprenant sept terrains de football et de rugby, six courts de tennis, une piscine d'eau chaude tout temps, un sentier rustique de 1,6 kilomètre pour les parcours pédestres. « *Ainsi*, souligne M. Longequeue, sénateur, maire, *le golf constitue avec les autres aires sportives une vaste zone de loisirs aménagée en parc public, plantée de deux mille cinq cents arbres et qui est ouverte non seulement aux sportifs, mais aussi aux touristes et aux promeneurs.* »

Le tout a été réalisé sur l'emplacement de l'aérodrome de Limoges-Faytiat, qui fut fermé à la circulation aérienne le 1er avril 1974. La municipalité de Limoges projeta alors d'édifier un centre sportif et le proposa aux deux autres copropriétaires des lieux : le département et la chambre de commerce. Ces derniers décidèrent de renoncer à leurs droits sur les terrains et immeubles sous la réserve de l'exécution, par la ville, maître d'ouvrage, du programme prévu et de la gestion des installations publiques par l'autorité municipale.

Présenté au conseil général par le vice-président, M. Robert Lecomte-Chaulet, qui est aussi adjoint au maire et délégué aux sports, le projet de création d'un golf obtint 36 voix sur 36 conseillers présents. Quant au financement, il fut grandement facilité par les crédits de la rénovation rurale, qui s'élevèrent à 5 millions de francs.

Les enfants des écoles

Le terrain de golf du centre sportif de Limoges Saint-Lazare occupe 55 hectares. Il comprend un terrain d'entraînement de 1 200 mètres carrés, un putting-green de 700 mètres carrés et le parcours proprement dit, composé de dix-huit trous. Il est géré par le service municipal des sports. N'importe quel golfeur ou apprenti golfeur se présentant, soit à titre individuel, soit sous le couvert d'un club ou d'une association, peut pénétrer sur le parcours en payant simplement un droit d'entrée.

« *Il n'y a pas ici de sélection par l'argent, c'est le golf le meilleur marché de France* », dit le professeur, M. Dominique Larretche, un Basque de Saint-Jean-de-Luz qui, avant de venir à Limoges, appartenait au Club du Lys.

Néanmoins, les promoteurs ne se sont pas leurrés. Ils n'ont pas été surpris que les premiers joueurs — le golf en compte actuellement quelque deux cent soixante parfaitement assidus et un club a été créé — se situent socialement, pour la plupart, dans la tradition de la pratique de ce sport. « *Cela était logique et attendu* », disent-ils. « *Mais,* ajoute M. Robert Lecomte-Chaulet, *la vulgarisation du golf se fera comme se fait celle du tennis, dont le développement a été longtemps entravé pour les mêmes raisons. A ce sujet, l'action entreprise auprès des enfants des écoles donne des résultats encourageants.* »

Dans dix ans

C'est également le sentiment de M. Longequeue, qui, après avoir déclaré que la gestion municipale du golf de Saint-Lazare permet, par l'application de tarifs peu élevés, de promouvoir cette discipline sportive et de l'ouvrir sans discrimination à la population, souligne l'effort particulier qui est engagé pour la formation des jeunes. « *Au titre du tiers temps pédagogique,* nous dit-il, *de nombreux scolaires suivent les cours d'initiation dispensés par le professeur de golf, qui est tenu de consacrer quinze heures d'enseignement par semaine à cette activité de formation.* »

Ainsi, de 1977 à 1980 — le golf de Saint-Lazare a été inauguré le 2 octobre 1977 — quelque trois mille enfants l'ont fréquenté (les frais de transport en car sont couverts par la direction départementale de la jeunesse et des sports).

En 1979, selon les chiffres que nous a fournis M. Philippon, chef du service des sports, mille trois *cent cinquante élèves des écoles* primaires ont suivi ces séances, couronnées, en fin de trimestre, par une rencontre inter-classes. De plus, une école de golf regroupe, les mercredi et samedi après-midi, une cinquantaine d'enfants qui peuvent préparer le brevet sportif donnant le droit de jouer gratuitement dans tous les clubs affiliés à la fédération.

Tel est le blé qui lève, sur les cinquante-cinq hectares du golf public au Centre sportif municipal de Saint-Lazare, à Limoges. Mais il faudra, selon des prévisions raisonnables, une décennie avant que vienne, véritablement, le temps de la moisson.

MARCEL SOULÉ.

Balles à Palma

ET pourquoi pas un voyage golfique ? Et pourquoi pas un voyage golfique aux Baléares ? L'endroit peut être joint rapidement, et les Espagnols nous ont montré depuis longtemps qu'ils savaient dessiner et entretenir les parcours. Les Anglais ne s'y sont pas trompés, qui depuis de nombreuses années ont trouvé la route des « fairways » de Majorque sur lesquels des charters de fin de semaine viennent, pourrait-on dire, les y déposer.

Majorque donc en vol direct avec les cannes dans la soute à bagages. Majorque en repos de touristes pas plus déplaisante qu'une autre île à visiteurs. Pas les Bahamas, mais du charme et une vie majorquine non troublée, la barre des immeubles et des hôtels une fois passée.

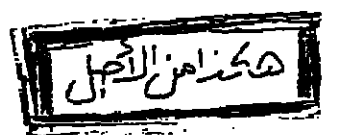
Trois golfs sont installés dans l'île, l'un à Son Vida, l'autre à Santa-Ponça et le dernier à Poniente. Nous avons choisi celui de Son Vida, au-dessus de Palma.

Un terrain mais surtout un hôtel : le Racquet Club. Etablissement de bonne catégorie qui a comme principal avantage d'être situé en bordure immédiate du parcours. Emplacement exceptionnel pour l'amateur qui pourra, dès son petit déjeuner avalé, sauter sur les neuf premiers trous, revenir, déjeuner, et repartir en terminer avec la dure promenade. On signale des Anglais qui arrivent à abattre plus de soixante trous dans la journée...

C'est un joli par 72 de 5 600 mètres. Ambiance parfaitement bon enfant dans laquelle on pourra tout se permettre, même de ne pas savoir très bien jouer. Du monde, mais il suffira de prendre son tour et de s'élancer sur le parcours.

Notons que l'hôtel, qui possède des tennis et une piscine, vend l'entrée sur le terrain pour la journée moitié prix à ses clients, soit environ 30 francs.

Cet hôtel est proposé par Jet Tour. La semaine en demi-pension est vendue, suivant la chambre, entre 2 000 francs et 2 600 francs.



D'ESPRIT

Bordeaux : pas de snobs sur les «fairways»

LES neuf premiers trous du golf public de Bordeaux ont été ouverts en juin 1978. Neuf autres en septembre de la même année. Une école, lancée en 1976, avait préparé cette installation au bord de la Gironde, sur un terrain marécageux d'une centaine d'hectares où, quelques mois plus tôt, on chassait encore la bécassine. Le premier parcours (18 trous) occupe 45 hectares. Une seconde tranche de 55 hectares est en voie d'assainissement.

Financé sur des fonds publics, le golf de Bordeaux est géré par une association 1901. En effet, pour ses promoteurs, seul un club peut donner la souplesse nécessaire à une bonne utilisation, du lever au coucher du soleil ; le personnel privé n'est pas tenu aux horaires stricts des agents communaux.

L'un des principaux avantages de la constitution du golf, et c'est sans doute ce qui permit de le mieux faire connaître à une opinion publique beaucoup plus tournée vers le rugby, le football ou la chasse, résidait dans la constitution d'une réserve foncière et d'un espace vert à un quart d'heure du centre-ville. Cet argument n'a peut-être pas enlevé la décision, mais il a évité bien des critiques : il y avait déjà deux golfs privés dans la banlieue bordelaise. Un troisième, fût-il municipal, n'apparaissait pas de première nécessité.

« Au début, je n'y croyais guère, explique M. Robert Leulay, fonctionnaire de la mairie de Bordeaux, détaché à la direction du golf. *Depuis l'ouverture du terrain d'entraînement, en 1976, il nous a fallu engager un professeur en plus des deux « assistants pro » du début. Ils ont vu entre six cents et huit cents personnes par an. Chacun d'eux faisait ses quarante heures par semaine. »*

La moitié de ceux qui s'inscrivent aux cours abandonnent assez rapidement : *« Ils avaient cru que le golf est un sport de vieux, réservé aux retraités fortunés. Ils découvrent une discipline qui exige des muscles qu'on ne peut plus forger à soixante ans. »*

De ces trois années d'école de golf il reste environ quatre cents sociétaires et six cents joueurs réguliers. Et chaque année apporte son nouveau contingent de débutants de tous âges. Parmi eux quelques ouvriers et quelques fonctionnaires, mais surtout des représentants des professions libérales.

L'argent passe après

Les tarifs ne sont pourtant pas élevés : 20 F le « green-fee » pour la journée ; 10 F pour les sociétaires qui ont acquitté leur cotisation annuelle de 300 F. Les douze premières leçons sont gratuites, les douze suivantes ne coûtent que 36 F. Mais le golf exige une pratique très régulière, environ trois séances par semaine, selon M. Leulay : *« Ici il est beaucoup plus question de disponibilité que d'argent. »*

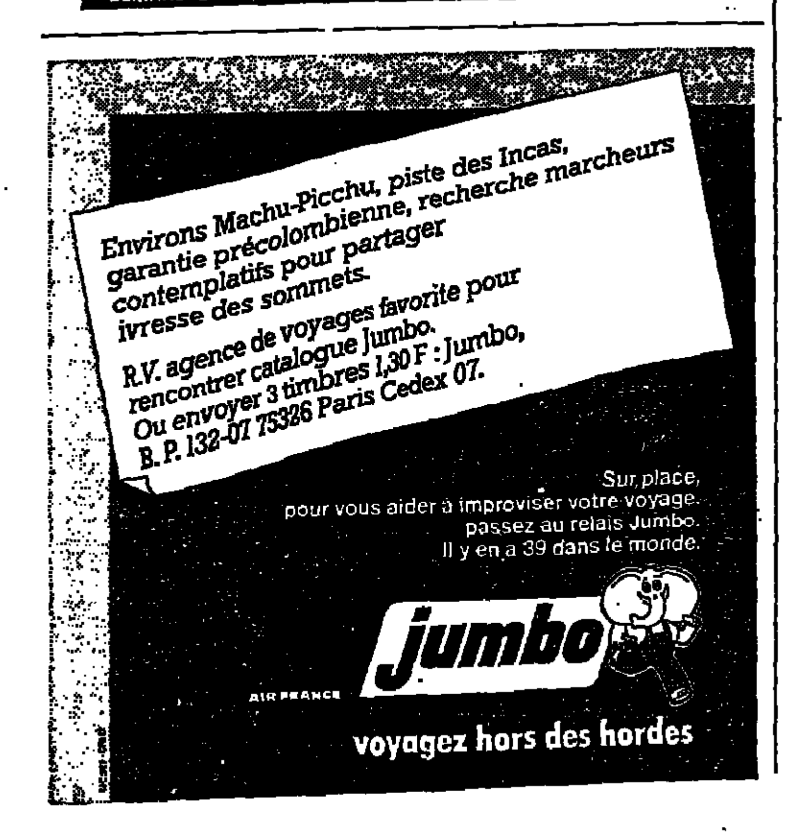
En attendant, le golf de Bordeaux ne désemplit pas, et on est loin de l'atmosphère un peu empesée de certains terrains privés. Subsistent quelques défauts de jeunesse qu'on pense voir disparaître rapidement : l'entretien des fossés nécessaires à l'assainissement du terrain augmente de beaucoup les frais de fonctionnement. La terre s'est tassée sur les 20 kilomètres de drains. Les *fairways* (parcours entre deux trous) ne sont pas encore parfaits. La balle n'est pas toujours jouable là où elle tombe On va y remédier dans l'immédiat. A terme le mélange entre bons joueurs et débutants va lui aussi disparaître, surtout si l'on réalise la deuxième tranche sur les 55 hectares qui restent. M. Jean Delgado, le maître à jouer, a, dans ce domaine, un grand projet : réaliser un dix-huit trous parfait et mettre en service deux neuf trous d'école.

« Pas de snobisme ou d'esprit de chapelle chez nous, dit M. Leulay, *cela viendra peut-être, mais notre système de gestion publique doit pouvoir l'éviter, encore que ce soient les très bons joueurs qui entretiennent cet esprit de chapelle. Ce doit être pareil à la pétanque. Nous, nous avons surtout des débutants. »*

Quant à la concurrence avec les clubs privés, M. Leulay n'y croit guère : *« Ils ont été effarés de nous voir arriver. Ils pensent que nous leur prenons des clients. En fait, ils sont exactement dans la situation des tennis privés des années 50. Les courts municipaux ne leur ont enlevé personne. Nous ne constituons qu'un immense réservoir de joueurs. » « Prenez le golf de Caudéran, par exemple. Il compte deux cent quatre-vingts joueurs sur ses 25 hectares. Il est vite saturé. Mais chez nous il est plus facile d'être trois cents que six cents. Mais si on veut que ce sport marche, il faut bien se gêner un peu »*

PIERRE CHERRUAU.





Un nouveau patron pour les arènes de Nîmes

CE sont MM. Bernard Dombs, plus connu sous le nom de Simon Casas, *ex-torero* français, Robert Piles, torero, et Louis Petit, qui ont remporté l'appel d'offre lancé par la municipalité nîmoise pour la concession d'exploitation des arènes jusqu'en 1982 (« le Monde des loisirs et du tourisme » du 2 février).

Il est donc mis fin, après trente-neuf ans de présence à la direction du cirque romain, au règne de M. Ferdinand Aymé. C'est une petite révolution dans la cité des Antonins, qui se sépare donc, pour les arènes, de cet homme de spectacle qui a su donner, bon an mal an, une certaine réputation à la « plaza » nîmoise.

Le trio vainqueur a mis la barre si haut qu'il a éliminé sans difficulté tous ses concurrents. Les nouveaux concessionnaires devront verser, en effet, à la municipalité 16 % de la recette brute moins la T.V.A., étant bien entendu que ladite somme ne devra jamais être inférieure à 700 000 francs.

L'affaire mérite d'être suivie car, apparemment, on peut se demander comment M. Simon Casas et ses amis arriveront à boucler la boucle. Car la nouvelle concession ne concerne que les spectacles taurins, c'est-à-dire douze courses en 1980, alors que jusqu'à présent la concession des arènes englobait la tauromachie et les variétés, qui ont laissé en 1979 dans les caisses de la ville, selon M. Robert Jonis (P.C.), premier adjoint au maire, 222 000 francs.

Du côté des perdants, on évoque aujourd'hui le sort de la « plaza » de Madrid. Celle-ci fut, en 1979, concédée au senor Canorea, qui, lui aussi, fit de prodigieuses propositions. Le bilan en fin d'année fut catastrophique et c'est avec un passif de près de 1 500 000 francs qu'il quitta les affaires. En 1980, cette arène est reprise par Martin Berrocal, homme de spectacle judicieux, et propriétaire de six « ganaderias ». Mais Simon Casas, âgé de trente-deux ans, a plus d'un tour dans son sac. Son exploit le plus célèbre ne fut pas accompli à l'épée, mais, l'année dernière, quand il fit signer, en première exclusivité, au Cordobes un contrat pour venir toréer en France. Une fois le papier en poche, le garçon se mit à la recherche d'une arène et d'une date pour la corrida... qui, finalement, eut lieu à Palavas.

JEAN PERRIN.

● Suisse : Régression de l'activité touristique en 1979.

L'activité dans le secteur touristique a régressé en Suisse en 1979. Selon des statistiques provisoires publiées lundi à Berne, le nombre de « nuitées » a reculé de 1,7 % en 1979 pour atteindre 67,3 millions, soit 1,2 million de moins qu'en 1978 et 1,8 million de moins qu'en 1977.

Dans l'hôtellerie, la baisse a été de 3,5 %, alors que dans la para-hôtellerie la demande est restée constante. Le nombre de touristes venant de l'étranger a baissé, notamment celui des Américains (— 21 %), des Français et des Belges (— 10 %), des Allemands de l'Ouest (— 6 %) et les Britanniques (— 33 %). La part des étrangers au total des nuitées est passée de 47 % en 1978 à 45 % en 1979.

Les résultats ont été particulièrement mauvais durant la dernière saison d'hiver, mais en tête et en automne, le tourisme suisse a connu une certaine reprise à la suite de la stabilisation de la devise helvétique.

TROIS NAVIRES DANS LE BON VENT

(Suite de la page 17.)

» Depuis des années, Costa et Paquet étaient en concurrence directe sur tous les marchés d'Europe. Nous avons, il y a quatre mois, allié nos forces de vente. Croyez-vous que Costa aurait conclu un tel accord, dont l'intérêt pour les deux parties est évident, avec la société déclinante que nous étions en 1978 ?

— *Les comptes de l'année 1979 seront-ils équilibrés ?*

— Cet aspect des choses est essentiel. Ma réponse, par conséquent, sera nette.

» Les comptes de l'année 1979 témoignent de façon formelle que, malgré la très haute fréquentation qu'on connue nos navires pendant cette année, les résultat auraient été encore très lourdement déficitaires si nos paquebots avaient été exploités de la même manière que les années précédentes.

» L'économie réalisée en concédant une partie des emplois hôteliers à un concessionnaire a été, par son ampleur, conforme à nos prévisions. Elle aurait été suffisante pour nous permettre de parvenir pour la première fois à un résultat bénéficiaire, n'eût été la hausse brutale et imprévisible du pétrole, donc de nos combustibles.

» Sachez qu'au début de l'année 1979 les combustibles représentaient 8 % de la dépense totale de nos navires et qu'à la fin de la même année ils représentaient 20 %. Nous avons enregistré sur ce seul poste un déficit considérable que nous n'avons pu compenser qu'en partie seulement par des hausses de tarifs. L'augmentation du prix du pétrole nous a coûté en 1979 plus de 5 millions de francs.

» Or notre résultat pour cette même année se traduira par un déficit très sensiblement inférieur à cette somme.

« Boule de neige »

— *Donc 1980 se présente plutôt sous un bon jour pour les croisières françaises ?*

— Indiscutablement, et cela au moins pour deux raisons. En premier lieu parce que de plus en plus de gens ont tenté l'expérience de la croisière et se sont rendus compte des atouts de cette forme de loisirs. Statistiquement, 98 % des personnes qui effectuent une croisière pour la première fois se déclarent prêtes à recommencer. Ils font part de leur satisfaction autour d'elles. C'est la boule de neige. La croisière dans le monde est une industrie en plein essor et, en France, cette formule de vacances évolue de façon particulièrement rapide.

» En second lieu, et sans fausse modestie, je crois qu'il faut signaler que, dans la mesure où la Compagnie des croisières Paquet accueille environ 60 % du marché français de la croisière, le développement de Paquet se ressent au niveau des statistiques nationales.

» Vous trouverez dans notre catalogue de cette année un choix de trois cent cinquante-quatre voyages d'une durée allant de trois à quarante-deux jours, répartis sur toute l'année, effectués par quatorze paquebots, au départ de ports aussi différents que Toulon, Calais, Venise, Miami, San-Juan, Vancouver, Singapour, etc.

» Nous attendons en 1980, sur l'ensemble des paquebots que nous commercialisons, un nombre de passagers double de celui qui a été traité sous la marque Paquet en 1978.

— *Mais la clientèle de croisière est essentiellement internationale et surtout américaine ?*

— Les hauts lieux de la croisière, pour des raisons autant géographique que climatiques, sont la mer des Caraïbes et la Méditerranée. Le marché américain représente à lui seul les deux tiers du marché mondial de la croisière, et le port de Miami, qui dispose d'installations extrêmement modernes, reçoit certains jours jusqu'à dix paquebots de croisière en même temps, ce qui représente en quelques heures seize mille passagers avec leurs bagages à accueillir et à transférer vers les aéroports.

» Nous-mêmes avons deux paquebots basés toute l'année à Miami : le *Dolphin* et le *Calypso*, commercialisés sous la marque Paquet et dont la restauration et le service hôtelier sont assurés par des cuisiniers et un encadrement Paquet. Le *Calypso* sera en concurrence directe avec le *Norway ex-France* lorsqu'il entrera en service sur un itinéraire voisin du sien et de même durée.

— *Quelles sont vos innovations en 1980 ?*

» — Le Festival de théâtre en mer, du 26 avril au 11 mai, ou le Festival de musique en mer, du 1er au 13 septembre, organisés tous les deux à bord de *Mermoz* avec le concours de vedettes prestigieuses ;

» — La croisière de quarante-deux jours que *Mermoz* effectuera du 31 octobre au 12 décembre, vers les Antilles, le Venezuela, la Colombie, le Panama, les îles Galapagos, l'Equateur, le Pérou, le Mexique et la Floride ;

» — La croisière de *Mermoz* en mer Rouge, du 29 septembre au 15 octobre ;

» — La croisière de l'*Eugenio-C.*, qui visitera, au mois d'août, Madère, la mer des Caraïbes, les côtes d'Amérique centrale, les Bermudes et les Canaries ;

» — Le programme de *Calypso* pendant l'été : seize croisières d'une semaine dans les fjords de l'Alaska, avec visite des montagnes Rocheuses et des chutes du Niagara en excursions terrestres.

— *Quel est l'avenir de la croisière ?*

— Nous croyons cet avenir prometteur. Cela n'est pas une position nouvelle puisqu'il y a quinze ans que nous investissons dans ce domaine. En fait, la croisière est une industrie jeune, qui n'a pas encore terminé sa croissance. Le chiffre d'affaires de la croisière en France ne représente encore que 6 % du chiffre d'affaires des agences de voyages françaises qui la proposent au public, alors que ce pourcentage est actuellement de 12 % aux Etats-Unis et que les Américains estiment aisément pouvoir le porter à 20 % dans les années à venir.

» C'est dire que la croisière est encore mal connue et que, logiquement, ce retard devra se combler dans les années à venir. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à partager cette constance, car, alors que certains sonnent le glas des paquebots et entretiennent la nostalgie des transatlantiques de l'entre-deux-guerres, il y a, à l'heure où nous parlons, de par le monde, sept paquebots en construction, et la capacité de la flotte mondiale de croisière a augmenté de 20 % en cinq ans.

» Compte tenu du coût extrêmement élevé de construction d'un paquebot moderne, on n'assisterait pas à de tels investissements si l'industrie de la croisière n'était pas considérée également par nos confrères étrangers comme promise à un bel avenir.

» Il est, à cet égard, indispensable qu'une société comme la nôtre, dont l'activité recouvre à la fois celle d'un tour-opérateur et celle d'un armateur traditionnel, ne soit pas pénalisée par le cumul des contraintes et des risques propres à ces deux professions. »

Propos recueillis
par FRANÇOIS GROSRICHARD.

Les Antilles

Gîtes ruraux au pays de la biguine

MEME si l'on pince les lèvres en Martinique rien que d'y penser, la Guadeloupe a pris un peu les devants en matière de tourisme social et c'est probablement l'une des solutions à opposer aux difficultés qui découlent d'un trafic touristique trop saisonnier, lointain et essentiellement jusqu'ici orienté vers la clientèle aisée.

Paradoxe, c'est aussi en Guadeloupe que se sont parallèlement développées, plus qu'en Martinique, où les hôtels de moyenne catégorie sont moins rares, les concentrations de grands ensembles hôteliers de luxe et de grand luxe ; ainsi le complexe de Saint-François avec le Hamak, le Méridien, son aérodrome attenant, son golf et ses piscines.

Quoi qu'il en soit, on regarde à Fort-de-France avec un certain mépris les officines de l'aéroport du Raizet, point de chute guadeloupéen des long-courriers en provenance d'Europe et qui louent sans vergogne, dès la descente du 747, tentes, batteries de cuisine et couvertures à tout campeur sauvage et désargenté prêt à prendre d'assaut grèves et cocoteraies.

Entre ce tourisme uniquement tourné vers les jeunes, voyageurs peu exigeants et vagabonds (au sens métropolitain du terme) et la suite à 600 francs-jour (sans les repas) il y avait place pour un tourisme « démocratique » familial, simple, humain, pourrait-on dire. C'est en Guadeloupe aussi qu'il a été développé grâce à l'association locale des Gîtes de France.

On connaît la formule : l'habitant met à la disposition des voyageurs partie ou totalité de son logement avec la possibilité de partager les repas ou un repas moyennant une participation supplémentaire au prix, raisonnable, demandé pour le séjour.

Que l'on veuille manger un boudin créole « fait maison », déguster un « colombo » ou s'enflammer le palais d'un « féroce » bien relevé, l'hôte mettra couverts à sa table pour vous y recevoir.

Une grande difficulté : se faire connaître

Que l'on préfère soi-même, au marché voisin, choisir son poisson, ses fruits à pain, ses avocats, son cuissot de chevreau et ses caramboles : rien ne l'interdit ; la cuisine rustique mais suffisante, la terrasse ouverte aux oiseaux-mouches et qui sert de salle à manger, permettent de préparer et de goûter ces mets dont l'hôtesse vous aura livré les recettes.

« A la mer », « à la montagne », « à la campagne », la vie en gîte, qui comporte bien entendu quelques inconvénients et notamment celui de « faire soi-même son lit », permet une approche du pays et des hommes différente, on s'en doute, de celle que l'on peut connaître dans les ensembles touristiques balnéaires et luxueux, plus ouverts sur les odeurs d'huiles solaires que sur celles des goyaviers, plus occupés de disco que de biguine.

On doit beaucoup pour l'implantation de ce tourisme familial à Mme Lautric, la vice-présidente de l'Association guadeloupéenne des Gîtes de France, femme menue, dynamique et en perpétuel mouvement, institutrice qui s'est battue sur tous les fronts pour implanter son réseau de villas, convaincre propriétaires et autorités. Depuis 1972, qui vit débarquer le premier voyageur, à nos jours, où le deux millième est venu, beaucoup d'eau a coulé dans la Rivière Salée.

Pour elle, au début de l'aventure, la grande difficulté fut de se faire connaître, et de trouver une formule « tout compris » incluant bien sûr le transport.

Un accord intervenu avec un réalisateur de voyages français en février 1979 bouleversa les données du problème. Le tour-opérateur fait désormais de ces séjours en gîtes l'un des volets de ses programmes antillais qui proposent tout autant l'hôtel de luxe et le voilier de croisière, et la même garantie quelle que soit la formule choisie.

Aujourd'hui, mieux connue, l'association locale se heurte à un autre handicap : pouvoir offrir plus de confort. Sur les cent gîtes exploités en Guadeloupe, vingt-cinq seulement ont été sélectionnés par le tour-opérateur, qui ne méritent guère de reproches. Les autres réclament des travaux ou l'air conditionné que faciliteraient les subventions obtenues en métropole pour l'amélioration de ce type d'habitat et que M. Soisson a promises pour les Antilles.

De Sainte-Anne à l'Anse Bertrand, l'expérience est à faire, pour qui ne cherche pas à tout prix la fréquentation des grands de ce monde et pour qui voir l'âme antillaise de plus près est aussi une préoccupation.

CLAUDE LAMOTTE.

★ Renseignements : Rev'vacances - Mondial Tours, 52, rue de Bassano (super marché vacances). Tél. : 720-25-96. Prix spéciaux d'avril à juin et de septembre à novembre. (A partir de 2 790 F.)

sous un jour nouveau

SAINTE-LUCIE ET LES FLIBUSTIERS DE L'« ARIADNE »

« *LA situation internationale m'inquiète, il va certainement y avoir une guerre atomique, donnez-moi donc un billet pour les Antilles* », a déclaré récemment un client en entrant en coup de vent dans une agence de voyages.

Il est vrai qu'on en rêve de ces îles, posées comme les perles d'un collier sur les flancs de l'Amérique centrale. On en rêve pour avoir vu un feuilleton à la télévision, dansé au rythme du reggae ou tout simplement parce qu'elles servent de supports à ces publicités qu'on regarde à peine mais dont les images continuent à vous trotter quelque part dans la tête.

Et puis, tout à coup, on y est ; et accoudé au bastingage de l'*Ariadne*, long trois-mâts qui vient chaque samedi chercher à Fort-de-France sa cargaison de Français pâlichons, on regarde le soleil tomber dans la mer et dorer les flots des Caraïbes. Une drôle de croisière commence.

Dimanche matin, on appareille, le bateau quitte le quai. Au moteur, puis met le cap sur Sainte-Lucie. Dans un grand bruit de chaises longues qui se déplient, les passagers s'installent sur le pont, enduits de crème solaire. Quelques-uns vont explorer le navire et reviennent nantis d'une conviction : les gastronomes et les coqs en pâte sont priés de s'abstenir de franchir la passerelle du bateau.

Si les plats vous sont passés à table, nul ne viendra comme dans les monstres-hôtels flottants vous porter votre petit déjeuner au lit, et une conversation avec le cuisinier (qui est en fait moniteur de plongée sous-marine et dont l'« assistant » est menuisier, montagnard et français venu passer l'hiver aux Antilles), vous apprendra, que « *tout est ici plus cher qu'en France, les tomates coûtent 24 F le kilo, il est difficile de trouver du poisson, car les habitants des îles ne pêchent que pour leur propre compte et celui des restaurants* », qu'enfin il vous conseille de « *manger beaucoup le matin, car le mal de mer le met hors de combat les jours de tempête* ».

Si vous désirez savoir ce qui se passe dans le monde, c'est à lui qu'il faut s'adresser, car il est apparemment le seul à bord à posséder un transistor... à condition d'acheter des piles pour son poste. Bien sûr, on peut s'adresser au commandant, mais il prétend n'écouter que de la bonne musique et les bonnes nouvelles.

> L'ARIADNE a été construit en 1909 par des Hollandais. Ce fut l'un des premiers grands cargos à voile et à moteur. Il commença sa carrière par des transports de fret entre l'Amérique du Sud et la Hollande. Il est long de 50 mètres et peut accueillir une quarantaine de passagers, et une dizaine d'hommes d'équipage *sont nécessaires à son fonctionnement.*
>
> Une semaine sur le bateau coûte à partir de 4 790 francs comprenant l'aller et le retour en avion, et la croisière (qui peut être vendue séparément si les clients désirent prendre un autre vol jusqu'à Fort-de-France). En effet, ces trajets subissent les aléas des vols charter aux horaires incertains et les voyages sont longs puisque c'est de *Bruxelles (où l'on va par car)* que se fait le départ.
>
> Seule la carte d'identité est nécessaire pour débarquer sur les îles. La monnaie en cours est le dollar local, mais les dollars américains sont acceptés.

12 heures. Le bateau s'arrête pour une baignade en haute mer. Deux heures plus tard, c'est l'arrivée à Sainte-Lucie. Laissant les fans du ski nautique tourner en rond autour du bateau, nous montons dans un minibus qui attend les passagers pour visiter l'île. Plis et replis d'un bout d'archipel montagneux et luxuriant. Le chauffeur roule tantôt à droite, tantôt à gauche, le code de la route consiste ici à éviter les nids-de-poule et à se rabattre brusquement lorsqu'un véhicule arrive en face. Les images défilent : des bananeraies, des cocotiers, une plage domestiquée que l'on atteint par un sentier jalonné de pierres blanches.

Lundi. L'*Ariadne* mouille en fin d'après-midi dans la baie de Béqué. Pourquoi y a-t-il tant de fleurs en grappe, en calice, en corolle ? Tant de couleurs ? Pourquoi y a-t-il tant d'arbres qu'on ne connaît pas ? Les enfants qui jouent envahissent les chemins ; des chèvres arrimées à des piquets broutent au flanc des maisons. Le soir tombe et là-bas, d'une longue maison qui ressemble à un hangar, porte grande ouverte, s'élève un chant, mi-goldspel mi-reggae, rythmé par des battements de mains.

Boley-Bar

Une église évangélique abrite la première réunion d'un « club de femmes » décidées à ne pas se contenter de l'office hebdomadaire. Il suffit de passer la tête, de s'asseoir sur le pas de la porte, de chanter à l'unisson pour qu'une « matrone » imposante, aux mains comme des battoirs, nous souhaite la bienvenue et nous prie d'entrer. Dans un glissement de robes fleuries sur le bois ciré des bancs, on nous ménage une place, et les chants continuent. Tout le monde s'embrasse. On se broie les phalanges. *Puis vient l'heure de* lire le chapitre II de l'épître de saint Paul à Timothée dans des bibles éculées, usées par des centaines de mains et écrites en vieil anglais. Pas question de sauter son tour, et, l'une après l'autre, nous récitons une phrase du livre. La présidente, accoudée à l'ambon, s'apprête à lire son commentaire lorsqu'une panne de courant l'arrête dans son élan. Le temps d'aller dire deux mots au disjoncteur, qui ne veut rien savoir, on trouve une lampe électrique et, tandis que les insectes volent autour de cet unique rayon de lumière, sa voix monocorde s'élève, accompagnée par les cousins antillais des g[illegible]ons dont le chant nous parvient du dehors. Après une discussion théologique approfondie, nous fûmes relâchées contre la « *promesse de garder ce souvenir dans notre cœur* ».

21 heures. Le quatuor qui a décidé d'« aller danser » s'embarque dans un canot sous les ordres du commandant. Nous délaissons le café aseptisé envahi par les Américains pour traîner sur la plage. Au Boley-Bar, cabane en bois ouverte à tous vents et recouverte de tôles, nous apprenons, encouragés par quelques *punchs, ces danses qui usent* la plante des pieds, dévissent les hanches et réduisent les chevilles à l'état d'osselets au son d'une musique au rythme à la fois musclé et onctueux.

De Moustique, la déprimante île des milliardaires, à Saint-Vincent, les jours s'écoulent et prennent le rythme uniforme des vacances. Les îles vertes, à la végétation échevelée, se succèdent ; le temps passé, ponctué par les séances de ski nautique, les baignades, la plongée sous-marine et les sportives balades à bicyclette sur des routes qui s'obstinent à monter et à descendre traîtreusement, les barbecues et les pique-niques et les rêveries. Et puis, surtout, il y a le bateau, les voiles qu'on hisse dans les grincements (on peut donner un coup de main) et qui claquent au vent, le poste de pilotage dans lequel on peut pénétrer pour obtenir toutes explications techniques, les mâts en haut desquels on monte pour que l'horizon rayé par les haubans vous appartienne tout entier et pour mieux sentir les mouvements du voilier qui rampe. Il y a aussi le ciel qui se couvre et déteint sur la mer : taches grises, traînées bleues, coulées d'argent d'un soleil qui baisse. Il y a le soir qui tombe, laissant derrière lui des zébrures de mousseline rose. Il y a enfin les nuits tièdes, passées sur le pont, sous deux couvertures et un ciel moucheté de points d'or.

Jeudi. Il faut remonter vers Fort-de-France. Dix-huit heures de mer. Dans ce sens-là, la navigation est moins nonchalante. Vers 17 heures, le vent s'est levé, le bateau gîte... Penché, auréolé d'écume, il fend avec régularité une mer qui se creuse et fait des plis. On enregistre des défections dans les rangs. Ceux qui ont le pied marin marchent en biais ; les autres, après avoir zigzagué dans les coursives, se sont installés sur le pont sous des couvertures où ils forment un archipel brun et échevelé. Dans le carré, les suspensions oscillent. Nous troquons des cachets de dramamine tendus au « cook » à travers le passe-plat contre des frites et des escalopes panées.

23 heures. Le vent tombe. Les estomacs se réveillent. Des volontaires vont dans la cuisine confectionner des tartines de fromage qu'on mange sur le pont. C'est l'heure des derniers verres, des dernières discussions, des derniers fous rires, de la dernière bourrade du vent qui ne vous lâche pas d'une semelle. Il faut faire sa valise, emballer les coquillages.

Demain, Paris ressemblera à un grand igloo gris.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

★ Tourwest, 205, rue Saint-Honoré (75001), tél. : 260-30-85.

> **Des croisières à la voile sont organisées dans les Antilles par plusieurs tour-opérateurs. Les *passagers voyagent en général* sur de petits voiliers.**
>
> ● **ART ET VIE, « Les Antilles à la voile ». Deux semaines de croisières en flotille de six voiliers (quatre à six personnes). Visites de la Martinique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, les Grenadines. A partir de 5 740 F, 39, rue des Favorites, 75015 Paris. Tél. : 828-40-41.**
>
> ● **VOILE VOYAGE organise des croisières sur des bateaux de huit personnes avec (5 480 F) ou sans équipage (4 460 F). Voile Voyage, 8, rue Donat, 75005 Paris. Tél. : 329-30-30.**
>
> ● **AIR TOUR-EURO 7. — Croisières d'une semaine sur petit voilier. A partir de 5 890 F, 36, avenue de l'Opéra, 75002 Paris. Tél. : 266-09-29.**

CARNET DE VOYAGE

Les homosexuels aux Etats-Unis

« Pour la première fois, un voyage organisé par des homosexuels pour les homosexuels, vers les Etats-Unis. » *C'est sous ce titre qu'« Hommes du monde » organise des séjours de sept à vingt et un jours à New-York, Los Angeles, San-Francisco, à partir du mois d'août. Des soirées dans des clubs, discothèques, sont proposées aux touristes, ainsi qu'une visite à Disneyland, une journée à Las Vegas, un « tour » en bateau dans la baie de San-Francisco. A partir de 3 850 F.*

★ Hommes du monde, 39, rue de Chazelles, 75017 Paris, du mardi au samedi de 14 h. 30 à 19 h. 30. Tél. : 227-46-05.

Vacances pour les handicapés

Des handicapés en roulotte, en terrain de camping, en avion, en voiture, des séjours de quinze jours à un mois en France, mais également à l'étranger. Telles sont les vacances organisées par Vacances et Loisirs handicapés. Huit cents personnes partiront cette année, et cent quatre-vingts animateurs seront recrutés.

Week-end en France : à partir de 550 F. Séjours de quinze jours en France : environ 2 000 F. Séjours de trois semaines en Tunisie : 2 645 F et séjours de quinze jours en Roumanie : 2 930 F.

★ Vacances et Loisirs handicapés, 41, rue de Lancry, 75010 Paris. Tél. : 209-97-01.

Apprendre l'anglais en Méditerranée

Apprendre l'anglais... à Malte. C'est ce que propose l'office de tourisme de l'île de Malte, dont les habitants pratiquent l'anglais depuis 1800. Des séjours linguistiques sont organisés du 20 juillet au 3 août, du 10 au 24 août, du 31 août au 14 septembre. L'hébergement est prévu dans des familles et des professeurs diplômés de l'Université donnent des cours tous les matins de 9 heures à 12 h. 15 du lundi au vendredi aux élèves de tous niveaux.

★ Séjour pour deux semaines : 3 230 F. Office du tourisme, 92, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris. Tél. : 256-01-45.

Voyage au royaume de Saba

Cinq ans après la révolution qui renversa l'empereur d'Ethiopie, l'agence Delta Voyage organise un voyage de quinze jours au « Royaume de Saba ». Des rencontres sont organisées avec des responsables économiques et des enseignants, ainsi que des visites de communautés paysannes.

★ Le prix du voyage est de 6 200 F et comprend tous transports aériens et terrestres, l'hébergement, la pension complète durant tout le voyage. Date de départ : 4 avril. Delta Voyages, 54, rue des Ecoles (75005), téléphone : 329-21-17.

Équitation

Les néophytes au galop

LE chevalier d'Orgeix, Jean Paqui au théâtre, champion de voltige aérienne, champion de sauts d'obstacles, puis entraîneur de l'équipe de France dans cette discipline, entre en scène pour présenter sa méthode pédagogique.

Voulant d'abord démontrer qu'il ne s'agit pas, comme le prétendent ses détracteurs, de procédés d'exception destinés à des sujets d'élite, il a réuni six jeunes choisis au hasard. Ce sont des garçons et des filles de quinze à seize ans qui ignorent tout de l'équitation. Eléments disparates, résolus, eux aussi, à tenter l'aventure : des durs, des timides, des minettes, qui n'ont pas froid aux yeux. Un seul point commun : leur ignorance en matière de cheval, donc des sujets neufs, sans idées préconçues, qu'il pourra former à partir de rien.

Après un mois d'entraînement, à raison de deux heures de travail par jour, il prétend leur faire effectuer un parcours d'obstacles de classe D, niveau auquel on arrive après deux ans d'instruction traditionnelle, que dis-je, beaucoup plus, puisque le second degré est obligatoire pour se hasarder en concours. En suivant la filière, cet examen, qui s'appelle depuis cette année l'Eperon d'argent, ne s'obtient qu'à la suite de trois autres. Un long apprentissage.

Pourquoi a-t-il choisi le centre hippique du Barp pour présenter son essai ? A cause de ce décor naturel où le charme de l'airial landais sous les chênes s'allie aux vastes perspectives des coupe-feu ? A cause des installations : carrières, terrain d'obstacles, parcours de cross en sous-bois ? Sans doute, mais surtout, à l'instruction en manège, il préfère le travail à l'extérieur. Ici, dans l'ambiance de spontanéité qu'impose un tel environnement, on ne connaît pas ses limites, on se grise de liberté.

Fidèle à ses débuts, le chevalier d'Orgeix continue de pourchasser les tabous et met le conformisme dans sa poche. Baroudeur par vocation, aujourd'hui c'est aux fondements mêmes de l'équitation telle qu'elle se pratique qu'il s'attaque, retrouvant parfois des procédés abandonnés depuis Danloux. Jean d'Orgeix a-t-il vraiment un message à transmettre ? L'avenir le dira.

La mise en confiance des futurs cavaliers — les cobayes a-t-on dit — a commencé dès leur arrivée par l'accueil de leur expérimentateur et le sourire d'Eliane, son épouse, qui ne les a pas quittés. On leur a distribué pour tout équipement ces sortes de pantalons de cuir qui s'enfilent par-dessus le blue-jean. Pas de bottes, des baskets suffiront. Les six anglo-arabes qu'on a mis à leur disposition n'ont pas subi de préparation spéciale.

Souplesse et décontraction

Souplesse, fixité, aisance, telles sont les qualités que préconise pour le cavalier le manuel de la fédération. « *Souplesse, décontraction, aisance* », rectifie Jean d'Orgeix d'une voix calme le jour de sa démonstration, un mois plus tard. Les six sont au rendez-vous, un peu émus quand même. Avec le sourire, une gentille cavalière exécute des exercices d'assouplissement, des figures au galop enlevé ou en équilibre, debout sur les étriers. Un peu de flottement parfois dans l'exécution, vite rectifié par un ordre jovial. La cavalière a tourné à gauche alors qu'on lui demande une volte à droite. Un autre se trompe d'obstacle et saute celui d'à côté, fausse manœuvre qui vient à point pour témoigner que leur science est toute fraîche et qu'il n'y a pas eu de tricherie. Mais cette décontraction, cette confiance de part et d'autre... Un gamin de quinze ans va, sans une ombre d'appréhension, comme la chose la plus naturelle du monde, sur un triple ou un oxer de 1,40 mètre, et ceci sans jamais gêner son cheval, sans une trace de brutalité ou de maladresse comme on en voit en classe D.

Certes, ils sont intimidés par les spectateurs, les caméras et les haut-parleurs, ces gosses qui ont travaillé tout un mois les cheveux au vent, la plaisanterie aux lèvres. Aujourd'hui, pour ne pas heurter le public, on les a coiffés d'une bombe qui tranche curieusement avec leur accoutrement de cow-boy. De toute évidence, ils sont gênés par cet accessoire qui leur tombe sur les yeux.

Au terme du stage, les six nouveaux cavaliers sont conquis et espèrent continuer. Certains, moins favorisés que leurs compagnons ou plus prévoyants, espèrent gagner leurs heures de monte par des travaux d'écurie. Mais comment seront-ils accueillis avec leur savoir qui bat en brèche l'instruction officielle ? Eux-mêmes risquent d'avoir du mal à se plier aux heures fastidieuses de manège et à des théories qu'ils ne comprendront pas.

Pendant la démonstration, les photographes n'ont pas chômé. Chaque participant pourra ainsi vérifier sa position sur les barres : un agrandissement de même format qu'un brevet d'aptitude.

Au petit matin, dans un brouillard bas qui tranche avec la lumière heureuse de la veille, cobayes ou cow-boys, comme on voudra, les six gosses s'en vont la larme à l'œil, tenant à la main les photos qu'on vient de leur distribuer, un certificat contestataire, une preuve qu'ils n'ont pas rêvé.

ODILE HOMUALK.

● **Chine : Le gouvernement voudrait relancer le tourisme.**

Inquiète des conséquences d'une hausse des prix vertigineuse pour les touristes étrangers, la Chine a décidé de renverser la vapeur et lance un nouveau slogan : « Faire des petits bénéfices à grande échelle ».

« Le Quotidien du peuple », l'organe du parti communiste, a indiqué que neuf cent soixante mille visiteurs avaient voyagé en Chine en 1979, dont seulement cent soixante mille touristes étrangers, un chiffre très modeste comparé aux deux cents millions de touristes recensés dans le monde au cours de la même période.

Le journal estime que les majorations « exorbitantes » pratiquées au cours des dernières années par endroit avaient eu un effet « néfaste » sur le développement du tourisme.

Analysant les raisons qui bloquent le développement du tourisme, « le Quotidien du peuple » a signalé le manque d'hôtels ainsi que la mauvaise utilisation du potentiel immobilier existant.

● **Un nouvel hôtel à Orly.** — Un hôtel deux étoiles de cent cinquante chambres pourrait être construit sur l'emprise de l'aéroport d'Orly. C'est l'Aéroport de Paris qui étudie cette possibilité et consulte actuellement diverses chaînes d'hôtel. Date d'ouverture : 1982.

Hippisme

Courses-business en Floride

QU'ON nous excuse de n'avoir, ici, salué le double exploit d'*Eléazar*, vainqueur du prix d'Amérique et du prix de France, ni évoqué le provisoire effacement (non la chute) de la nouvelle idole, *Idéal du Gazeau*, victime, le 27 janvier, selon tout ce qui nous a été rapporté, d'un duel impatient avec *Hadol du Vivier*, duel qui les a laissés pantois l'un et l'autre dans les 500 derniers mètres de la course. Pendant que le vieux champion retrouvait des jarrets de jeune homme et que le jeune découvrait la limite des siens, nous avions la chance de réchauffer nos jumelles au soleil des courses de Miami. Et qu'on nous pardonne encore si, l'escapade achevée, nous la prolongeons d'une ou deux chroniques, lui sacrifiant les résultats d'un prix de Paris qui, au demeurant, dimanche, n'a rien ajouté à la gloire de Vincennes (1 min. 23 sec. au kilomètre pour le vainqueur, *Fleuronné*) : Il est trop souvent fait référence, ici ou là, aux courses américaines pour que nous ne les regardions pas d'un peu plus près quand l'occasion s'en présente et que les impressions sont toutes fraîches.

Au galop, donc, pour Hialeah, banlieue de Miami, mais — première remarque propre à modérer notre autosatisfaction quand *nous* nous plaisons à souligner que nous avons, avec Longchamp, Auteuil et Vincennes, des hippodromes dans la ville, quasiment en symbiose avec elle — banlieue à laquelle on accède, à toute heure, en dix minutes (et pour 10 cents) d'autoroute à péage.

Hialeah est, sur l'ensemble d'une année, par le nombre des spectateurs et les prix distribués, le quatrième ou cinquième champ de courses américain, après ceux de Santa-Anita et d'Hollywood Park, en Californie, et d'Aqueduct et de Belmont Park, dans la région de New-York. Pendant les mois d'hiver — où la côte nord-est fait relâche, — il est le second, derrière Santa-Anita, mais très loin de celui-ci. Ainsi, chaque jour de courses, il est joué au moins 6 millions de dollars, parfois 7 ou 8, à Santa-Anita, alors que la moyenne est de l'ordre de 1,5 million de dollars à Hialeah (et, à la belle saison, de 2,5 millions environ dans le Nord-Est). Ces chiffres font percevoir, dans le domaine étroit mais souvent révélateur des courses, un phénomène considérable, dont nous n'avons pas conscience en Europe, et qui explique maintes attitudes américaines : les Etats-Unis sont en train de basculer à l'Ouest. L'Est marque le pas, avec quelque 6 % de chômeurs (14 % chez les moins de vingt ans) ; au contraire, la Californie est en plein « boom » économique, « boom » que fustige, au moins dans un premier temps, une inflation qui, en 1979, a dépassé 13 %.

Comme tous les hippodromes américains, Hialeah est une affaire privée. Celle-ci appartenait, jusqu'en 1975, à quatre associés. L'un d'eux, John Brunetti, a racheté les parts des trois autres et est devenu unique propriétaire, pour une somme de 12 millions de dollars (environ 50 millions de francs).

Il se plaint. Son hippodrome, depuis deux ans, perd de l'argent. Contrairement à l'image qu'on en a en Europe, Miami est davantage la ville des moyens et petits retraités que des grosses fortunes.

« Il y a beaucoup de joueurs aux guichets à 2 dollars, très peu à ceux à 100 dollars », soupire le propriétaire.

Voyons ses comptes. Il garde 12 % sur les sommes jouées pour payer les prix aux vainqueurs et assumer toutes les charges d'entretien et d'organisation. Au passage, on remarquera la modération de la législation américaine à l'égard des courses : le prélèvement, chez nous, est de 20 % à plus de 30 %, selon les modes de paris, et la part des sociétés organisatrices, comprise dans ce prélèvement, de l'ordre de 9 %.

Ses 12 % assurent à John Brunetti, au cours des quarante-cinq jours du meeting, une recette d'environ 80 millions de dollars. Dix millions sont consacrés aux prix. Il reste environ 70 millions de dollars pour entretenir toute l'année le champ de courses et le centre d'entraînement de douze cents boxes qui lui est annexé. Le chiffre correspond à 800 000 francs à peu près par jour. Il est, en effet, probablement insuffisant, quand on considère l'importance et le confort des bâtiments, les dégradations que le climat tropical leur fait subir, la nuée de personnel (on ne peut pas laisser tomber la cendre de sa cigarette sans que deux balayeurs se précipitent).

Un potentiel immobilier

Mais les 25 hectares du champ de courses, rattrapés peu à peu par la ville, représentent un potentiel immobilier énorme. D'ailleurs, le propriétaire est issu d'une famille d'entrepreneurs en construction et a gardé des intérêts dans cette branche d'activités. On devine son calcul : les 25 hectares seront, demain, des lotissements Brunetti. Marcel Boussac, chez nous, avait conçu le même projet lorsque, au lendemain de la dernière guerre, il avait acheté aux descendants d'Edmond Blanc, fondateur du casino de Monte-Carlo, l'hippodrome de Saint-Cloud. Le calcul était, théoriquement, bon. A lui seul, Saint-Cloud aurait pu sauver de la faillite toutes les autres affaires du vieil industriel. Hélas, le gouvernement classa l'hippodrome en zone inconstructible. Rien de tel à craindre à Hialeah où, déjà, des milliers de petits terrains, alentour, se vendent à de futurs retraités qui, avant que les prix n'augmentent trop, se hâtent d'y installer le « mobile » (maison déplaçable, comme une roulotte) de leurs vieux jours.

Les courses commencent très tôt, vers 12 h. 30. Dans une saison où les distractions sont rares (on ne se baigne pas plus, l'hiver, à Miami qu'à Nice). Il s'agit qu'elles occupent la quasi-totalité de la journée de leur clientèle de retraités et de « vacanciers » des Etats du Nord. De fait, ils y arrivent dès midi, souvent pour déjeuner dans l'un des trois restaurants de l'hippodrome, en tout cas pour se restaurer devant l'un des multiples bars qui surgissent à chaque détour des galeries. Le samedi, il y a quinze à vingt mille spectateurs, à peu près le chiffre d'un bon dimanche à Vincennes ou Auteuil (en Amérique, comme en Angleterre, les hippodromes sont fermés le dimanche (« jour du Seigneur »). Les autres jours de la semaine, l'affluence est de l'ordre de cinq mille personnes. Public bon enfant, détendu, conquis à l'avance, qu'en une semaine nous avons souvent entendu applaudir, jamais protester. L'importance de la femme dans la famille américaine est, ici, évidente : il y a autant de femmes que d'hommes. Mais elles jouent peu. Elles viennent aux courses un peu comme à la plage l'été, pour se brunir au soleil en lisant leurs magazines, voire en travaillant à un ouvrage de tricot ou de broderie.

Dans ce public, aussi, une petite colonie d'entraîneurs et de jockeys français.

La seule monnaie hippique d'avenir est, d'évidence, le dollar, et les professionnels français viennent ici nouer des contacts avec les propriétaires susceptibles d'envoyer des chevaux en Europe.

Nous avons ainsi rencontré Emmanuel Chevalier du Fau (qui compte beaucoup, cette année, sur une fille encore inédite de *Cambrizzia*), Christian Lallié (qui effectuait un stage chez Ange Penna), le courtier Olivier Victor-Thomas (venu rendre visite à plusieurs de ses clients, notamment à Mme Manning, dont le *River-River*, longtemps au repos forcé, pourrait être une des vedettes de Longchamp 1980), Ted Bartholomew, Olivier Douïeb (qui a gagné deux courses en une semaine), Gilbert Pézeric, R. Wojtowiez (collaborateur de Saliba, qui va prendre en charge l'effectif américain de l'écurie Fustok), Benadia (élève de Maurice Zilber, qui va diriger en Amérique certains anciens pensionnaires de celui-ci, notamment la toute bonne *Producer*, gagnante « dans un fauteuil », à Hialeah, pour ses débuts américains), Albert Klimscha, Aage Paus, Fred Gibert, notre « cravache d'or » 1979 (qui nous a confirmé avoir signé un contrat de « première monte » avec Mahmoud Fustok...).

Gibert, gagnant de deux courses pour ses trois premières montes, est devenu d'emblée une vedette de Hialeah. Nous verrons, la semaine prochaine, en partie avec lui, l'aspect technique des courses américaines.

LOUIS DENIEL.





Plaisirs de la table

Le Kléber en grande banlieue

LE thème du fameux challenge Kléber-Colombes, qui fête cette année ses quinze ans, et dont les lecteurs du guide prendront connaissance lors de sa prochaine parution, dans les détails, visait à sélectionner les maisons des environs de Paris jusqu'ici délaissées ; les challenges successifs, en effet, ou se limitaient à la capitale ou nous ont emmenés sur la Côte (*Moulin de Mougins en 1971*), en Gascogne (*Hôtel de France* à Auch en 1976), à Toulouse (*Lucien Vanel* l'an dernier), et la seule fois où une maison (relativement) proche de Paris fut couronnée ce fut, en 1972, avec *l'Auberge des Templiers* (qui est déjà à 136 kilomètres de Paris).

Cette fois nous visions moins loin et plus largement en somme puisque le palmarès mêle auberges, grandes maisons, petits bistrots, mais une cuisine « valant le voyage ».

Bien entendu, Jean Delaveyne ne pouvait pas ne pas être à l'honneur. Mais c'était à la fois enfoncer portes ouvertes et, en quelque sorte, pénaliser les autres. *Le Camélia* (7, quai Clemenceau à Bougival, tél.: 969-03-02) est donc « hors classement ». Personnage attachant en diable, bourru au cœur d'or, cuisinant non point comme l'oiseau chante mais comme le lion rugit et comme poétisaient Verlaine, Apollinaire et Hérédia mêlés, Delaveyne est un maître. Même si, chez lui, de hasard, on ne mangeait pas ce jour-là aussi bien qu'espéré, on le reconnaîtrait en sa cuisine.

Vous lirez donc dans le prochain Kléber la liste des lauréats. Je tiens en avant-première à signaler que le premier (et aux points, d'assez loin) est la *Vieille Fontaine* (8, avenue Grétry, à Maisons-Laffitte, tél. 962-01-78). J'en suis d'autant plus heureux que c'est ici même qu'il en fut parlé la première fois. Et que mon éloge des qualités de cuisinier de François Clerc, autodidacte inspiré, me valut à l'époque un « blâme » de la Société des cuisiniers. Mais vous connaissez cette charmante maison de Maisons, remise à neuf pour le printemps, l'accueil de Manon, la cuisine originale de François. C'est un bon lauréat.

Le deuxième est *l'Auberge de Condé*, à La Ferté-sous-Jouarre (1, avenue de Montmirail, tél. 022-00-07), où Emile Tingaud joue la cuisine « rétro » avec bonheur. C'est l'opposé de François Clerc. En honorant les deux, l'académie Kléber s'honore elle-même, car cette cuisine du bon Tingaud est tout à la fois de bon matériau et de réalisation. Et, aux portes de la Champagne, *quelle cave !*

Mais surtout, je voudrais dire ici combien je suis heureux des classés suivants : troisième *ex æquo* avec le *Bas-Bréau*, de Barbizon, voici le *Pouilly-Reuilly* (68, rue André-Joineau, Le Pré-Saint-Gervais, tél. 845-14-59), ce « bistrot » chaleureux de Jean Thibault, où, du pied de veau vinaigrette aux paupiettes de veau berrichonne, du boudin à la côte de bœuf, ces plats canailles que la nouvelle cuisine ne saurait voir sans ricaner, sont ici admirablement « en situation ». Je l'écris comme je le pense, des maisons comme ce *Pouilly-Reuilly* sont la sauvegarde de la cuisine française dans ce qu'elle a de plus amical, de plus sincère, de plus « vrai ».

Je citerai également le huitième, le cher *Pierre Pointaire* (46, rue de Villiers, à Levallois-Perret, tél. 757-44-77). Merveilleux cuisinier d'autorité et d'humilité tout ensemble. Il y a deux façons d'aborder Pointaire : y aller simplement déguster le menu très abordable, même en choisissant un des grands vins du Jura de la carte, ou alors commander un repas (pour quelques amis connaisseurs et dans la petite salle à manger provinciale des patrons) en laissant à Pointaire le choix du menu (mais, en cette saison, demandez ses soufflés d'oursins et tâtez aussi de la beuchelle selon Nignon). Ce sera la fête !

LA REYNIÈRE.

MIETTES

● Le lycée technique d'hôtellerie de Nice signale que depuis plusieurs années un ingénieur œnologue initie ses élèves aux techniques de la dégustation. Dont acte. Mais j'aimerais savoir en quoi consistent les exercices pratiques.

● Une découverte de Michel Massia pour son *Restaurant du marché* (59, rue de Dantzig) : un marc de madiran. Il vient de chez Laplace, à Aydie, et ce sera pour les amateurs une expérience intéressante que cette eau-de-vie blanche issue du vin gascon.

● RECTIFICATIF. — Je notais dans ma chronique du 9 février (« A la manière de... ») la disparition, rue Malard, du *Borvo* remplacé par un Chinois. Pardon : ce Chinois n'ouvrira ses portes que le 1er mars.

« MES » GRANDS

Les rois Troisgros

CE ne sera surprise pour personne de trouver Jean et Pierre Troisgros célébrés dans cette rubrique. Et même je n'imagine point qu'un seul lecteur puisse en contester le bien-fondé : ils ont fait de la maison familiale l'une des plus grandes de France, en même temps que la plus sympathique.

C'est que, de cette cuisine (que l'on vient visiter de loin comme monument de la technicité et du pratique réunis) à la salle, aux salles plutôt, élégantes autant que confortables, règne encore et heureusement le souvenir bon enfant, tutélaire et précieux de « maman » Troisgros, qui tint autrefois les fourneaux de cette « auberge en face de la gare de Roanne » et de Jean-Baptiste Troisgros qui, hier encore, avec l'accent de l'enthousiasme, présentait ses « topines » de vins gouleyants et sa théorie du sel et du poivre crus.

A présent que le monde entier sait que l'adresse de la gare de Roanne est « en face des Troisgros », que peut-on dire de cette cuisine incontestée ? Qu'elle est l'éternelle recherche du bon, la simplicité du goût, la sagesse de l'imagination... Qu'un personnel si nombreux, si efficace, en cuisine comme en salle, est au service de la plus harmonieuse des cartes gourmandes... et de prix raisonnable !

Il faudrait tout énumérer. Je ne veux que citer quelques plats nés du marché et de l'imagination des deux frères : ce « tressé » de poissons (filets de turbot, loup et saumon littéralement tressés ensemble, cuits à la vapeur et servis sur un beurre citronné d'une pureté racinienne), ce « moulé » de lapin avec sa salade de haricots verts (compote de lapin dans sa gelée), ces grenouilles au vert (à l'oseille), ces blancs de pintade sautés, furtivement nappés d'échalotes et de chapelure fondus au vinaigre, que sais-je !

Alors viennent les desserts et, sur mon âme, ou plutôt sur mon estomac (serment du « Jeu de Pomme » comme dit la carte), je ne pense point que nulle part une gourmande puisse trouver plus riche, plus subtilement savoureux. Mais on me permettra pourtant de terminer sur les fromages, et singulièrement cette fourme de Montbrisson en pot (proposée ici avec un vintage de porto — mais parfaitement, monsieur, les Anglais savent ce qui est bon, eux aussi !).

Est-il utile de souligner l'importance de la carte des vins (servis frais comme il se doit chez les connaisseurs) ? Mais je voudrais, en souvenir de « papa » Troisgros qui en parlait avec cette amitié et cette chaleur d'accent, citer un simple V.D.Q.S. des côtes roannaises. Jean Troisgros est fier, et à juste titre, d'avoir retenu le 78 de Rober Sérol, viticulteur de Renaison. Essayez-le (ce qui ne vous empêchera pas de rechercher sur la carte des vins de plus grandes bouteilles), car les Troisgros, la halte de Roanne (il faudra coucher, car deux repas sont un minimum ici), cette admirable grande cuisine, sont aussi le triomphe de la plus sincère et gentille simplicité. — L. R.

★ Troisgros, place de la Gare, à Roanne. Tél. : 71-66-97. Fermé le mardi et en janvier.

Philatélie

N° 1 624

MONACO : Première partie du programme 1980.

L'Office des émissions de timbres-poste de la principauté de Monaco nous annonce la première partie du programme 1980 comprenant quinze figurines et un feuillet.

L'émission de l'ensemble est prévue pour le 28 avril prochain pour les abonnés.

● **Jeux olympiques :**

— Moscou 1980 : 1,10 F, gymnastique ; 1,30 F, handball ; 1,60 F, tir ; 1,80 F, volley-ball.

— Lake-Placid : 2,30 F, hockey ; 4,00 F, slalom.

Les maquettes sont de Pierrette Lambert et les gravures de M. Jumelet.

● **Europa « personnalités célèbres » :**

1,30 F, Colette et 1,80 F, Pagnol.

Dessins et gravures de Pierre Gandon.

Sur un feuillet de 170 × 143 millimètres, ces deux timbres-poste sont également groupés par cinq, avec citations des deux auteurs. Le feuillet 15,50 F.

● **Emissions diverses :**

— Bicentenaire de la naissance de Jean-Auguste-Dominique Ingres (« la Source »), 4,00 F ; dessin et gravure de Georges Betemps.

— 400e anniversaire de la publication des « Essais » de Montaigne, 1,30 F ; dessin et gravure de Pierre Gandon.

— Centenaire de la naissance de Guillaume Apollinaire, 1,10 F ; dessin et gravure de Larrivière.

— 75e anniversaire de la fondation à Chicago, par M. Harris, du Rotary International, 1,80 F ; dessin et gravure de Claude Haley. Emission prévue en février.

— Kiwanis, convention européenne de ce service-club (les 6, 7 et 8 juin à Monte-Carlo), 1,30 F ; dessin et gravure de Larrivière.

— *Ecu d'argent de 1649* représentant Honoré II (numismatique), 1,50 F ; dessin et gravure de Jean Pheulpin.

— Exposition canine internationale de Monte-Carlo (pékinois : Lhassa Apso et Shih Tzu), 1,30 F ; maquette de Pierrette Lambert.

L'ensemble du programme (première partie) s'élève à 27,50 F plus le feuillet 15,50 F, soit 43,00 F.

Mais, si on ajoute les treize timbres (préos inclus) déjà émis, dont les valeurs sont consécutives au rajustement des tarifs postaux (octobre 1979), pour le premier semestre la note est à majorer de 19,70 F et, comme il y a également deux « entiers », de 3,30 F.

Donc, bien malgré la volonté du nouveau directeur de l'Office des émissions, M. H.-R. Crovetto, le total atteindra la somme de 66,00 F.

Nous avons remarqué avec satisfaction la prudence du directeur dans l'attribution des valeurs d'usage courant pour treize timbres, sur les quinze du programme.

Bureaux temporaires des manifestations

⊙ 75015 Paris (porte de Versailles, bâtiment 1), du 2 au 9 mars. — Salon international de l'agriculture. — Cachet petit format.

⊙ 75015 Paris (porte de Versailles, bâtiments 2 et 3), du 2 au 9 mars. — Salon international de la machine agricole. — Cachet petit format.

⊙ 45000 Orléans (parc des expos), du 7 au 9 mars. — 7e Foire aux antiquités et à la paperasse.

FRANCE : « Gastronomie française ».

Si appréciée de par le monde, la cuisine française aura bientôt un ambassadeur supplémentaire en un rectangle de papier gommé dont le recto représentera les spécialités (?) renommées dans les milieux gastronomes. Vente générale le 25 février (10-'80). — Retrait prévu pour le 5 septembre 1980.

0,90 F, rouge et brun.

Format 22 × 36 mm. Maquette et gravure de Cécile Guillaume. Tirage : 7 000 000 d'exemplaires. Taille-douce, Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 23 et 24 février, de 9 h. à 18 h., au bureau de poste temporaire ouvert au Grand Palais, avenue Winston-Churchill, Paris-8e. — Oblitération « P. J. » ;

— Le 23 février, de 8 h. à 12 h., à la R. P., 52, rue du Louvre, Paris-1er, et au bureau de Paris-41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e, et de 10 h. à 17 h., au Musée de la poste, 34, bd de Vaugirard, Paris-15e. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P. J. ».

● Bien que le sujet du timbre ne soit pas tellement « appétissant » au moins sa valeur faciale est « agréable », car elle correspond à l'affranchissement, au deuxième échelon de poids, des journaux expédiés individuellement.

Nouvelles brèves

● ARGENTINE. — « *75e anniversaire du Rotary International* », *300 pesos. Dessin d'Hector Viola. Offset, Casa da Moneda.*

● COMORES. — *Artisanat, 60 fr. pirogue et 100 fr. poupée anjouanaise. Offset, Edila.*

● GABON. — *Premières Journées médicales (2 et 3 décembre), 200 fr. Offset, Cartor S.A. Dessin de Louis Arquer.*

● GUINEE. — *Deuxième anniversaire de la victoire du Hafia Football Club, 1, 2, 5, 7, 8, 10 et 20 sylis.*

● MALI. — *Série « chiens », dessins de T. S. Diallo, 20 fr., lévrier de Menaka; 50 fr., barbet ; 70 fr., chien courant ; 80 fr., terre-neuve, et 90 fr., chien de berger. Offset, Cartor S.A.*

● NOUVELLE-CALEDONIE. — « *Pirogue à balancier* » *PA), 45 fr. Dessin et gravure de Jean Pheulpin. Taille-douce, Périgueux.*

● POLYNESIE. — « *Les avions en Polynésie française* » *(PA) : 24 fr.* « *Bermuda* », *40 fr.* « *D.C.-4* », *60 fr.* « *Islander* », *80 fr.* « *Fairchild F.-27 A* » *et 120 fr.* « *D.C.-8 (1963)* ». *Maquettes de J.-P. Veret-Lemarinier. Offset, Edila.*

● RWANDA. — *Année internationale de l'enfant : huit timbres à 26 fr., un timbre à 42 fr. et un bloc-feuillet à 100 fr., soit l'ensemble 350 fr.*

● TUNISIE. — *Suite de la série « flore et faune » : 20 m., le jujubier ; 30 m., le paon ; 70 m., la chèvre et 85 m., le dattier. Dessins de Halim Elmekki. Litho, Harrison.*

● WALLIS ET FUTUNA. — *Faune du Pacifique-sud, six timbres : 15 fr., Squille ; 23 fr., Hexabranchus sanguineus ; 25 fr., Spondylus Barbatus ; 43 fr., Gorgones ; 45 fr., Linckia laevigata, et 63 fr., Tridacna squamosa. Maquettes de J.P.H.R. Veret-Lemarinier. Hélio, Périgueux.*

ADALBERT VITALYOS.

Jeux

échecs N° 852

UN RISQUE CALCULÉ

(Tournoi de Tilburg, 1979)
Blancs : SMYSLOV
Noirs : ROMANISCHIN
Début anglais

1. ç4	é5	18. C×a4 (m)	
2. Cç3	Cf6		é4 ! (n)
3. Cf3	Cç6	19. F×a5 (o)	T×a5
4. é3 (a)	Fb4 (b)	20. Cç3	é×d3
5. Dç2 (ç)		21. Dd2	Té5 !
	F×ç3 (d)	22. Té1 (p)	f4 !
6. D×ç3	Dé7 (é)	23. é4 (q)	Fé6
7. a3	0-0 (f)	24. D×d3	Cd7 !! (r)
8. d3	a5	25. Fa4 (s)	Cç5
9. Fé2 (g)	a4 ! (h)	26. Df1	Dh4 (t)
10. 0-0	d6	27. Fç2 (u)	Th5
11. Cd2	Fg4 !	28. h3	Tg5
12. f3 (i)	Fd7	29. Df2 (v)	Tg3 !
13. Cé4	Cé8 !	30. Té2 (w)	F×h3
14. Dé1	f5	31. Df1	F×g2 !! (x)
15. Cç3	Cf6	32. D×g2	Tf6
16. Fd2 (j)		33. é5 (y)	Th6 !
	Ca5 !! (k)	34. Abandon. (z)	
17. Fd1	b6 ! (l)		

NOTES

a) Dans ce « système des quatre C » du « début anglais », les Blancs ont à leur disposition quatre suites. 4. d4 ; 4. g3 ; 4. é4 et 4. é3.

b) Ou bien 4..., Fé7 ; 5. d4, é×d4 ; 6. C×d4, 0-0 ; 7. Fé2, d5 ; 8. C×ç6 !. A déconseiller est la continuation 4... d5 à cause de 5. ç×d5, C×d5 ; 6. Fb5, C×ç3 ; 7. b×ç3, Fd7 ; 8. d4, é4 ; 9. F×ç6, F×ç6 ; 10. Cé5, Dd6 ; 11. 0-0, Fé7 ; 12. a4 avec avantage aux Blancs.

ç) Une idée intéressante de Panno se trouve dans sa partie contre é4 : 5. Cg1 ! (au lieu de 5. C×b4, C×b4 ; 7. Cd4, ç5 suivant la variante usuelle), 0-0 ; 7. a3, Fd6 ; 8. Dç2, Té8 ; 9. Cé2 visant la case g3. Sont également jouables 5. d4 ; 5. Fé2 ; 5. Db3 et 5. Dç2. Le coup du texte (de Flohr) contrôle la case é4 tout en se gardant la possibilité, sur l'échange F×ç3, de reprendre avec la D.

d) Les Noirs évitent la suite usuelle 5..., 0-0 ainsi que la variante à la mode 6. Cd5, Té8 ; 7. Df5 fort complexe. 5..., d6 est d'un emploi délicat comme le montre la partie *Povah - Cooley (championnat d'Angleterre, 1979)* : 6. Cd5, Fç5 ; 7. a3, C×d5 ; 8. ç×d5, Cé7 ; 9. C×é5, C×d5 ; 10. Fb5+, Rf8 ; 11. b4, Dg5 ; 12. Fb2, Ff5 ; 13. Fd3, F×d3 ; 14. C×d3, Fb6 ; 15. 0-0-0, f6 ; 16. Dç4, ç6 ; 17. h4, Dh5 ; 18. g4, Df7 ; 19. g5, Cç7 ; 20. Df4 avec une forte attaque.

é) Si 6..., d6 ; 7. d3, 0-0 ; 8. b3, Té8 ; 9. Fb2, d5 ; 10. ç×d5, C×d5 ; 11. Dd2, Fg4 ; 12. Fé2, Dd6 ; 13. 0-0, Dg6 ; 14. Tf-ç1, Ta-d8 ; 15. T×ç6 ! et 16. C×é5 (Garcia - Torres, Caracas, 1976).

f) Si 7... a5 ; 8. b4 !, a×b4 ; 9. a×b4, T×a1 ; 10. D×a1, é4 ; 11. b5, é×f3 ; 12. b×ç6 !.

g) Maintenant 9. b4 ne va plus : 9... a×b4 ; 10. a×b4, T×a1 ; 11. D×a1, D×b4+.

h) Bloquant les Blancs sur l'aile - D.

i) 12. F×g4, C×g4 ; 13. h3, Ch6 favoriserait la poussée f7-f5.

j) 16. Cd5, C×d5 ; 17. ç×d5, Ca5 ! donnerait aux Noirs un bon jeu.

k) *Une vue profonde de la position ! les Noirs menaçant Cb3 et prennent le risque calculé de perdre le pion a4 pour obtenir une compensation au centre via é5-é4. La menace positionnelle est encore plus forte qu'on pourrait le supposer, car, après Cb3 - Cç5 les Noirs domineraient entièrement le centre.*

l) Visant la case ç5 via b7 sans redouter la perte du pion a4.

m) Et non 18. F×a4 ?, F×a4 ; 19. C×a4, Cb3 ! avec gain.

n) *Obtenant un solide contre-jeu* qui désorganise les Blancs.

o) A considérer est la variante 19. d×é4, C×ç4 ; 20. Fb3, T×a4 ; 21. Tç1, b5 ; 22. F×a4, C×d2 ; 23. D×d2, b×a4 ; 24. é×f5.

p) Si 22. Rf2, d5 ! ; 23. ç×d5 (ou 23. C×d5, C×d5 ; 24. ç×d5, f4 !), f4 ; 24. é×f4, Dç5+ ; 25. Rg3, Ch5+ ; 26. Rh4, Dé7 mat.

q) Si 23. Rf2, Cg4+ ! ; 24. f×g4, f×é3+ et les Blancs peuvent abandonner.

r) Une nouvelle manœuvre de C *qui laisse* l'ancien champion du monde devant de graves difficultés.

s) Si 25. b4, Th5 ! menaçant 25..., Dh4 comme Cé5.

t) Au prix d'un pion, les Noirs ont créé une attaque de mat.

u) Si 27. Df2, D×f2+ ; 28. R×f2, Cd3+ et 29..., C×é1.

v) Les Blancs sont perdus. Si 29. Rh1, Tg3 ! ; 30. Cé2, F×h3 ! ; 31. C×g3, Fé6+ ; 32. Rg1, f×g3, etc., ou bien 30. Rh2, Tf6. Si 29. Rh2, Tf6 suivi de Tg6 ou de Th6.

w) La menace 30..., Fh3 est imparable.

x) Le plus rapide.

y) Interdisant 33..., Tf-g6.

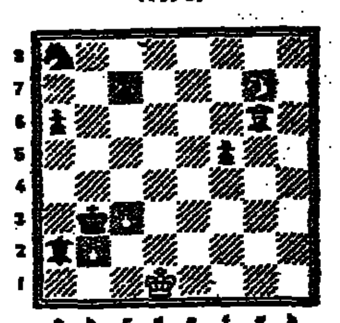
z) Car si 34. Td1, Th3 ! et 35..., Th1+ et si 34. é×d6, T×g2+ ; 35. T×g2 (ou 35. R×g2, Dg3+ ; 36. Rf1, Th1 mat), Dh1+.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 851
K. PERONACE, 1977

(Blancs : Rd5, Tg6, Ff7, Pf2, g2. Noirs : Rh5, Df2, Pd7, h4.)

1. f3 !, d6 ! (et non 1..., Dh1 ; 2. g4+, h×g3 ; 3. Tg8+ et 4. Th8) ; 2. Rç6 ! (et non 2. f4 ?, Dh1 !), d5 ; 3. Rd7 ! (si 3. R×d5, Dç7 !), d4 ; 4. *Ré6 !, Dç7 !* ; 5. Rf5, Df4+ ; 6. Rg7 !, Dé5+ ; 7. Rg8 !, Dg5 (si 7..., Db8 ; 8. Rh7, Db1+ ; 9. Rg7 !) ; 8. T×g5+, R×g5 ; 9. Rg7 !, Rf4 ; 10. Fg6, Rg3 ; 11. Fé4 !, R×g2 ; 12. f4+ et les Blancs gagnent.

ÉTUDE
P. PERKONOJA
(1976)



BLANCS (5) : Rd1, Fg6, Cg7, Pb2, ç3.
NOIRS (6) : Rb3, Fa2, Ca8, Pa6, ç7, f5.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 849

LA DÉFENSE INTROUVABLE

Cette donne est tirée d'un match entre les Australiens et les Néo-Zélandais. Un raisonnement rigoureux *aurait dû permettre* à Ouest de faire chuter le contrat.

♠ R 6 4
♥ A D 6
♦ 10 9 6 3 2
♣ A 7

♠ D 7 5 3 2 — ♥ 10 — ♦ A R 8 5 — ♣ 10 5 4 (Ouest)

♠ V 9 8 — ♥ V 9 8 3 2 — ♦ 7 — ♣ D 9 6 3 (Est)

♠ A 10
♥ R 7 5 4
♦ D V 4
♣ R V 8 2

Ann. : S. don. E.-O. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Howard	Haughie	Cumm.	X.
1 SA	passe	3 SA	passe...

(1 SA : *13-15 pts*).

Ouest a entamé le 3 de pique pour le 4 du mort et le valet d'Est. Sud a pris avec l'as de pique, puis il a joué le 4 de cœur et il a mis la dame du mort sur laquelle Est a fourni le 2. Le déclarant a ensuite joué le 2 de carreau pour le 7 d'Est et le valet de sa main. *Comment Ouest aurait-il dû jouer* pour faire chuter TROIS SANS ATOUT ?

Réponse :

Est, qui a fourni le valet de pique, ne peut avoir le 10, mais il est facile de voir que le déclarant fera trois levées à carreau *quand l'as de carreau aura sauté*. Il a, d'autre part, deux levées à pique (as et roi), trois à cœur (car il a certainement le roi) et au moins une à trèfle (l'as). *Il y* a donc urgence à affranchir trois levées dans une couleur *avant que les carreaux ne soient libérés*. Or, même si Est a le roi de trèfle, le contrat est imperdable avec la contre-attaque à trèfle. En effet, *le déclarant ne* fera *pas* l'impasse, mais il mettra l'as de trèfle, afin d'affranchir ses carreaux sans tarder.

Ainsi, après avoir pris avec le roi de carreau, Ouest doit contre-attaquer *la... dame de pique !* Si le déclarant laisse passer, Ouest continuera pique pour faire sauter le roi de pique du mort et affranchir deux piques. Si, au *contraire, le déclarant préfère* prendre la dame de pique avec le roi, le 9 de pique d'Est bloquera la couleur, mais pas pour longtemps car, dès que le déclarant rejouera carreau pour les affranchir, *Est défaussera son 9 de pique* pour débloquer la couleur !

L'élimination précoce

Plusieurs équipes internationales participent chaque année au Festival que le Club Méditerranée organise dans l'île de Djerba, en Tunisie. Parmi les différentes épreuves, une des plus intéressantes est le « patton », un tournoi par équipe de quatre où chaque équipe se rencontre dans un match de quatre donnes.

Voici un coup d'une technique assez particulière, joué contre des Belges par le Français Christian Mari.

♠ 8 2
♥ R 6 4 3
♦ 9 8 7 5 4 3
♣ 8

♠ D 10 4 3 — ♥ V 10 8 2 — ♦ R — ♣ D 9 5 4 (Ouest)

♠ A V 9 5 — ♥ 9 — ♦ D 2 — ♣ R V 10 7 3 2 (Est)

♠ R 7 6
♥ A D 7 5
♦ A V 10 6
♣ A 6

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Mari	Silberw.	Chemla	Wery
1 ♦	passe	1 ♥	contre
surc.	1 ♠	2 ♦	3 ♣
4 ♥	passe	passe	4 ♠
contre	5 ♣	5 ♦	passe...

Ouest ayant entamé le 4 de trèfle, *comment Mari, en Sud, a-t-il gagné* CINQ CARREAUX contre toute défense ?

Note sur les enchères :

La main de Sud était trop belle pour « 1 SA », car elle pouvait être évaluée à 19 points à cause de deux couleurs de quatre cartes et de la plus-value du 10 de cœur.

Le « surcontre » au second tour indique une belle ouverture. Chemla cependant n'a dit que « 2 ♦ », car il voulait camoufler son soutien de six cartes dans l'espoir qu'il finirait par être contré, mais ses adversaires n'en firent rien.

A l'autre table, les annonces furent les suivantes :

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Neiman	Perron	Kaplan	Sibopa
1 ♦	passe	2 ♦	3 ♣
3 ♦	passe	passe	passe...

Le déclarant fit « une » de mieux ».

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 113

TEMPÉRAMENT DE FEU

Championnat féminin d'U.R.S.S., 1979
Blancs : T. SJOELMINA
Noirs : J. ALTSJOEL
Ouverture : RAPHAEL

1. 32-28	17-22 (a)				24-29
2. 28×17	12×21	27. 34×23	19×17
3. 33-28	7-12	28. 39-33	20-24
4. 39-33	11-17	29. 33-28	17-21 (k)
5. 44-39	6-11 (b)	30. 31-26* (l)	2-7
6. 37-32	1-6 (c)	31. 26×17	12×21
7. 50-44	19-23 (d)	32. 44-39	15-20
8. 28×19	14×23	33. 37-31	14-19
9. 34-29 (e)	23×34	34. 39-33	20-25 (m)
10. 39×30 (f)	13-19	35. 27-22 (n)	18×27
11. 44-39	9-13 (g)	36. 31×22	
12. 33-28	4-9! (h)		7-12! (o)
13. 39-33	19-24 (i)	37. 42-37*	
14. 40×19	13×24		21-26! (p)
15. 43-39	9-13	38. 36-31*	12-18!
16. 31-27	21-26	39. 31-27*	8-12
17. 40-34	10-14	40. 45-40	6-11
18. 41-37	5-10	41. 40-34 (q)	
19. 37-31	26×37		24-30!! (r)
20. 42×31	14-19	42. 35×24	19×39
21. 47-42	10-14	43. 33×44	
22. 46-41	3-9		16-21! (s)
23. 41-37	17-22	44. 27×7	18×27
24. 28×17	11×22	45. 32×21	26×17
25. 49-44	22-28!	46. 7×18	13×31!
26. 33×22* (j)		Abandon.	

NOTES

a) Le premier indice d'un tempérament de feu avec cette réplique dynamique, adoptée parfois dans les tendances modernes (F. Nimbi-H. Jansen, *le Monde* du 15 avril 1978, A. Gantwarg-H. Wiersma, *le Monde* du 8 décembre 1979).

b) 5... (2-7?) ; 6. 28-23 (18×29) ; 7. 34×23 (19×28) ; 8. 33×2, etc., B+2 et +.

c) 6... (21-26) ; 7. 32-27! (26+37) ; 8. 41+32, l'aile gauche pourra être, sans difficulté, entièrement développée sans retard.

d) Du mordant et la menace positionnelle de (21-26).

e) Exemple de gaffe pour les tout nouveaux amateurs : 9. 33-28?? (21-26) ; 10. 28×19 (26×28) ; 11. 38-33 (13×24) ; 12. 33×13 (8×19), N+1.

f) Le coup de dame n'existe pas : 10... (21-27) ; 11. 32×21 [et non 31×22, car coup de dame à la case 50] (17×37) ; 12. 41×32, égalité numérique.

g) Interdisant bien sûr 12. 30-25?? (21-26) ; 13. 25×23 (26×19), N+1. Les tentés de faute élémentaires peuvent, par leur répétition, se concrétiser par le gain du pion, voire même de la partie.

k) Encore le tempérament de feu de cette sémillante conductrice des *Noirs, grâce à laquelle nous montons* soudain de plusieurs degrés dans la beauté du jeu dans cette variante originale : 13. 20-25? (18-22) ; 14. 25×23 (22×44) ; 15. 43-39* (44×33) ; 16. 38×29, sur quoi les Noirs poursuivent par une application du thème du coup *de la* trappe (12-18!) : 17. 23×12 (21-26!) ; 18. 12×21 (26×28) ; 19. 41-37 (16×27) : 20. 37-31 (27-32) ; 21. 49-43, *mais l'égalité numérique ne semble* pas devoir être rétablie, sinon au prix d'un dangereux désavantage positionnel :

— *si* 42-38 *au temps suivant* (28×33) et N+1 définitivement ;

— si 29-24 au temps suivant (10-14) 40-34 pour défendre le pion à 24, mais (32-37) 31-27 (14-19 m) 42×31 (19×39) 43×34, les Blancs n'ont plus de centre et leurs forces sont irrémédiablement coupées les unes des autres.

i) Les Noirs attaquent sans relâche ; ici, sans doute pour affaiblir l'adversaire dans le tric-trac et exercer une certaine pression sur son centre et sur son aile gauche.

j) Forcé pour ne pas livrer le coup de dame à 49.

k) La suite logique du *deux* pour deux effectué à partir de 22-28 au vingt-cinquième temps : affaiblir les Blancs dans le tric-trac et rendre inopérante leur aile gauche inutilement massive.

l) Positionnellement forcé.

m) Menace de débordement dans le tric-trac.

n) La situation des Blancs devient dramatique et cet échange ne fait que reculer *l'échéance*.

o) Autre menace maintenant : celle de gain du pion à 22.

p) Les Noirs mènent le jeu en contraignant l'adversaire à une succession de coups forcés pour la défense de ce pion à 22.

q) Sur 41. 48-43 (24-29!) ; 42. 33×24 (19×30) ; 43. 35×24 (16-21) ; 44. 27×7 (18×27!) [l'une des innombrables applications *classiques* du thème du coup du talon] : 45. 32×21 (26×17) ; 46. 7×18 (13×31!), N+

après cette rafle de quatre pions ouvrant le passage à dame.

Sur 41. 48-42 (18-23) [pour s'opposer à 33-29] ; 42. 40-34*, suite assez délicate pour chaque camp.

r) Combinaison destructrice en six temps par une autre application classique du thème du coup du talon.

s) Étudiante à Leningrad, la conductrice des Noirs donne maintenant, d'une manière explosive, une illustration de son tempérament de feu.

PROBLÈME

LAMA WA BOLAMBA (ZAÏRE)
1979

Les Blancs jouent et gagnent en sept temps.

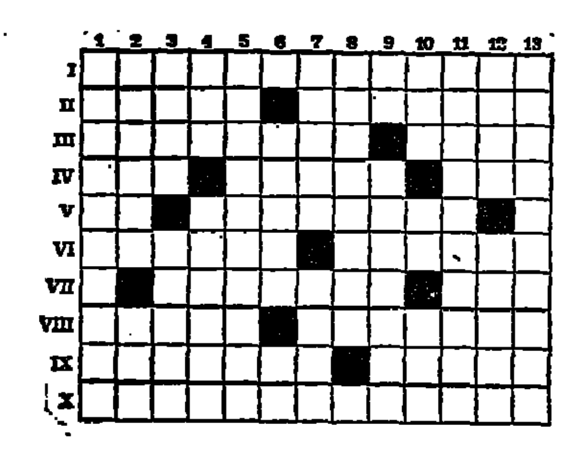
● SOLUTION COMPLETE : 35-30! (24×35) 34-30 [l'aller et retour] (35×24) 40-34 (29×49) 38-33 (49×29) [retour au point de départ après avoir décrit un cercle] 25-20 (24×15) 27-21 (16×38) [le pion à 42 va rafler huit pions] 42×41+, joli coup de dame, d'une difficulté moyenne, mais à partir d'une position naturelle et avec une rafle spectaculaire.

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

N° 80



Horizontalement

I. Sont l'œuvre d'un jeune génie et caractérisent parfois la folie. — II. Batterie ; Out. — III. Mis en morceaux ; La première partie de la discussion. — IV. Enjeu ; Exécuté ; On y recueille tout. — V. Dans la liste ; Plus séduisantes encore avec des boutons. — VI. S'est aveuglé, en raison de son aveuglement ; A du mal à vieillir. — VII. Forcément impressionnants ; Dans Yssemite. — VIII Visée audacieuse ; Soumise à l'alternance. — IX. Parfois brisés, ils n'en servent pas moins ; Convient en un sens. — X. L'union ne lui résiste pas.

Verticalement

1. Leurs adeptes sont parfois rêveurs, mais toujours entêtés. — 2. A chacun la sienne ; En descente. — 3. Marteau ; Des idées légèrement embrouillées. — 4. Article ; Préparais le terrain. — 5. Ne sont pas forcément capitales. — 6. Une certaine façon primitive d'assurer sa survie ; Voyelles. — 7. Vide ; Application de moxa bien peu appliquée. — 8. Quelles passions ! — 9. Symbole ou bien populaire ; Ne supporte aucun désaccord. — 10. Investit dans la télé ; Préposition ; Dans le sodium. — 11. En colonnes par huit. — 12. Une lumière ; Une blonde. — 13. Est-ce le Monde Dimanche *au féminin ?*

SOLUTION DU N° 79

Horizontalement

I. Courcircuité. — II. Opter ; Fourbes. — III. Otages ; Clients. — IV. Pi ; Amoché ; Roi. — V. Embrasée ; Perm. — VI. Raids ; Csars. — VII. Alla ; La ; Me ; Et. — VIII. Ange ; Pilori. — IX. Irnta ; Hidalgo. — X. Fossilisation.

Verticalement

1. Coopératif. — 2. Optimal ; Ro. — 3. UTA ; Bilans. — 4. Regardants. — 5. Tremas ; Gai. — 6. SOS ; Le. — 7. If ; Ceca ; Ri. — 8. Roches ; Pis — 9. Cule ; Amida. — 10. Uri ; Prelat — 11. Ibères ; Oli — 12. Tenor ; Ergo. — 13. Estimation.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (★)

N° 80

Les ana-croisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré (les noms propres ne sont pas admis).

Horizontalement

1. EIIJMNPU. — 2. AEILRRU (+ 3). — 3. AEENSTY (+ 1). — 4. DFINRSUW. — 5. EIILNNU. — 6. AEFIILQU (+ 1). — 7. BEEEINR. — 8. FIMSSSU. — 9. EEELNTV. — 10. ACHHNNOS. — 11. DEMNOOS. — 12. DEIIORT. — 13. EEIILNN. — 14. AAFIRSS (+ 1). — 15. EEHSSTU. — 16. EEILSST.

Verticalement

17. CDEIMSU. — 18. EEIMOTV (+ 1). — 19. BEILNSU. — 20. AENOTUY. — 21. EEILNOV (+ 1). — 22. DEEIILT. — 23. EEHNRTU (+ 1). — 24. DEIMMNOS. — 25. ACEILNQU. — 26. CEIPRSS (+ 1). — 27. EEEINRV (+ 1). — 28. EEIOSTT. — 29. AFILOSS.

SOLUTION DU N° 79

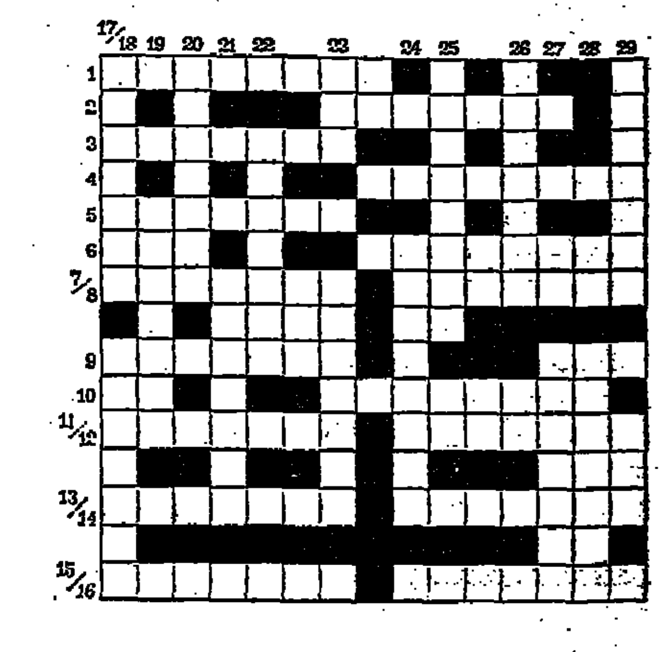
Horizontalement

1. OVERDOSE (PLI 80). — 2. CACATOES (CACAOTES). — 3. CYCLANE. — 4. AQUICOLE. — 5. ORGELET. — 6. TERRIFIE (FRITERIE). — 7. DIASPORA (PARODIAS). — 8. INCISIVE. — 9. CARAIBE. — 10. PEMMICAN. — 11. CREMONS. — 12. REVERDI (DERIVER, DEVIRER, VERDIER). — 13. SUZERAIN.

Verticalement

14. OLIFANT. — 15. MICMACS. — 16. VELIQUE. — 17. EVOLUER (REVOLUE). — 18. ECHINEZ. — 19. SICAIRES (CAISSIEP, SCIERAIS). — 20. HIVERNA (ENVAHIR). — 21. SARCLOIR (RACLOIRS). — 22. ECUYERE. — 23. ATELIER (ALTIERE, ETALIER, REALITE). — 24. LISSERA (LAISSER, LISERAS, SERAILS, SERIALS). — 25. VERNIES (ENIVRES, INVERSE, REVIENS). — 26. PUANTES (PAUSENT). — 27. FURIBOND. — 28. SWAHILI. — 29. ALESOIR (ISOLERA, SOLAIRE).

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



★ Jeu déposé.

JEUX OLYMPIQUES



LE DÉBUT DES COMPÉTITIONS A LAKE-PLACID

Premiers doublés autrichien, soviétique et néerlandais

De notre envoyé spécial

Trois doublés ont marqué, jeudi 14 février, les compétitions de Lake-Placid, au cours desquelles les premières médailles olympiques ont été attribuées. Deux Soviétiques, deux Autrichiens et deux Néerlandaises sont montés sur les deux premières marches du podium dans les épreuves respectivement de fond (30 km), de descente et de patinage de vitesse (1 500 m).

Dans la plaine du mont Van-Hoevenberg, où moins de mille cinq cents spectateurs avaient eu le courage d'affronter la neige et le froid pour encourager les cinquante-huit concurrents engagés, le Soviétique Nicolas Zimjatov, long et mince athlète de vingt-quatre ans, a devancé son compatriote Vasili Rochev en mettant au mieux à profit son long pas de félin. Le succès des Soviétiques, qui a été complété par la troisième place de l'ancien champion du monde junior, le Bulgare Ivan Lebanov, a consommé le déclin des skieurs nordiques dans les épreuves de fond.

Plus de resquilleurs que de spectateurs payants ont assisté, dans la matinée, au succès de la patineuse de vitesse néerlandaise Annie Borcking. Avec sa compatriote Ria Visser, seconde, elle a le mieux su mettre à profit la glace relativement molle de l'anneau de vitesse, qui a surpris, en revanche, les favorites les Allemandes de l'Est Sabine Becker, classée troisième, et, surtout, Andrea Mitscherlich, championne et recordwoman du monde en titre, classée seulement sixième.

En fin de matinée, plusieurs milliers de personnes avaient payé 50 dollars chacune le droit d'escalader, pendant vingt bonnes minutes, les flancs de la montagne du Visage-Pâle pour regarder la descente masculine, épreuve la plus prisée mais aussi la plus chère des Jeux olympiques, puisqu'il a fallu dépenser 95 000 dollars par coureur (soixante-neuf au total, en comptant les femmes) pour l'organiser. La victoire est revenue à l'Autrichien Leonhard Stock, auteur d'un parcours sans faute sur une neige difficile, devant son compatriote Peter Wirnsberger.

En fin de journée, les deux vainqueurs soviétiques de l'épreuve de fond des 30 km ne sont pas venus à la cérémonie de remise des médailles, qui a eu lieu en plein air, sous la neige, sur le lac miroir gelé. Il a tout d'abord été dit que les deux athlètes étaient trop fatigués pour se déplacer. Ensuite, il a été déclaré qu'ils n'avaient pas été avertis de l'heure de la cérémonie. Mais ces deux explications ne paraissent guère convaincantes. — A. G.

Stock ou le triomphe d'un réserviste

Lake-Placid. — Il a ajusté ses lunettes et bien mis en place son casque frappé de l'aigle autrichien. Puis il a jailli de la cabane de départ en poussant comme un *forcené sur ses cannes. 1 minute* 45 secondes et 50 centièmes plus bas, il devenait champion olympique de descente après avoir dévalé les 3 228 mètres du parcours à 104 km/heure de moyenne.

L'Autrichien Leonhard Stock, né au Tyrol il n'y a pas encore vingt-deux ans, succède au palmarès olympique à son prestigieux *compatriote* Franz Klammer.

Dans un premier temps, les sélectionneurs autrichiens avaient retenu quatre coureurs — nombre *maximum de skieurs alpins que* peut engager une nation dans une course olympique, — Peter Wirnsberger, Werner Grissmann, Harti Weirather et Josef Walcher, champion du monde de la spécialité en 1978. Leonhard Stock n'avait été choisi qu'au titre de remplaçant. Certes, l'an passé, à l'occasion des épreuves préolympiques de Lake-Placid, lui qui était jusqu'à présent essentiellement un spécialiste de slalom géant, avait stupéfié les observateurs en réalisant les meilleurs temps des entraînements. Mais il avait mal débuté cette saison : blessé lors du Critérium de la première neige à Val-d'Isère, il dut subir une opération et ne put recommencer à courir qu'au mois de janvier à Wengen, où il prit une cinquième place. Cela restait pourtant insuffisant aux yeux de certains sélectionneurs autrichiens. Il fallut quasiment leur forcer la main pour que Stock puisse partir pour Lake-Placid comme « réserviste ».

Or, dès les premiers entraînements chronométrés, il montra, comme l'an passé, qu'il était le meilleur Autrichien sur cette piste au profil très particulier. En dépit des résistances de l'entraîneur Karl Kharr, favorable à *l'équipe initiale, le sévère Udo* Albl imposa Stock. Mais qui éliminer ? Le dernier entraînement chronométré fut dramatique mardi. Les coureurs autrichiens dévalèrent « à fond de train » la piste. Walcher fut le moins bon.

En laissant sur la touche le champion olympique et le champion du monde en titre, les Autri*chiens ne faisaient-ils pas un pari* très audacieux ? Jeudi, la course a montré qu'il n'en était rien. Non seulement Leonhard Stock a gagné, mais Peter Wirnsberger s'est classé deuxième, Walter Grissmann septième et Harti Weirather neuvième. Les quatre descendeurs dans les dix premiers : jamais les Autrichiens n'avaient à ce point dominé la spécialité.

La défaite de Rossignol

Leur triomphe collectif est éclatant au regard de l'échec suisse. Peter Mueller, qui paraissait avoir de sérieuses chances en raison de ses qualités de glisseur, n'a pas pu regagner dans le faux plat le temps perdu dans les chicanes du départ. Il s'est classé quatrième. Ses compatriotes, Urs Raeber et Erwin Josi, *sont respectivement* dix-huitième et vingt-quatrième. Quant à Toni Buergler, parti avec le dossard n° 8, il a effectué une cabriole dès le deuxième virage à droite.

Les Canadiens ont mieux tiré leur épingle du jeu en plaçant Steve Podborski sur le podium avec une médaille de bronze. Mais leur champion n° 1, le « cascadeur » Ken Read, a perdu son ski intérieur en sortant de la deuxième courbe. Si les résultats sont également décevants pour *l'Américain Pete Patterson,* cinquième, et pour l'Italien Herbert Plank, sixième, alors qu'ils pouvaient tous deux prétendre à une place d'honneur, ils le sont encore plus pour le Soviétique Valeri Tsyganov. Officiellement employé de bureau dans la région de Mourmansk, cet athlète de vingt-deux ans, qui a commencé à skier à douze ans, était l'un des favoris en raison des performances spectaculaires obtenues à l'entraînement. A l'arrivée, jeudi, on l'a vu s'éloigner avec une mine furibonde. Il n'avait réussi que le huitième temps.

Toutefois, cette contre-performance, comme celles de l'Italien Plank et du Suisse Mueller, peut s'analyser différemment. Tous les trois utilisaient des skis de descente mis au point par Rossignol pour résoudre les problèmes spécifiques créés par la neige artificielle et le long faux plat par*ticulier à la piste olympique.* La légère couche de neige fraîche qui recouvrait la piste au moment du départ a-t-elle sensiblement modifié les prévisions ? Il ne semble pas, car l'issue de la course s'est jouée au sommet dans la partie technique, et, à l'arrivée, dans la partie de vitesse, et non dans la partie de glisse comme prévu. Toujours est-il que c'est un cuisant échec pour la firme française, qui avait fait un important effort pour gagner cette compétition. Ses techniciens étaient sur place depuis près de trois se*maines pour analyser toutes* les conditions de course possibles.

Au reste, cette descente olympique — qui n'a pas été favorable au concurrent français Philippe Pugnat, vingt-cinquième, seul Français en piste après le renoncement pour blessure de Jean-Marc Muffat — consacrera peut-être le retour des skieurs complets au sommet de la hiérarchie mondiale. En effet Stock a des chances dans les trois disciplines : champion d'Europe juniors en 1976 de descente, de slalom et de slalom géant, il s'est classé second de la coupe du monde 1979 sans jamais remporter de victoire mais en accumulant les places d'honneur dans les épreuves de vitesse, *de technique et de précision.* Est-ce donc un champion olympique de la trempe des Sailer et Killy qui a gagné jeudi à Lake-Placid ? Réponse mardi 19 février, à l'issue de la deuxième manche du slalom géant, la course de prédilection de Leonhard Stock.

ALAIN GIRAUDO.

LES RETRANSMISSIONS TÉLÉVISÉES

SAMEDI 16 FEVRIER

Antenne 2, de 14 h. 20 à 17 h. 55, les Jeux du stade : biathlon, 20 km individuel et Ecosse-France en rugby (en direct).

DIMANCHE 17 FEVRIER

T.F. 1, de 17 h. 25 à 18 h. 30 : ski alpin, descente dames (en direct).

Antenne 2, de 19 h. à 20 h. : résumé des épreuves du week-end.

HOCKEY SUR GLACE

La mécanique tchèque déréglée par la puissance américaine

Lake-Placid. — *Mme Smith* avait amené avec elle ses quatre enfants, son mari, son frère et quelques autres amis. Largement pourvue en hamburgers, sandwiches et boissons gazeuses de toutes sortes, la petite troupe de Mme Smith s'était également équipée de trompes, cloches et pancartes. Ils s'apprêtaient, tous ensemble, à encourager leur équipe nationale de hockey sur glace, qui devait affronter, jeudi soir, dans la grande patinoire de Lake-Placid, l'équipe de Tchécoslovaquie.

On s'est vite exaspéré de tant de passion chauvine déchaînée jeudi soir. Pourtant, Mme Smith et ses semblables n'avaient pas placé à tort leur confiance dans les vingt patineurs de l'équipe américaine. Car, contre toute attente, ils ont très nettement dominé leurs adversaires : 7 à 3. Vaillants petits gars, une équipe dont la moyenne d'âge est voisine de vingt-deux ans, quelques-uns paraissant avoir encore du lait au coin des lèvres. Pourtant, quelle fougue ! Quelle pugnacité !

Après le premier tiers-temps, les *deux équipes étaient à égalité :* 3 à 2. On se disait que la mécanique tchèque, un moment déréglée par la puissance américaine, allait bien vite reprendre son tic-*tac d'horloge bien huilée. Il n'en* fut rien. Les lignes d'attaque menées par Mark Johnson et Eric Strobel, continuèrent de perforer la défense de Witezslaw Duris et Jiri Bubla, qui paraissait très souvent déroutée par les charges frontales. Les feintes individuelles des Américains ruinaient les combinaisons les plus subtiles arrangées *par le vétéran Jiri Novak et Anton* Stastny. Vigilant devant la cage des buts, James Craig ne s'est finalement laissé surprendre que trois fois, tandis qu'en face Jiri Kralik était battu sept fois.

Comment un tel résultat a-t-il été possible ? Les meilleurs joueurs américains opèrent dans les rangs professionnels, autrement dit ne peuvent participer aux Jeux olympiques. Pour former une équipe de cette valeur, l'entraîneur Erl Brooks a dû mener une opération de commando analogue à celle qui avait été *faite en France à l'automne der*nier, à l'occasion du championnat d'Europe de volley-ball.

Après avoir pré-sélectionné une quarantaine de joueurs dans les équipes universitaires et chez les apprentis professionnels, la base définitive de l'équipe a été formée en septembre dernier. Depuis lors, les vingt joueurs ne se sont quasiment plus quittés. Cela leur a permis de trouver des automatismes qui, sans avoir la qualité technique des combinaisons tchécoslovaques et surtout soviétiques, sont suffisants pour dérouter *leurs adversaires les plus* coriaces. En outre, ces garçons ont acquis un étonnant esprit de corps. Il était étonnant de les voir tous se précipiter sur la glace, dès que l'un d'eux avait marqué un but, pour le féliciter.

Après cette victoire contre la Tchécoslovaquie, qui a laissé Mme Smith et ses amis aphones, l'équipe des Etats-Unis paraît maintenant pouvoir accéder à la finale du tournoi olympique, qu'elle disputera vraisemblablement contre l'Union soviétique.

APRÈS LA DÉCISION DU C.I.O.

Le comité olympique américain réexaminera sa position au mois d'avril

De notre envoyé spécial

Lake-Placid. — Le comité olympique américain (USOC) a réagi, jeudi 14 février, à la décision de la session du Comité *international olympique* (C.I.O.), tendant à maintenir les Jeux d'été à Moscou comme prévu en 1974 (*le Monde* du 13 février).

« *Déçus mais pas surpris* » par la motion présentée par lord Killanin, MM. Kane et Miller, respectivement président et directeur de l'USOC, ont déclaré qu'« *ils avaient fait de leur mieux pour défendre les propositions du président Carter et les souhaits de leur propre organisation* ». Ils restent persuadés que les Jeux, « *symbole de paix pour la jeunesse du monde* », ne peuvent se dérouler dans un pays qui a agressé un Etat voisin.

Toutefois, les dirigeants de l'USOC ont constaté que rien ne semblait devoir ébranler la résolution du C.I.O., « *qui n'est pas pour autant insensible à l'évolution de la situation internationale* ». Aussi, l'USOC espère que la recommandation faite aux membres russes du C.I.O. pour qu'ils interviennent auprès des autorités soviétiques « *puisse restaurer un climat propre au bon déroulement des Jeux* ».

Reste que MM. Kane et Miller, qui se sont une nouvelle fois déclarés hostiles à de contre-Jeux olympiques, ont affirmé que, *naturellement*, l'USOC acceptera « *toute décision du président Carter concernant la participation américaine aux Jeux en fonction de son analyse et de l'intérêt du pays* ». Le comité olympique américain paraît cependant embarrassé, car il a cru bon de préciser qu'il avait jusqu'au 24 mai pour répondre à l'invitation du comité d'organisation des Jeux de Moscou. En outre, il redébattra de ce problème durant une réunion qui se déroulera du 11 au 13 avril à Colorado-Spring. « *Les solutions sont complexes et les décisions ne seront pas prises facilement* », ont dit MM. Kane et Miller en précisant que les athlètes olympiques américains étaient invités à poursuivre normalement leur entraînement en vue des sélections. — A. G.

LES RÉSULTATS

SKI ALPIN

Descente messieurs. — 1. Stock (Autr.), 1 min. 45 sec. 50 ; 2. Wirnsberger (Autr.), 1 min. 46 sec. 12 ; 3. Podborski (Can.), 1 min. 46 sec. 62 ; 4. Muller (Suisse), 1 min. 46 sec. 75 ; 5. Patterson (E.-U.), 1 min. 47 sec. 4 ; 6. Plank (It.), 1 min. 47 sec. 13 ; 7. Grissmann (Autr.), 1 min. 47 sec. 21 ; 8. Tsyganov (U.R.S.S.), 1 min. 47 sec. 34 ; 9. Weirather (Autr.), 1 min. 47 sec. 70 ; 10. Murray (Can), 1 min. 47 sec. 95 ; ...25. Pugnat (Fr.), 1 min. 50 sec. 13.

SKI DE FOND

30 km messieurs. — 1. Zimiatov (U.R.S.S.), 1 h. 27 min. 2 sec. ; 2. Rochev (U.R.S.S.), 1 h. 27 min. 34 sec ; 3. Lobanov (Bulg.), 1 h. 28 min. 3 sec. ; 4. Wassberg (Suède), 1 h. 28 min. 40 sec. ; 5. Luszczek (Pol.), 1 h. 29 min. 3 sec. ; 6. Pitkanen (Finl.), 1 h. 29 min. 35 sec. ; 7. Mieto (Finl.), 1 h. 29 min. 45 sec. ; 8. Aunli (Norv.), 1 h. 29 min. 54 sec. ; 9. Deckert (R.D.A.), 1 min. 30 min. 5 sec. ; 10. Eriksen (Norv.), 1 h. 30 min. 34 sec. ; ...19. Pierrat (Fr.), 1 h. 31 min. 43 sec. ; ...35. Fargeix (Fr.), 1 h. 35 min. 12 sec. ; ...38. Poirot (Fr), 1 h. 35 min. 47 sec. ; ...44. Thierry (Fr.), 1 h. 38 min. 17 sec.

PATINAGE DE VITESSE

1 500 m dames. — 1. Borckink (P.-B.), 2 min. 10 sec. 95 ; 2. Visser (P.-B.), 2 min. 12 sec. 35 ; 3. Becker (R.D.A.), 2 min. 12 sec. 38 ; 4. Jensen (Norv.), 2 min. 12 sec. 59 ; 5. Filipsson (Suède), 2 min. 12 sec. 84 ; 6. Mitscherlich (R.D.A.), 2 min. 13 sec. 5 ; 7. Heiden (E.-U.), 2 min. 13 sec. 10 ; 8. Petruseva (U.R.S.S.), 2 min. 14 sec. 5 ; 9. Albrecht (R.D.A.), 2 min. 14 sec. 27 ; 10. Burka (Can.), 2 min. 14 sec. 65.

HOCKEY SUR GLACE

Groupe 1. — Finlande b. Japon, 6-3 ; Canada b. Pologne, 5-1 ; U.R.S.S. b. Pays-Bas, 17-4.

Groupe 2. — Etats-Unis b. Tchécoslovaquie, 7-3 ; Suède b. Roumanie, 8-0 ; R.F.A. b. Norvège, 10-4.

CARNET

Naissances

— M. Alain HUCHON et Mme, née Anne Cointreau, sont heureux de faire part de la naissance de leur fils.
Pierre-Henri,
à *Cognac, le 6 février 1980.*
16130 Segonzac.

Mariages

— Danielle ROCHE
et Jacques BARON
ont la joie de faire part de leur mariage, le 15 février 1980, à 15 h. 20, *à la mairie du dix-septième* arrondissement de Paris.
Le chanoine Eugène Ronco leur donnera la bénédiction nuptiale à une date ultérieure au cours d'une messe célébrée en l'église Saint-Augustin.
82, boulevard Malesherbes,
75017 Paris.

— M. et Mme A. WEIL, 47, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 75017 Paris,
M. et Mme R. LEVEQUE, 32, rue du Champ-de-Foire, à Flers,
ont le plaisir de faire part du mariage de leurs enfants
Richard et Fabienne,
célébré le 9 février à Flers-sur-Orne.

Décès

— Le professeur et Mme Henri Boiteau,
Leurs enfants et petits-enfants,
L'intendant militaire (E.R.) et Mme Leonard-Blancher et leurs filles,
ont le regret de faire part du décès, le 7 février 1980, en sa quatre-vingt-treizième année, du
colonel (E.R.) Georges BOITEAU,
de l'armée de l'air,
officier de la Légion d'honneur,
médaille militaire.
La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église de Benet et l'inhumation au cimetière de Fontenay-le-Comte (Vendée).
Cet avis tient lieu de faire-part.
M. et Mme Henri Boiteau,
55, rue Felibien,
44000 Nantes.
M. et Mme *Pierre-Jean* Leonard-Blancher,
147, rue de l'Oradou,
63000 Clermont-Ferrand.

— M. et Mme Roger Caratini,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jules CARATINI,
dans sa quatre-vingt-quatrième *année à Canari* (Haute-Corse), le 13 février 1980.
L'inhumation a eu lieu dans le tombeau familial, à Canari, le 15 février 1980.
De la part des familles Caratini, Depardey et Brotons.
Canari 20217 Saint-Florent.

— Le docteur Georges Hinschberger,
Mme André Hinschberger,
Mlle Mireille Hinschberger,
M. François Hinschberger,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Georges HINSCHBERGER,
née Blanche Petenot,
ancien pharmacien
de l'hôpital civil de Colmar,
son épouse, leur chère belle-mère, *grand-mère et parente,*
survenu le 9 février 1980.
Selon le vœu de la défunte, l'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale, au cimetière du Hohwald, où elle repose en paix aux côtés de son fils bien-aimé André Hinschberger, trop tôt ravi à l'affection des siens.
11, avenue Poincaré,
57400 Sarrebourg.
7a, rue Turenne,
67000 Strasbourg.
6, rue Saint-Quentin,
67000 Strasbourg.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Guy de Lambertye et leurs enfants,
M. et Mme Roland Lhermitte, leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Fernande
de LAMBERTYE - TORNIELLE,
survenu à Brive le *7 février 1980.*
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu, dans l'intimité, à Brive, le 9 février.
Cet avis tient lieu de faire-part.
22, rue des Buttes,
14600 Honfleur.
35, rue du Maréchal-Juin,
19100 Brive.

— Mme André Lebret
a la douleur de faire part du décès de son époux
M. André LEBRET,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
survenu le 14 février 1980, à l'âge de soixante-douze ans.
Le service religieux sera célébré le lundi 18 février, à 8 h. 30, en l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal (place de la Porte-de-Saint-Cloud).
L'inhumation aura lieu dans l'intimité à Moisenay (Seine-et-Marne).
1, rue Daumier,
75016 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Irène MÉRENHOLE,
veuve de
Georges MÉRENHOLE,
qui a mis fin à ses jours, à Paris, *le 6 février 1980.*
Droit à la vie.
Droit à la mort.
Les obsèques auront lieu au Père-Lachaise, le lundi 18 février, à 13 h. 30, où son corps sera incinéré, *conformément à ses volontés.*
Ni fleurs, ni couronnes.

— Saint-Julien-en-Genevois.
Mme Henri Taponier,
Leurs enfants et petits-enfants,
Le personnel des Établissements Henri Taponier, à Saint-Julien-en-Genevois,
ont le grand chagrin de faire part de la mort de
M. Henri TAPONIER.
Les funérailles seront célébrées le samedi 16 février, à 15 h., en l'église de Saint-Julien-en-Genevois.
Pas de fleurs, dons à la Ligue du cancer, C.C.P. 561 13 Y Paris.
Dieu est Amour - Priez pour Lui.

Remerciements

— Mme René Journiac et ses enfants,
profondément touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
M. René JOURNIAC,
expriment leurs sincères remerciements.

Anniversaires

— Il y a un an, le 15 février 1979, un cancer a tué
Paulette PÉJU.
« Celui qui a une épingle dans l'œil, l'avenir de la marine anglaise ne l'intéresse plus. »
(Henri Michaux.)

Avis de messe

— L'Association des anciens de la 2e division blindée, les membres de sa famille, prient d'assister à la messe qui sera célébrée le 21 février 1980, à 19 heures, en l'église Saint-Louis-des-Invalides, à la mémoire du
général Paul de LANGLADE.

Colloques

— Le Comité international culturel Kwame N'Krumah (14, rue Jeanne-Hachette, 94200 Ivry) organise un colloque sur le rôle de la culture dans le processus de libération nationale le samedi 16 février, à 14 h. 30, 163, boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris.

Communications diverses

— L'association Avoir Faim communique : « Nous avons la joie de nous retrouver, le mercredi des Cendres, 20 février, à 17 h. 30, dans la crypte de Notre-Dame de Paris, pour une méditation sur le jeûne et le partage animée par des personnalités juives, chrétiennes, musul*manes ; et se joindront à nous des* frères de l'indouisme et du bouddhisme.
» Cette action fait suite à notre présence dans les mosquées pendant le Ramadan et dans les synagogues pour le Yom Kippour, elle nous permettra aussi de retrouver nos frères du Vietnam et du Cambodge, dont nous avons été particulièrement proches pendant la semaine de jeûne et de prière du 5 au 11 novembre, à l'intention du drame de la famine au Cambodge. »

— La section de Rennes de la Ligue pour la défense des droits de l'homme et du citoyen nous demande de préciser que ses locaux sont *ouverts le samedi matin,* de 10 heures à 12 heures, 1, rue Victor-Hugo.

INFORMATIONS «SERVICES»

LA MAISON

Des murs pleins de carreaux

Les carreaux de faïence sont, par tradition, réservés aux murs des salles de bains et des cuisines. Mais aujourd'hui, paré de dessins très élaborés, le carrelage a acquis un aspect si décoratif qu'on peut en recouvrir les murs d'une entrée ou quelques panneaux dans un séjour ou une chambre d'enfants.

Ces nouveaux carreaux s'utilisent de plusieurs façons pour animer un mur : encadrés d'une frise, disséminés dans un carrelage uni ou, au contraire, groupés pour créer un véritable tableau en céramique.

La série *Roseraie*, de Cérabati, est composée de deux sortes de carreaux : les uns à semis ponctué de petites fleurs, les autres formant un large galon-frise de style romantique. Ces carreaux de 20 × 20 cm s'associent pour donner un aspect de papier peint à dominante rose ou bleue *(131,70 F le m2 à semis ; 48,50 F* le mètre linéaire de galon).

Diverses compositions sont possibles avec les carreaux de faïence de 15 × 15 cm *Mogador*, présentés dans les boutiques Surface. Des fleurettes blanches sur fond bleu porcelaine ou vert vif recouvrent tout le carreau ou servent d'encadrement à un motif carré, blanc pur ou orné d'une seule fleur dessinée au trait.

Chez Villeroy & Boch, les carreaux *Allegretto* (imaginés par le couturier romain Roberto Capucci) sont décorés d'un panier rempli de fleurs, suspendu par un ruban à une bande horizontale. Ces paniers fleuris se placent en quinconce, en alternant des rubans plus ou moins longs (37 F environ le carreau de 20 × 20 cm).

Parmi les décors à disperser dans un carrelage uni, *Tokyo*, de F.D. Desvres, comprend quatre motifs floraux différents, à associer selon sa fantaisie ; ces carreaux de 15 × 15 cm sont à fond beige ou bleu soutenu (61,20 F le m2).

La collection *Lapis*, de Gabbianelli, comporte dix carreaux à dessins stylisés de couleurs vives. Avec de l'imagination et de l'humour, on peut composer un mur de graffiti colorés, où se mêlent nuages, pluie, soleil, herbes folles et cœurs légers (221 F le m2, André Lepolvre).

Les amateurs de style naïf apprécieront les dernières créations de l'Atelier des Hurets, présentées par A. Lepoivre. Sur six carreaux, une histoire est racontée en images galement coloriées : *les Iles*, avec leurs palmiers et leurs pirogues, le *Déjeuner sur l'herbe* ou *l'Heure du thé*. Marie-Pierre Boitard, pour *les Jardins*, de Glen, évoque les charmes de l'été à la campagne, en tons pastels.

Son *Jardin enchanté*, abrité derrière une haie fleurie, est jonché de pétales dispersés entre des orangers en pots. Ce décor mural en *six* carreaux différents, à disposer en large frise, s'accompagne d'un fond à semis de fleurs (140 F le panneau de *six motifs* ; 130 F le m2 les carreaux à semis).

C'est une composition très lumineuse de perroquets dans leur cage qu'Alfonso Leoni a faite sur les huit motifs de *Papageno*, de Villeroy & Boch. Ces grands carreaux de 20 × 30 cm se combinent pour former des cages de différentes formes, où les perroquets se juchent *sur plusieurs niveaux* (à partir de 1 176 F la cage).

C'est sur des carreaux de 20 × 25 cm, en grès émaillé, qu'est dessiné un paysage de boqueteau dans un vallon dans des teintes automnales (E.C.M. série *Sahara*). Ce tableau de vingt carreaux vaut 1 047 F environ : il s'insère dans un mur carrelé de ton beige nuagé.

JANY AUJAME.

★ Cérabati, 25, rue Jean-Goujon, 75008 Paris ; Surface, 16, rue de Saint-Simon et 79, rue Boissière, Paris ; Villeroy & Boch, 82, rue d'Hauteville, 75010 Paris ; F.D. Desvres, 44, rue Berger, 75001 Paris ; A. Lepoivre, 69, rue Ordener, 75018 Paris ; Faïenceries de Gien, 50, rue d'Hauteville, 75010 Paris ; E.C.M., 19, avenue Marx-Dormoy, 94500 Champigny.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 15 février 1980 :

DES DECRETS

● Fixant les conditions et modalités de l'option pour l'imposition du bail à construction à la taxe sur la valeur ajoutée.

● Fixant la superficie minimale à laquelle le droit de préemption de sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural est susceptible de s'appliquer dans divers départements.

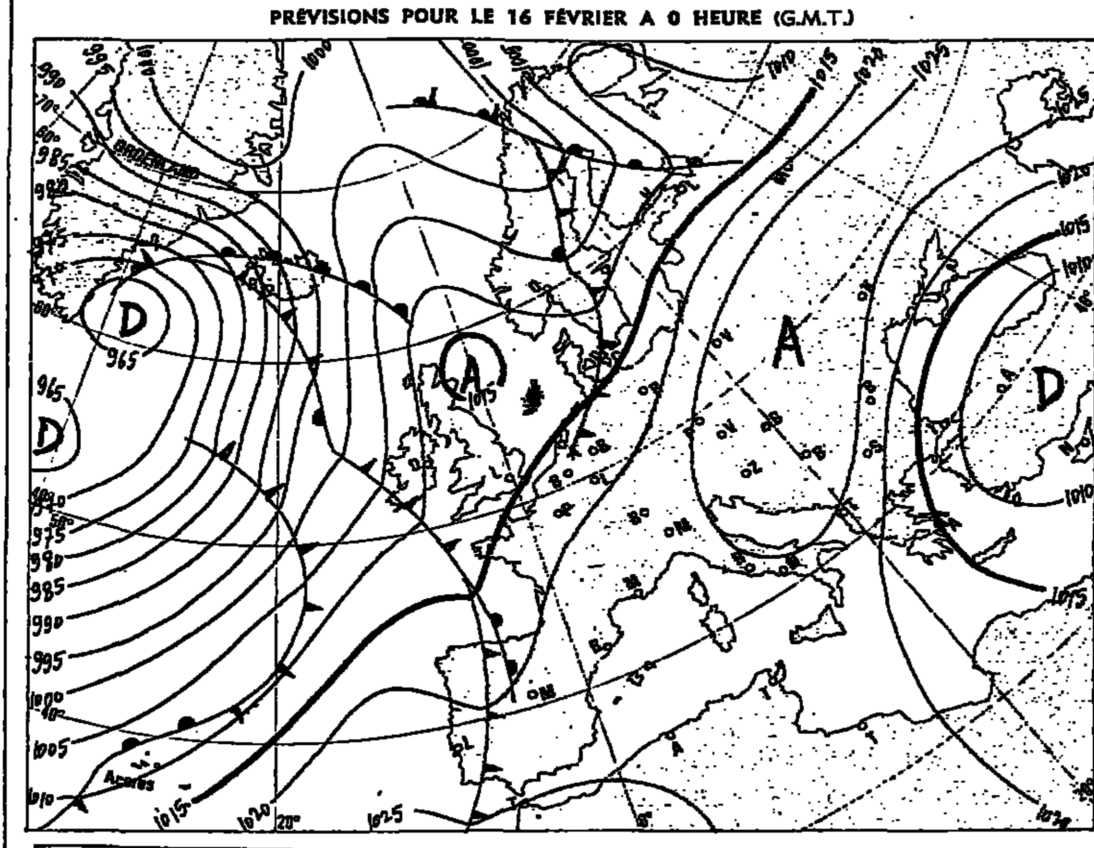
DES ARRETES

● Modifiant un précédent arrêté modifié relatif aux prix témoins des logements à usage locatif bénéficiant de prêts aidés par l'Etat.

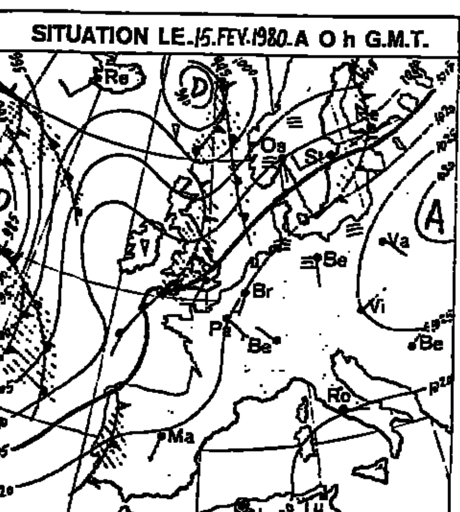
● Fixant la valeur du point pour le calcul de la retraite complémentaire d'assurance vieillesse agricole des personnes non salariées.

MÉTÉOROLOGIE

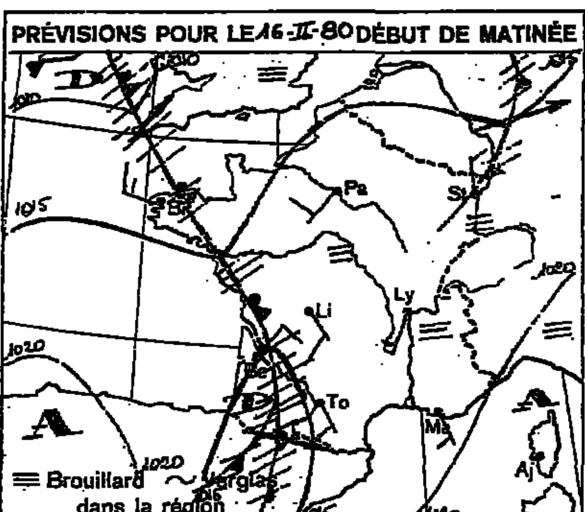
PRÉVISIONS POUR LE 16 FÉVRIER A 0 HEURE (G.M.T.)



SITUATION LE 15 FEV 1980 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 16-II-80 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 15 février à 0 heure et le samedi 16 février à 24 heures :

Une vaste zone dépressionnaire complexe persistera assez à l'ouest sur l'Atlantique. Les perturbations qui circulent autour de ces basses pressions s'affaibliront à leur arrivée près des côtes européennes. En particulier, la perturbation située vendredi matin sur le proche Océan pénétrera lentement sur nos régions de l'Ouest et du Sud en perdant de son activité.

Samedi matin, cette perturbation *donnera un temps couvert et brumeux*, avec quelques pluies le matin de la Bretagne à l'ouest du Bassin aquitain et, le soir, de la Normandie à l'ouest du Massif Central et au golfe du Lion. Après ce passage qui s'atténuera, des éclaircies se développeront de la Bretagne au Bassin aquitain. A l'est de la faible perturbation, le temps brumeux prédominera avec de nombreux nuages bas ou brouillards le matin, sauf en moyenne et haute montagne sur les Alpes, où des éclaircies persisteront. Quelques bruines éparses tomberont près des frontières du Nord-Est. Dans la journée, des éclaircies locales se développeront en plaine et dans les vallées.

Les températures resteront à leur niveau actuel ; quelques faibles gelées matinales sont encore probables des Alpes et du Jura à l'est du Massif Central.

Le vendredi 15 février, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 018,3 millibars, soit 763,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 14 février ; le second, le minimum de la nuit du 14 au 15) : Ajaccio, 14 et 7 degrés ; Biarritz, 13 et 8 ; Bordeaux, 10 et 4 ; Brest, 11 et 8 ; Caen, 10 et 4 ; Cherbourg, 9 et 6 ; Clermont-Ferrand, 10 et −2 ; Dijon, 9 et −1 ; Grenoble, 14 et −2 ; Lille, 4 et 2 ; Lyon, 10 et 0 ; Marseille, 15 et 7 ; Nancy, 6 et −3 ; Nantes, 11 et 2 ; Nice, 13 et 9 ; Paris-Le Bourget, 6 et 4 ; Pau, 13 et 5 ; Perpignan, 16 et 3 ; Rennes, 13 et 4 ; Strasbourg, 7 et −2 ; Tours, 12 et −2 ; Toulouse, 12 et 3 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 20.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 16 et 3 degrés ; Amsterdam, 7 et 4 ; Athènes, 9 et 5 ; Berlin, 2 et −4 ; Bonn, 6 et 2 ; Bruxelles, 5 et 1 ; Le Caire, 17 et 11 ; îles Canaries, 20 et 16 ; Copenhague, 1 et 0 ; Genève, 10 et −2 ; Lisbonne, 16 et 13 ; Londres, 0 et 7 ; Madrid, 15 et 0 ; Moscou, −8 et −13 ; Nairobi, 25 et 18 ; New-York, 7 et 2 ; Palma-de-Majorque, 15 et 2 ; Rome, 14 et 3 ; Stockholm, 2 et 1 ; Téhéran, 6 et 3.

TEMPS PROBABLE POUR DIMANCHE 17 FEVRIER

Dimanche, c'est le caractère brumeux du temps qui va prédominer le matin, avec des bancs de brouillard localement tenaces dans les vallées. Durant l'après-midi, le soleil devrait se montrer un peu partout, avec même de belles éclaircies de la Bretagne et du Cotentin à l'ouest du Massif Central et aux Pyrénées.

Toutefois, à signaler en début de journée, de petites pluies de la Haute-Normandie aux Flandres, et un passage nuageux sur les Alpes, avec quelques chutes de neige au-dessus de 1 500-1 600 mètres. Dans l'ensemble, les températures évolueront peu.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
174 F	298 F	422 F	545 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
300 F	550 F	800 F	1 050 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
203 F	355 F	508 F	660 F
II. — SUISSE - TUNISIE			
250 F	450 F	650 F	850 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement, au 14 février, dans les principales stations françaises telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique en centimètres l'épaisseur de neige au bas des pistes ; le second, l'épaisseur de neige en haut des pistes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez : 190, 640 ; Arêches-Beaufort : 80, 320 ; Bellecombe-Crest-Voland : 100, 180 ; Bonneval-sur-Arc : 180, 450 ; Les Carroz-d'Arâches : 70, 200 ; Chamonix : 70, 620 ; Chamrousse : 100, 130 ; La Chapelle-d'Abondance : 50, 160 ; Châtel : 50, 200 ; Combloux : 60, 280 ; Les Contamines-Montjoie : 40, 350 ; Cordon : 40, 100 ; Courchevel : 80, 290 ; Les Deux-Alpes : 110, 430 ; Flaine : 130, 610 ; Flumet-Praz-sur-Arly : 100, 160 ; Les Gets : 70, 250 ; Le Grand-Bornand : 40, 210 ; Megève : 80, 220 ; Les Menuires : 80, 340 ; Méribel : 100, 290 ; Morzine-Avoriaz : 50, 300 ; La Plagne : 230, 445 ; Pralognan-La Vanoise : 130, 250 ; Saint-François-Longchamp : 40, 200 ; Saint-Gervais-Le Bettex : 140, 230 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 20, 100 ; Samoëns : 100, 250 ; Tignes : 200, 300 ; Val-Cenis : 100, 250 ; Val-d'Isère : 190, 290 ; Valloire : 75, 150 ; Valmorel : 150, 250.

ALPES DU SUD

Auron : 55, 100 ; Beuil-les-Launes : 50, 70 ; La Colmiane-Valdeblore : 40, 60 ; La Foux-d'Allos : 75, 105 ; Isola 2000 : 120, 155 ; Montgenèvre : 160, 200 ; Orcières-Merlette : 70, 200 ; Pra-Loup : 30, 150 ; Risoul 1850 : 120, 190 ; Le Sauze-Super-Sauze : 25, 80 ; Serre-Chevalier : 80, 200 ; Superdévoluy : 20, 120 ; Valberg : 50, 70 ; Vars : 50, 220.

PYRENEES

Les Agudes : 20, 100 ; Les Angles : 20, 70 ; Ax-les-Thermes : 30, 90 ; Cauterets-Lys : 60, 130 ; Font-Romeu : 15, 35 ; Gourette-Les Eaux-Bonnes : 15, 225 ; Saint-Lary-Soulan : 30, 60.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 50, 140 ; Super-Besse : 60, 140 ; Super-Lioran : 70, 90.

JURA

Métabief-Mont-d'Or : 25, 80 ; Les Rousses : 50, 120.

VOSGES

Gérardmer : 10, 40 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 60, 100.

LES STATIONS ETRANGERES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national allemand du tourisme, 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-04-38 ; à l'Office national suisse du tourisme, 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. 742-45-45 ; à l'Office national autrichien du tourisme, 12, rue Auber, 75009 Paris, tél. 742-78-57 ; à l'Office national italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. 266-66-68.

BREF

DÉBATS

SECURITE ROUTIERE ET ASSURANCE. — Le groupe Assurances des anciens sciences Po organise sur ce thème, le jeudi 28 février, un dîner-débat animé *par M. Christian Gérondeau*, secrétaire général du comité interministériel de la sécurité routière et directeur de la sécurité civile.

★ Renseignements et inscriptions : groupe Assurances des anciens sciences Po, 187, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, téléphone : 548-91-62.

DOCUMENTATION

L'ANNÉE DU PATRIMOINE EN ILE-DE-FRANCE. — Le dernier numéro de la publication « Informations d'Ile-de-France », éditée par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région, est consacré pour l'essentiel à l'Année du *patrimoine* qui marquera 1980. La réfection des gargouilles de Notre-Dame, la restauration du couvent des Cordeliers à Paris, le classement intégral du site de l'abbaye de Port-Royal-aux-Champs (Yvelines), des travaux du donjon de Vincennes (Val-de-Marne) et le rétablissement progressif de la perspective de Meudon (Hauts-de-Seine), notamment, tous ces travaux seront réalisés au titre de l'Année du patrimoine.

★ 21-23, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, tél. 567-55-03, postes 367 et 919.

EXPOSITION

LES PAQUEBOTS. — L'exposition « Les grands paquebots de 1880 à nos jours », organisée par l'Association des amis des paquebots dans les salons du service historique de la marine, pavillon de la Reine au château de Vincennes, sera ouverte au public le 22 février à 10 heures, le 23 février à 10 heures et 14 h. 30 et le 29 février à 14 h. 30.

★ Association des amis des paquebots, pavillon de la Reine, château de Vincennes, 94300 Vincennes.

FÊTE

MASQUES ET PLUMES. — Pour se faire, le soir du mardi gras, la tête d'un oiseau, d'un chat ou d'un loup bigarrée, Catherine Sciacco a imaginé de féeriques masques en plumes (à partir de 250 francs). Outre la douzaine de modèles qu'elle présente dans sa boutique de fleurs en tissu, elle peut créer, en quelques jours, un masque dont le plumage sera assorti à la robe du dîner. Et, la fête finie, le masque pourra s'accrocher au mur comme un petit tableau.

Toutes nouvelles également à l'Espace floral, de grandes fleurs, elles aussi en plumes de toutes les couleurs, pour composer des bouquets chatoyants (de 37 à 68 francs la fleur).

★ Espace floral, 7, rue Mayet, 75006 Paris. Tél. 566-76-51.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 16 FEVRIER

« Le gothique retrouvé ; Avant Viollet-le-Duc », 10 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Zujovic.

« Les salles Louis-XVI », 15 h., 23, rue de Sévigné, Mme Lemarchand.

« L'église Saint-Augustin et l'hôtel Cail », 15 h., entrée de l'église, Mme Vermeersch.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Zujovic.

« Le château de Maisons-Laffitte », 15 h. 30, entrée, hall gauche, Mme Hulot.

« Philibert Delorme », 16 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Zujovic.

« Exposition Salvador Dali », 14 h., Centre Pompidou (Approche de l'art).

« L'Académie française et les autres académies », 15 h., 23, quai de Conti (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtel de Camondo », 15 h., 63, rue de Monceau (Mme Ferrand).

« Monet et ses amis à Marmottan », 15 h., 21, rue Louis-Boilly (Mme Pleuriot).

« L'affiche de collection », 15 h., 18, rue de Paradis (Mme Hager).

« Le Grand-Orient de France », 16, rue Cadet (Mme Haulier).

« Les salons de l'Arsenal », 15 h., 3, rue de Sully (Histoire et Archéologie).

« De la Contrescarpe à la rue des Boulangers », 15 h., place de la Contrescarpe (Paris inconnu).

« Les salles égyptiennes du Louvre », 15 h., métro Louvre (Templia).

« Exposition Dali », 18 h. 30, Centre Pompidou (Tourisme culturel).

« Le Marais ; l'abbaye Maubuisson » 15 h., 2, rue de Sévigné (le Vieux-Paris).

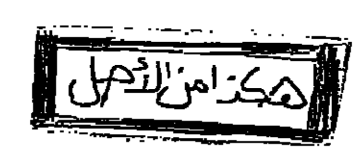
« Exposition Monet », 11 h., Grand Palais (Visages de Paris).

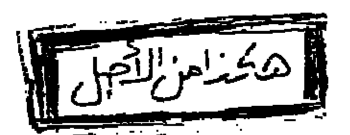
CONFÉRENCES

14 h. 45, Théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, M. R. Sédillot : « La vie française » ; M. M.-C. Fleury : « Le jardin des poètes » ; M. P. Dehay : « La science économique est-elle une science humaine ? » (Club du Faubourg).

15 h., Palais de la découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, M. J.-P. Mangin : « Le raz de marée de Nice et les canyons sous-marins : Adaptation des grands travaux au milieu naturel terrestre et marin ».

15 h., amphithéâtre Bachelard, Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, professeur R. Lautié : « Hépatismes, acétonémie, migraine, lumbago, goutte, rhumatismes, eczéma, urticaire, furonculose, psoriasis » (Université populaire de Paris).





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi — offres d'emploi

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposé cette semaine.

- RESPONSABLE INFORMATIQUE réf. VM 1369 A
- RESPONSABLE COMPTABILITE ET ADMINISTRATION COMMERCIALE réf. VM 1369 B
- RESPONSABLE DE VENTE réf. VM 4212 S
- NEGOCIATION DE PHARMACIES réf. VM 2282 E

Pour recevoir informations complémentaires, écrire en précisant la référence choisie à

groupe egor 8 rue de Berri 75008 Paris.



marrel bennes

recherchent pour leur usine de CORBEIL

JEUNE INGÉNIEUR

E.N.I. - I.C.A.M. - A.M.

pour poste de Secrétaire technique et assistance auprès du directeur d'usine. Poste d'avenir pour candidat de valeur. Rémunération motivante. Avantages sociaux.

Ecr. avec C.V. manuscrit et prétentions à : Direction Technique du Personnel Bennes Marrel S.A. zone industrielle sud, B.P. 56, 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON.

IMPORTANTE SOCIETE ACCESSOIRES AUTOMOBILES Banlieue Nord-Ouest PARIS.

recherche pour son service de paie informatisée

UN EMPLOYÉ QUALIFIÉ

ayant quelques années d'expérience professionnelle.

Formation Bac G2, B.P. comptable ou équivalent.

Env. C.V., photo et prét. à nº 86.630 M, BLEU, 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES.

IMPORTANTE SOCIETE Banlieue Nord-Ouest recherche pour SERVICE INFORMATIQUE

UN ANALYSTE CHEF DE PROJET

— Niveau études supérieures ;
— Ayant min. 3 ans d'expérience en informatique.
— Connaissances COBOL/ ANS, DOS/VS, VSAM, CICS.

Envoyer C.V., photo et prétent. à référence nº 86.617 M, Bleu, 17, rue Lebel, 94 VINCENNES.



emplois régionaux

SOCIÉTÉ FRANÇAISE LEADER DANS SON DOMAINE

Filiale Grand Groupe Français

recherche pour son service technique basé dans le Nord de la France

UN INGÉNIEUR

avec quelques années d'expérience

en vue de participer à son programme de recherche et développement dans le domaine des transmissions par fibres optiques.

Le poste à pourvoir exige un ingénieur à fort potentiel, de formation type A et M.

Ecrire avec curriculum vitae détaillé à : HAVAS BOULOGNE-SUR-MER, nº 2.122, qui tr.

BEFS ENGINEERING

recherche pour MULHOUSE - Division industrie

CHEF DE PROJETS INDUSTRIELS

(Project Manager)

Formation génie chimique et tuyauterie de préf., expérience industrielle ou ingénierie cinq ans nécessaire, anglais courant indispensable.

Ecrire avec curriculum vitae, photo, prétentions à BEFS ENGINEERING, 63, avenue des Vosges, 67000 Strasbourg.

IMPORTANTE SOCIETE GRENOBLOISE recherche

son COLLABORATEUR COMMERCIAL

pour sa division chaussures.

— Lieu de travail : banlieue sud de Grenoble (nombreux déplacements) :
— Très introduit chez les fabricants de chaussures;
— Connaissance indispensable de l'allemand ;
— Situation cadre, nombreux avantages.

Adr. C.V. man. avec photo et prét. à HAVAS 1395, B.P. 297 - 38044 GRENOBLE Cedex, qui transmettra.

Société importante, fabrication en séries, Côte d'Azur, cherche CHEF DES ACHATS et approvisionnement pr responsabilités services. Personnalité. Expérience industrielle gestion des stocks, connaissances souhaitées : mécanique, électricité, lecture de plans. Ecr. avec C.V., prétentions et références à HAVAS MONTE-CARLO 418.

INSTITUTION ST-JOSEPH 74200 THONON recherche PROFESSEUR licencié allemand, remplacement 4 mois. Téléph. (50) 71-00-13.

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE A.E.I.O. GRENOBLE)

recherche de jeunes ANALYSTES D'APPLICATION (même sans expér. professionn.) Niveau minimum exigé : MAITRISE INFORMATIQUE.

Rémunération moyenne annuelle brute à l'emb. : 67.000 F env.

Adr. cand. et C.V. manuscrits à Monsieur le Directeur de la CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE 381 BP 37X 38045 GRENOBLE CEDEX.

emplois internationaux

Les départements d'Outre-Mer

STE D'ETUDES FRANÇAISE recherche pour mission 6 mois Afrique Ouest francophone

1 INGÉNIEUR TEXTILE

chargé de la formation technique de l'encadrement d'usines de production.

Départ fin février.

Env. C.V. et photo s/réf. 2152 à SWEERTS, B.P. 269, 75424 PARIS Cedex 09, q. tr.

Recherchons, longue mission, Nigéria, 1 ingénieur ou autodidacte, parfait bilingue anglais, service approv., connaissances pétrole souhaitées.

Ecrire avec C.V. à : B.T.E.D., 44, rue Bayard, 31000 Toulouse.

ANNONCES CLASSÉES TELEPHONÉES

296-15-01

demandes d'emploi

J. F., tril. allem.-Fr.-anglais. expér. affaire export, souhaiterait trouver situation en rapport avec formation universitaire supér. sciences humaines. Ecr. à 7.581, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Fonctionn. d'autorité, cadre A. 57 ans, libre bientôt, cherche situation intéressante. Ecr. à 1.977, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

CADRE DE DIRECTION

48 ans, 18 ans expérience dans les fonctions, en titre, de directeur technique, offre de très bonnes connaissances des diverses contraintes d'une PME sur les plans administratif, commercial et technique. — Très sérieuses références. Etudierait toutes propositions intéressantes de carrière (Paris et banlieue). Ecr. nº 6.184, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

ATTACHÉE DE PRESSE DOCUMENTALISTE J. F., 30 ans

10 a. expér., conn. anglais, ital., aimant contacts, ch. poste resp. ou collab. dans départ. docum. ou tél. publ., secteur presse ou édition. DELLA LIBERA, 15, rue des Ecoles, Paris-5e.

P. votre restaurant entreprise, J.H. dég. O.M., BEP hôtellerie, option service, 3 ans expér., ch poste stable. Libre rapidement. Téléphone : 844-78-85

ANIMATRICE ch. poste à responsabilité dom. socio-éducat., 5 a. expér., lic. de psychologie, fin de format. CAPAS. Ecr. : Mlle Casier, 97, r. Saint-Prix. 95320 Saint-Leu-la-Forêt

J.H. 24 ans, dipl. ESLSCA Paris Option Marketing Publicité. Expér. stages entreprises, études de clientèle, désireux prendre poste responsabilité grande entreprise, ou société d'études, cherche place stable d'Assistant Marketing Paris - Région. Ecr. nº 6183, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris C. 09

JEUNE CADRE, 38 ans Lic. Sc. Eco + DES droit des affaires, étud. toutes proposit. Ecr. nº 1973, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris C. 09

GARDIEN recherche poste sédentaire. - Ecrire sous nº 61640, HAVAS CONTACT 156, bd Haussmann, Paris (8e)

Technicienne de laboratoire, Biochimie-cytologie 11 ans d'expérience ch. poste ds laboratoire médical industriel ou pharmaceutique. Ecr. nº 7.573 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Young english manager with sales and accounts experience seeks career opportunity in Paris area. M. Whiteside, 40, Disraeli RD ealing London W5 Angleterre.

INGÉNIEUR E.S.T.P.

français, 51 ans, BETON ARME, BATIMENT, GENIE CIVIL, longue expér. France, étranger, ch. situation ALGER, ORAN ou AFRIQUE francoph. Ecr. nº T 18079 M, Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

ÉLECTRONIQUE

INGÉNIEURS A.T.3 - A.T.P.

DESSINATEURS P1 - P2

IST, 20, rue Friant, 14e. 542-61-24.

ORGANISME PROFESSIONNEL ETOILE recherche STATISTICIENS pour tenue et exploitation statistiques. Formation mathématiques et informatique, connaissances économiques nécessaires.

Env. C.V. et prét. nº 41.508 M. J.R.P., 39, rue de l'Arcade, 8e qui transmettra.

Pour Paris

DEUX PROGRAMMEURS

1. DE GESTION
2. DE SYSTEME

ANALYSTE-PROGRAMMEUR connaissant matériel IBM système DOS/VS évolution 43-41 VSE.

OPE, ETT, 71, bd Sébastopol, 75002 PARIS. 233-49-57.

T.R.T. recherche

COLLABORATEUR EXPERIMENTE

pour REVISION DE PRIX marchés industriels de l'Etat.

Adr. C.V., prétentions et photo, 88, rue Brillat-Savarin, 75013 PARIS

représent. offre

Fabrique cartonnage et vente accessoires emballages recherche

REPRÉSENTANT (E) EXCLUSIF

Introduit milieu confection. Place stable.

Ecr. avec C.V. et prétentions à REGIE-PRESSE Nº T 018204 M, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

information divers

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à toutes et à tous, avec ou sans diplômes. Pour les connaître, demandez une documentation gratuite sur la revue FRANCE-CARRIERES (C 16), B.P. 402-09 PARIS.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

AUSTIN 1275 GT, année 1974, marron métallisé, 63.000 km. Prix : 6.500 F. Tél. 363-31-79.

+ de 16 C.V.

MUSTANG TURBO 79-80. Tél. : 885-29-02.

ROVER, 3,5 litres. Automatique. 30.000 km, beige métallisé, modèle 1979. 35.000 F. Mme Joron, 982-09-22.

divers

CONCESSIONNAIRE **B.M.W** 63, Bd J. Jaurès 92 CLICHY. Tél. 731-05-05

ACHETER ou LOUER VOTRE B.M.W.

PRESENTATION et ESSAIS de **TOUTE LA GAMME**

NEUVES, DISPONIBLES Nombreuses OCCASIONS GARANTIE B.M.W.

box-parking

BOX A LOUER MONTPARNASSE 350 F mois. 320-65-83 (h. repas).

capitaux ou proposit. comm.

TEILZEITARBEIT

Wir sind ein Unternehmen mit Niederlassungen in allen grösseren Agglomerationen der

SCHWEIZ

und stellen einer langjährigen treuen Kundschaft in stets grösser werdendem Umfang Teilzeitarbeitskräfte zur Verfügung. Jahresumsatz ca. 10-15 Millionen FR. (Franken). Der Alleininhaber verkauft sein gesamtes Aktienpacket an geeignete Gruppe oder Person aus persönlichen Gründen.

Interessenten wenden sich an : Heinz Dieter Kopp P.O. Box 169, CH 9004 St. Gallen - Telex 719274.

Manager disposant licence U.S.A., haute technologie et potentiel d'exploitation bénéficiaire recherche : investisseurs en vue participation capital social. Téléphone : 225-39-40.

Lab. réputé off. concess. rég. prod. esthét. exclusiv. vendu en pharm. Cap. nécess. : 50.000 F. Ecrire nº 38, P.E. CONSEIL, 12, av. Gde-Armée, 75017 Paris.

Forte rentabilité en Frs suisses, sans impôts, sur achat villas en Espagne, en sté. Gar. rev. loc. par imp. banque suisse, case 185, CH-1211 Genève 16.

CHAINE MATRIMONIALE NATIONALE

recrute

DIRECTEURS (TRICES)

Concess. pour Paris et région parisienne. Honnêteté rigoureuse et grande moralité exigée.

Nécess. disposer petit capital. Formation profession. assurée.

Ecrire H 9862 Havas, 33075 Bordeaux Cedex.

L'immobilier

appartements vente — appartements vente

1er arrdt.

Direct sur FUTUR JARDIN des HALLES 130 M2, 4-5 PIECES. Prix 1.700.000 F. DORESSAY - 548-43-94

4e arrdt.

PRES PLACE DES VOSGES DUPLEX Dans Hôtel Part. du XVIIe. Prix 580.000 F. DORESSAY. Téléph. : 548-43-94.

MARAIS 5, RUE DES TOURNELLES Reste à vendre 100 m2 mansardé, 4e étage, asc. Soleil, calme - Et 57 m2 en rez-de-chauss. Habitat. ou commercial. Sur place 14 h 30 à 18 h (sauf dimanche) - 274-59-10.

Proxim. CENTRE POMPIDOU, GRAND STUDIO, tout confort, sur jardin. — Tél. : 354-42-70.

6e arrdt.

45, RUE DAUPHINE Pptaire vd 60 m2 plan original réparti en 2 P., coin chb., cuisine équ., s. bs, décor. lux. nf, 495.000 F. Visite sur place sam. 16, 11-16 h., 504-02-52 matin, soir.

7e arrdt.

38, R. VANEAU NEUF GD STAND. STUDIOS - 2 P. - 3 P. Sur place 11 à 19 h. - Tél. 550-21-26.

27, RUE BOSQUET, 2 pces, clair, wc, bains, 32 m2, 310.000 F. Sur place, vendredi, de 11 à 17 h., ou téléphoner le soir au : 788-05-09.

RUE SAINT-DOMINIQUE luxueux immeuble récent, très beau double living + 1 chambre + 1 loggia + grand parking. H. LE CLAIR : 563-77-42.

PRÈS ÉGLISE RUSSE beau 180 m2, dble récept., 4 ch. TR. BON ETAT. Px 1.600.000 F. DORESSAY : 548-43-94.

AV. RAPP 4 P. Immeuble brique, confort, 3e ét., cuis., bains, wc, 80 m2 environ. - 325-83-81.

8e arrdt.

AV. D'IENA. Splendide APPART. 270 m2, 6 m. sous plafond, décoration, agencement, gde classe, dble récept. + 3 chbres + 3 bns + cuis. équipée + STUDIO serv. (Exclusivité) IMOCOM, 150, av. Champs-Elysées, 8e. 359-90-89.

9e arrdt.

SAINT-GEORGES grande réception + S. à M. + 3 chbres, tout confort, 160 m2, 1.000.000 F. Téléphone 280-26-23.

10e arrdt.

Gare Est, imm. ravalé, 2 pces, cuis., wc possible, dche, crédit 90 % propriétaire - 260-78-25.

12e arrdt.

Mº NATION Imm. récent tt confort Petit 2 pièces, cuisine, bains, dégagement, 3e étage, calme. PRIX INTERESSANT. SOLEIL. 2, rue des GRANDS-CHAMPS Samedi, dim., lundi, 15 à 18 h.

13e arrdt.

Petit imm. récent, tt confort 6.700 F LE M2 Métro NATIONAL SEJOUR + 1 chambre, entrée, cuisine, bains, balcon, parking. 27, RUE DUNOIS - TEL. Samedi, dimanche, 14 à 17 h.

14e arrdt.

Porte d'Orléans, sur Montrouge, bel immeuble, 14, r. Radiguet, 5e étg., 3 p., entrée, cuis., bs, wc, 60 m2, libre, 265.000 F. Mitoyen 62 m2 occupé 195.000 F. 224-02-86, ou s/place, de 16 à 18 h. Sam., dimanche, lundi.

15e arrdt.

Mº LOURMEL Immeuble récent tt confort, vue dégagée, calme 2-3 PIECES entrée, cuisine, s. de bains, wc. Prix intéressant. Tél. 332, RUE LECOURBE Samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

16e arrdt.

Dans ancienne ambassade, côté soleil, de l'avenue FOCH, 6 p. en duplex, environ 200 m2. Entièrem. rénové et décoré, ch. service, deux parkings. Visite sur rend.-vous. Tél. : 500-86-73, sauf dimanche et lundi. Réalisation CARLTON.

Mº ODEON Bon immeuble sur rue STUDIO entrée, cuisine, possib. salle d'eau, tél. A rénover. Prix intéressant. 18, RUE GUENEGAUD Samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

DAUPHINE Standing Très belles réceptions 6-7 P. + dépendances. 1.900.000 F. Possib. prof. libér. Le 16 de 14 à 18 h : 5, rue Marbeau

XVIe HAMEAU CLASSÉ av. 600 m2 jard. privé ds somptueuse maison caractère, splend. DUPLEX luxueus. aménagé, dble liv. + gd bur. + sal. à m., 4 à 5 ch. + 4 bains + serv. 2 park. + gd ss-sol amn. Pleine verdure. Plein Soleil. - 250-66-57.

17e arrdt.

PLACE DU BRÉSIL (pr.). TR. BEL IMM. PIER. de TAILLE, 5e ET., ASC., BALC. ENSOLEILLEMENT EXCEPT. 8 PCES 330 M2 ENVIRON + 4 CHBRES SERVICE IDEAL PROFESS. LIBERALE

RIX 2.495.000 F

Me voir SAMEDI, de 14 à 18 h : 114, AVENUE DE WAGRAM ou Tél. 723-91-22

19e arrdt.

Quartier BUTTES-CHAUMONT : Soleil, calme, 29, rue Ourcq, 3e étg., 2 pces, entrée, cuis., bs, wc, 35 m2, libre 135.000 F - Mitoyen 42 m2, occupé 95.000 F. 520-13-57 ou sur place, 13 à 15 h. Samedi, dimanche, lundi.

78 - Yvelines

VERSAILLES SUR PARC Réceptions, 4 chbres, 4 bains. Sur place de 14 à 18 h : 7, RUE DE L'ERMITAGE

93 Seine-St-Denis

BAGNOLET. 3 p., cuis., wc, à rénover, 1er étage : 125.000 F. Crédit propriétaire - 260-78-25.

94 Val-de-Marne

MASSY, appartem. 1967, 89 m2, 4 p., loggia, balcon, cave, parkg. 340.000 F - 666-00-27.

NOGENT BOIS MAGNIFIQUE 6 P., 180 m2 + balc., 3e et dernier étage. Gd standg. Box, chbre serv. Possib. 1.520.000 F. E. BEL-AIR : 348-72-06.

CACHAN LE SIGNAL DE LA PLAINE Quartier neuf dans 7.800 m2 de verdure, appartements du 2 au 4 pièces entièrement terminés, livrables immédiatement. Prix fermes et définitifs. Prêts conventionnés. Téléphoner sur place au : 665-87-55 ou 665-04-11 ou au siège au 387-52-11.

Région parisienne

60 - Oise

Chantilly-Gouvieux le parc des aigles

LANCEMENT 3e TRANCHE

- 28 mn Paris-Nord
- en forêt de Chantilly
- 3 tennis
- piscine (en cours)
- proche golf et chevaux

APPARTEMENTS et MAISONS sur place (4) 457.32.62 au siège 387.52.11.

77 Seine-et-Marne

Part. vend F 4 ds résid. calme, pr. écoles, av. cellier, cave et gar., Lagny, 250.000. 430-27-70.

Province

SKI EN HAUTE-SAVOIE (74) CHAPELLE-D'ABONDANCE 3 km CHATEL, 23 m2, 150.000 F LES GETS, 23 m2, 195.000 F. BONNEVILLE, 49 m2, 198.000 F. THOLLON, 31 m2, 230.000 F. Stud, 4 pers., 2-3 p. Créd. 90 %. G.R.G., rue du Lac, CORZENT. 74200 THONON - (50) 71-76-49.

HOULGATE - 50 m. PLAGE, dans très belle villa 150 m2 ou 75 m2 en état. Tél. pour visite : 770-79-87, ou soir : 874-43-98.

5 KM CASSIS. Imm. récent, F4 80 m2, c. équ., 2e ét., plein sud, 310.000 F. (42) 82-07-32.

Laplagne-Bellecôte, 1.930 m., vd appt multipropr., 3 semaines NOEL, 15 déc.-8 janv., 2 p., 5 lits, s. de bs, cuis, tte équipée, balc., sud-ouest. Px 61.000 F. Tél. 336-21-18 ou écrire à numéro 18.171 M REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

MEGEVE Résidence ABRITEL. Emplacement rare, dégagé, vue, soleil, calme, studio, 2 p., balc., terrasse. Pr visiter appt-témoin. Vente directe Constructeur. Pour visite et dossier : (50) 21-39-63.

Voir la suite de notre immobilier en page 28

l'agenda du Monde

Offres de particuliers

Très proche banl. cause départ, à vdre magnif. ensemble mod., très gde marque, comprenant lit 140 X 90 + secrét. + nombr. rangements, pend., 3 vitrines, état impeccable. Conviendrait chambre enfant + de 5 ans/ou studio. Val. achat 1979 30.000 F céderait pour 12.000 F (ferme). Pour rendez-vous visite. Ecrire nº 6.182 « le Monde Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Antiquités

ACHAT de ttes ANTIQUITES, époque et style, paiement imm. 18, r. Vivienne Paris-2e 260-06-39.

Artisans

ENTREPRISE sérieuses références effectue rapidement travaux peinture, décoration, coordination tous corps d'état. Devis gratuit. T. 368-47-84 et 893-30-02.

Arts

A vendre DESSINS de GOERG, SAVIN, SEYSSAND, OTHON-FRIESZ, gouache de AUJAME, eau-forte signée de MARIE LAURENCIN et litho de J. VILLON et PICASSO. T. 224-70-53.

M. ALDINE-A. BOUVARD Collectionneur, recherche tableaux représentant Venise par cet artiste. G. Parkes, La Rochelle, St. John, Jersey, C.I. - G.-B.

Astrologie

JANE DE GUESDE, astrologue clairvoyante, peut beaucoup pour vous. Sur rendez-vous, par correspondance. Rens. sur demande 41, r. Coquillière, 75001 PARIS. Téléph. : 236-82-59.

Chasse

Part. ch. pour chasse 500 ha 1/2 bois, 1/2 plaine + marais 12 km Orléans groupe (10 à 16) désirant chasser 10 fois pendant saison, ou louerait journées de chasse, tableau assuré. TÉL. : (38) 88-06-08 heures repas.

Bijoux

ACHAT BIJOUX OR-ARGENT BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 354-00-83.

Cours

Cherchons jeunes 18/30 ans désirant devenir vrais comédiens cinéma, théâtre, cours intensifs par professionnels en vue séries TV et films, très sérieux pour gents motivés et exigeants 523-17-08 jusq. 13 h. et ap. 20 h.

Cures thermales

CURE 7 JOURS Rhumatologie ou remise en forme, à l'île de Ré, à partir de 1 786 F. Maison Poitou-Charentes-Vendée 4, avenue de l'Opéra Paris-1er. Téléph. : 296-04-08 et 296-05-08.

Débarras

Alain Giraud achète Antiquités-Brocantes dépl. province, serv. débarras. Téléph. : 854-69-74 ou 834-60-50.

DÉBARRAS INTÉGRAL Cave, grenier, appartement, tous locaux. Tél. : 606-60-06

Instruments de musique

PIANOS NFS ET OCCASIONS MARQUES SELECTIONNEES. Crédit sans apport personnel, 18, r. Vivienne Paris-2e 260-06-39.

Livres

Particulier rech. pour compléter collection album Pléiade : BALZAC-HUGO Téléph. bur. ROSA : 266-92-90.

Meubles

Part. vend bar rustique éclairé + 2 tabourets hauts orme (nf) val. 3.700 F vendu 2.500 F. A débattre. Téléph. : 416-00-22.

Mode

Ne payez pas la griffe. LES PLUS BELLES COLLECTIONS ACTUELLES DE COSTUMES 5, avenue de Villiers, Paris-17e. Métro Villiers.

Moquette

GROS RABAIS MOQUETTE dégriffée, laine et synthétique, stock 50.000 m2. TEL. : 757-19-19.

Pêche

CAP-VERT DAKAR PÊCHE SPORTIVE AU TOUT GROS Bateaux parfaitement équipés. Ecrire LEPINAY Centre de pêche Hôtel Méridien, DAKAR.

Philosophie

Le Centre Gurdjieff-Ouspensky est ouvert. Téléph. : 436-41-69.

Psychologie

Entretiens psychologiques psychothérapie. TEL. : 374-34-92.

Tapis

Part. vend beau tapis marocain 2,75 X 5 m. fabricat. main 1945 très bon état. Prix : 6.000 F. 522-40-60 18 à 21 h, du 15 au 23-2.

Rencontres

A.F.T./Groupe organise le week-end du 23 et 24 février 80 un « Séminaire de sensibilisation aux Relations humaines » avec possib. de groupe continu. T. 222-22-56, 665-68-29.

AGENCE HYMÉNÉE Rencontres de « non marié(e)s » de tous âges, toutes régions. Pour documentation gratuite, discrète, écrire 10, bd des Batignolles, réf. MOP, 75017 PARIS.

Sortez de votre solitude ÉPANOUISSEZ-VOUS TEL. : 579-98-22. PSI-REL, 37, rue Fondary, 75015 PARIS.

Voyages

L'ÉCOSSE EN JUILLET Passez une semaine ou plus (du 28 juin au 2 août) à Saint-Andrews, la première université de l'Ecosse. Si vous avez quelq. connaissances en anglais et si vous voulez en savoir plus sur la Grande-Bretagne, inscrivez-vs maintenant. Les frais de £ 85 par semaine couvrent le logem. dans une résidence universitaire petit déjeuner, déjeuner, dîner, cours et conversations en angl. Excursions à Edimbourg et en Ecosse centrale, activités sportives, distractions et réunions le soir. Brochure grat. s/dem. à : University, 3 St. Mary's place, ST. Andrews, Scotland.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

AURIS 1.600 m (L'Alpe-d'Huez) dupl 6-8 pers, 4 p tt cft pr pistes loc Hiver-Eté (76) 75-21-68.

Rivières Anjou : SARTHE-MAYENNE Louez bateaux 4-6 pers. tt cft. Dès Pâques week-end - semaine ANJOU-NAVIGATION TEL. : (41) 91-36-65. GREZ, 49220 Le Lion d'Angers.

PRESQU'ILE DE RHUYS ET GOLFE DU MORBIHAN. Choix important Belles locations d'été près des ports et des plages. Liste sur demande. Cabinet BENEAT-CHAUVEL 56370 SARZEAU. TEL. : (97) 41-81-81. 56640 ARZON - PORT - NAVALO TEL. : (97) 41-22-00.

SKI : MENUIRES ou SUPER-TIGNES. Studio cft, bas prix. TEL. : 707-97-11.

A louer ESPAGNE villas appts cft BOURDIN 22, pl. J.-Jaurès, 77140 Nemours. T. (1) 428-41-82.

CHARTERS

Athènes ...... de 990 à 1.300 F
Tel-Aviv .... de 1.290 à 1.690 F
New-York .. de 1.590 à 2.250 F

WAGONS LITS TOURISME

14, bd des Capucines, Paris-9e.

266-42-44

Le Monde

équipement

ENVIRONNEMENT

Les pays riverains de la Méditerranée viennent de se réunir à Barcelone

Les représentants des pays riverains de la Méditerranée se sont réunis à Barcelone du 11 au 13 février, sur l'initiative du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Ils ont refusé d'amputer le programme de surveillance de la pollution qu'ils avaient adopté l'an dernier à Genève et ont promis de verser enfin leur quote-part au financement de ce programme.

Qu'il y a loin de la parole aux actes. Voilà quatre ans déjà, par une convention signée précisément à Barcelone, les dix-sept pays riverains de la Méditerranée avaient décidé de mener en commun le bon combat pour sauver la *mare nostrum* de la pollution. Cet accord méritait bien le qualificatif d'historique qu'on lui avait décerné. Pour une fois, on avait fait litière des antiques querelles de race, de religion et d'idéologie. En plus de la convention-cadre deux protocoles techniques, l'un sur les déversements par avion et par bateau, l'autre sur la création d'un centre anti-marée noire à Malte avaient été adoptés. D'autres accords sont en discussion dont le plus important concerne la pollution déversée par les égouts et les cours d'eau.

Sur le papier, tout le monde paraissait enfin décidé. Mais, avant d'appliquer une thérapeutique, il est bon de savoir de quoi souffre précisément le malade. Vaste de 3,5 millions de kilomètres carrés, bordée par dix-huit nations peuplées de cent millions d'habitants, la Méditerranée est le receptacle d'innombrables déversements. Le diagnostic n'est pas facile à établir. Le 10 février 1979, à Genève, les riverains avaient donc lancé un vaste programme de surveillance des eaux côtières mobilisants quatre-vingts laboratoires. D'autres chercheurs devaient étudier comment gérer au mieux les ressources méditerranéennes : la pêche, les eaux douces, le tourisme, l'énergie solaire...

Les plus riches ne paient pas

Mais qui financerait ce vaste projet ? Engagé dans d'autres régions du monde, le P.N.U.E. ne pouvait tout payer. Les pays riverains s'engagèrent à prendre la moitié des dépenses à leur charge, soit 3,2 millions de dollars (13 millions de francs) sur un devis total de 6,4 millions de dollars couvrant les années 1979 et 1980. Cela représentait de modestes factures pour chacun. Et l'on décida de se revoir en février 1980, à Barcelone, pour faire le bilan à mi-parcours.

La réunion a été édifiante. Les représentants de cinq Etats sur dix-huit n'ont même pas daigné se déranger. En faisant les comptes, on s'est aperçu que seuls l'Algérie, Chypre, la Grèce, la Tunisie et Malte — ce ne sont pas, loin de là, les pays les plus riches — ont versé la totalité de leur participation. Il reste à collecter 65 % des sommes promises. Malgré les affirmations récentes de certains de ses fonctionnaires, la France doit encore 573 000 dollars au fonds commun. Quant à l'Italie et à l'Espagne — deux des plus gros pollueurs de la Méditerranée, — elles n'ont pas signé le moindre chèque.

C'est pourtant en Espagne qu'a été signée la convention solennelle de 1976 et en Espagne encore que se réunissait la conférence de cette année. La presse de Barcelone n'a pas manqué de souligner l'attitude pour le moins équivoque de Madrid où, la main sur le cœur, on clame son attachement au sauvetage de la Méditerranée mais où l'on se garde bien de sortir son portefeuille. D'autres pays comme l'Egypte, la Syrie, le Liban n'ont pas tenu leurs promesses mais au moins ont-ils l'excuse de connaître de graves difficultés économiques.

Après ce honteux constat, on s'est heureusement repris. Toutes les nations représentées ont refusé qu'on ampute le programme prévu comme le proposaient les experts du P.N.U.E. Et, logiques avec elles-mêmes, elles ont promis de payer leur modeste écot avant la fin de l'année. Mais le problème se reposera dès l'an prochain car il faudra trouver 4,5 millions de dollars pour continuer études et travaux.

Puis le diagnostic correctement posé, il faudra appliquer la thérapeutique. Or les experts ont calculé qu'il en coûterait plusieurs milliards de dollars pour sauver la Méditerranée. Si les « coupables » ne sont pas en état de dénicher aujourd'hui quelques milliers de dollars, comment trouveront-ils demain les sommes considérables qui leur permettraient de mettre leurs actes en accord avec leurs louables intentions ?

MARC AMBROISE-RENDU.

LA LUTTE CONTRE LE BRUIT

Les travaux d'isolation phonique devraient donner droit à une déduction fiscale

Les contribuables devraient pouvoir déduire de leurs impôts une part des dépenses qu'ils consacrent à l'isolation phonique de leur logement.

Telle est l'une des propositions formulées par M. Jean-Claude Delarue, président de l'association S.O.S.-Environnement, au cours d'une conférence de presse consacrée à la lutte contre le bruit, le jeudi 14 février, à Paris.

M. Delarue, nommé récemment au Conseil économique et social, a été, par ailleurs, chargé par cette assemblée d'un rapport sur le bruit qu'il devrait remettre prochainement.

Prenant la tête d'une sorte de « croisade pour le silence », M. Delarue a annoncé qu'un congrès antibruit, auquel seront invités les représentants des groupes politiques de l'Assemblée nationale et du Sénat, sera réuni à Paris, le 15 mars prochain.

La date de cette manifestation n'a pas été fixée au hasard. Elle précédera de peu l'examen, par le Parlement, des deux projets de loi sur le bruit préparé par le gouvernement (*le Monde* du 30 janvier). Commentant ces textes, et reprenant le jugement d'un conseiller d'Etat, M. Delarue les a qualifiés « *d'imprécis, de non coercitifs et donc d'inefficaces* ».

Selon lui, une véritable loi contre le bruit devrait poser trois principes fondamentaux. D'abord reconnaître à tous les citoyens le droit au repos nocturne. Cela suppose un couvre-feu effectif sur les aéroports et l'interdiction du trafic des poids lourds, la nuit au moins, sur certains itinéraires urbanisés, comme cela se pratique en Suisse.

Le second principe devrait garantir à toutes les victimes du bruit, un droit à réparation. « *Certains Français*, a commenté M. Delarue, *paient deux fois le coût d'une autoroute ou d'un aéroport : une fois avec leurs impôts, une autre par la dévalorisation de leur patrimoine. Cette inégalité doit être corrigée* ». Troisième principe : application aux fauteurs de bruit du système « pollueur-payeur ». Cela pourrait se faire par la création d'une taxe sur les sources de bruit, comme aux Pays-Bas.

Le président de S.O.S.-Environnement, entouré des représentants de plusieurs associations spécialisées, a énuméré dix mesures qui, selon lui, devraient constituer l'ossature d'une véritable politique de lutte contre le bruit. Parmi celle-ci : l'arrêt de tous les projets (autoroutes urbaines, agrandissement d'aéroports) risquant d'aggraver les nuisances, abaissement des normes de bruit des véhicules, étiquetage en décibels des produits, réduction de la vitesse près des habitations, priorité aux transports en commun, construction de talus et d'écrans végétaux le long des voies de grande circulation, prise en charge par la collectivité de certaines dépenses d'isolation, cette campagne permanente d'information pour faire connaître les textes sur le bruit.

M. J.-C. Delarue a conclu en lançant « *un appel au gouvernement pour qu'il ne déçoive pas les millions de Français pour lesquels le bruit est la nuisance numéro un* ».

URBANISME

UN INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHITECTURE

(Suite de la première page.)

Il a plusieurs fois manifesté son intérêt à son égard. Il a assuré la profession de son « *estime* », tout en souhaitant que la qualité moyenne de la production architecturale s'améliore. En vrai libéral, mais sans doute aussi par crainte d'avoir à définir un goût, le chef de l'Etat répugne toutefois, c'est clair, à encourager un style officiel, à désigner des favoris. Prudence élémentaire à un moment où l'architecture française n'est pas au mieux de son style.

On insiste, dans l'entourage du président, sur les signes de cette tolérance : pour le musée d'Orsay, M. Giscard d'Estaing n'a donné son avis qu'après avoir laissé le jury travailler en paix. A La Villette, ce sera la même chose tant que des projets précis n'auront pas été établis.

Même en intervenant brutalement il y a quelques mois pour empêcher la S.N.C.F. de construire un nouveau siège social rue d'Amsterdam, dans le 9ᵉ arrondissement, qu'il estimait indigne, le président a laissé faire ensuite, après avoir imposé que d'autres architectes redessinent les façades. Le projet était très avancé et avait obtenu le permis de construire. A l'issue d'une consultation très restreinte, c'est l'équipe d'architectes Bardon-Colboc-Philippon qui signera les nouvelles façades de la S.N.C.F. sur une bâtisse inchangée.

La peur du « style officiel », la crainte de réserver une sorte de monopole du goût à quelques privilégiés, figuraient dans l'inventaire des risques établi par M. Alain Lamassoure, aujourd'hui conseiller du président de la République, dans un rapport — encore secret lui aussi — sur le projet d'institut (*le Monde* du 15 février 1979). Les fondateurs, qui seront assistés d'un conseil « scientifique », de quelques architectes, devront les contourner.

Avec une équipe administrative réduite et un budget de 4 millions de francs en 1980, l'institut aura quatre missions : création, formation, conservation et diffusion. Les trois dernières sont assez faciles à définir : il faut organiser des séminaires, des expositions, des colloques ; publier des recherches, des ouvrages d'histoire ; il faut conserver les archives de l'architecture contemporaine, les projets construits et les concours sans suite et, pourquoi pas, celui des Halles ; participer, en un mot, au débat encore timide sur l'architecture.

La première tâche confiée à l'institut est plus délicate : en évitant d'être une super-école, une autre villa Médicis, le nouvel organisme devra accueillir quinze à vingt stagiaires par an et les aider matériellement à accélérer leur formation, leur donner l'occasion de voyager, de participer à des concours, d'établir des projets. L'institut ne devra pas avoir peur d'être un véritable atelier public d'architecture de haut niveau. A égalité de chances avec les autres.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

Crise municipale à Orléans à propos de l'aménagement de l'esplanade de la gare

De notre correspondant

Orléans. — Un grave désaccord a surgi au sein de la municipalité d'Orléans, favorable à la majorité, à propos de l'aménagement du quartier de la gare. Le maire, M. Gaston Galloux (R.P.R.), qui présentait aux conseillers le nouveau projet d'aménagement du quartier de la gare, a été mis en minorité malgré le soutien des radicaux par 23 voix contre 15. Les élus de l'U.D.F., conduits par M. Jacques Douffiagues, député du Loiret, ont en effet demandé le report de l'opération pour des raisons financières.

Depuis plus de vingt ans, les municipalités successives tentent sans succès de boucher le « trou » de la gare, un espace de près de 2 hectares inoccupé depuis la guerre et dont elles veulent faire un deuxième centre urbain, l'« Orléans du XXIᵉ siècle ». Différents projets faisant la part belle à l'urbanisme vertical ont été chaque fois repoussés par l'association de défense du quartier, inquiète de leur gigantisme. Soumis à la discussion l'an passé, un ultime projet plus raisonnable, concernant la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale, de logements et de bureaux, et comportant la mise en souterrain de la route nationale 20, semblait enfin être accepté par les habitants. C'est le conseil municipal, cette *fois*, qui se montre divisé, la majeure partie des élus « lâchant » le maire et refusant de s'engager « *dans une aventure financière* ». Le coût du projet est estimé à une centaine de millions de francs.

Classée troisième des villes de France les plus endettées lors d'une récente enquête, la cité de Jeanne d'Arc conduit actuellement plusieurs gros chantiers dans son centre, notamment le réaménagement du parvis de la cathédrale.

La cohésion de la municipalité est ainsi une nouvelle fois menacée après la démission, en juillet dernier, d'une conseillère de l'U.D.F., Mme Vyain, qui reprochait au maire une concertation insuffisante avec les comités de quartier. Le maire a enfin, au mois de décembre, repris sa délégation à l'un de ses adjoints, M. Lucien Martin, chargé des affaires scolaires. Celui-ci s'était abstenu lors du vote du budget pour protester contre l'attribution d'importants crédits à un bureau d'étude, arguant que cette somme (800 000 F) serait mieux employée en embauchant du personnel de service dans les écoles et en améliorant la sécurité des élèves à la sortie des établissements.

RÉGIS GUYOTAT.

FAITS ET PROJETS

Environnement

● *Cherbourg : poubelles nucléaires à bon port.* — Trois mille personnes ont défilé dans les rues de Cherbourg, jeudi 14 février, pour protester contre le déchargement des conteneurs japonais de combustibles irradiés. Ceux-ci sont finalement parvenus à l'usine de La Hague, malgré le harcèlement des écologistes, qui ont tenté de saboter des aiguillages et se sont assis sur les voies pour empêcher le passage du convoi. Quant au *Combattant de l'arc en ciel*, navire de l'organisation internationale Green Peace, il a été reconduit hors des eaux territoriales par des unités de la marine nationale.

● *Accès interdit au domaine des Canebières.* — Le tribunal de commerce de Draguignan a interdit le 12 février tout accès au domaine des Canebières, situé au Muy (Var), « *tant que les règles de sécurité ne seront pas respectées* ». Ce domaine est loué à des caravaniers qui y ont établi leurs véhicules à demeure avec des baux de location de quatre-vingt-dix-neuf ans. Mais ni eux ni le propriétaire — une société aujourd'hui en faillite — ne procèdent au débroussaillage, ce qui crée des risques importants d'incendie.

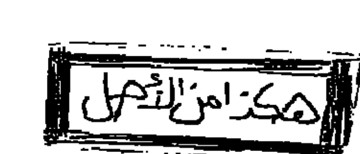
P.T.T.

● *Réorganisation au sein de la direction générale des télécommunications.* — Une « délégation aux communications optiques » a été créée. Elle est chargée de définir et de mettre en œuvre une politique en matière de fibres optiques et de composants opto-électroniques. Ces nouvelles technologies permettront de faire transiter sur un même support (la fibre optique) la parole, des données numériques et des images. M. Robert Veilex assurera la direction de cette délégation.

Transports

● *A Air France.* — MM. Paul Souriau, administrateur des établissements Souriau et Cie, conseiller du commerce extérieur, et Jean Rivier, ancien président de la chambre de commerce et d'industrie de Pointe-à-Pitre, viennent d'être nommés membres du conseil d'administration d'Air France en qualité de « *personnalités non fonctionnaires désignées par le ministre chargé de l'aviation civile* » (*Journal officiel* du 15 février).

● *Pas de Concorde au-dessus du Liban.* — L'avion supersonique Concorde de la British Airways desservant la région du Golfe et l'Extrême-Orient ne sera plus autorisé à survoler à une vitesse supersonique la région nord du Liban, à partir du 1ᵉʳ mars, indique un arrêté du ministre libanais du transport et des travaux publics. Les habitants se plaignent des dégâts (murs fissurés, morts d'animaux...) provoqués, selon eux, par le bang supersonique. — *(A.F.P.)*



ÉQUIPEMENT

A PROPOS DE...

La présentation du plan Sud-Ouest en Espagne

Pour oublier les Pyrénées

M. André Chadeau, délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, est venu au début de la semaine présenter au gouvernement et aux industriels espagnols le plan décennal de développement du Grand Sud-Ouest annoncé en novembre dernier par le président de la République.

L'objet de cette visite à Madrid était d'examiner les perspectives d'investissements industriels de part et d'autre des Pyrénées et d'évoquer les prolongements du plan en Espagne.

M. Chadeau a rappelé « *que ce plan n'était pas une machine de guerre contre l'Espagne, mais devait permettre au Sud-Ouest de rattraper la moyenne nationale et de mieux jouer sa chance dans le concert national et international* ».

L'ensemble Aquitaine-Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon fait face, de l'autre côté des Pyrénées, à trois régions sensiblement plus industrialisées : le Pays basque espagnol, l'Aragon et la Catalogne. Ainsi, le pourcentage d'emplois industriels, s'il est de 39 % en moyenne en France, est de 41 % dans le Nord-Est espagnol et de 32 % seulement dans le Sud-Ouest français.

M. Chadeau a rencontré M. Leopoldo Calvo Sotelo, ministre chargé des relations avec la C.E.E., M. Antonio Fontan, ministre de l'administration du territoire, et M. Carlos Bustelo, ministre de l'industrie, ainsi que les dirigeants de la confédération patronale. Il leur a exposé les objectifs du plan Sud-Ouest dans l'aménagement des structures de développement agricole et industriel, et les mécanismes d'incitation fiscale et financière à l'investissement prévus dans le cadre de ce plan. Les investissements espagnols en France, dont la moitié se trouve dans le Sud-Ouest, ne représentent que quelque trois mille emplois induits, a-t-il précisé.

Alors que les échanges sont appelés à se développer après la visite du premier ministre espagnol, Adolfo Suarez, en France et la prochaine adhésion de l'Espagne au Marché commun, M. Chadeau a mentionné un certain nombre d'initiatives destinées à les favoriser.

Dans une conférence à la chambre de commerce et d'industrie de Madrid, il a cité l'inauguration le mois prochain d'une liaison assurée par Air France, trois fois par semaine, entre Toulouse et la capitale espagnole, et a suggéré l'étude d'autres liaisons aériennes.

Il a aussi proposé l'organisation de voyages d'étude permettant aux industriels espagnols de venir étudier sur place les possibilités d'implantation.

Du côté français, il a mentionné le renforcement des moyens des chambres de commerce françaises en Espagne, l'organisation de stages de « connaissance de l'Espagne », la création d'une représentation permanente de la compagnie française d'assurance du commerce extérieur à Bordeaux et à Toulouse, avec une antenne à Montpellier.

Parmi les autres propositions de M. Chadeau : un colloque sur l'aménagement de la montagne, à Madrid, et la création d'un parc naturel pyrénéen s'étendant des deux côtés de la frontière.

TRANSPORTS

Delmas-Vieljeux commande quatre porte-conteneurs aux Chantiers de l'Atlantique

La société navale des Chargeurs Delmas-Vieljeux vient de confirmer aux Chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire (division d'Alsthom-Atlantique) la commande de quatre navires porte-conteneurs à faible consommation d'énergie.

Un communiqué commun publié par les deux sociétés rappelle que l'armateur avait précédemment commandé à un chantier japonais deux navires similaires pour un prix un peu inférieur à 80 millions de francs l'unité. Mais les pouvoirs publics n'avaient pas accordé la licence d'importation nécessaire, ce qui avait obligé à annuler la commande.

Un accord a pu finalement être conclu entre l'armateur et les Chantiers de l'Atlantique, continue le communiqué, grâce à « *un effort considérable de la part du constructeur et à l'acceptation, par l'armateur, d'un prix d'environ 15 % supérieur au prix japonais* ». Delmas-Vieljeux espère donc bénéficier de l'aide à l'investissement accordée normalement aux armateurs français sans qu'il lui soit imposé d'augmenter ses fonds propres. Une telle exigence de la part des pouvoirs publics, prévue pour « *éviter que l'achat d'un navire soit l'occasion d'un endettement excessif* », n'aurait en effet aucun sens dans ce cas particulier, déclarent les deux sociétés, qui estiment que la conclusion définitive de cette commande est « *maintenant uniquement de la responsabilité des pouvoirs publics* ». Il est ajouté que « *le contrat serait annulé si l'armateur n'obtenait pas dans des délais très rapprochés une réponse positive sur ce point* ».

Ces quatre navires, livrables en 1982, apporteront plus de 3 millions d'heures de travail au chantier naval, dont ils assureront, avec les commandes en carnet, une bonne partie de la charge pendant les années 1980 et 1981. Ils seront équipés de moteurs Semt-Pielstick construits par les ateliers mécaniques d'Alsthom-Atlantique à Saint-Nazaire.

Un ultimatum

Au ministère des transports, on se déclare « plus que surpris, scandalisé », par la forme et le contenu du communiqué de Delmas-Vieljeux et d'Alsthom-Atlantique. Il s'agit là, dit-on, d'une sorte d'ultimatum que les longues conversations menées au préalable entre les responsables de l'administration et ceux des deux sociétés ne laissaient nullement prévoir.

Il n'y aura sans doute pas de réponse officielle, du moins pas avant le 29 février, qui est la date fixée par l'armateur lui-même, avant qu'il ne dénonce sa commande. On fait toutefois remarquer deux choses :

1) L'Etat s'est déjà engagé à verser aux Chantiers de l'Atlantique une subvention de 70 millions de francs pour chacun des quatre conteneurs commandés par Delmas-Vieljeux, ce qui représenterait une somme totale de 280 millions. C'est la plus grosse aide jamais accordée sur une seule commande ;

2) Pour ce qui est des aides accordées, non plus aux chantiers mais aux armements, leur nouveau régime a été précisé lors d'un conseil des ministres du 17 octobre 1979. Il a été décidé que les armateurs devaient financer sur leurs fonds propres (par augmentation du capital, blocage d'avances, émissions d'obligations...) l'équivalent ou à peu près des sommes qui leur seraient versées par l'Etat. C'est cette dernière condition que remet en cause la société Delmas-Vieljeux. Prétention inacceptable, déclare-t-on, toujours de façon officieuse, dans son principe, puisqu'elle remet en cause une décision du gouvernement, et dans son application puisque la société Delmas-Vieljeux est en très bonne santé financière.

Sur un plan plus général, il est évident que les subventions de toutes formes versées à la construction navale ou aux armements publics ou privés ne peuvent, décemment, dépasser un certain niveau, même si la situation économique ou sociale de certains chantiers justifie, bien sûr, une sollicitude particulière des pouvoirs publics. — J.-F. S.

PRESSE

M. René Guyonnet est nommé directeur adjoint du groupe Express

La direction de « *l'Express* » annonce, dans sa « *lettre* » publiée dans l'hebdomadaire daté des 16-22 février de nouvelles nominations à l'intérieur du groupe. M. René Guyonnet devient directeur général adjoint du groupe Express, aux côtés de M. Tom Sebestyen, directeur général. Par ailleurs, M. Jean-Jacques Haunuy est nommé rédacteur en chef, aux côtés de MM. Olivier Todd, Yves Cuau et de Mme Danièle Heymann, déjà en poste.

Agé de cinquante-quatre ans, licencié ès lettres, M. René Guyonnet est entré à *l'Express* il y a vingt et un ans. Il a successivement été critique de cinéma, secrétaire de rédaction, rédacteur en chef adjoint, secrétaire général de la rédaction, rédacteur en chef technique, responsable rédactionnel du lancement des mensuels régionaux, et depuis 1978 directeur de la rédaction. Dans ses nouvelles fonctions, il est chargé notamment, selon la direction, « *d'harmoniser plus profondément les relations entre la rédaction et l'administration, de conduire les innovations dictées par les progrès de la technologie et de veiller à l'élaboration et à la réalisation des nouveaux titres dont le groupe Express pourrait être amené à s'occuper* ».

QUATRE CENT TRENTE-SIX PUBLICATIONS GRATUITES ONT ÉTÉ DÉNOMBRÉES PAR LA MISSION D'ÉTUDE

M. Jean Mottin, conseiller d'Etat, ancien président-directeur général de la Société nationale des entreprises de presse (SNEP), chargé par le gouvernement, en septembre 1977, d'une mission d'étude sur la situation de la presse gratuite en France, a dénombré, à la date du 14 février, 436 publications gratuites en France (*le Monde* daté 4-5 novembre 1979).

Cent vingt d'entre elles relèvent d'entreprises de presse payante. 194 sont hebdomadaires, 78 bimensuelles, 41 mensuelles et 11 d'une autre périodicité. Le poids annuel de papier pour 214 de ces publications s'élève à 38 852 tonnes.

M. Mottin devrait remettre un rapport de synthèse des travaux de la commission à la fin du mois de mars prochain ou au début d'avril au ministre de la culture et de la communication.

M. PAUL DINI EST NOMMÉ DIRECTEUR DE LA S.A. « LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ »

M. Paul Dini vient d'être nommé directeur de la S.A. « *le Dauphiné libéré* », éditrice du quotidien du même nom, dans le cadre de la restructuration du groupe animé par MM. Louis Richerot et Jean Gallois, respectivement président et directeur général.

[Agé de quarante-deux ans, ancien élève de l'Ecole des hautes études commerciales, M. Paul Dini fut, à partir de 1962, successivement attaché à la direction commerciale puis financière de la Société française des pétroles BP, puis à la direction financière de C.I.I., avant de fonder, en 1968, la Société pour la communication et les marchés régionaux - Comareg. Cette dernière, dont M. Paul Dini est le directeur général, compte actuellement une dizaine de filiales, édite directement ou indirectement vingt-cinq hebdomadaires gratuites, *Savoie Magazine* et *Actualités Dauphiné*, et a pris le contrôle à 70 % de la société éditrice du bimensuel *Résonance*.]

● *Les journalistes de « la Nouvelle République du Centre-Ouest », réunis en assemblée générale le 14 février, ont reconduit jusqu'au 18 février leur grève commencée le 11 (le Monde du 15 février). L'entrevue, le 14 février, entre un membre du directoire, le rédacteur en chef et les représentants des syndicats et du personnel s'est, selon les syndicats, soldée « par un refus d'entamer les négociations sur les effectifs rédactionnels avant le retour du président du directoire actuellement en voyage ».*

Le quotidien, « *un journal complet malgré les difficultés* », déclare le directoire, continue à paraître.

Le Monde

économie

SOCIAL

Des immigrés turcs font la grève de la faim à Paris pour obtenir la régularisation de leur situation

Une vingtaine d'ouvriers turcs — dont une femme — embauchés clandestinement par des patrons de la confection ont commencé depuis plusieurs jours une grève de la faim dans les locaux de la Maison verte, un centre protestant situé 127, rue Marcadet, à Paris (18e), pour obtenir la régularisation de leur situation. Ils ont constitué un « collectif des ouvriers turcs sans papiers », qui a reçu d'ores et déjà l'appui de la C.F.D.T., du parti socialiste, du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), ainsi que de plusieurs autres organisations.

« Kazanakagiz ! »

Un atelier clandestin, rue du Sentier, à Paris (deuxième arrondissement) : au sommet de l'escalier branlant, trois pièces de douze mètres carrés aux murs nus et décrépis, aux volets clos — pour que le bruit des moteurs n'alerte pas les voisins.

Derrière la double porte, également close, il y a des machines à coudre, une surpiqueuse, une surjeteuse, une planche à presser d'un modèle antédiluvien, de la vapeur partout. Et puis une dizaine d'hommes aux yeux cernés.

Ils travaillent là douze heures par jour, sous la lumière crue d'un tube au néon, dans cette espèce de morgue étouffante — l'unique vasistas n'a que cinquante centimètres sur quarante — sans dimanches ni congés pendant six mois : le temps de préparer les commandes du Salon du prêt-à-porter. Puis la moitié d'entre eux seront mis à la rue jusqu'au prochain Salon.

A eux de se débrouiller, pour survivre, terrés le jour dans leurs caves ou leurs greniers, car ils craignent les rafles dans la rue, dans le métro. Les autres restent avec le « petit patron », un étranger comme eux, presque aussi pauvre, exploité lui aussi. Bien contents, ceux-là, d'avoir un carrelage où dormir, où manger entre les machines, dans la vapeur des presses et la fumée d'un réchaud de fortune.

Pas de permis de séjour ni de travail pour ces ouvriers qualifiés, recrutés à la sauvette, en Turquie même, parfois depuis 1973, par des patrons de la confection et entrés en France comme simples touristes. Donc, par de sécurité sociale, pas de protection en cas de chômage ou de maladie, pas de visites médicales. L'an dernier, un de leurs compagnons a eu un ulcère à l'estomac. Il n'a pas osé se faire soigner, et l'ulcère est devenu un cancer. L'homme est mort récemment, sans jamais se plaindre. Une tranche de vie à la Zola en plein vingtième siècle.

La face cachée et hideuse de la *French confection*, qu'a révélée vendredi dernier le film de Michel Honorin, sur FR 3, la voici à l'état *brut*, avec ses « *griffes* » — démarquées — de grandes maisons de couture, ses fausses factures et ses faux bulletins de paie. Douze heures par jour, les hommes venus d'Istanbul ou du fin fond de la Cappadoce assemblent, cousent, repiquent et repassent les jupes, les robes, les fanfreluches du prêt-à-porter parisien. Ils reçoivent 7 francs par robe. S'ils en font dix par jour, ils auront 70 francs le soir : un tiers de moins que le SMIC pour seulement huit heures. Le lendemain on recommence. La robe à 7 francs pour la façon, affichée 200 francs et plus chez les grossistes, est vendue plus de 300 francs, T.V.A. incluse, dans les boutiques, quelques semaines plus tard.

Le « chef d'atelier » a versé à fonds perdus 10 000 francs pour pouvoir occuper ce trois-pièces délabré. Il paie 200 francs de loyer et 1 000 francs par mois pour la location des machines. Un blouson coûte 1,50 m. de tissu à 14 francs le mètre, soit 21 francs. Environ 40 francs vont à un intermédiaire qui fait les fausses factures ; le blouson est vendu 80 francs au grossiste. « *Le tissu*, explique le petit entrepreneur, *arrive et repart sans étiquette.* »

Mais qui sécrète ce système, sur lequel la police, brusquement, ne *ferme plus les yeux* ? Qui fournit le tissu ? Qui sont les grands patrons bénéficiaires de ce trafic ? Les immigrés croient savoir qu'ils besognent en sous-traitance pour de grandes marques connues du prêt-à-porter. Ils ne connaissent que quelques noms de donneurs d'ouvrages qui travaillent pour le compte de Tartine Mariol, Patrick *Gérant : on dirait des* pseudonymes.

Les « esclaves » se rebiffent

Le scandale dure depuis dix ans. Il avait été dénoncé en 1974, après le verrouillage officiel de l'immigration, par les travailleurs sans papiers — mauriciens, pakistanais, arabes ou yougoslaves — notamment lors d'une grève de la faim rue Dulong à Paris (17e). Une « *nouvelle forme d'esclavage moderne* », a reconnu M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat au travail manuel, qui soulignait la semaine dernière que la peine maximale pour les « *marchands d'hommes* » pouvait atteindre cinq ans de prison et 200 000 F d'amende.

Aujourd'hui, comme en 1974, les « esclaves » se rebiffent. Une quinzaine d'entre eux font depuis le 11 février la grève de la faim au centre protestant de la Maison Verte, dans le 18e arrondissement, sous une inscription en turc : « Kazanakagiz ! » qui veut dire : « Nous vaincrons. » Ce qu'ils demandent ? La régularisation de leur situation : une carte de travail et de séjour. Dure entreprise à l'heure de la « loi Bonnet » et du « projet Stoléru » visant à restreindre l'immigration. Ils ont d'ailleurs annoncé l'envoi, jeudi soir, d'une vieille machine à coudre « en cadeau » au secrétaire d'Etat au travail manuel.

« *Nous n'avons plus rien à perdre*, explique l'un d'eux, *car les contrôles deviennent de plus en plus sévères et la répression frappe d'abord les victimes. Même si cette campagne de sensibilisation est « récupérée » par le pouvoir, nous n'avons pas d'alternative.* » Outre les diverses associations de solidarité et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI, FASTI, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), la C.F.D.T. et le P.S. ont immédiatement réagi. Des élus socialistes se sont rendus mardi soir sur les lieux de la grève de la faim, et M. Bernard Derosier, député P.S. du Nord, a déposé une question écrite à l'Assemblée nationale au sujet de ce trafic.

Selon M. Yves Leroux, secrétaire de l'union régionale parisienne C.F.D.T., « *on évalue à 400 000 le nombre d'immigrés contraints à séjourner et à travailler de façon « illégale », et la politique du gouvernement tend à en accroître le nombre* ». Ce chiffre — peu contrôlable, évidemment — de 400 000 clandestins ne recouvre pas uniquement ceux de la confection, qui seraient 40 000 selon les organisations d'immigrés et 25 000 selon la préfecture de police, mais aussi les autres, qui travaillent surtout dans l'agriculture et le bâtiment. La C.F.D.T. a saisi de ce problème la mission interministérielle de lutte contre les trafics de main-d'œuvre et a demandé audience au ministre du travail et de la participation.

La C.F.D.T. envisage d'autre part une « *riposte de masse, avec les travailleurs français* » pour la régularisation de la situation de ces immigrés, qui « *ont acquis, après parfois plusieurs années de séjour en France, le droit au travail* ».

JEAN BENOIT.

La C.G.T. organise une « Quinzaine d'action » pour les libertés

« *Avant que l'eau ne bouille à gros bouillons, commencent par se former des millions de petites bulles* » : M. René Lomet, secrétaire confédéral de la C.G.T., a ainsi conclu, jeudi 14 février, la présentation de la « quinzaine nationale d'action » que la centrale de la rue La-Fayette organise d'ici à la fin du mois sur le thème général des « libertés », syndicales et autres.

« *Ce que nous voulons*, a-t-il expliqué, *c'est développer la lutte, d'abord à l'entreprise ; c'est avoir une multitude d'actions, très décentralisées, très diversifiées, bien ancrées en bas. Ce que nous recherchons, c'est l'action de masse, sous quelque forme que ce soit.* » Ce mouvement, a poursuivi M. Lomet, « *s'impose d'autant plus que les atteintes de toute nature contre les droits individuels ou collectifs des travailleurs se multiplient* ». Il doit prendre des formes les plus diverses, de la pétition au débrayage (1). Des initiatives sont prévues dans une trentaine de départements et le « temps fort » sera constitué, le 21 février, par une « rencontre-témoignage » animée, au siège de la Confédération, par M. Georges Séguy. Tout salarié victime d'une discrimination est invité à y participer.

« *Plutôt que de se résigner ou de se lamenter*, a ajouté M. Lomet, *plutôt que d'aller tirer les sonnettes de l'hôtel Matignon et de l'avenue Pierre-Ier-de-Serbie* (siège du C.N.P.F.) *pour supplier pouvoir et patronat d'accorder quelque chose, la C.G.T. préfère résolument passer à l'offensive.* » Le secrétaire confédéral a insisté sur l' « *effort particulier* » qu'il convenait de faire « *dans les entreprises qui, ces dernières semaines, ne se sont pas manifestées* ».

La C.G.T. organise seule cette quinzaine d'action après avoir assure-t-elle, « *tout fait pour engager la lutte dans l'unité* » et « *devant l'impossibilité d'aboutir à un accord avec la C.F.D.T.* ». En particulier, l'intervention soviétique en Afghanistan continue de peser sur les rapports entre les deux centrales ouvrières. M. Lomet a cependant indiqué que, dans huit branches professionnelles, cégétistes et cédétistes avaient d'ores et déjà « coordonné » leurs initiatives d'ici à la fin du mois. « *Nous entendons faire en sorte*, a-t-il affirmé, *que toutes ces actions se développent dans l'unité la plus large, en particulier avec la C.F.D.T. Mais cela suppose de rechercher un accord sur des objectifs clairs et, en même temps, de s'expliquer sur le comportement de la C.F.D.T. pour que les travailleurs puissent se déterminer et intervenir. Au quarantième congrès, nous avons décidé de tout faire pour que les travailleurs interviennent pour tout ce qui les concerne. C'est vrai aussi pour les questions de l'unité.* »

La C.G.T. veut ainsi favoriser la mise en place des « conseils d'atelier » et, d'une façon générale, « *laisser se développer toutes les expériences en faveur de droits nouveaux* ».

(1) *Une « action nationale »* est, d'autre part, prévue à la S.N.C.F. début mars, avec ou non la participation de la C.F.D.T.

EMPLOI

Selon la C.G.T.

LE NOMBRE DES CHOMEURS S'ÉLÈVE A PRÈS DE DEUX MILLIONS

Après la publication officielle des statistiques mensuelles du marché du travail (*le Monde* du 15 février), la C.G.T., qui utilise, on le sait, des méthodes de calcul qui lui sont propres, fait état, pour sa part, de 1 958 020 chômeurs à la fin du mois de janvier. « *Ce chiffre record*, commente la centrale de la rue La Fayette, *est atteint malgré l'argent dont les employeurs sont arrosés au titre de l'emploi* ». Elle ajoute : « *Pourtant, les pouvoirs publics affirment : « Cette augmentation » continue de s'inscrire dans la » tendance à une certaine décélé- » ration. » Les raisons d'être satisfaits devraient faire complètement défaut au gouvernement sauf si, comme c'est le cas, il épouse les théories du C.N.P.F. sur « le léger mieux de l'économie »* (1).

De son côté, la C.F.D.T. estime que « *le sombre bilan de l'emploi devrait tempérer les déclarations gouvernementales et ministérielles qui semblent s'installer dans cet état de fait en ne cessant de répéter que la situation de l'emploi est plutôt en voie d'amélioration. Malgré les opérations de radiation des demandeurs d'emploi, effectuées par l'A.N.P.E. (estimées à 10 000 en janvier) pour manipuler les statistiques, malgré le troisième pacte pour l'emploi, force est bien de constater une dégradation continue de la situation.* »

(1) M. François Ceyrac, qui vient de faire cette déclaration, a également parlé d'une « *stabilisation du chômage* ». A la fin du mois de juillet 1979, le président du C.N.P.F. avait estimé qu'il n'y aurait « *ni aggravation ni amélioration de la situation de l'emploi dans les six mois qui viennent* ». En décembre dernier, le C.N.P.F. excluait « *toute perspective de dégradation profonde* » en 1980 et assurait que « *les dernières indications sur les effectifs salariés confirment l'arrêt de la dégradation et la meilleure orientation de la situation de l'emploi* ». Or, non seulement l'année 1980 a commencé par une nouvelle aggravation du chômage, selon les statistiques officielles (+ 1,1 %), mais encore cette augmentation du nombre des demandeurs d'emploi est continue, en données corrigées des *variations saisonnières, depuis* quatre mois : elle atteint 2,8 % d'octobre à janvier (37 800 chômeurs supplémentaires).

TRAVAUX PUBLICS

EN PRENANT LE CONTROLE DE SAINRAPT ET BRICE

Le groupe C.G.E. consolide son image et son implantation internationales

Les modalités de la prise de contrôle de l'entreprise de travaux publics Sainrapt et Brice par la Société générale d'entreprises, filiale spécialisée du groupe C.G.E. (« le Monde » du 15 février), ont été rendues publiques et commentées le 14 février par les présidents des deux firmes.

Le regroupement prendra essentiellement la forme d'apports d'actifs qui, entraînant une augmentation du capital de Sainrapt et Brice, permettront à la S.G.E. de prendre une participation majoritaire dans la société. Le nouvel ensemble emploiera plus de trente et un mille personnes et réalisera un chiffre d'affaires d'environ 8 milliards de francs, ce qui en fera le numéro un français de ce secteur. Il sera présidé par M. Paul Naudo, P.-D.G. de Sainrapt et Brice. M. Raymond Soulas, actuel P.-D.G. de la S.G.E., deviendra vice-président général.

« *Ayant constaté la complémentarité tant technique que géographique de leurs activités, la Société générale d'entreprises (S.G.E.), filiale du groupe C.G.E., et Sainrapt et Brice ont envisagé de réunir leurs moyens afin de constituer un ensemble de taille européenne susceptible d'affronter la compétition mondiale avec une efficacité accrue.* » La première phrase du communiqué publié le 14 février par les deux firmes résume les raisons qui ont conduit à ce regroupement.

Ces dernières années, en effet, le marché du bâtiment et des travaux publics n'a pas échappé à la règle commune : il s'est de plus en plus « mondialisé » et internationalisé. Cette évolution a une double conséquence : la concurrence se fait plus âpre et le volume des contrats tend à croître démesurément. Le métier d'entrepreneur de travaux publics tend, dans ces conditions, à changer de dimension. Il ne suffit plus de posséder le savoir-faire, il faut aussi être en mesure d'assurer des opérations de financement.

Les firmes moyennes ou « grosses moyennes » se trouvent donc placées dans une situation délicate. Confrontées à une stagnation du marché international, il leur faut, pour survivre, étendre hors des frontières leur champ d'activité, avec tous les risques et les difficultés que cela suppose du fait de l'apparition de nouveaux acteurs — firmes pakistanaises ou sud-coréennes, par exemple, — et de l'insuffisance de leurs moyens financiers propres.

Dès lors, il n'est pas surprenant que les dirigeants de Sainrapt et Brice aient accepté la proposition *de la C.G.E. La firme se trouvait, en* effet, à la croisée des chemins. En totale déconfiture, il y a dix ans, elle a été remarquablement redressée par M. Paul Naudo et son équipe, qui ont su se tailler à l'étranger la place au soleil que leur disputaient les firmes françaises sur le marché national. En 1979, la société a ainsi réalisé les deux tiers de son chiffre d'affaires hors des frontières. Installée dans vingt-deux pays, ayant établi de solides contacts avec les pays de l'Est, implantée aux Etats-Unis et au Canada, Sainrapt et Brice peut trouver son second souffle grâce à cet accord qui lui apporte une assise financière qui lui manquait. A ce propos, il faut noter que M. Naudo et les principaux actionnaires de Sainrapt et Brice n'ont pas passé la main. Même si leur participation dans le capital de la fusion diminue en pourcentage du fait de l'entrée de la S.G.E., ils n'en demeurent pas moins présents, ce qui donne à penser *qu'ils croient au succès de cette* restructuration.

Pour la Société générale d'entreprises, l'opération est également bénéfique. Ce groupe puissant ne réalise en effet que 23 % de son chiffre d'affaires à l'étranger. La prise de contrôle de Sainrapt et Brice lui permet de récupérer un solide réseau international, sans débourser un sou, et de s'attacher une équipe qui a fait ses preuves.

Le nouveau groupe réalisera un chiffre d'affaires d'environ huit milliards de francs, dont quatre dans le génie civil et les travaux publics et deux à l'exportation. M. Naudo, qui le présidera, se veut ambitieux. Sans négliger le marché national sur lequel la S.G.E. a acquis de solides positions, il entend manifestement développer les activités internationales de cet ensemble qui sera présent dans trente-deux pays, notamment en Afrique francophone. Quels seront ses axes de développement ? M. Naudo s'est montré discret mais, manifestement, il entend s'intéresser à l'Afrique orientale, au Sud-Est asiatique, et développer une tête de pont nord-américaine. Pour peu que la C.G.E. lui en donne les moyens, il peut gagner son pari.

Sur un plan plus général, une question se pose : faut-il voir dans ce regroupement l'amorce d'une profonde restructuration du secteur ? Verra-t-on dans les mois à venir un grand nombre d'entreprises moyennes passer sous le contrôle de géants de la profession, ce qui, à terme, ne laisserait subsister que les grands groupes ... et les petites firmes ? Bien des professionnels le pensent : les pouvoirs publics le souhaitent sans doute. — Ph. L.

LES MODALITÉS DE L'OPÉRATION

La Société générale d'entreprises (S.G.E.) va apporter à Sainrapt et Brice les actions qu'elle détient dans le capital de S.G.E.-T.P.I., une société qui est le support principal de son activité dans les travaux publics. Pour rémunérer cet apport, Sainrapt et Brice procédera à une augmentation de capital qui permettra à la S.G.E. d'acquérir une participation de 44,5 %.

Simultanément, la S.G.E., toujours par le biais d'apport d'actif, prendra le contrôle d'une société holding, Fipartra, qui détient, outre le contrôle de la société Devars-Naudo, 10 % du capital de Sainrapt et Brice. Au terme de ces opérations, la S.G.E. détiendra donc plus de 50 % du capital de Sainrapt et Brice.

UN P.-D.G. ENTREPRENEUR

Né le 22 février 1926 à Prades (Pyrénées-Orientales), M. Paul Naudo, qui dirigera le nouvel ensemble, se veut avant tout un entrepreneur. Ancien élève de l'Ecole centrale des arts et manufactures, ingénieur chez Balancy et Schuhl (devenu Balancy-Briard), puis à la société des Grands Travaux de Marseille, il fonde en 1958 avec M. Roger Devers du Mayne, également ingénieur de l'Ecole centrale, la S.A. Entreprise Devars, Naudo et Cie, une firme spécialisée dans le génie civil et les constructions d'usines.

En 1970, les Entreprises Devars-Naudo proposent au tribunal de commerce de Paris de mettre en œuvre le plan de redressement de la société Sainrapt et Brice, qui traverse alors de graves difficultés. L'opération sera menée avec succès.

M. Paul Naudo, qui préside le SEFI (Syndicat des entreprises françaises de travaux publics à vocation internationale), est vice-président de la Fédération nationale des travaux publics.

FAITS ET CHIFFRES

Construction navale

● *Baisse de la production norvégienne.* — Les chantiers navals de Norvège ont produit en 1979 des bâtiments d'une valeur de 4,2 milliards de couronnes (860 millions de dollars), soit une régression de 130 millions (27 millions de dollars) par rapport à 1978, a annoncé M. John Lybak, président de l'association norvégienne des constructeurs de bateaux.

La valeur des bâtiments exportés représentait l'année dernière 1,5 milliard de couronnes au lieu de 2 milliards un an auparavant. — (*A.F.P.*)

Energie

● *Autorisation de création des tranches 3 et 4 de la centrale nucléaire de Blayais* (Gironde). — E.D.F. est autorisée par décret paru le 14 février au *Journal officiel* à construire les tranches 3 et 4 de la centrale nucléaire de Blayais dans la Gironde. Les quatre tranches de 900 MW avaient été déclarées d'utilité publique en décembre 1975.

Industrie

● *Le groupe japonais Nippon Steel Co* pourrait aider la société United Steel Corporation, numéro un américain de l'industrie de l'acier, à moderniser ses installations, laisse entendre, dans ses éditions du 14 février, le *Wall Street Journal*, qui rappelle que ce n'est pas la première fois que le géant américain a recours aux connaissances de Japonais dans ce domaine.

Social

● *M. Jacques Baudouin*, directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.), a déclaré, mercredi à Dijon, que la réforme de l'agence se poursuivrait par la suppression du pointage physique des demandeurs d'emploi. A ce pointage sera substitué un carnet de chèques optiques. Le demandeur d'emploi serait tenu d'envoyer chaque mois un chèque, faute de quoi il sera rayé des listes de l'agence. A propos du contrôle de la « qualité » de chômeur qui revient actuellement aux directions départementales de la main-d'œuvre, M. Baudouin a indiqué que mille contrôleurs allaient être recrutés d'ici deux ans pour assumer cette tâche. — (*Corresp.*)

AGRICULTURE

Devant l'Assemblée générale des éleveurs de moutons

M. Méhaignerie s'engage « à ne pas céder aux Britanniques »

La « guerre du mouton » a pris jeudi 14 février un tour plus spectaculaire. Pour la première fois, plusieurs milliers d'éleveurs de moutons, venus de cinquante départements, ont défilé pendant deux heures dans les rues de la capitale. Les représentants des quelque cent cinquante mille producteurs français de viande ovine avaient profité de la *tenue exceptionnelle* à Paris de leur assemblée générale annuelle pour donner de l'ampleur à leurs revendications. Cette manifestation insolite à Paris s'est déroulée dans le calme et une relative bonne humeur, et les slogans scandés par les éleveurs — « *Les Anglais go home* » ou « *Les bergers français veulent vivre* » — ont reçu un accueil favorable de la plupart des passants.

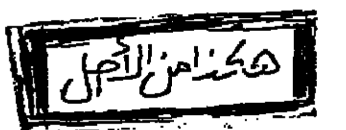
L'assemblée générale qui a suivi cette manifestation s'est néanmoins déroulée dans un climat houleux, témoignant de l'inquiétude des éleveurs, qui redoutent que la France ne soit contrainte, par les autorités communautaires, à lever les taxes qu'elle impose aux importateurs de viande ovine, comme le demande la Grande-Bretagne qui produit de l'agneau à bas prix et importe en outre 200 000 tonnes de viande congelée par an de Nouvelle-Zélande. La Commission européenne vient en effet d'adresser au gouvernement français un « *avis motivé* » lui demandant une *nouvelle* fois de suspendre l'application de ces taxes. La France a déjà été condamnée une première fois par la Cour de justice européenne à ce propos.

Le ministre de l'agriculture, M. Méhaignerie, qui assistait à l'assemblée générale de la Fédération nationale ovine, n'en a pas moins maintenu une attitude d'extrême fermeté. « *Le gouvernement n'abandonnera pas les éleveurs de moutons*, a-t-il déclaré, s'engageant « *à ne pas céder aux Britanniques qui veulent transformer la politique agricole commune en zone de libre-échange* ».

« *Quels que soient les pressions, les risques et les conséquences, nous disons : non à la libre circulation sans règlement communautaire* », a ajouté le ministre, précisant que l'organisation de marchés de la viande de moutons, que la France réclame comme préalable à la levée des taxes, devrait « *accorder des garanties de revenus aux éleveurs français identiques à celles actuellement en vigueur* ».

● « *Les prix agricoles devront augmenter de 7 % à 8 % cette année à Bruxelles si nous voulons maintenir le revenu des agriculteurs français* », a déclaré, jeudi 14 février, à Paris, M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture.

● *Les prix agricoles aux Etats-Unis* ont augmenté de 14,3 % en 1979, alors que l'augmentation des prix à la consommation a été de 13,3 %.



BIBLIOGRAPHIE

«La Fin des patrons», de Yvon Gattaz

Qu'il séduise ou qu'il irrite, M. Yvon Gattaz ne saurait laisser indifférent, ne serait-ce qu'en *raison* d'une *activité* — d'un « activisme », disent ses adversaires — proprement débordante. Qu'on en juge. Cet ingénieur de l'Ecole centrale âgé de cinquante-deux ans, P.-D.G. de la société Radiall (composants électroniques) qu'il a fondée avec son frère, préside également aux destinées du Mouvement des entreprises de taille humaine, industrielles et commerciales (ETHIC) créé à son initiative, participe à la rédaction d'une revue socio-économique, « les Quatre Vérités », est membre du Conseil économique et social, et du conseil exécutif du C.N.P.F. !

C'est en 1970 que M. Yvon Gattaz se fit connaître du public en publiant un livre intitulé *les Hommes en gris* dans lequel il posait avec pertinence le problème de la dénatalité industrielle en France. Depuis, chantre de la libre entreprise, et de l'entreprise moyenne, il va son bonhomme de chemin dans le monde patronal.

Le titre de son nouveau livre *la Fin des patrons* est accrocheur. Que les chefs d'entreprise se rassurent cependant : M. Yvon Gattaz, s'il a le sens des formules — « le radinisme industriel », notion qui doit être inculquée à tous les membres de *l'entreprise.* « la cellulite industrielle », la « B.B.F. », bureaucratie de bonne foi, l'« I.A.A. », irréversibilité des avantages acquis, — a aussi celui de la mesure. Ce n'est pas la révolution qu'il nous annonce mais la disparition d'un certain type *de patrons, bornés, inadaptés aux* réalités sociales, et l'éclosion — en cours — d'une troisième race de chefs d'entreprise qui « *sauront donner grâce à la concertation, à la délégation, à l'adhésion des participants, au « décitemps » consacré à l'extérieur, un brevet de citoyenneté enfin respectable à l'entreprise qu'on n'appellera plus « privée », même si ses capitaux ne sont pas d'Etat, et qui deviendra « publique » par ses objectifs, ses résultats, ses influences* ».

A la vérité, on retrouve dans ce livre les idées que défend Yvon Gattaz depuis des années, qu'elles concernent la taille souhaitable des entreprises (chères entreprises moyennes), les relations sociales en leur sein, leur organisation (vive la délégation !), les freins mis à leur développement ou à leur création, le rôle de l'Etat, etc. Dès lors, il n'est guère surprenant que le spécialiste éprouve à la lecture de cet *ouvrage* une impression de déjà lu ou de déjà entendu. Il en ira sans doute différemment d'un public non spécialisé qui découvrira dans ce livre alerte un patron moins anticonformiste qu'il ne le croit mais plus original que ne le disent ses adversaires.

Ph. L.

★ *La Fin des patrons*, Robert Laffont.

AFFAIRES

SIEMENS S'ASSOCIE AVEC PHILIPS ET GRUNDIG POUR PROMOUVOIR UN MAGNÉTOSCOPE EUROPÉEN

Front commun germano-néerlandais dans l'électronique « *grand public* » contre les constructeurs japonais. Les sociétés allemandes Siemens, Grundig et le groupe Philips viennent de conclure un accord dans le secteur des magnétoscopes. Siemens apporte l'appui de son réseau de distribution, et vraisemblablement de ses laboratoires (de composants électroniques) au tandem Philips-Grundig pour la promotion et le développement du système de magnétoscopie « *Vidéo-2000* », mis au point par ces deux sociétés.

Actuellement, il n'existe plus dans le monde que trois procédés de magnétoscopie : un européen, le Vidéo-2000, et deux japonais, le Betamax de Sony et le V.H.S., développé par un consortium de constructeurs japonais, animé par Matsushita. Beaucoup de spécialistes estiment cependant qu'à l'avenir deux systèmes seulement subsisteront sur le marché mondial, d'autant qu'un des créneaux du magnétoscope (celui des vidéo-cassettes) risque de s'effondrer avec l'arrivée des vidéo-disques.

L'accord avec Siemens, cinquième firme mondiale de l'électronique, est un atout non négligeable pour Philips et Grundig. Cette dernière société a connu des difficultés en 1979 à la suite de la guerre des prix qu'elle a déclenchée sur le marché allemand de la télévision. Il y a quelques mois, le groupe Philips a pris une participation — indirecte — de 25 % dans son capital, et les liens techniques entre les deux firmes se sont renforcés.

L'accord avec Siemens est limité au magnétoscope. Mais rien n'interdit de penser que la coopération qui s'amorce aujourd'hui n'ira pas plus loin...

En Grande-Bretagne

LA SOCIÉTÉ RACAL PREND LE CONTROLE DE DECCA

La société britannique Racal l'a finalement emporté dans la bataille qui l'opposait à General Electric Company (G.E.C.) pour la prise de contrôle des « *dépouilles* » de la société Decca (*le Monde* des 5 et 10-11 février).

En début de semaine, Racal a formulé une nouvelle surenchère et porté a un peu plus de 112 millions de livres le montant de son offre publique d'achat (O.P.A.), *somme qui dépassait* la dernière offre de G.E.C. (97,9 millions de livres).

Outre les actions Decca déjà détenues par Racal (12,3 % du capital), un groupe d'actionnaires représentant 38,1 %, lui a promis son appui. G.E.C. a, au reste, reconnu sa défaite. Pour Racal, le prix de la victoire est cependant élevé puisque, à l'origine, la société espérait reprendre Decca pour 65 millions de livres seulement.

AUTOMOBILE

BRITISH LEYLAND VA CONSTRUIRE SOUS LICENCE UNE BOITE DE VITESSES D'ORIGINE ALLEMANDE

British Leyland vient de conclure un accord de collaboration avec la firme ouest-allemande Zahnradfabrik Friedrichshafen portant sur la fabrication sous licence d'une nouvelle boîte de vitesses pour véhicules commerciaux, conçue par Z.F.

Dans un communiqué commun, la firme allemande indique que ce contrat n'est que « *le point de départ* » de sa collaboration avec l'entreprise nationale britannique. Zahnradfabrik Friedrichshafen A.G. est l'une des principales fabriques mondiales de matériel de transmission pour véhicules automobiles.

M. David Abell, président de la division poids lourds de Leyland (Leyland Vehicles), a, de son côté, laissé prévoir la conclusion de plusieurs accords du même genre dans un proche avenir avec d'autres fabricants étrangers de composants d'automobiles. — *(A.F.P.)*

COMMERCE

Le baroud des producteurs

*Relance du débat dans la distribution depuis que M. Monory a sévèrement pénalisé pour entente dix-sept sociétés de production ou de distribution d'appareils électroménagers (*le Monde *du 9 février). Le ministre de l'économie a en effet laissé entendre que le gouvernement pourrait redéfinir la notion de refus de vente.*

C'est la cause de tous nos maux, se sont aussitôt écriés les producteurs : « Laissez-nous le droit de soustraire notre matériel à qui se proposerait de le brader, et vous n'aurez plus de mauvaise surprise. » *Un droit limité et contrôlé, bien entendu, mais qui constituerait une parade à ces fameux prix d'appel dont abusent, selon eux, certains distributeurs.*

Sur ce point, la commission de la concurrence a proposé une définition susceptible de disqualifier celui qui userait de ce procédé. Ce serait « le fait, pour un distributeur, de lancer une campagne publicitaire sur un matériel déterminé pour lequel il adopte un niveau de marge si faible et dispose de quantités tellement insuffisantes que les bénéfices à attendre ne peuvent être en rapport avec l'importance de la campagne engagée, sauf pour ce distributeur à pratiquer la dérive de vente, c'est-à-dire à inciter, par dénigrement ou par tout autre *procédé*, les *clients attirés par* la publicité à acheter un matériel substituable à celui sur lequel cette publicité a porté ».

« Hélas, *a aussitôt rappelé M. Emmanuel Lescure, président du* Groupement *des Industries françaises des appareils d'équipement ménagers (GIFAM), par ailleurs P.-D. G. de SEB,* rares sont, à notre connaissance, les cas réunissant ces quatre conditions à la fois. » *Aussi le GIFAM réclame-t-il une révision de la législation, s'inspirant notamment de celle qui a cours en Allemagne fédérale, et qui autorise le refus de vente, sauf cas limitativement énoncés.*

La société Thomson-Brandt, sous le coup d'une amende de 1 million de francs, ne dit pas autre chose. *Dans un long communiqué, elle dénonce la procédure suivie par la commission de la concurrence, qui* « amalgame les griefs envers les constructeurs concernés, comme s'il existait une sorte de responsabilité collective ». *Alors que la concurrence existe bel et bien entre fabricants et exclut, selon elle, toute idée d'entente.*

« Il n'y a qu'à voir nos marges », *reprennent en chœur les industriels.* « Elles sont voisines de zéro. On *nous* accuse de vouloir remonter les prix. On ferait mieux de voir du côté de l'automobile... » *En 1970, un appareil de T.V. couleur valait le même prix qu'une 2 CV. En 1980, le même poste vaut quatre fois moins !* « Qui dit mieux ? », *demandent, de leur côté, les industriels membres du Syndicat des constructeurs d'appareils radio-récepteurs et téléviseurs (SCART).*

Autre argument avancé par les industriels dans leur contre-offensive : la différence de traitement, sur le sol français, entre producteurs nationaux et étrangers. Du fait des législations internationales, notamment du traité de Rome, on ne peut imposer en France à une société étrangère des règles qui seraient contraires à celles de son pays d'origine. Les sociétés étrangères ou leurs filiales (allemandes ou japonaises) signent donc des contrats avec des réseaux de distribution à des conditions qui rendent impossible la pratique, à leur détriment, des prix d'appel. En outre, la société étrangère peut choisir son système de distribution (revendeurs spécialisés, hypermarchés ou grandes surfaces) ; or la législation sur le refus de vente oblige le producteur français à livrer, lui, n'importe quel revendeur. « Ce que nous voulons, c'est être placés, sur le sol français, dans les mêmes conditions que nos concurrents étrangers. Nous demandons la liberté de contracter, de choisir nos catégories de revendeurs, étant entendu que nous ne devons pas pratiquer de discrimination entre les membres d'un même réseau. »

Les uns avec agacement, les autres avec indignation, les troisièmes avec lassitude, évoquent Kafka ou le père Ubu pour se plaindre de cette situation où on les a placés : « C'est au moment même où on nous demande de reconquérir le marché intérieur, d'exporter, de créer des emplois, que l'on nous matraque. »

Les industriels sont conscients que le débat déborde largement le simple cadre du prix d'appel ou du refus de vente. « Si nous en sommes là, *estime l'un des vice-présidents du SCART,* c'est parce que le gouvernement n'a *pas envie* qu'il y ait un grand débat au Parlement et dans le pays sur les problèmes du commerce. On n'ose pas toucher à la loi Royer. Pour des raisons électorales évidentes ! »

F. S.

● *Les investissements directs de firmes ouest-allemandes à l'étranger* ont progressé de 13,5 % en moyenne au cours des dix dernières années. Selon l'Institut de recherches économiques IFO, ces investissements sont passés de 42 milliards de marks en 1975 à 61,6 milliards en 1979. Les investissement dans les pays en voie de développement, notamment, ont enregistré une progression constante pour atteindre 17,6 milliards à la fin de 1979, contre 12,3 milliards quatre ans plus tôt. Aux Etats-Unis la part qui ne représentait que 8,5 % du total en 1970 est passée à 16,4 %. Alors que les investissements dans les pays industrialisés portent en général sur les secteurs sidérurgique et métallurgique, les investissements dans les pays en voie de développement sont, la plupart du temps, consacrés aux activités liées à l'exploitation du pétrole, à l'automobile et, plus généralement, aux services. — *(Agefi.)*

FISCALITÉ

La déclaration de vos revenus de l'année 1979

La déclaration que vous devez souscrire avant le 1er mars 1980 pour vos revenus de 1979 se présente sous une forme identique à celle de l'an dernier. Quelques modifications y ont cependant été apportées pour tenir compte des nouvelles mesures législatives. Il s'agit essentiellement :

— de la création, page 3, d'une nouvelle rubrique consacrée aux gains de cession de valeurs mobilières ;

— de la création, à la rubrique « Traitements, Salaires », d'une colonne relative à la déclaration des indemnités journalières de maladie imposables pour la première fois en 1980 (revenus de 1979).

Les salariés et retraités ne disposant pas d'autres revenus pourront, après avoir rempli les pages 1 et 2 communes à tous les contribuables, se reporter directement à la page 4 réservée à la déclaration des salaires, pensions, rentes viagères et aux charges déductibles.

Par ailleurs, vous êtes dispensés de tous calculs, abattements ou déductions, qui seront effectués par ordinateur. Cependant, si vous souhaitez déterminer vous-même votre revenu net imposable et l'imposition correspondante, vous avez la possibilité de le faire en utilisant la fiche de calcul qui figure à la dernière page de la notice explicative.

Un certain nombre de mesures nouvelles concernent la déclaration de vos revenus de 1979 (imposition de certaines indemnités journalières, imposition des plus-values mobilières, plafonnement à 40 000 F de la déduction de 10 % pour frais professionnels, plafonnement à 40 000 F des déductions forfaitaires pour frais professionnels, nouvel abattement de 10 % sur les pensions et retraites, etc.). Elles sont examinées à leurs places respectives et signalées par l'adjectif NOUVEAU.

La déclaration des revenus

● Qui doit remplir cette déclaration ?

CAS GENERAL. — La déclaration doit être souscrite par le chef de famille, dès lors que l'un quelconque des membres du foyer fiscal perçoit des revenus imposables.

MARIAGE EN COURS D'ANNEE. — En cas de mariage, deux déclarations doivent être souscrites : l'une par la jeune femme pour la période antérieure au mariage (du 1er janvier 1979 à la date du mariage), la seconde par le mari pour l'ensemble de ses revenus de l'année, ainsi que pour les revenus de sa femme pour la période postérieure au mariage.

DECLARATION SOUSCRITE PAR LA FEMME MARIEE. — La femme mariée ne doit souscrire une déclaration distincte de celle de son mari que dans les situations suivantes :

- Mariage en cours d'année,
- *Séparée de biens*, elle ne vit pas avec son mari,
- En instance de divorce ou de séparation de corps, lorsque le tribunal l'a autorisée à avoir une résidence séparée.
- *Abandonnée par son mari ou si elle a quitté* le domicile conjugal et dispose de revenus distincts,
- Décès du mari en cours d'année : la veuve doit alors déclarer en son nom personnel les revenus qu'elle a réalisés depuis le décès.

DECLARATION SOUSCRITE PAR UN ENFANT A CHARGE. — Le chef de famille dont un enfant à charge possède des revenus propres peut demander l'imposition distincte de cet enfant. Dans ce cas, cet enfant doit souscrire une déclaration séparée et cesse d'être considéré comme à charge pour le calcul de l'impôt dû par ses parents.

L'imposition distincte est généralement la plus avantageuse, exceptée lorsque le revenu de l'enfant ne représente qu'une fraction très faible du revenu des parents.

Page 1 de la déclaration des revenus

1) *Date de naissance.* — L'indication de la date de naissance est très importante, notamment pour les personnes âgées. C'est en effet à partir de votre date de naissance que l'ordinateur appliquera automatiquement les déductions auxquelles vous pouvez éventuellement prétendre.

2) *Adresse.* — Noubliez pas d'indiquer votre ancienne adresse : si vous avez déménagé au cours de l'année 1979, cela évitera que des demandes de renseignements vous soient adressées en cours d'année.

3) *Signature.*

NOUVEAU. — Jusque l'an dernier, l'épouse du contribuable pouvait signer avec son mari la déclaration de leurs revenus. A compter de cette année, elle est habilitée à la signer conjointement avec son mari, sans que celui-ci puisse s'y opposer.

En outre, elle peut avoir communication, auprès du *service des impôts*, des documents produits par son mari, ou auxquels ce dernier aurait lui-même accès. Elle peut, de même, se faire délivrer un extrait de rôle ou un bordereau de situation des cotisations d'impôt sur le revenu.

Bien entendu, ces nouvelles dispositions ne sont valables que pour les périodes d'imposition commune des époux.

Page 2 de la déclaration des revenus

Cette page doit être remplie avec toute l'attention nécessaire, car elle permet de déterminer le quotient familial qui permettra le calcul de votre impôt.

1. — LE CADRE I n'appelle qu'une remarque particulière : si vous même ou votre conjoint êtes *invalide, n'omettez pas d'indiquer le* numéro de la carte d'invalidité.
2. — LE CADRE II est très important. Par exemple, si vous êtes veuve et que vous avez un enfant majeur imposé à part, vous bénéficiez d'une part et demie de quotient familial. Il convient donc que vous cochiez les cases correspondantes V et E ou K.
3. — LE CADRE III : *charges familiales* est également important.

Un enfant né et décédé au cours de l'année 1979 n'est retenu dans le quotient familial que s'il a vécu six mois au moins.

1) — VOS ENFANTS CELIBATAIRES.

a) ENFANTS AGES DE MOINS DE DIX-HUIT ANS. — Les enfants âgés de moins de dix-huit ans au 1er janvier 1979, ainsi que les enfants nés en 1979 et les infirmes, quel que soit leur âge, donnent droit à une demi-part de quotient familial. (Les enfants infirmes titulaires de la carte d'invalidité comptent pour une part.)

— *Cas de parents divorcés ou séparés.* — L'enfant est considéré à la charge du parent qui en a la garde (soit par décision judiciaire, soit de fait lorsqu'il n'y a pas eu jugement).

Le parent qui n'en a pas la garde ne peut le considérer à charge mais peut déduire de ses revenus la pension alimentaire qu'il verse pour lui.

b) ENFANTS ATTEIGNANT L'AGE DE DIX-HUIT ANS EN COURS D'ANNEE. — Vous pouvez compter à charge un enfant devenu majeur en cours d'année, tout en déclarant seulement les revenus qu'il a perçus avant la date de sa majorité.

L'enfant, de son côté, déclare uniquement les revenus qu'il a perçus depuis la date de sa majorité.

c) ENFANTS AGES DE PLUS DE DIX-HUIT ANS. — Ces enfants, lorsqu'ils sont célibataires, sont, en principe, imposés à leur propre nom. La loi leur offre cependant la possibilité d'être rattachés au foyer fiscal de leurs parents. Cette option est réservée aux enfants qui remplissent l'une des conditions suivantes :

— Etre âgés de moins de vingt et un ans ;
— Etre âgés de moins de vingt-cinq ans pour les étudiants ;
— *Effectuer leur service militaire légal, quel que* soit leur âge.

— *Conditions de l'option pour le rattachement.* — Cette option, annuelle, est irrévocable pour l'année considérée.

● L'option de l'enfant est formulée sur papier libre (voir exemple de demande de rattachement à la page 2 de la notice explicative) ;

● L'accord du parent est considéré comme établi dès lors qu'il a déclaré l'enfant à charge et a joint à sa déclaration l'option pour le rattachement.

Le chef de famille qui accepte le rattachement bénéficie d'une demi-part supplémentaire de quotient familial. Toutefois, l'avantage résultant de cette demi-part est limité à 9 500 francs (en impôt).

● Le rattachement entraine, pour le chef de famille, l'obligation d'inclure dans son revenu imposable les revenus perçus par l'enfant pendant l'année entière.

— CAS DES PARENTS DIVORCES OU SEPARES. — Le rattachement peut être demandé vis-à-vis de l'un ou l'autre des parents. Mais la pension alimentaire que peut verser le parent non bénéficiaire du rattachement n'est pas déductible, alors même qu'elle est servie en exécution d'une décision de justice.

Cependant, l'administration admet que les pensions non déductibles pour l'un des parents ne soient pas imposées entre les mains de l'autre parent ou de l'enfant.

2) — VOS ENFANTS MARIES.

Les enfants mariés ou chargés de famille, lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

— Etre âgés de moins de vingt et un ans ;
— Etre âgés de moins de vingt-cinq ans lorsqu'ils sont étudiants ;
— Sans limite d'âge lorsqu'ils effectuent leur service militaire, peuvent opter pour le rattachement au foyer fiscal des parents.

Ce rattachement présente des caractéristiques particulières.

— Il est global, c'est-à-dire qu'il est applicable même lorsqu'un seul des époux remplit les conditions pour être considéré à charge ;
— Il peut être demandé à la famille de *l'un ou l'autre* des conjoints ;
— L'avantage accordé au parent bénéficiaire de ce rattachement prend la forme *d'un abattement sur le revenu imposable de 9 500 francs par personne prise à charge.*

— *Remarques.* — Le parent non bénéficiaire du rattachement peut, le cas échéant, bénéficier de la *demi-part supplémentaire prévue* en faveur des personnes seules ayant un enfant majeur.

● En cas de mariage en cours d'année d'un enfant âgé de plus de dix-huit ans, un même contribuable ne peut, à la fois, bénéficier d'une majoration du quotient familial et d'un abattement.

3) — VOS ENFANTS INFIRMES.

Le plafonnement à 9 500 francs de l'avantage en impôt afférent à la demi-part de quotient familial n'est pas applicable lorsqu'il s'agit d'un enfant infirme.

4) — VOS ENFANTS EFFECTUANT LEUR SERVICE MILITAIRE.

Le service national au titre de l'aide technique ou de la coopération technique équivaut fiscalement au service militaire.

Eléments du train de vie

Cette rubrique *doit être obligatoirement* remplie ; elle permettra à l'administration fiscale de vérifier si les revenus que vous déclarez sont compatibles avec votre train de vie.

NOUVEAU. — A compter de cette année, une *amende spécifique de 500 F par élément omis* ou par renseignement incomplet ou inexact sera appliquée sauf :

— Si l'infraction est réparée spontanément dans les six mois suivant la date limite de dépôt de la déclaration du revenu global ou dans les trois mois suivant la réception de la première demande de l'administration.

— Et si le contribuable atteste, sous le contrôle de l'administration, n'avoir pas commis depuis au moins quatre ans d'infraction à la déclaration de certains éléments du train de vie.

Page 3 de la déclaration des revenus

Vous n'avez pas à inscrire ici vos investissements en actions, mais en page 4, à la rubrique « charges à déduire ».

1) Revenus des valeurs et capitaux mobiliers

a) Montant brut des revenus de créances, dépôts, cautionnements et comptes courants (ligne S)

Doivent être déclarés sous cette rubrique, lorsqu'ils ne figurent pas dans les recettes provenant de l'exercice d'une profession industrielle, commerciale, artisanale ou agricole (ils seraient alors inclus dans les bénéfices imposables de l'exploitation), les produits, lorsqu'ils ne sont pas explicitement exonérés :

— des créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires, à l'exclusion de celles représentées par des obligations et des effets publics (qui doivent être déclarées à la ligne V) ;
— les dépôts de sommes d'argent à vue ou à échéance fixe ;
— les cautionnements en numéraires ;
— les comptes courants.

Cependant, ne sont pas à déclarer sous cette rubrique les produits qui ont été soumis, soit sur *option du bénéficiaire, soit obligatoirement* au prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu.

C'est le revenu brut diminué des frais qui ont été supportés pour l'acquisition et la conservation de ce revenu qui doit être porté sur cette ligne.

b) Avances, prêts ou acomptes reçus en tant qu'associé de société de capitaux (ligne T)

Il s'agit des sommes mises à la disposition des associés des sociétés de capitaux et qui, sauf preuve contraire, sont considérées comme des revenus distribués. Ces sommes n'ont pas à être déclarées, lorsqu'il peut être prouvé qu'elles représentent un véritable prêt consenti pour une durée déterminée à un taux d'intérêt normal.

c) Revenus de valeurs mobilières (lignes U, V, W et X)

Les revenus des titres de l'emprunt 8,80 % de 1977 ouvrent droit à un abattement spécifique de 1 000 F, en sus de l'abattement général de 3 000 F. Ils sont à porter à la ligne U.

L'abattement de 3 000 F prévu à la ligne V, concerne les intérêts des obligations et bons à long terme revêtant la forme de titres négociables, émis en France et dans les départements d'outre-mer, qu'ils soient cotés ou non en Bourse, et non assortis d'une clause d'indexation (cependant, les intérêts de l'emprunt d'Etat 7 % 1973 — qui comporte un système d'indexation — bénéficient de l'abattement forfaitaire).

L'abattement de 3 000 F de la ligne W est *réservé aux revenus d'actions émises en France.* Il ne concerne que les contribuables dont le revenu imposable n'excède pas 180.000 F.

En dehors des tantièmes, des jetons de présence et des distributions n'ayant pas le caractère de dividendes, les revenus des valeurs mobilières (autres que les obligations) donnent lieu à l'établissement, par l'organisme payeur, d'un « *certificat d'impôt déjà versé au Trésor* » (avoir fiscal).

Vous devez additionner tous les certificats en votre possession. Leur montant est à ajouter, ligne Z, à celui des intérêts des revenus, que ceux-ci ouvrent ou non droit à un avoir fiscal.

2) Revenus fonciers

Si vous avez déclaré des revenus fonciers l'an dernier, les imprimés numéro 2044 (Annexe A) et numéro 2044 bis vous sont adressés directement à votre domicile. Dans le *cas contraire,* vous pouvez vous les procurer auprès des services des impôts ou dans les mairies.

Les revenus des logements dont le propriétaire se réserve la jouissance (résidence principale, *résidence (s) secondaire (s) ne sont pas imposables* à l'impôt sur le revenu.

Ne sont à déclarer ici que les revenus des immeubles *donnés en location* et les revenus dont le contribuable se réserve la jouissance, mais qui *ne sont pas affectés à l'habitation* (terrains non cultivés réservés à la chasse...).

Si vous avez de tels revenus, qu'ils proviennent de la location directe d'un immeuble ou de participations dans les sociétés immobilières non passibles de *l'impôt sur les sociétés* (société de copropriété transparentes, sociétés civiles faisant appel public à l'épargne...), vous devez remplir l'imprimé numéro 2044. Le résultat obtenu, s'il s'agit d'un revenu, est à reporter à la ligne A de la déclaration générale.

Dans la majorité des cas, les déficits fonciers ne peuvent être déduits du revenu global ; ils ne peuvent s'imputer que sur les revenus fonciers des cinq années suivantes.

Ainsi, si vous avez effectué en 1979 des travaux importants dans une maison que vous donnez en location, le déficit qui peut en résulter ne pourra être imputé que sur les bénéfices fonciers que vous réaliserez au cours des années 1980, 1981, 1982, 1983 et 1984. Dans l'hypothèse où ce déficit de 1979 ne serait pas totalement appuré en 1984, le reliquat serait perdu.

Toutefois, pour les immeubles ruraux donnés à bail conformément au statut du fermage, le délai de report est porté à neuf ans.

Par ailleurs, l'imputation des déficits fonciers sur le revenu global est toujours possible en ce qui concerne :

— les opérations groupées de restauration immobilière (opérations poursuivies soit par la commune, soit par une association syndicale de propriétaires, soit par un organisme de rénovation, et dont le programme des travaux est approuvé par le préfet) ;
— les nus-propriétaires ne possédant pas d'autres immeubles donnés en location pour le montant des grosses réparations qu'ils effectuent ;
— les propriétaires de monuments classés monuments historiques, inscrits à l'inventaire supplémentaire ou ayant fait l'objet d'un agrément ministériel.

Des explications très détaillées étant données dans l'annexe *numéro 2044 bis*, nos propres indications sont limitées aux points suivants :

● **Propriétés rurales.**

Les propriétés rurales sont celles qui comprennent soit seulement des terrains non bâtis, soit à la fois des immeubles bâtis et, principalement, des terrains non bâtis (maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, terrain nus cultivés ou non, étangs et lacs, et, éventuellement, carrière à *ciel ouvert et terrains de camping non aménagés* et non gardés).

Bien entendu, ne sont à déclarer au titre des revenus fonciers que les propriétés agricoles données en location. En cas d'exploitation directe par *le propriétaire ou de métayage, l'imposition* est due au titre des bénéfices agricoles.

● **Propriétés urbaines.**

Les propriétés urbaines comprennent non seulement les *immeubles situés dans les villes* mais également les immeubles d'habitation et leurs dépendances situés dans les bourgs et villages des communes rurales.

● **Principales dépenses d'entretien et de réparation déductibles.**

— la réfection des toitures, des planchers, parquets et escaliers.
— le traitement des bois contre les parasites,
— le recrépissage, la réparation, *le ravalement* des murs,
— la réparation des cheminées et des gros murs mitoyens,
— la remise en l'état des boiseries, peintures détériorées lors de gros travaux,
— les honoraires d'architectes relatifs à ces travaux déductibles...

Vous devez pouvoir justifier du montant des dépenses déduites, soit par des factures, soit par tout autre mode de preuve.

3) Revenus des professions non salariées

Sous cette rubrique doivent figurer les résultats (bénéfice ou déficit) des activités suivantes : agriculture, professions industrielles et commerciales, professions non commerciales, rémunérations des gérants et associés.

a) Bénéfices agricoles (colonne A)

Est exploitant agricole tout contribuable (propriétaire exploitant ou fermier) qui tire un revenu régulier de la vente des produits qu'il récolte, *quelles que soient l'importance* et la qualité des terres cultivées, et même s'il exerce à titre principal une autre activité.

Cette catégorie de revenus comprend essentiellement l'exploitation de tous terrains propres à la culture, l'élevage, la production forestière, les champignonnières, les marais salants...

● **Exploitant soumis au régime forfaitaire.**

La détermination du bénéfice forfaitaire unitaire est effectuée par la commission départementale des impôts et publiée au *Journal officiel.* Par ailleurs, le classement de l'exploitation de polyculture est effectué par l'inspecteur des impôts avec le concours de la commission communale des impôts directs. Le résultat de ce classement est affiché en mairie et vous pouvez le contester pendant le délai de quinze jours fixé *pour l'affichage.*

Si vous avez d'autres revenus, vous êtes tenus de souscrire la déclaration générale des revenus dans le délai normal, en inscrivant pour votre revenu agricole une croix dans le cadre de la ligne K, L ou M, *colonne A* (forfait non encore fixé). Lorsque vous posséderez les éléments nécessaires pour calculer le montant de votre bénéfice, vous devrez souscrire une déclaration complémentaire.

● **Exploitant imposé d'après le régime du bénéfice réel.**

Ce régime est applicable soit sur option du contribuable, soit obligatoirement lorsque les recettes de l'exploitation excèdent 500 000 F pendant deux années consécutives.

Le bénéfice réel de l'exploitation agricole est déterminé selon les règles applicables en matière de bénéfices industriels et commerciaux, sous réserve de quelques aménagements.

REMARQUE. — Avant d'opter pour le régime du bénéfice réel, il convient de noter que les déficits d'exploitations agricoles ne peuvent donner lieu à imputation sur le revenu global lorsque le *revenu net d'autres sources* dont dispose le contribuable excède 40 000 F.

FISCALITÉ

b) Bénéfices industriels et commerciaux (colonne B)

En dehors des personnes qui exercent leur activité à titre professionnel, des particuliers peuvent être imposables dans cette catégorie de revenus lorsqu'ils réalisent certaines opérations :

— *Achats et reventes d'immeubles*, soit à titre d'intermédiaire, soit à titre personnel,

— Location d'établissements industriels ou commerciaux munis du matériel ou du mobilier nécessaire à leur exploitation,

— Bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux des entreprises industrielles ou commerciales,

— Loueurs en meublés. Les personnes qui louent ou sous-louent en meublé une ou plusieurs pièces de leur habitation principale sont exonérées de l'impôt sur le revenu pour les produits de cette location à la double condition que les pièces louées constituent pour le locataire sa résidence principale et que le prix de location demeure fixé dans des limites raisonnables (2,5 fois la valeur locative pour les logements soumis à la législation sur les loyers).

● **Imposition au forfait.**

En ce cas, vous avez dû souscrire une déclaration modèle 951 avant le 16 février, à moins que vos deux forfaits (BIC et T.V.A.) ne viennent à renouvellement en 1980, le délai de déclaration *étant alors reporté au 15 avril 1980.*

● **Imposition au régime réel normal ou au régime simplifié.**

Vous devez remplir une déclaration numéro 2031 ou 2033 accompagnée des pièces annexes et reporter sur la déclaration générale le bénéfice ou le déficit constaté.

● **Cas particuliers.**

— Peintres et sculpteurs : les profits réalisés par les peintres et sculpteurs ont le caractère de revenus non commerciaux. Il en est de même des sommes perçues par leurs héritiers pour l'exploitation des moules originaux en vertu d'un contrat conclu avec une galerie d'art, dans des conditions analogues à celles que l'artiste lui-même aurait signées ;

— Les photographes de mode exerçant une profession non commerciale, lorsqu'ils ne sont pas journalistes ;

— Les écrivains et compositeurs sont obligatoirement imposables suivant le régime des *traitements et salaires, dès lors que les droits* d'auteurs qu'ils perçoivent sont intégralement déclarés par des tiers. Par contre, les produits perçus par leurs héritiers sont considérés comme des bénéfices non commerciaux ;

— Inventeurs. L'inventeur qui concède une licence d'exploitation de ses brevets réalise un bénéfice non commercial imposable, sous déduction d'une somme forfaitaire de 30 % représentative de frais.

L'inventeur qui cède ses brevets sans conserver un droit sur eux et sans participer à leur exploitation est exonéré de l'impôt à la condition que la cession soit consentie moyennant le paiement d'une somme fixe. Par contre, il est imposable si la contrepartie de la cession est le paiement de redevances proportionnelles.

Enfin, lorsque la cession porte sur des découvertes ou inventions non couvertes par des brevets, les sommes perçues sont toujours imposables au titre des bénéfices non commerciaux.

> **NOUVEAU. — Par ailleurs, lorsqu'un inventeur expose des frais pour prendre un brevet ou en assurer la maintenance sans percevoir de produits imposables, ou lorsqu'il perçoit des produits inférieurs à ces frais, le déficit correspondant est déductible du revenu global de l'année de la prise du brevet et des neuf années suivantes.**

— *Loueurs en meublés non professionnels.* — Si le montant total des loyers que vous avez perçus en 1979 n'excède pas 21 000 F, vous n'avez pas à produire la déclaration n° 951. Joignez simplement à votre déclaration une note donnant le montant et le lieu de vos locations et portez, colonne D « Revenu des locations en meublé », *le montant brut des recettes.*

> **NOUVEAU. — Pour la première fois, cette année, l'abattement de 50 % avec minimum de 1 500F sera calculé par l'ordinateur.**

— *Adhérents des centres de gestion agréés.* — Les adhérents des centres de gestion agréés, placés de plein droit ou sur option sous un régime réel d'imposition et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 1 915 000 F *(entreprises de ventes de marchandises et agriculteurs)* ou 577 000 F (prestations de services), ou 673 000 F (membres des professions libérales) bénéficient d'un abattement de 20 % de leur bénéfice imposable pour la fraction n'excédant pas 150 000 F et de 10 % au-delà de cette limite, jusqu'à 360 000 F.

c) Modalités de déclaration des revenus non commerciaux

— Déclaration contrôlée (n° 2035). Ce régime est obligatoire pour les titulaires de charges et offices et pour les personnes ayant réalisé en 1979 plus de 175 000 F de recettes brutes (non compris les gains exceptionnels et les honoraires rétrocédés déductibles). Toutefois, les contribuables dont les recettes ont pour la première fois dépassé la limite de 175 000 F en 1979 sont autorisés à demeurer soumis au régime de l'évaluation administrative pour la fixation du bénéfice de cette année.

— Evaluation administrative (n° 2037). Ce régime est applicable aux personnes non soumises obligatoirement (ou qui n'ont pas opté) au régime de la déclaration contrôlée. *La déclaration n° 2037* doit être souscrite par chaque membre du foyer fiscal soumis à ce régime.

— Revenus non commerciaux accessoires : si vous avez des revenus non commerciaux accessoires n'excédant pas, remboursements de frais compris, 12 000 F, et intégralement déclarés par des tiers (partie versante), vous pouvez les porter directement colonne E de la rubrique « Régime du forfait ». Il convient de les inscrire pour leur montant brut.

> **NOUVEAU. — En effet, pour la première fois cette année, l'abattement de 25 % avec minimum de 1 500 F sera calculé par l'ordinateur.**

4) Plus-values

I. — LES IMMEUBLES

Certaines ventes d'immeubles sont exonérées en tout état de cause :

● La résidence principale, pourvu que vous l'ayez occupée pendant au moins cinq ans, ou depuis la date de l'achat, ou que vous soyez contraint de la vendre pour des impératifs d'ordre familial ou professionnel ;

● Dans les mêmes conditions, votre résidence secondaire, si vous n'êtes pas propriétaire de votre résidence principale.

En outre, quand le total des immeubles que vous possédez vaut moins de 400 000 F (plus *100 000 F par enfant à charge, à partir du troisième*), les plus-values immobilières réalisées ne sont pas prises en considération (sauf s'il s'agit d'un terrain à bâtir ou d'un immeuble bâti revendu moins de dix ans après l'achat). De même, sont exonérées *les ventes effectuées par des* retraités non imposables à l'impôt sur le revenu (sous réserve des mêmes exceptions).

Ces différents cas mis à part, les cessions d'immeubles peuvent être classées en trois catégories :

a) Les ventes d'immeubles effectuées moins de deux ans après l'acquisition ;

b) Les achats-ventes effectués dans un délai de dix ans et ayant un caractère spéculatif ;

c) Les autres cessions d'immeubles.

A. — LES VENTES D'IMMEUBLES EFFECTUEES MOINS DE DEUX ANS APRES L'ACQUISITION.

Si vous vendez un immeuble moins de deux ans après l'avoir acquis, sa plus-value est considérée comme un *revenu courant*. Elle est calculée par simple différence entre le prix de vente et le prix d'achat augmenté des frais et est soumise à l'impôt sur le revenu dans les conditions ordinaires.

B. — LES ACHATS - VENTES EFFECTUES DANS UN DELAI DE DIX ANS ET AYANT UN CARACTERE SPECULATIF.

Il *existait déjà, depuis 1963, un régime d'imposition* des achats-reventes d'immeubles effectués dans un délai de dix ans (article 35 A du code général des impôts). Ce régime est maintenu en vigueur, mais ne concerne maintenant que les plus-values à caractère *incontestablement* spéculatif. Il ne s'applique donc pas :

Aux biens hérités, aux biens expropriés (ou vendus à l'amiable après déclaration d'utilité publique prononcée en application de l'ordonnance du 23 octobre 1958), aux terres agricoles, aux immeubles qui, au moment de la vente, ne sont plus la résidence principale du vendeur, mais l'ont été pendant au moins cinq ans, aux immeubles vendus en raison d'une modification de la famille du contribuable (augmentation ou diminution du nombre de personnes vivant au foyer, divorce...), de la survenance d'une invalidité ou d'un départ à la retraite, aux résidences secondaires vendues pour des *raisons* familiales ou professionnelles.

Selon le régime de l'article 35 A, la plue-value est calculée par différence entre le prix de vente et un prix d'achat revalorisé. Cette revalorisation est fixée à 3 % pour chacune des cinq premières années de *possession et à 5 %* pour chacune des cinq années suivantes. En revanche, il n'est pas fait application d'un indice d'érosion monétaire.

La plus-value est ensuite soumise à l'impôt sur le revenu, avec application du système du quotient qui sera exposé plus loin, à propos du régime des autres cessions d'immeubles.

C. — LES AUTRES CESSIONS D'IMMEUBLES.

Les plus-values immobilières qui ne sont imposables selon les critères qui viennent d'être exposés ci-dessus ; elles obéissent aux règles suivantes :

La loi a prévu une exonération : lorsque l'immeuble a été détenu pendant plus de vingt ans, ou lorsqu'il s'agit d'une terre agricole, vendue moins de 5 F le m2 (11 F le m2 dans le cas des cultures fruitières ou maraîchères, 33 F le m2 dans le cas des vignobles à appellation contrôlée), ou encore, lorsque l'immeuble est vendu moins de 30 000 F.

La plus-value est égale à la différence entre le prix de vente et les sommes suivantes : prix d'achat (ou valeur successorale, s'il s'agit d'un bien hérité), frais d'achat ou d'acquisition à titre gratuit, dépenses de construction ou d'agrandissement, dépenses d'amélioration suffisamment importantes pour ne pas présenter le caractère de dépenses locatives (si vous n'avez pas de pièces justificatives pour ces dépenses, elles peuvent être fixées à dire d'expert ou évaluées forfaitairement à 15 % des prix d'acquisition. Pour tenir compte de votre travail personnel, vous pouvez également *déduire forfaitairement une somme égale à 3 fois* le montant des factures de matériaux utilisés), dépenses de voirie imposées par les règles d'urbanisme.

Ces différentes sommes sont actualisées en *fonction de la hausse des prix survenue depuis* lors. Les coefficients d'érosion monétaire applicables sont donnés à la page 3 de la notice explicative *qui correspond à la déclaration* spéciale des plus-values réalisées n° 2049.

La plus-value est *ensuite réduite de 5 % par* année de possession au-delà de la dixième. Par exemple, pour un bien détenu pendant quinze ans, l'abattement est 5 fois 5 %, soit 25 %.

Un abattement de 6 000 F est enfin opéré sur la plus-value ainsi calculée. Celle-ci est ensuite soumise au barème de l'impôt sur le revenu, mais avec application d'un système de quotient destiné à atténuer la progressivité de l'impôt.

EXEMPLE : vous êtes marié et avez deux *enfants, votre revenu courant imposable est de* 80 000 F. Vous réalisez une plus-value nette de 60 000F (après prise en compte de l'érosion monétaire et tous abattements). Cette plus-value est divisée par 5 et ajoutée au revenu courant.

12 000 + 80 000 = 92 000 F.	
— Impôt à payer pour 92 000 F	13 189 F
— Impôt à payer pour 80 000 F	9 789 F
— Impôt relatif au cinquième de la plus-value	*3 400 F*
— Impôt dû pour l'ensemble de la plus-value : 3 400 × 5	17 000 F

● **Cas particulier des expropriés.**

En cas d'expropriation, l'abattement de 6 000 F est porté à 75 000 F.

Les rapatriés d'outre-mer sont assimilés aux expropriés. En effet, la différence entre la valeur des biens perdus et l'indemnité correspondante constitue une moins-value, à concurrence de 75 000 F, sur laquelle peuvent venir s'imputer certaines plus-values.

● **Cas particulier des non-résidents.**

Le barème de l'impôt sur le revenu n'est pas applicable aux personnes n'ayant pas leur domicile réel en France. Si vous êtes dans ce cas et que vous réalisiez une plus-value sur un immeuble situé en France, vous devrez acquitter un prélèvement forfaitaire d'un tiers sur le montant de la plus-value.

Toutefois, la résidence possédée en France par un Français résidant à l'étranger est assimilée à une résidence principale et donc exonérée.

● **Cas particulier des résidences secondaires.**

Deux atténuations particulières sont prévues pour les résidences secondaires :

— les intérêts des dix premières annuités d'emprunt versés sont ajoutés au prix d'acquisition (dans la limite de 7 000 F par an, plus 1 000 F par enfant à charge) ;

— vous avez droit à un abattement supplémentaire de 20 000 F pour vous-même, de 20 000 F pour votre épouse, et de 10 000 F pour chaque enfant vivant ou représenté.

Si vous êtes célibataire, divorcé ou veuf, vous avez droit à un abattement de 30 000 F.

● **Cas particulier des terrains à bâtir.**

Les plus-values réalisées sur des terrains à bâtir sont imposables tant que la durée de possession du terrain n'a pas dépassé trente ans. Par ailleurs, l'abattement par année écoulée au-delà de la dixième est, non pas de 5 %, mais de 3,33 %.

II. — LES MÉTAUX ET OBJETS PRÉCIEUX

A. — OR ET AUTRES METAUX PRECIEUX.

Les ventes par des particuliers sont soumises à une taxe forfaitaire de 4 %, tenant lieu d'imposition de la plus-value. Cette taxe est perçue notamment sur les ventes de lingots et de pièces. Aucune imposition n'est donc applicable en matière d'impôt sur les revenus.

B. — OBJETS PRECIEUX.

En principe, les ventes de bijoux, d'objets d'art et de collection que vous avez effectuées pour un *montant supérieur à 20 000 F ont été soumises à* une taxe forfaitaire de 3 % s'il s'agit d'une transaction privée, et de 2 % s'il s'agit d'une vente publique.

Toutefois, si vous possédiez des pièces suffisantes *pour justifier* de la date et du prix de l'acquisition, vous avez pu, au moment de la vente, opter pour le régime général des plus-values des particuliers (prise en compte de l'érosion monétaire, inclusion de la plus-value dans les bases de l'impôt sur le revenu). Le service des impôts dont vous relevez vous a alors notifié son acceptation. Vous devez donc maintenant remplir la déclaration n° 2049.

III. — LES PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES

Si vous êtes industriel, commerçant, artisan, agriculteur ou inventeur et que votre chiffre d'affaires dépasse la limite du forfait (500 000 F), les plus-values à court terme que vous avez réalisées doivent être incluses dans le revenu courant, tandis que les plus-values à long terme donnent lieu à une taxe de 15 % sur leur montant nominal.

Si vous êtes membres des professions libérales et que vos recettes dépassent la limite de l'évaluation administrative (175 000 F) : le même régime que ci-dessus est applicable, excepté que le taux relatif à vos plus-values à terme est égal à 10 %.

Si vous êtes commerçant, artisan, agriculteur ou membre d'une profession libérale et que vos recettes n'excèdent pas la limite du forfait ou de l'évaluation administrative, vous êtes exonéré pour vos plus-values professionnelles, sauf pour celles réalisées sur la vente de terrains à bâtir si vous avez exercé votre profession pendant moins de cinq ans, ou encore, s'il ne s'agit pas de votre activité principale.

IV. — GAINS NETS EN CAPITAL RÉALISÉS A L'OCCASION DE CESSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES ET DE DROITS SOCIAUX

> **NOUVEAU. — La loi du 5 juillet 1978 a abrogé le régime de taxation des plus-values réalisées lors de la cession de valeurs mobilières institué par la loi du 19 juillet 1976. Elle lui a substitué, à compter du 1er janvier 1979, une taxation des gains nets en capital réalisés, par des personnes physiques, lors de la cession à titre onéreux de valeurs mobilières ou de droits sociaux.**
>
> **C'est donc à l'occasion de la déclaration des revenus de 1979 que cette loi trouve son application pour la première fois.**
>
> **Les explications qui suivent ont pour but de vous permettre de déterminer si vous êtes imposable à ce titre. Dans l'affirmative, vous devez vous procurer et souscrire la déclaration spéciale n° 2874. Une notice détaillée n° 2876 vous donnera toutes explications utiles pour la remplir.**
>
> **● Vous devez remplir cette déclaration n° 2874 et la joindre à la déclaration d'ensemble de vos revenus si vous avez réalisé, au cours de l'année 1979 :**
>
> **— Des opérations spéculatives (opérations prorogées ou conditionnelles) quel que soit leur montant ;**
>
> **— Des opérations au comptant ou au comptant *différé revêtant un caractère habituel, c'est-à-dire* des opérations dont le montant annuel (achats + ventes) excède 1,6 fois la valeur du portefeuille au 31 décembre de l'année précédente et qui comportent au moins 100 000 F *de cessions.***
>
> **— Des cessions importantes de valeurs mobilières inscrites à la cote officielle ou négociées sur le marché hors cote, de droits portant sur ces valeurs, ou de titres représentatifs de telles valeurs (parts de SICAV notamment), c'est-à-dire celles dont le total annuel de ces cessions excède 150 000 F. En cas d'intervention d'un événement exceptionnel dans la situation personnelle, familiale ou professionnelle du contribuable, cette limite de 150 000 F s'apprécie par référence à la moyenne des cessions de l'année 1979 et des années 1978 et 1977.**
>
> **Sont considérés comme événements exceptionnels :**
>
> **— *Le licenciement du contribuable ou de son* conjoint ;**
>
> **— La mise à la retraite du contribuable ou de son conjoint ;**
>
> **— La survenance d'une invalidité affectant le contribuable, son conjoint ou l'un des enfants à charge ;**
>
> **— Le décès du conjoint du contribuable ;**
>
> **— Le divorce ou la séparation de corps ;**
>
> **— Le règlement judiciaire ou la liquidation des biens du contribuable ou de son conjoint ;**
>
> **— La survenance de tout autre événement exceptionnel (cataclysme naturel, par exemple) *revêtant un caractère de gravité tel qu'il* contraigne le contribuable à liquider tout ou partie de son portefeuille.**
>
> **Si vous êtes susceptibles de bénéficier de cette disposition et consécutivement de l'exonération *des gains réalisés sur les cessions* de l'année 1979, bien que ces dernières excèdent 150 000 F, vous devez joindre à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042 une note indiquant le montant des cessions réalisées en 1977, 1978 et 1979 ainsi que la nature et la *date* de l'événement exceptionnel qui motive l'appréciation de la limite par référence aux cessions des trois années.**
>
> **REMARQUE IMPORTANTE. — Lorsque tous les titres que vous possédez ainsi que les membres de votre foyer fiscal sont réunis en un seul compte déposé chez un intermédiaire et lorsque celui-ci détermine lui-même le montant des gains réalisés, il n'y a pas lieu de remplir la présente déclaration. Le gain net se rapportant respectivement aux opérations spéculatives, aux opérations habituelles et aux cessions importantes doit être reporté directement sur la déclaration d'ensemble des revenus n° 2042 à laquelle devra être joint le document fourni par l'intermédiaire.**
>
> **Dans ce cas, l'option afférente au prix d'acquisition des titres acquis le 1er janvier 1979 devra être exprimée dans une note jointe à la déclaration n° 2042, à moins que l'intermédiaire n'ait prévu de la faire figurer sur le document qu'il vous a adressé.**
>
> **Dans l'hypothèse où les titres sont déposés chez plusieurs intermédiaires qui déterminent eux-mêmes le montant des gains réalisés, la présente déclaration n° 2874 devra être déposée, mais vous n'aurez pas à fournir les indications relatives à la détermination du gain net. Seule la première page de l'imprimé et le cadre E de la dernière page seront remplis, les documents fournis par les intermédiaires seront alors insérés dans la présente déclaration.**
>
> **Cette déclaration spéciale devra également être souscrite chaque fois que le résultat annuel se traduit par une perte reportable sur les gains de même nature des cinq années suivantes ; toutefois, lorsque vous êtes dispensé d'établir la déclaration spéciale, vous devez vous borner à mentionner la perte reportable sur la déclaration n° 2042.**

Page 4 de la déclaration des revenus

5) Traitements et salaires

● *Total des salaires.*

Si vous ne percevez que des salaires qui ne donnent pas lieu à un abattement spécial, vous n'avez que cette colonne à remplir, la *déduction* de 10 % étant, comme les années précédentes, calculée et déduite directement par l'ordinateur.

Le minimum de déduction pour frais professionnels est de 1 800 F, sans toutefois pouvoir excéder le montant brut des salaires encaissés. Ce minimum est applicable, outre à vous-même et à votre conjoint, aux salaires perçus par vos enfants à charge.

● **Cas particuliers et exonérations.**

> **NOUVEAU. — ASSISTANTES MATERNELLES. — Le revenu brut à retenir pour le calcul de l'impôt est égal à la différence entre, d'une part, le total des sommes encaissées tant à titre de rémunération que d'indemnités pour l'entretien et l'hébergement des enfants et, d'autre part, une somme égale à quatre fois (trois fois auparavant) le montant horaire du salaire minimum de croissance, par jour et par enfant, lorsqu'il s'agit d'un enfant handicapé, malade ou inadapté.**

Cette *dernière* somme reste égale à trois fois le SMIC pour les autres enfants.

— *Exonération des salaires versés aux apprentis.* — Les salaires versés aux apprentis munis d'un contrat régulier d'apprentissage sont exonérés d'impôt sur le revenu pour la fraction nette de frais professionnels n'excédant pas 18 600 F.

Cette disposition s'applique à l'apprenti personnellement imposable ou au chef de famille qui l'a à sa charge.

— *Agents d'assurances.* — Leur activité relève en principe des bénéfices non commerciaux ; cependant le régime fiscal des salariés leur est applicable dès lors que leurs revenus proviennent des commissions versées par les compagnies d'assurances *qu'ils représentent* et sont intégralement déclarés par des tiers (en l'occurrence, les compagnies d'assurances précitées).

— *Service national.* — La perception de l'impôt sur le revenu pour les jeunes gens salariés est *suspendue pendant la durée du temps légal de leur service national.* Il ne s'agit pas d'une exonération, mais d'un report de paiement qui n'enlève pas la possibilité de demander une remise totale ou partielle de l'impôt auprès du service des impôts *compétent.*

— *Conjoint du chef d'entreprise.* — La rémunération du conjoint du chef d'entreprise présente le caractère de salaire lorsque, correspondant à un travail effectif, les époux sont mariés sous un régime de séparation de biens. Dans le cas contraire, *les sommes* versées au conjoint n'ont le caractère de salaire que dans la limite annuelle de 13 500 F.

> **NOUVEAU. — Ce plafond de 13 500 F est porté à 15 900 F pour les adhérents des centres et associations de gestion pour l'imposition des revenus de 1979.**

— *Etudiants.* — En dehors des indemnités de stages des élèves des écoles techniques, qui sont exonérées, les rémunérations perçues par les étudiants qui travaillent pendant la période des congés scolaires sont imposables selon les règles du droit commun, compte tenu d'un abattement de 1 800 F à titre de frais professionnels en ce qui concerne les traitements et salaires.

— *Etudiants hospitaliers.* — Ceux-ci sont considérés comme des salariés, mais l'administration n'exige pas une justification détaillée de leurs dépenses réelles dès lors que leur montant n'excède *pas 1 800 F* et que les intéressés ne font pas l'objet d'une imposition distincte de celle de leurs parents. Quant aux externes des hôpitaux, les rémunérations et allocations qu'ils perçoivent n'ont pas le caractère de bourses d'études et sont donc imposables à l'impôt sur le revenu.

— *Allocations de chômage partiel.* — Le chômage partiel ne donne lieu à indemnisation que si la durée du travail est abaissée au-dessous du minimum légal de quarante heures et que cette *situation* résulte de la conjoncture économique, de difficultés d'approvisionnement en énergie ou en matières premières ou d'un sinistre. (La suppression d'heures supplémentaires ne donne pas lieu, en règle générale, à compensation financière. Lorsqu'un *accord d'entreprise prévoit cette indemnisation*, les sommes correspondantes sont assimilées à des salaires et imposées dans les mêmes conditions que ces derniers).

L'indemnisation des travailleurs placés dans cette *situation revêt la forme de deux sortes* d'indemnisation dont le sort fiscal est le suivant :

— Allocation publique de chômage partiel : elle est exonérée de l'impôt sur le revenu,

— Allocation conventionnelle de chômage partiel : elle ne présente pas le caractère d'une allocation d'assistance et est imposable intégralement (y compris la fraction remboursée par l'Etat à l'employeur). Les salariés qui peuvent prétendre à un abattement spécial pour frais professionnels — en sus de l'abattement de 10 % — ne sont pas autorisés à en tenir compte pour ces allocations, puisqu'elles n'ont pas, par définition, pour contrepartie l'exercice effectif d'une activité professionnelle.

FISCALITÉ

— *Primes de vacances versées par les caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics.* — Les caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics versent annuellement aux salariés des entreprises adhérentes, en sus de l'indemnité légale de congé payé, une prime de vacances et, éventuellement, une indemnité supplémentaire d'ancienneté. Elles assurent, en outre, le paiement d'indemnités compensatrices de congé payé aux ayants droit de travailleurs décédés avant d'avoir pris leur congé.

Ces primes et indemnités constituent des revenus imposables dans la catégorie des traitements et salaires.

— *Indemnité de départ à la retraite.* — Elle est exonorée dans la limite de 10 000 F. Le surplus est imposable mais peut donner lieu à échelonnement sur l'année de perception (1979) et les quatre années antérieures (1978, 1977, 1976 et 1975).

— *Indemnité de licenciement.* — Elle est exonérée lorsqu'elle présente le caractère de dommages-intérêts, ainsi que l'indemnité spéciale qui s'y ajoute lorsque le délai-congé n'est que d'un mois, ainsi que celle qui s'y ajoute en cas de licenciement pour une cause autre que réelle et sérieuse par décision du tribunal. Par contre, le salaire correspondant au délai-congé est imposable.

— *Délai-congé.* — Lorsque le délai-congé se répartit sur plus d'une année civile, l'indemnité compensatrice due en application du code du travail peut, pour l'établissement de l'impôt sur le revenu, être déclarée par le contribuable en plusieurs fractions correspondant respectivement à la part de l'indemnité afférente à chacune des années considérées.

Exemple : licencié le 1er décembre 1979 et percevant une indemnité compensatrice de délai-congé de six mois, le contribuable, s'il opte pour cette possibilité, pourra rattacher :

— à ses revenus de 1979, la fraction de l'indemnité afférente au mois de décembre 1979 (soit un mois) ;

— à ses revenus de 1980, la fraction de l'indemnité afférente aux mois de janvier à mai 1980 (soit *cinq mois*).

— *Indemnités de rupture de contrat.* — Dans un arrêt du 19 mai 1976, le Conseil d'Etat a jugé le cas suivant : salarié engagé par un contrat conclu pour une période déterminée et prévoyant que chaque partie pourra rompre son engagement avant la date normale d'expiration et sans préavis, à charge par elle de payer à l'autre, à titre d'indemnité, une somme égale à une année de rémunération.

La rupture du contrat étant intervenue effectivement avant le terme fixé et sans préavis, la somme représentant une année d'appointements que l'employeur a, en exécution du contrat, versée à l'intéressé doit être regardée comme constituant des dommages-intérêts non imposables destinés à réparer un préjudice autre qu'une simple perte de salaires.

— *Indemnités représentatives d'avantages en nature.* — Les indemnités représentatives d'avantages en nature qui compensent pour certains salariés les avantages en nature auxquels ils pourraient prétendre en vertu de dispositions légales, contractuelles ou statutaires (logement, prestations accessoires, fournitures de combustible...) doivent être soumises à l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que les avantages qu'elles remplacent. Telle est le cas notamment de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

De même, les avantages en nature accordés par un employeur aux anciens membres de son personnel retraités (maintien d'un logement de fonction par exemple) constituent un complément de pension imposable.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES EN CAS DE MALADIE

NOUVEAU. — Les indemnités journalières versées depuis le 1er janvier 1979 par les organismes de Sécurité sociale et de la Mutualité sociale agricole ou pour leur compte sont soumises à l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que les salaires. Toutefois ces indemnités sont exonérées si votre revenu global n'excède pas la deuxième tranche du barème *(18 250 F)*.

En outre, sont exonérées les indemnités versées :

— Aux victimes d'accidents du travail ;

— Aux femmes pendant leur congé de maternité ;

— Aux assurés reconnus atteints d'une maladie comportant un traitement prolongé et des soins particulièrement coûteux.

Par ailleurs, les rémunérations qu'une entreprise verse en sus des prestations journalières de Sécurité sociale sont imposables. Il en est de même si ces sommes sont payées par l'intermédiaire du comité d'entreprise ou versées par un organisme de retraite ou d'assurance directement au bénéficiaire pour le compte de l'employeur.

Enfin, lorsqu'un salarié se couvre personnellement du risque de perte de salaires en cas de maladie, auprès d'une compagnie d'assurances, les primes versées ne sont pas déductibles. Corrélativement, les sommes reçues en exécution du contrat ne sont pas imposables.

● **Frais réels justifiés.**

Vous avez la possibilité, si vous estimez que la déduction forfaitaire pour frais de 10 % est insuffisante eu égard aux frais que vous avez engagés au cours de l'année 1979, de demander à ce que vos frais réels soit retenus, à la condition de fournir les justifications nécessaires. Mais vous devez alors comprendre dans votre rémunération brute les indemnités pour frais qui ont pu vous être allouées par votre employeur.

● **Frais d'études et d'examens.**

Les frais d'études et d'examens sont déductibles à titre de dépenses professionnelles lorsque les diplômes recherchés sont de nature à permettre l'exercice normal de la profession ou l'amélioration de la situation. (Préparation d'une licence par un instituteur, d'une thèse ou de l'agrégation par un professeur, inscription dans une faculté par un fonctionnaire en vue de bénéficier d'avantages de carrière, dépenses supportées par un employé pour suivre des cours lui permettant de se perfectionner dans son métier...).

● **Frais de transport du domicile au lieu de travail.**

La déduction des frais de transport du domicile au lieu de travail est admise lorsque le maintien du domicile dans un lieu différent du lieu de travail ne présente pas un caractère anormal. C'est ainsi que, compte tenu des difficultés existant dans les grandes villes, il est admis que les salariés habitant en banlieue puissent déduire, dans le cadre des frais réels, leurs frais de transport.

Pour l'appréciation du caractère normal ou non de la distance, sont pris en considération, non seulement l'étendue et la configuration de l'agglomération où se trouvent le domicile et le lieu du travail, mais aussi les conditions de vie concrètes du contribuable et de sa famille, eu égard aux ressources du foyer, et notamment l'état de santé des intéressés ; les problèmes de scolarisation des enfants ; la localisation différente du travail de chacun des époux ; les écarts du coût du logement, selon qu'il est situé dans l'agglomération ou la périphérie ; les conséquences d'un changement d'emploi temporaire ou, le cas échéant, définitif.

Il s'ensuit que, dans le cas où le contribuable réside dans un lieu éloigné de celui de son travail, il lui appartient d'établir que cette circonstance n'a pas un caractère anormal, compte tenu du lieu où il exerce son activité et des circonstances propres à son cas particulier.

DEDUCTIONS SUPPLEMENTAIRES

L'exercice de certaines professions ouvre droit à une déduction supplémentaire pour frais professionnels. Vous devez indiquer ici le montant de votre revenu qui y correspond ainsi que le taux admis.

Cette déduction est limitée par la loi à 40 000 F.

PENSIONS, RETRAITES ET RENTES VIAGERES A TITRE GRATUIT

Il faut entendre par rente viagère à titre gratuit, celle dont le paiement n'est pas effectué en contrepartie du versement d'un capital en argent ou de l'aliénation d'un bien meuble ou immeuble.

● **Principales exonérations.**

Sont exonérées de l'impôt sur le revenu : l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les pensions servies au titre de l'assurance vieillesse des salariés sous certaines conditions, l'allocation supplémentaire allouée par le Fonds national de solidarité, les rentes viagères servies à titre de dommages-intérêts en vertu d'une condamnation judiciaire pour la réparation d'un préjudice corporel entraînant une incapacité permanente totale, les pensions et les rentes d'accident du travail ou de maladies professionnelles.

ABATTEMENT DE 10 % SUR LE MONTANT DES PENSIONS ET RETRAITES

NOUVEAU. — L'abattement de 10 % sur le montant des retraites et pensions ne peut dépasser un certain plafond qui, jusqu'à présent, était fixé par foyer.

Désormais, le plafond s'appliquera au montant des pensions ou retraites perçu par chaque pensionné ou retraité membre du foyer (chef de famille, conjoint, personnes à charge).

En outre, ce plafond qui était fixé à 6 000 F en 1978 est relevé à 6 700 F pour l'imposition des revenus de 1979.

— *Revenus ouvrant droit à l'abattement de 10 %.* — Pensions de vieillesse et de retraite : pensions servies par le régime général de la Sécurité sociale ou par les autres régimes, par les régimes complémentaires de retraite et de prévoyance, pensions des fonctionnaires civils et militaires.

— Pensions d'invalidité.

— Pensions alimentaires ou assimilées (rentes versées en cas de divorce) servies en exécution des obligations résultant des dispositions du code civil.

Autres revenus à forme de pensions : garantie de ressources servie par les ASSEDIC aux travailleurs en pré-retraite, ou à ceux qui cessent volontairement leur activité professionnelle dans les conditions prévues par l'accord interprofessionnel du 13 juin 1977 ; allocations servies par les entreprises en vertu d'accords particuliers ou de conventions collectives à leurs salariés qui acceptent de cesser leur activité avant l'âge normal de départ à la retraite.

— Rentes constituées à titre gratuit dont le régime d'imposition est identique à celui des pensions.

En revanche, l'abattement de 10 % n'est pas applicable aux rentes viagères constituées à titre onéreux qui ne sont imposables que pour une fraction de leur montant variable selon l'âge du crédirentier au moment de l'entrée en jouissance de la rente et le montant de celle-ci.

● **Modalités d'application.**

— L'abattement de 10 % constitue un abattement spécifique destiné à alléger la charge fiscale des titulaires de pensions ou de retraites. Il ne revêt donc pas le caractère d'une déduction pour frais professionnels.

— Cet abattement s'applique sur le *montant brut* des pensions ou retraites après déduction, le cas échéant, des cotisations sociales incombant obligatoirement au pensionné et des dépenses effectuées en vue de l'acquisition du revenu (frais d'encaissement, par exemple), mais avant imputation de l'abattement de 20 %.

RENTES VIAGERES A TITRE ONEREUX

Ces rentes ne sont retenues dans le revenu imposable que pour une fraction de leur montant déterminé d'après l'âge du bénéficiaire lors de l'entrée en jouissance. 70 % si l'intéressé avait moins de 50 ans, 50 % (de 50 à 59 ans), 40 % (de 60 à 69 ans) et 30 % s'il avait plus de 69 ans.

6) Charges à déduire

Seules les charges payées en 1979 sont déductibles (sauf cas particulier des dépenses de ravalement et des dépenses en vue d'économiser l'énergie exposées pour l'habitation principale).

a) *Déduction des frais de garde des enfants âgés de moins de quatre ans au 31 décembre 1979.*

Cette déduction est limitée selon les modalités suivantes : sous réserve que leur revenu imposable soit inférieur à 125 200 F, les contribuables célibataires, veufs, divorcés ou séparés peuvent déduire de leurs revenus professionnels les dépenses qu'ils ont engagées en 1979, *pour la garde de leurs enfants à charge* âgés de moins de quatre ans au 31 décembre 1979. Cette déduction est toutefois limitée à 3 000 F par enfant sans pouvoir excéder le montant imposable des revenus professionnels.

Si vous êtes étudiant (e) et que vous demandez le rattachement au foyer fiscal de votre père, celui-ci ne pourra déduire les frais de garde de ses revenus, la déduction globale de 9 500 F tenant compte de cette catégorie de frais.

Cas des contribuables qui se sont mariés, se sont séparés ou sont devenus veufs au cours de l'année 1979 : Si vous êtes dans ce cas, vous ne pouvez pas, en principe, bénéficier de cette déduction, puisque vous êtes considérés normalement comme mariés pour le calcul de votre impôt de 1979. Toutefois, si vous y avez avantage, vous pouvez vous déclarer comme célibataire, divorcé, séparé ou veuf en cochant la case C, D ou V du cadre II de la deuxième page de votre déclaration et en remplissant les paragraphes III « charges de famille » (2e page) et 6 « charges à déduire » (4e page) en indiquant le nombre d'enfants remplissant les conditions et le montant des sommes versées à la gardienne ou à la nourrice.

b) *Déductions afférentes à l'habitation principale.*

Elles sont déductibles dans la limite globale de *7 000 F plus 1 000 F par enfant à charge.*

● **Intérêts des emprunts.**

Si vous êtes propriétaire, vous pouvez déduire les dix premières annuités des intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition, la construction, ou les grosses réparations de votre *habitation principale.*

● **Dépenses de ravalement.**

Ces dépenses sont déductibles une seule fois pour un immeuble, et doivent être imputées sur la seule année 1979. Cependant, si vous ne devez régler le solde de ces *frais* qu'en 1980, vous pouvez attendre la déclaration de vos revenus de l'année prochaine pour déduire l'intégralité des sommes versées (en 1979 et 1980).

Remarques. — Si vous n'habitez pas encore ce local, vous devez prendre l'engagement, par lettre jointe, de l'occuper avant le 1er janvier de la troisième année suivant celle de la conclusion du prêt ou du paiement des dépenses de ravalement.

— Par enfant à charge, il s'agit de ceux qui entrent dans le quotient familial, mais aussi des enfants mariés. Ainsi, un contribuable ayant un fils mineur et un fils marié ayant lui-même une fille (et ayant demandé son rattachement) pourra effectuer la déduction dans la limite de 7 000 F + 4 000 F (ses deux fils, sa belle-fille, sa petite fille).

— La déduction des intérêts ou des frais de ravalement est possible, en cas de changement de domicile, même si vous aviez déjà bénéficié des mêmes avantages lors de l'acquisition de votre précédente habitation principale.

c) *Dépenses effectuées pour économiser le chauffage.*

● *Conditions et limites dans lesquelles la déduction est autorisée.*

— La déduction concerne tous les contribuables, quelle que soit leur qualité : propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit, et ne concerne que l'habitation principale, à la condition qu'elle ait été construite *avant le 1er juillet 1975* (ou ayant fait, avant cette date, soit une demande de permis de construire, soit une déclaration préalable de travaux).

— La limite de 7 000 F + 1 000 F par personne à charge visée ci-dessus est applicable aux dépenses d'économie d'énergie : c'est-à-dire que, si vous désirez déduire les trois types de dépenses, elles ne pourront, globalement, dépasser cette limite.

— Les dépenses peuvent être échelonnées sur plusieurs années consécutives ou non et peuvent être déduites au titre de chacune de ces années, sans que cet échelonnement puisse avoir pour effet d'augmenter le total des dépenses déductibles.

● **Les dépenses à prendre en considération.**

— Dépenses destinées à l'amélioration de l'isolation thermique.

Les dépenses déductibles du revenu concernent l'achat et la pose de doubles vitres et doubles fenêtres, de châssis à étanchéité renforcée, de joints métalliques, de matériaux isolants (laines de verre, liège, mousses de polystyrène, de polyéthylène...) à condition que ces matériaux soient d'une épaisseur d'au moins 3 cm et qu'ils soient appliqués sur les parois intérieures ou extérieures des façades et pignons, les plafonds sous combles et sous terrasses, les planchers sur sous-sol ou caves ou les canalisations et réservoirs d'eau chaude et d'air chaud.

— Dépenses relatives à la mesure et à la régulation du chauffage.

Il s'agit notamment de l'achat et de la pose de système de régulation par thermostats d'ambiance ou par sondes extérieures ; d'horloges de programmation, de robinets thermostatiques, de compteurs de calories... Les autres dépenses ne peuvent être déduites et notamment les travaux annexes aux travaux ci-dessus et les dépenses de réglage et d'entretien des installations de chauffage.

— Remplacement de chaudières.

Sont déductibles les dépenses concernant les travaux suivants : remplacement d'une chaudière à fuel usagée par une chaudière neuve de puissance au plus égale à l'ancienne, fonctionnant exclusivement au fuel, au gaz, au charbon, au bois ou encore fonctionnant à la fois au charbon ou au bois ; ou par des appareils captant l'énergie solaire ; installation d'appareils de chauffage d'appoint fonctionnant à l'énergie solaire ; quote-part du contribuable dans le coût des installations utilisant l'énergie géothermique. (A titre de règle pratique, un appareil est considéré comme usagé lorsqu'il est en service depuis cinq ans au moins.)

Remarque : une note détaillée consacrée aux dépenses de cette nature sera délivrée aux contribuables intéressés, par les services fiscaux (bureaux d'impôts locaux auxquels les déclarations de revenus sont adressées).

d) *La détaxation du revenu investi en actions.*

Les indications suivantes doivent vous permettre de déterminer si vous pouvez pratiquer une déduction au titre de vos achats d'actions de sociétés françaises ou de valeurs assimilées au cours de l'année 1979. Dans l'affirmative, procurez-vous la notice explicative spéciale éditée par l'administration fiscale, auprès du service des impôts dont vous relevez (l'adresse figure sur la déclaration d'ensemble n° 2 042 qui vous a été adressée).

QUELLE DEDUCTION EST POSSIBLE ?

Vous pouvez déduire de votre revenu imposable les sommes consacrées par vous-même, votre conjoint ou les personnes à votre charge à de nouveaux achats d'actions de sociétés françaises ou de valeurs assimilées. Cette déduction porte sur l'excédent des acquisitions sur les cessions réalisé au cours de l'année 1979.

Toutefois, si vous avez cédé de telles valeurs après le 1er juin 1978, la déduction est limitée au montant de l'excédent des acquisitions sur les cessions réalisé depuis cette date.

Elle est limitée à 5 000 F : cette somme est augmentée de 500 F pour chacun des deux premiers enfants à charge et de 1 000 F par enfant à partir du troisième.

CUMULS POSSIBLES AVEC LES AUTRES EXONERATIONS PREVUES POUR L'EPARGNE

— Abattement de 3 000 F sur les revenus d'obligations, sans limitation.

— Abattement de 3 000 F sur les dividendes. Le cumul est admis ici dans la limite d'un total de 3 000 F.

Exemples :

— Si vous demandez au titre du revenu investi en actions une déduction égale ou supérieure à 3 000 F, aucun abattement ne sera effectué pour l'imposition des dividendes que vous aurez éventuellement perçus.

— Si vous demander à bénéficier de la détaxation pour une somme inférieure à 3 000 F, l'abattement sur les dividendes sera accordé, s'il y a lieu, pour une somme égale à la différence entre 3 000 F et le montant de la déduction demandée.

— Quant à l'acquisition de valeurs dans le cadre d'un engagement d'épargne à long terme, elle ne peut donner lieu à détaxation que si vous renoncez à l'exonération liée à cet engagement. La renonciation doit être adressée par écrit, avant le 31 décembre de l'année d'imposition, à *l'établissement chargé de la tenue du compte* ; elle n'entraîne pas l'annulation du contrat.

Bien entendu, vous pouvez toujours bénéficier de la détaxation pour les acquisitions de valeurs réalisées en dehors de votre engagement d'épargne.

● **OPERATIONS OUVRANT DROIT A DEDUCTION DES REVENUS DE 1979.**

— Achats ou souscriptions d'actions de sociétés françaises dont les titres sont inscrits à la cote officielle ou au compartiment spécial du hors-cote des bourses françaises de valeurs (les certificats pétroliers sont assimilés à des actions) ;

— Achats ou souscriptions d'actions de sociétés françaises dont les titres sont traités au hors-cote et qui sont inscrites sur une liste publiée par arrêté (la liste applicable aux opérations réalisées en 1979 a été publiée au *Journal officiel* du 15 décembre 1978, page 4187).

— *Achats de droits ou bons de souscription* ou d'attribution se rapportant à ces actions.

— Acquisition d'actions de sociétés à capital variable (Sicav), lorsque ces sociétés se sont engagées à employer plus de 60 % de leur actif en valeurs et droits indiqués ci-dessus.

— Achats de parts de fonds communs de placement, lorsque le règlement du fonds prévoit que plus de 75 % de l'actif doit être employé en valeurs et droits ci-dessus.

— Souscription en numéraire d'actions de sociétés anonymes ou en commandite par actions dont les titres ne sont pas cotés en bourse, ainsi que de parts de sociétés à responsabilité limitée.

● **CONDITIONS A REMPLIR.**

Les achats d'actions ou souscriptions des valeurs doivent être effectués par l'entremise d'un intermédiaire agréé (banque, agent de change, etc.), qui conserve ensuite les titres en dépôt. Pour les souscriptions d'actions de sociétés non cotées ou de parts de sociétés à responsabilité limitée, la société peut jouer le rôle d'intermédiaire agréé. D'autre part, le souscripteur doit indiquer à la société qu'il entend bénéficier de la détaxation à raison de cette opération.

Les valeurs concernées et détenues par les membres de votre foyer antérieurement à la date de la première acquisition pour laquelle vous entendez bénéficier de la détaxation doivent être déposées chez un intermédiaire agréé au plus tard le jour de cette acquisition.

Pour les déductions opérées, l'obligation de dépôt subsiste jusqu'à la fin de la quatrième année suivant celle au titre de laquelle une première déduction a été pratiquée (1983 pour un achat effectué en 1979). Cette obligation ne fait pas obstacle à la possibilité de vendre des valeurs notamment pour en acheter d'autres dans le champ d'application de la loi.

Vous pouvez également vendre des valeurs pour vous procurer des disponibilités, mais dans ce cas, et sauf licenciement, invalidité ou décès, les sommes désinvesties *devront* être rajoutées au revenu imposable de l'année au cours de laquelle les valeurs auront été cédées. Cette réintégration sera limitée au montant des déductions opérées au titre des quatre années antérieures.

● **PIECES A JOINDRE A VOTRE DECLARATION.**

Pour bénéficier de la *détaxation*, vous devez joindre à votre déclaration de revenus :

— La liste des intermédiaires agréés ou des sociétés dépositaires des valeurs.

— Les états annuels remis par ces intermédiaires ou sociétés.

● *Vous demandez pour la première fois à bénéficier de la détaxation.*

Vous devez :

— Calculer l'excédent net des acquisitions et le reporter sur la ligne V de la déclaration des revenus.

— Joindre à votre déclaration les listes et états annuels indiqués ci-dessus.

— Mentionner dans la case prévue dans la déclaration le nombre de ces intermédiaires et sociétés dépositaires (si plusieurs comptes sont ouverts chez un même intermédiaire, indiquez les numéros de ces comptes sur une note annexe).

● *Vous avez bénéficié de la détaxation sur vos revenus de 1978 et vous avez procédé à des acquisitions ou des cessions en 1979.*

Vous devez :

— Joindre à votre déclaration les listes et états annuels indiqués ci-dessus ;

— Déterminer le solde des acquisitions et des cessions réalisées en 1979 par vous-même, votre conjoint et les personnes à votre charge.

— Si un excédent d'investissement apparaît, vous pouvez bénéficier d'une déduction. Reportez alors le chiffre obtenu sur la ligne V de la déclaration.

— Si un excédent des cessions sur les acquisitions apparaît, vous devez ajouter cette somme à votre revenu imposable, ligne W de la déclaration.

● *Vous avez bénéficié de la détaxation sur vos revenus de 1978 et vous n'avez réalisé aucune acquisition ou cession en 1979.*

Vous devez :

— Joindre à votre déclaration de revenus les états annuels reçus des intermédiaires agréés et sociétés dépositaires des valeurs appartenant aux membres du foyer.

— Mentionner dans la case prévue au bas de la quatrième page de la déclaration le nombre de ces intermédiaires.

e) *Pensions alimentaires.*

Sont déductibles les pensions alimentaires versées aux ascendants et descendants en vertu de l'obligation alimentaire éditée par le code civil (à la condition de correspondre aux besoins de celui qui reçoit et aux ressources de celui qui donne).

Cependant, les pensions versées aux enfants majeurs, même étudiants, ne sont pas déductibles.

Par ailleurs, si vous vous acquittez en nature de l'obligation alimentaire en recueillant sous votre toit un de vos ascendants dans le besoin, vous pouvez déduire de votre revenu global, sans avoir à fournir de justification, une somme correspondant à l'évaluation forfaitaire des avantages en nature retenue pour le calcul des cotisations de Sécurité sociale. En 1979, cette évaluation s'élève à : 15,84 F par jour pour la nourriture et 158,40 F par mois pour le logement. Ainsi, la somme déductible des revenus de 1979 s'élève, pour toute l'année, à 7 685 F par ascendant.

● **LA DEDUCTIBILITE DES RENTES EN CAPITAL PREVUES EN CAS DE DIVORCE.**

La pension alimentaire due en cas de divorce, pour l'entretien d'un enfant, peut être remplacée, en tout ou partie, par le versement d'une somme d'argent entre les mains d'un organisme accrédité chargé, en contrepartie, de verser à l'enfant une rente indexée.

Si vous avez choisi de vous libérer de votre obligation alimentaire par la constitution d'une rente, vous pouvez déduire une somme égale au montant du capital versé divisé par le nombre d'années au cours desquelles la rente doit être servie.

Comme pour les pensions alimentaires, la déduction, qui ne peut excéder 18 000 F par an pour un même enfant, n'est plus autorisée lorsque l'enfant atteint l'âge de dix-huit ans, cette limitation n'étant toutefois pas applicable pour un enfant infirme.

A la déclaration des revenus, vous devez joindre, la première fois que vous pratiquez cette déduction, une attestation délivrée par l'orga-

Comment calcul
votre impôt

I. — Comm

II. — Comm

FISCALITÉ

nisme accrédité chargé du versement de la rente, *comportant les indications suivantes :*

— Votre identité et votre adresse.

— Identité, adresse, date et lieu de naissance de votre *enfant bénéficiaire de la rente.*

— Identité et adresse de votre ex-conjoint qui a la garde de votre enfants.

— Montant du *capital versé et date du* versement.

— Dates du point de départ et du terme du service de la rente.

Cette attestation est destinée à vous éviter de recevoir ultérieurement des demandes de renseignements de la part de l'administration fiscale.

● PENSION ALIMENTAIRE VERSEE A UN ENFANT CHOMEUR DE PLUS DE VINGT-CINQ ANS.

Les dépenses exposées pour l'entretien d'enfants âgés de plus de vingt-cinq ans en chômage sont déductibles du revenu global, dans la mesure où elles procèdent de l'obligation alimentaire définie par les articles 205 et suivants du code civil. Bien entendu, pour l'appréciation des besoins de l'enfant et de la dette alimentaire des parents, il convient de prendre en considération l'ensemble des ressources de l'enfant, y compris, par conséquent, les aides ou allocations versées *pour chômage.*

f) Versements à des œuvres d'intérêt général.

Sont déductibles, dans la limite de 1,5 % du revenu net, les sommes versées à la Fondation de France (ligne M) et *dans la limite de 1 %* celles versées au profit des autres œuvres d'intérêt général (ligne N). La déduction totale ne peut excéder 1,5 % du revenu net.

g) Primes d'assurance-vie.

— *Contrats d'assurance dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine.*

Lorsque ces contrats comportent la garantie d'un capital en cas de vie et sont d'une durée effective au moins égale à dix ans, ou bien comportent la garantie d'une rente viagère avec jouissance effectivement différée d'au moins dix ans, leurs primes sont déductibles du revenu imposable du souscripteur, quelle que soit la date de la souscription, dans la limite de 3 250 F, majorée de 600 F par enfant à charge. Ces limites s'appliquent à l'ensemble des contrats *souscrits par les membres d'un même foyer fiscal.*

Les primes afférentes aux contrats d'assurance souscrits au profit d'enfants infirmes sont déductibles dans la même limite.

Par ailleurs sont assimilés aux contrats d'assurance, en cas de vie, les contrats d'assurance mixtes ou combinés sur la vie, les contrats d'assurance décès-vie entière, les opérations de prévoyance collective, ainsi que les versements opérés dans le cadre des livrets de la Caisse nationale de prévoyance.

— *Contrats d'assurance décès.*

Pour ces contrats conclus entre le 1er juillet 1957 et le 31 décembre 1958 qui garantissent en cas de décès le versement de capitaux aux conjoints, ascendants ou descendants de l'assuré, les primes sont déductibles dans la limite de 10 % du revenu net avec un maximum de 400 F plus 100 F par enfants à charge.

REVENUS ENCAISSES HORS DE FRANCE

Après avoir rempli l'annexe B n° 2 047, reportez ces revenus sur votre déclaration *d'ensemble sous la rubrique correspondant* à leur nature, en les ajoutant éventuellement à vos autres revenus.

Si ces revenus ont été encaissés en monnaie étrangère, ils doivent être déclarés pour leur contre-valeur en francs français, calculée d'après le cours du change à Paris le jour de l'encaissement.

Comment calculer votre impôt

Les principaux changements par rapport à l'an dernier portent sur les points suivants :

1. - Le barème a été modifié :

— les limites des deux premières tranches sont relevées de 10 % ;

— les limites de la troisième et de la quatrième tranche sont relevées de 9 % ;

— les limites des cinquième, sixième, septième et huitième tranches sont relevées de 8 % :

— les limites des neuvième et dixième tranches sont relevées de 4 % ;

— enfin, les limites des trois dernières tranches ne sont pas modifiées.

2. - L'abattement de 10 % sur les pensions et retraites n'est plus calculé par foyer mais sur le montant des pensions ou *retraites reçues* par chaque membre du *foyer fiscal. Le plafond* de cet abattement est porté de 6 000 à 6 700 F.

3. - Institution d'une demi-part supplémentaire de quotient familial pour les ménages ayant cinq enfants à charge ou plus.

Pour le calcul de l'impôt sur le revenu, les contribuables ayant plus de quatre enfants à charge bénéficieront désormais d'une demi-part supplémentaire de quotient familial. Ainsi, un contribuable marié ou veuf avec cinq enfant à charge bénéficiera *de cinq parts de quotient familial* au lieu *de 4,5 parts* actuellement.

4. - Les divers abattements institués en faveur des personnes les moins avantagées ont été augmentés.

5. - Les cotisations inférieures à 182 F (165 F l'an dernier) ne sont pas perçues.

I. — Comment déterminer votre revenu imposable

Pour déterminer votre revenu imposable, vous devez reporter à chaque ligne de la quatrième page de la notice explicative les sommes inscrites sur la ligne correspondante de la déclaration des revenus n° 2042.

REVENUS PROFESSIONNELS

En ce qui concerne les revenus des professions *non* salariées, vous devez *simplement reporter* le chiffre correspondant soit à votre forfait, soit à votre bénéfice (ou déficit) réel.

● *Traitements, salaires et revenus assimilés.* — Vous reportez à la ligne *a*, le montant des salaires perçus par chacun des membres de votre famille.

● *Montant des frais réels justifiés (ligne* b*).* — Si vous estimez que la déduction forfaitaire de 10 % est insuffisante en ce qui concerne votre situation personnelle, vous devez inscrire ici le montant de vos frais réels et joindre à votre déclaration un état détaillé et justifié de ces frais.

● *Déduction normale de 10 % (ligne* c*).* — Si la *somme ainsi déterminée est inférieure* au minimum admis de 1 800 F, c'est ce dernier chiffre que vous devez inscrire.

Le montant minimal de déduction :

— S'apprécie séparément pour le chef de famille, son conjoint et chacune des personnes à charge ;

— Ne donne lieu à aucune réduction au prorata du temps lorsque *l'activité salariée* n'est exercée qu'une partie de l'année ou à temps incomplet ;

— Ne peut avoir pour effet d'entraîner un *déficit.*

● *Déduction supplémentaire (ligne d).* — Si vous bénéficiez d'une déduction supplémentaire pour frais professionnels (artistes, musiciens, représentants de commerce, mineurs...), vous devez servir cette ligne.

Si vous êtes concernés par cette déduction (qui est limitée à 40 000 F), vous avez dû, sur la déclaration de vos revenus, ajouter au montant de vos *salaires les indemnités pour frais que vous* avez perçues.

● *Abattement de 20 % (ligne g).* — L'abattement de 20 % applicable aux traitements, salaires et pensions n'est applicable que pour les revenus inférieurs ou égaux à 360 000 F. Par conséquent, *si l'application du taux de 20 %* détermine un abattement supérieur à 72 000 F, vous ne pouvez déduire que cette somme, le surplus étant perdu.

Cette limite s'applique distinctement pour chaque membre du foyer fiscal.

Par ailleurs, l'abattement de 20 % est réduit *à 10 % pour la fraction des salaires qui dépasse* 150 000 F, lorsque cette rémunération est perçue par des personnes qui détiennent, directement ou indirectement, plus de 35 % de droits sociaux de leur entreprise. Cette limitation peut se combiner avec la précédente.

Charges déductibles du revenu global Dépenses concernant l'habitation principale (ligne k)

Les intérêts des emprunts, les dépenses de ravalement et les dépenses faites pour économiser le chauffage sont plafonnées globalement à 7 000 F, plus 1 000 F par enfants à charge.

Pour ces dépenses, on considère comme enfants à charge non seulement ceux qui ouvrent droit à une demi-part ou à une part pour le quotient familial, mais également ceux qui donnent droit à un abattement sur le revenu imposable (enfants mariés ayant demandé le rattachement au foyer fiscal de leurs parents).

Ces dépenses qui concernent strictement votre *habitation principale ne peuvent être déduites que* par les propriétaires pour les deux premières et par les propriétaires ou les locataires pour la troisième.

● *Abattements spéciaux* (ligne 12).

Ces abattements (que vous n'avez pas à porter sur la déclaration des revenus, puisqu'ils sont déduits directement par l'ordinateur) doivent être *inscrits ici si vous voulez calculer le montant de* votre impôt.

— Abattement de 2 400 F pour les personnes *seules (célibataires, divorcés ou veufs qui n'ont* pas eu d'enfants) qui bénéficient au moins pour moitié de traitements ou salaires et dont le revenu effectivement imposable n'excède pas la limite supérieure de la deuxième tranche du barème (18 250 F).

— Abattement pour les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans ou invalides concernant les contribuables nés avant le 1er janvier 1915 ou invalides (titulaires d'une carte d'invalidité de guerre ou d'accident du travail d'au moins 40 % ou titulaires de la carte d'invalidité).

Cet abattement est égal à 4 080 F, si votre revenu imposable (apparaissant à la ligne E) n'excède pas 25 200 F et de 2 040 F si ce revenu est compris entre 25 200 F et 40 800 F.

— Abattement pour les enfants mariés. Il est égal à 9 500 F par enfant compté à charge. Ainsi, pour un jeune couple ayant lui-même un enfant, *il sera égal à 38 500 F.*

Parvenu à ce stade, vous avez déterminé votre revenu net global imposable qui va permettre de *calculer le montant de votre impôt.*

II. — Comment calculer le montant de votre impôt

A. — *Votre quotient familial*

La première opération consiste à déterminer votre *quotient familial* selon les indications qui vous sont données ci-dessous.

NOMBRE de personnes à charge	QUALITE des personnes à charge	CELIBATAIRE, divorcé, veuf sans enfant à charge issu de son mariage avec le conjoint décédé	MARIÉ, VEUF avec un ou plusieurs enfants à charge issu de son mariage avec le conjoint décédé (2)
0	Néant	1 part	2 parts (marié sans enfants)
1	NON invalide	2 parts	2,5 parts
	Invalide (1)	2,5 parts	3 parts
2	NON invalides	2,5 parts	3 parts
	dont 1 enfant invalide	3 parts	3,5 parts
	Invalides	3,5 parts	4 parts
3	NON invalides	3 parts	3,5 parts
	dont 1 enfant invalide	3,5 parts	4 parts
4	NON invalides	3,5 parts	4 parts
	dont 1 enfant invalide	4 parts	4,5 parts
5	NON invalides	4,5 parts	5 parts
	dont 1 enfant invalide	5 parts	5,5 parts

(1) Titulaire de la carte d'invalidité prévue à l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale.

(2) Lorsque chacun des époux est invalide, il y a lieu de majorer de 0,5 part les chiffres de la dernière colonne pour obtenir, suivant la situation de famille envisagée, le quotient familial applicable aux foyers intéressés.

● *Cas particuliers*

● Pour les célibataires ou divorcés ayant des charges de famille, la première personne à charge donne droit à une part entière au lieu d'une demi-part.

● Les célibataires, divorcés ou veufs n'ayant pas de personne à charge, sont imposables d'après un quotient familial de 1,5 part s'ils sont titulaires :

— De la carte d'invalidité prévue à l'article 173 du Code de la famille et de l'aide sociale ;

— Ou d'une pension militaire d'invalidité de 40 % au moins ;

— Ou d'une pension d'invalidité pour accident du travail de 40 % au moins.

● Les célibataires, divorcés ou veufs ayant un enfant majeur ou faisant l'objet d'une imposition distincte, bénéficient de 1,5 part.

● Les célibataires, divorcés ou veufs ayant perdu un enfant majeur de plus de seize ans par *suite de faits de guerre* disposent également de 1,5 part.

● En cas de mariage en 1979, deux déclarations doivent être *souscrites* : l'une concerne l'épouse pour la période antérieure au mariage, l'autre concerne le mari pour l'ensemble de ses revenus de l'année ainsi *que ceux de* sa femme pour la période postérieure au mariage. Cependant, chacun des contribuables dispose en ce qui le concerne de deux part.

● Si *vous avez au moins cinq enfants.*

NOUVEAU. — La loi de finances pour 1980 a apporté un aménagement en faveur de certains contribuables ayant cinq enfants ou plus à charge, leur accordant une demi-part supplémentaire. Ainsi :

— Un célibataire ou divorcé ayant cinq enfants à charge bénéficie de 4,5 parts ;

— Un contribuable marié ou veuf ayant cinq enfants à charge bénéficie de 5 parts ;

— Un célibataire ou divorcé ayant six enfants à charge bénéficie de 6 parts et ainsi de suite, en augmentant d'une demi-part par enfant à charge.

B. — *Le calcul proprement dit*

1) Arrondissez votre revenu imposable (R) à la centaine de francs *inférieure, divisez-le par le* nombre de parts (N) correspondant à votre quotient familial, et regardez dans le tableau ci-dessous *quelle formule vous devez appliquer.*

Le résultat obtenu est, le cas échéant, arrondi au franc le plus voisin, l'arrondissement étant *opéré au franc supérieur si le nombre de centimes* est égal ou supérieur à 50.

2) Si vous avez perçu des revenus mobiliers ouvrant droit à avoir fiscal, vous devez retrancher de la somme ainsi obtenue le montant de l'avoir fiscal *mentionné* à la ligne Z de la troisième page de votre déclaration des revenus.

De même, si vous avez réalisé des profits de *construction ayant supporté un prélèvement non* libératoire, vous déduisez ce prélèvement.

BAREME DE L'IMPOT (UNE PART)

0 %	$\frac{R}{N} \leq 8\,725$	I = 0
5 %	$8\,725 < \frac{R}{N} \leq 9\,125$	I = 0,05 × R — 436,25 F × N
10 %	$9\,125 < \frac{R}{N} \leq 10\,825$	I = 0,10 × R — 892,50 F × N
15 %	$10\,825 < \frac{R}{N} \leq 17\,125$	I = 0,15 × R — 1 433,75 F × N
20 %	$17\,125 < \frac{R}{N} \leq 22\,275$	I = 0,20 × R — 2 290,00 F × N
25 %	$22\,275 < \frac{R}{N} \leq 28\,000$	I = 0,25 × R — 3 403,75 F × N
30 %	$28\,000 < \frac{R}{N} \leq 33\,875$	I = 0,30 × R — 4 803,75 F × N
35 %	$33\,875 < \frac{R}{N} \leq 39\,075$	I = 0,35 × R — 6 497,50 F × N
40 %	$39\,075 < \frac{R}{N} \leq 65\,125$	I = 0,40 × R — 8 451,25 F × N
45 %	$65\,125 < \frac{R}{N} \leq 89\,575$	I = 0,45 × R — 11 707,50 F × N
50 %	$89\,575 < \frac{R}{N} \leq 105\,950$	I = 0,50 × R — 16 186,25 F × N
55 %	$105\,950 < \frac{R}{N} \leq 125\,050$	I = 0,55 × R — 21 483,75 F × N
60 %	$\frac{R}{N} > 125\,050$	I = 0,60 × R — 27 736,25 F × N

EXEMPLE. — Contribuable marié ayant un enfant à charge (2,5 parts) et un revenu imposable *de 85 574 francs, arrondi à 85 500 francs.*

85 500 : 2,5 = 34 200 francs.

Formule à appliquer : 33 875 < 34 200 < 39 075 francs.

D'où I = (0,35 × 85 500) — (6 497,50 × 2,5) = 29 925 — 16 243,75 = 13 681,25 francs arrondi à 13 681 francs.

MINIMUM DE PERCEPTION. — Pour l'imposition des revenus de 1979, les cotisations d'impôt *dont le montant est inférieur à 182 francs ne* seront pas mises en recouvrement. Cette mesure ne constitue pas une exonération et, par conséquent, ne peut permettre un *quelconque* dégrèvement au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties ou de la taxe d'habitation (prévus en faveur des contribuables âgés de plus de soixante-quinze ans ou infirmes lorsqu'ils ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu).

C. — *Limites d'exonération*

L'application de ce barème peut vous donner un certain montant d'impôt à payer. Cependant, la loi a institué des limites d'exonération en dessous desquelles aucune cotisation n'est perçue.

Voici, à titre indicatif, *quelques limites d'exonération.*

SITUATION DE FAMILLE	LIMITES D'EXONERATION	
	Montant du salaire ou de la pension perçu	Revenu ou bénéfice net
● *Personnes âgées de moins de soixante-cinq ans et non titulaires d'une pension d'invalidité.*		
Célibataire (1 part)	*20 668*	*18 601*
Veuf (1,5 part)	21 250	18 601
Marié sans enfant (2 parts)	27 362	19 700
Marié un enfant (2,5 parts)	33 612	24 200
Marié deux enfants (3 parts)	39 862	28 700
Marié quatre enf. (4 parts)	52 223	37 600
● Personnes âgées de plus de soixante-cinq ans ou titulaires d'une pension *d'invalidité.*		
Célibataire (1 part)	22 557	20 301
Veuf (1,5 part)	26 917	20 301
Marié *sans enfant* (2 parts)	33 028	23 780
Marié un enfant (2,5 parts)	36 445	26 240
Marié deux enfants (3 parts)	42 695	30 740
Marié *quatre enf. (4 parts)*	*55 056*	*39 640*

Remarque : Quel que soit le nombre de parts, vous *êtes exonérés de l'impôt sur le revenu lorsque votre* revenu, net de frais professionnels, n'excède pas 18 600 F (moins de soixante-cinq ans) ou 20 300 F (plus de soixante-cinq ans).

CONSEILS PRATIQUES

● Vous devez envoyer la déclaration 2042 et *ses annexes (dont vous aurez conservé un double)* au centre des impôts (et non au percepteur) dont votre résidence dépend (en cas de pluralité de résidences, au lieu de votre principal établissement).

● Cette déclaration doit être souscrite pour le 28 février au plus tard. En cas de prorogation éventuelle de ce délai, nous vous préviendrons aussitôt.

● Si *vous n'êtes pas en possession de tous les* éléments nécessaires à l'établissement de votre déclaration, vous devez souscrire une déclaration provisoire en précisant les raisons pour lesquelles vous n'êtes pas en mesure de satisfaire à vos obligations.

● Si vous êtes domicilié à l'étranger

— *délais spéciaux*

Selon le pays dans lequel vous résidez, vous disposez des délais suivants pour le dépôt de votre déclaration de revenus :

● Europe, pays du littoral méditerranéen et de la mer Noire, Turquie : 30 avril 1980.

● *Afrique (sauf pays du littoral* méditerranéen), Amérique du Nord : 15 mai 1980.

● Amérique Centrale et Amérique du Sud : 31 mai 1980.

● Asie, Océanie, autres pays : 30 juin 1980.

— *lieux de dépôt*

Vous devez adresser votre déclaration au centre des impôts des non-résidents, 9, rue d'Uzès, 75084 *Paris cedex 02.*

Toutefois, si vous résidez à Monaco, vous devez l'adresser au centre des impôts de Menton, Le Triton, boulevard Victor-Hugo, 06500 Menton.

— *distribution des imprimés*

La distribution des imprimés de déclaration de revenus est assurée par les services consulaires français à l'étranger.

— *personnes concernées*

Les mesures ci-dessus sont applicables :

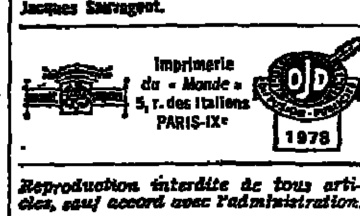
● aux personnes physiques qui n'ont pas leur domicile en France mais y possèdent une ou plusieurs résidences ou disposent de revenus de source française ;

● les *fonctionnaires ou* agents de l'Etat *qui exercent* leurs fonctions ou sont chargés de mission dans un pays étranger ;

● les sociétés ou personnes morales qui exercent une activité en France sans y avoir d'établissements.

Édité par la S.A.R.L. le *Monde.*

Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

1978

Commission paritaire n° 57 437.

FISCALITÉ

Le montant de l'impôt que vous

REVENU NET IMPOSABLE	1 PART	1,5 PART	2 PARTS	2,5 PARTS	3 PARTS	3,5 PARTS	4 PARTS
10 500	188						
10 900	201						
11 000	216						
11 100	231						
11 200	246						
11 300	261						
11 400	276						
11 500	291						
11 600	306						
11 700	321						
11 800	336						
11 900	351						
12 000	366						
12 100	381						
12 200	396						
12 300	411						
12 400	426						
12 500	441						
12 600	456						
12 700	471						
12 800	486						
12 900	501						
13 000	516						
13 100	531						
13 200	546						
13 300	561						
13 400	576						
13 500	591						
13 600	606						
13 700	621						
13 800	636						
13 900	651						
14 000	666						
14 100	681						
14 200	696						
14 300	711						
14 400	726						
14 500	741						
14 600	756						
14 700	771						
14 800	786						
14 900	801						
15 000	816						
15 100	831						
15 200	846						
15 300	861	191					
15 400	876	201					
15 500	891	211					
15 600	906	221					
15 700	921	231					
15 800	936	241					
15 900	951	251					
16 000	966	261					
16 100	981	271					
16 200	996	281					
16 300	1 011	294					
16 400	1 026	309					
16 500	1 041	324					
16 600	1 056	339					
16 700	1 071	354					
16 800	1 086	369					
16 900	1 101	384					
17 000	1 116	399					
17 100	1 131	414					
17 200	1 150	429					
17 300	1 170	444					
17 400	1 190	459					
17 500	1 210	474					
17 600	1 230	489					
17 700	1 250	504					
17 800	1 270	519					
17 900	1 290	534					
18 000	1 310	549					
18 100	1 330	564					
18 200	1 350	579					
18 300	1 370	594					
18 400	1 390	609					
18 500	1 410	624					
18 600	1 430	639					
18 700	1 450	654					
18 800	1 470	669					
18 900	1 490	684					
19 000	1 510	699					
19 100	1 530	714					
19 200	1 550	729					
19 300	1 570	744					
19 400	1 590	759					
19 500	1 610	774					
19 600	1 630	789					
19 700	1 650	804	185				
19 800	1 670	819	195				
19 900	1 690	834	205				
20 000	1 710	849	215				
20 100	1 730	864	225				
20 200	1 750	879	235				
20 300	1 770	894	245				
20 400	1 790	909	255				
20 500	1 810	924	265				
20 600	1 830	939	275				
20 700	1 850	954	285				
20 800	1 870	969	295				
20 900	1 890	984	305				
21 000	1 910	999	315				
21 100	1 930	1 014	325				
21 200	1 950	1 029	335				
21 300	1 970	1 044	345				
21 400	1 990	1 059	355				
21 500	2 010	1 074	365				
21 600	2 030	1 089	375				
21 700	2 050	1 104	388				
21 800	2 070	1 119	403				
21 900	2 090	1 134	418				
22 000	2 110	1 149	433				
22 100	2 130	1 164	448				
22 200	2 150	1 179	463				
22 300	2 171	1 194	478				
22 400	2 196	1 209	493				
22 500	2 221	1 224	508				
22 600	2 246	1 239	523				
22 700	2 271	1 254	538				
22 800	2 296	1 269	553				
22 900	2 321	1 284	568				
23 000	2 346	1 299	583				
23 100	2 371	1 314	598				
23 200	2 396	1 329	613				
23 300	2 421	1 344	628				
23 400	2 446	1 359	643				
23 500	2 471	1 374	658				
23 600	2 496	1 389	673				
23 700	2 521	1 404	688				
23 800	2 546	1 419	703				
23 900	2 571	1 434	718				
24 000	2 596	1 449	733				
24 100	2 621	1 464	748				
24 200	2 646	1 479	763	189			
24 300	2 671	1 494	778	199			
24 400	2 696	1 509	793	209			
24 500	2 721	1 524	808	219			
24 600	2 746	1 539	823	229			
24 700	2 771	1 554	838	239			
24 800	2 796	1 569	853	249			
24 900	2 821	1 584	868	259			
25 000	2 846	1 599	883	269			
25 100	2 871	1 614	898	279			
25 200	2 896	1 629	913	289			
25 300	2 921	1 644	928	299			
25 400	2 946	1 659	943	309			
25 500	2 971	1 674	958	319			
25 600	2 996	1 689	973	329			
25 700	3 021	1 705	988	339			
25 800	3 046	1 725	1 003	349			
25 900	3 071	1 745	1 018	359			
26 000	3 096	1 765	1 033	369			
26 100	3 121	1 785	1 048	379			
26 200	3 146	1 805	1 063	389			
26 300	3 171	1 825	1 078	399			
26 400	3 196	1 845	1 093	409			

REVENU NET IMPOSABLE	1 PART	1,5 PART	2 PARTS	2,5 PARTS	3 PARTS	3,5 PARTS	4 PARTS
26 500	3 221	1 865	1 108	419			
26 600	3 246	1 885	1 123	429			
26 700	3 271	1 905	1 138	439			
26 800	3 296	1 925	1 153	449			
26 900	3 321	1 945	1 168	459			
27 000	3 346	1 965	1 183	469			
27 100	3 371	1 985	1 198	481			
27 200	3 396	2 005	1 213	496			
27 300	3 421	2 025	1 228	511			
27 400	3 446	2 045	1 243	526			
27 500	3 471	2 065	1 258	541			
27 600	3 496	2 085	1 273	556			
27 700	3 521	2 105	1 288	571			
27 800	3 546	2 125	1 303	586			
27 900	3 571	2 145	1 318	601			
28 000	3 596	2 165	1 333	616			
28 100	3 626	2 185	1 348	631			
28 200	3 656	2 205	1 363	646			
28 300	3 686	2 225	1 378	661			
28 400	3 716	2 245	1 393	676			
28 500	3 746	2 265	1 408	691			
28 600	3 776	2 285	1 423	706	183		
28 700	3 806	2 305	1 438	721	193		
28 800	3 836	2 325	1 453	736	203		
28 900	3 866	2 345	1 468	751	213		
29 000	3 896	2 365	1 483	766	223		
29 100	3 926	2 385	1 498	781	233		
29 200	3 956	2 405	1 513	796	243		
29 300	3 986	2 425	1 528	811	253		
29 400	4 016	2 445	1 543	826	263		
29 500	4 046	2 465	1 558	841	273		
29 600	4 076	2 485	1 573	856	283		
29 700	4 106	2 505	1 588	871	293		
29 800	4 136	2 525	1 603	886	303		
29 900	4 166	2 545	1 618	901	313		
30 000	4 196	2 565	1 633	916	323		
30 100	4 226	2 585	1 648	931	333		
30 200	4 256	2 605	1 663	946	343		
30 300	4 286	2 625	1 678	961	353		
30 400	4 316	2 645	1 693	976	363		
30 500	4 346	2 665	1 708	991	373		
30 600	4 376	2 685	1 723	1 006	383		
30 700	4 406	2 705	1 738	1 021	393		
30 800	4 436	2 725	1 753	1 036	403		
30 900	4 466	2 745	1 768	1 051	413		
31 000	4 496	2 765	1 783	1 066	423		
31 100	4 526	2 785	1 798	1 081	433		
31 200	4 556	2 805	1 813	1 096	443		
31 300	4 586	2 825	1 828	1 111	453		
31 400	4 616	2 845	1 843	1 126	463		
31 500	4 646	2 865	1 858	1 141	473		
31 600	4 676	2 885	1 873	1 156	483		
31 700	4 706	2 905	1 888	1 171	493		
31 800	4 736	2 925	1 903	1 186	503		
31 900	4 766	2 945	1 918	1 201	513		
32 000	4 796	2 965	1 933	1 216	523		
32 100	4 826	2 985	1 948	1 231	533		
32 200	4 856	3 005	1 963	1 246	543		
32 300	4 886	3 025	1 978	1 261	553		
32 400	4 916	3 045	1 993	1 276	563		
32 500	4 946	3 065	2 008	1 291	574		
32 600	4 976	3 085	2 023	1 306	589		
32 700	5 006	3 105	2 038	1 321	604		
32 800	5 036	3 125	2 053	1 336	619		
32 900	5 066	3 145	2 068	1 351	634		
33 000	5 096	3 165	2 083	1 366	649		
33 100	5 126	3 185	2 098	1 381	664	186	
33 200	5 156	3 205	2 113	1 396	679	196	
33 300	5 186	3 225	2 128	1 411	694	206	
33 400	5 216	3 245	2 143	1 426	709	216	
33 500	5 246	3 269	2 158	1 441	724	226	
33 600	5 276	3 294	2 173	1 456	739	236	
33 700	5 306	3 319	2 188	1 471	754	246	
33 800	5 336	3 344	2 203	1 486	769	256	
33 900	5 368	3 369	2 218	1 501	784	266	
34 000	5 402	3 394	2 233	1 516	799	276	
34 500	5 577	3 519	2 320	1 591	874	326	
35 000	5 732	3 644	2 420	1 666	949	376	
35 500	5 937	3 769	2 520	1 741	1 024	426	
36 000	6 102	3 894	2 620	1 816	1 099	476	
36 500	6 277	4 019	2 720	1 891	1 174	526	
37 000	6 452	4 144	2 820	1 966	1 249	576	
37 500	6 627	4 269	2 920	2 041	1 324	626	
38 000	6 802	4 394	3 020	2 116	1 399	682	230
38 500	6 977	4 519	3 120	2 191	1 474	737	280
39 000	7 152	4 644	3 220	2 266	1 549	832	[illegible]
39 500	7 349	4 769	3 320	2 341	1 624	907	[illegible]

FISCALITÉ

aurez à payer

REVENU NET IMPOSABLE	1 PART	1,5 PART	2 PARTS	2,5 PARTS	3 PARTS	3,5 PARTS	4 PARTS
40 000	7 549	4 894	3 420	2 416	1 699	982	430
40 500	7 749	5 019	3 520	2 491	1 774	1 057	480
41 000	7 949	5 144	3 620	2 566	1 849	1 132	530
41 500	8 149	5 269	3 720	2 641	1 924	1 207	580
42 000	8 349	5 394	3 820	2 716	1 999	1 282	630
42 500	8 549	5 544	3 920	2 791	2 074	1 357	680
43 000	8 749	5 694	4 020	2 875	2 149	1 432	730
43 500	8 949	5 844	4 120	2 975	2 224	1 507	790
44 000	9 149	5 994	4 220	3 075	2 299	1 532	865
44 500	9 349	6 144	4 320	3 175	2 374	1 657	940
45 000	9 549	6 294	4 443	3 275	2 449	1 732	1 015
46 000	9 949	6 594	4 693	3 475	2 599	1 882	1 165
47 000	10 349	6 894	4 943	3 675	2 749	2 032	1 315
48 000	10 749	7 194	5 193	3 875	2 899	2 182	1 465
49 000	11 149	7 494	5 443	4 075	3 049	2 332	1 615
50 000	11 549	7 794	5 693	4 275	3 199	2 482	1 765
51 000	11 949	8 104	5 943	4 475	3 349	2 632	1 915
52 000	12 349	8 454	6 193	4 675	3 530	2 782	2 065
53 000	12 749	8 804	6 443	4 875	3 730	2 932	2 215
54 000	13 149	9 154	6 693	5 075	3 930	3 082	2 365
55 000	13 549	9 504	6 943	5 275	4 130	3 232	2 515
56 000	13 949	9 854	7 193	5 491	4 330	3 382	2 665
57 000	14 349	10 204	7 493	5 741	4 530	3 532	2 815
58 000	14 749	10 554	7 793	5 991	4 730	3 682	2 965
59 000	15 149	10 923	8 093	6 241	4 930	3 832	3 115
60 000	15 549	11 323	8 393	6 491	5 130	3 985	3 265
61 000	15 949	11 723	8 693	6 741	5 330	4 185	3 415
62 000	16 349	12 123	8 993	6 991	5 530	4 385	3 565
63 000	16 749	12 523	9 293	7 241	5 730	4 585	3 715
64 000	17 149	12 923	9 593	7 491	5 930	4 785	3 865
65 000	17 549	13 323	9 893	7 741	6 130	4 985	4 015
66 000	17 993	13 723	10 193	7 991	6 330	5 185	4 165
67 000	18 443	14 123	10 493	8 241	6 539	5 385	4 315
68 000	18 893	14 523	10 805	8 491	6 789	5 585	4 465
69 000	19 343	14 923	11 155	8 741	7 039	5 785	4 640
70 000	19 793	15 323	11 505	8 991	7 289	5 985	4 840
71 000	20 243	15 723	11 855	9 291	7 539	6 185	5 040
72 000	20 693	16 123	12 205	9 591	7 789	6 385	5 240
73 000	21 143	16 523	12 555	9 891	8 039	6 585	5 440
74 000	21 593	16 923	12 905	10 191	8 289	6 785	5 640
75 000	22 043	17 323	13 255	10 491	8 539	6 985	5 840
76 000	22 493	17 723	13 605	10 791	8 789	7 185	6 040
77 000	22 943	18 123	13 955	11 091	9 039	7 385	6 240
78 000	23 393	18 523	14 305	11 391	9 289	7 587	6 440
79 000	23 843	18 923	14 698	11 691	9 539	7 837	6 640
80 000	24 293	19 323	15 098	11 991	9 789	8 087	6 840
82 000	25 193	20 123	15 898	12 591	10 289	8 587	7 240
84 000	26 093	20 923	16 698	13 191	10 789	9 087	7 640
86 000	26 993	21 723	17 498	13 856	11 389	9 587	8 040
88 000	27 893	22 523	18 298	14 556	11 989	10 087	8 440
90 000	28 814	23 323	19 098	15 256	12 589	10 587	8 885
92 000	29 814	24 123	19 898	15 956	13 189	11 087	9 385
94 000	30 814	24 923	20 698	16 656	13 789	11 587	9 885
96 000	31 814	25 723	21 498	17 356	14 389	12 087	10 385
98 000	32 814	26 539	22 298	18 072	14 989	12 587	10 885
100 000	33 814	27 439	23 098	18 872	15 589	13 187	11 385
105 000	36 314	29 689	25 098	20 872	17 258	14 687	12 635
110 000	39 016	31 939	27 098	22 872	19 008	16 187	13 885
115 000	41 766	34 189	29 098	24 872	20 758	17 687	15 285
120 000	44 516	36 439	31 098	26 872	22 646	19 250	16 785
125 000	47 266	38 689	33 098	28 872	24 646	21 009	18 285
130 000	50 264	40 939	35 098	30 872	26 646	22 759	19 785
135 000	53 264	43 221	37 335	32 872	28 646	24 509	21 285
140 000	56 264	45 721	39 585	34 872	30 646	26 421	23 010
145 000	59 264	48 221	41 835	36 872	32 646	28 421	24 760
150 000	62 264	50 721	44 085	38 872	34 646	30 421	26 510
155 000	65 264	53 221	46 335	40 872	36 646	32 421	28 260
160 000	68 264	55 774	48 585	42 872	38 646	34 421	30 195
165 000	71 264	58 524	50 835	44 981	40 646	36 421	32 195
170 000	74 264	61 274	53 085	47 231	42 646	38 421	34 195
175 000	77 264	64 024	55 335	49 481	44 646	40 421	36 195
180 000	80 264	66 774	57 628	51 731	46 646	42 421	38 195
185 000	83 264	69 524	60 128	53 981	48 646	44 421	40 195
190 000	86 264	72 396	62 628	56 231	50 646	46 421	42 195
195 000	89 264	75 396	65 128	58 481	52 646	48 421	44 195
200 000	92 264	78 396	67 628	60 731	54 878	50 421	46 195
210 000	98 264	84 396	72 628	65 231	59 378	54 421	50 195
220 000	104 264	90 396	78 033	69 731	63 878	58 421	54 195
230 000	110 264	96 396	83 533	74 534	68 378	62 524	58 195
240 000	116 264	102 396	89 033	79 534	72 878	67 024	62 195
250 000	122 264	108 396	94 533	84 534	77 378	71 524	66 195
300 000	152 264	138 396	124 528	111 291	101 441	94 024	88 170
400 000	212 264	198 396	184 528	170 659	156 791	144 807	135 255

CONJONCTURE

POUR LE GATT

Le recyclage des pétrodollars est le problème « le plus urgent à résoudre »

Genève (*A.F.P.*). — Les perspectives économiques mondiales *« ne sont pas encourageantes »*, indique le secrétariat du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) dans un rapport soulignant que les principales difficultés à affronter sont la montée de l'inflation, l'évolution du marché énergétique et le recyclage des pétrodollars.

Pour le GATT, le problème *« le plus urgent, mais aussi le plus aisé à résoudre »* est celui du recyclage des excédents des principaux pays pétroliers, qui pourraient atteindre 100 milliards de dollars en 1980. Compte tenu de l'inflation, note le rapport, ce montant serait à peu près comparable à celui de 65 milliards de dollars enregistré en 1974 ; mais, cette fois, le recyclage risque *« d'être plus délicat »*. La capacité d'importation des pays pétroliers s'est notamment émoussée et bon nombre d'emprunteurs éventuels sont plus lourdement endettés aujourd'hui qu'en 1974.

« Le succès du recyclage dépendra, indique le rapport, *pour beaucoup cette fois-ci de la suffisance ou de l'insuffisance des projets d'investissements.* » Les pays en développement auront aussi *« un rôle important à jouer »*, alors qu'il leur faudra accroître suffisamment leurs exportations pour maintenir un rapport satisfaisant entre le service de leur dette et leurs recettes.

Parmi les autres problèmes, le rapport cite l'incertitude concernant le comportement futur des *prix de l'énergie et la régularité* des approvisionnements qui pèse sur la planification des investissements. *« Il faudra bien*, souligne le GATT, *s'accommoder de cette incertitude, car il faudrait des décennies pour que même une politique énergétique nationale des plus claires et des plus efficaces puisse réduire de manière significative la dépendance d'un pays à l'égard des importations de pétrole. »*

Enfin, le rapport signale que, *« s'il est certain que l'évolution du marché de l'énergie ne favorise pas les efforts déployés pour réduire l'inflation dans le monde, elle ne constitue pas non plus une entrave sérieuse à l'efficacité des programmes anti-inflationnistes »*. Pour le GATT, on assiste depuis dix-huit mois à une accélération de la hausse des prix à la consommation dans les principaux pays industriels, *« sans grand espoir d'amélioration à brève échéance »*.

En outre, la flambée du prix de l'or *« pourrait bien compliquer encore »* la lutte contre la hausse des prix, puisque la propagation internationale de l'inflation qui a marqué les années 70 a coïncidé avec un gonflement des réserves monétaires officielles. Le rapport *souligne* à ce sujet la nécessité de conjuguer restrictions monétaires et mesures visant à réduire les distorsions de prix, par exemple en alignant *les prix intérieurs de l'énergie* sur ceux du marché mondial.

Selon le rapport du GATT, le commerce mondial a, en 1979, dépassé les 1 600 milliards de dollars, ayant augmenté en valeur de 25 % en dollars (18 % en 1978) et en volume de 7 % (6 %). Pour 1980, le rapport prévoit que, si la récession qui menace aux États-Unis reste modérée et ne s'étend pas aux autres pays industriels, *« le volume des échanges mondiaux devrait progresser encore, dans des proportions moindres toutefois qu'en 1979. »*

Cependant, la croissance de la production mondiale est revenue de 4 % en 1978 à quelque 3 % en 1979 du fait de la baisse de la production agricole, qui, après avoir progressé de 3 % en 1978, a fléchi l'année dernière *« pour la première fois depuis 1972 et pour la seconde fois depuis la fin de la guerre »*.

Le GATT indique que les prix à l'exportation ont fortement monté l'année dernière.

L'augmentation de la valeur unitaire en dollars des échanges mondiaux s'est accentuée, passant de 9 % en 1978 à 17 % en 1979. Les prix à l'exportation des produits primaires, qui avaient beaucoup moins augmenté que ceux des produits manufacturés en 1978, ont, en revanche, enregistré une hausse plus forte en 1979, notamment les combustibles, qui, à peu près stationnaires en 1978, ont progressé de 37 % l'année dernière.

« LA FRANCE AURA LE PLUS FORT TAUX DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DE LA C.E.E. DANS LES ANNÉES A VENIR », estime la Chase Econometrics.

« La France sera touchée, cette année, par la baisse de l'activité économique mondiale, mais ses perspectives économiques à long terme sont très prometteuses », indique une étude sur la France réalisée par la Chase Econometrics, filiale de la Chase Manhattan Bank (1).

Après avoir noté que le P.N.B. français ne progresserait que de 1 % cette année et que l'inflation atteindrait 12,1 %, l'étude précise que le taux de croissance de la France, d'ici à 1990, devrait être *« le plus élevé des principaux pays industrialisés de la C.E.E. »*. Le produit national brut de la France augmentera, en termes réels, de 3,5 % en moyenne par an, au cours de la décennie 1980-1990, soit 0,6 % de plus que la moyenne de la progression que l'on enregistrera en R.F.A., en Grande-Bretagne, en Italie, en Belgique et aux Pays-Bas. La hausse des prix à la consommation demeurera *« élevée »*, revenant de 12 % en 1980 à 9 % en 1988. La situation de l'emploi s'améliorera graduellement. La progression nominale des salaires sera forte. Mais le coût salarial sera inférieur à celui de la plupart des pays européens, grâce notamment à ses gains élevés de productivité.

Le programme nucléaire permettra à la France de réduire de 61 % actuellement à 44 % en 1990 la place du pétrole dans ses besoins énergétiques.

(1) Voir dans *le Monde* du 13 février les prévisions de la Chase Econometrics sur l'ensemble des pays occidentaux.

● *M. Raymond Barre* déclare, dans une lettre adressée à M. Gabriel Ventejol, président du conseil économique et social, qu'une réflexion approfondie sur les manières de développer une politique familiale globale *« paraît aujourd'hui particulièrement opportune »*. Le premier ministre rappelle que *« l'une des priorités du gouvernement est de renforcer, dans tous les domaines, la prise en compte des besoins des familles et d'améliorer la place qui leur est faite, à tous les niveaux de la vie sociale »*.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep + ou Dép. —	
$ E.-U.	4,0650	4,0675	— 80	— 60	— 175	— 140	— 460	— 390
$ can.	3,5015	3,5055	— 65	— 40	— 120	— 80	— 295	— 230
Yen (100)	1,6710	1,6740	+ 35	+ 55	+ 70	+ 100	+ 250	+ 305
DM	2,3405	2,3440	+ 60	+ 80	+ 140	+ 175	+ 430	+ 490
Florin	2,1235	2,1265	+ 5	+ 15	+ 5	+ 30	+ 50	+ 95
F.B. (100)	14,4245	14,4395	— 320	— 230	— 635	— 435	—1560	—1210
F.S.	2,5145	2,5180	+ 160	+ 180	+ 330	+ 370	+ 920	+1000
L. (1 000)	5,0535	5,0585	— 190	— 140	— 460	— 370	—1660	—1525
£	9.4000	9,4105	— 460	— 410	— 980	— 895	—2180	—2030

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	N. C.	8 1/16	8 7/16	8 3/16	9 9/16	8 5/16	8 11/16
$ E.-U.		14 1/16	14 7/16	14 5/16	14 11/16	14 9/16	14 15/16
Florin		11 3/16	11 15/16	11 3/8	12 1/8	11 1/2	12 1/4
F.B. (100)		14 3/8	15	14 3/8	15	14 3/8	15
F.S.		3 1/4	3 3/4	3 7/8	4 3/8	4 1/2	5
L. (1 000)		15 1/4	16 3/4	16 1/2	17 1/2	18 1/2	19 1/2
£		17 3/4	18 1/2	17 7/8	18 5/8	17 1/8	17 13/16
Fr. franç.		11 7/8	12 3/8	12	12 7/16	12 3/4	13 1/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉTRANGER

ÉGYPTE : la France a été en 1979 le deuxième fournisseur

De notre correspondant

Le Caire. — Pour la première fois depuis cinq ans une délégation du Conseil national du patronat français, forte d'une quarantaine d'industriels et de banquiers, a été reçue en Egypte, du 1er au 8 février. Cette mission a constaté que « *l'atmosphère libérale qui prévaut actuellement en Egypte* » ouvrait de nouvelles et larges possibilités de coopération, notamment sous la forme d'entreprises à « risques partagés » (joint ventures).

Les quelques difficultés que connaissent depuis l'an passé les relations politiques franco-égyptiennes, en raison de la réserve observée par Paris à l'égard de la partie du traité de paix égypto-israélien relative aux Palestiniens, n'ont pas jusqu'à présent entravé les échanges entre les deux pays. Selon les premières estimations, la France est devenue en 1979 le deuxième fournisseur de l'Egypte, derrière les Etats-Unis, les exportations, très diversifiése, ayant atteint environ 3,5 milliards de francs. Avec des crédits devant atteindre cette année 1 milliard de francs, la France vient également après les Etats-Unis dans la liste des pays qui prêtent de l'argent à l'Egypte.

Alors que Michelin s'apprête à s'installer à Alexandrie, que les premières rames de ce qui devrait former plus tard le métro du Caire vont être livrées à l'Egypte, que CIT-Alcatel a déjà posé, à Alexandrie, trente et une mille lignes téléphoniques d'un programme en cours de cent quatorze mille lignes, que Thomson-C.S.F. va participer avec Siemens-Allemagne et Siemens-Autriche à un programme de restructuration complète du réseau national de télécommunications, on a appris, en marge du voyage en Egypte de la délégation, que SPIE-Batignolles avait signé récemment au Caire un contrat de 130 millions de francs concernant l'installation à Aboukir (à l'est d'Alexandrie) d'une centrale thermique de 600 mégawatts fonctionnant au fuel. Alsthom avait déjà livré auparavant le matériel qui équipera la centrale, mais à l'origine il n'était pas prévu que sa mise en place, qui durera trois ans, serait confiée à une entreprise française. Une société d'Etat égyptienne, Eleject, qui devait s'en charger, a finalement préféré s'assurer le concours d'un partenaire français.

L'Egypte représente actuellement pour la France un marché aussi important que l'Irak ou la Tunisie, une fois et demi le marché libyen et deux fois le marché brésilien.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

R.F.A. : la hausse des prix de détail a été de 0,5 % en janvier

La hausse du coût de la vie en R.F.A. a atteint 0,5 % en janvier. Ce résultat, qui confirme les calculs provisoires effectués par les services officiels de statistiques (voir *le Monde* du 5 février), porte à 5 % l'augmentation des prix entre janvier 1979 et janvier 1980 (+ 5,4 % entre décembre 1978 et décembre 1979). Les relevés de prix de janvier ne tiennent pas compte des dernières hausses des prix des carburants décidées à la suite de la conférence de Caracas. Rappelons que les prix de détail avaient augmenté de 0,4 % en décembre et en novembre et que la hausse en 1979 a atteint 4,1 % en moyenne annuelle (c'est-à-dire si l'on compare l'ensemble de l'année 1979 à l'ensemble de l'année 1978).

Malgré la forte augmentation du prix des matières premières importées, l'influence des facteurs d'inflation intérieurs est depuis longtemps plus forte que l'incidence de la hausse des prix « importée », constate, d'autre part, au terme d'une étude sur les années 1969 à 1979 l'institut de recherches économiques D.I.W. de Berlin, soulignant que l'inflation importée n'a commencé à représenter une part importante de la hausse globale des prix en Allemagne qu'à partir de 1974.

Les experts berlinois soulignent qu'en 1979 l'inflation a dépassé les 4 % en République fédérale dont seulement 1,8 % était imputable au renchérissement des table au renchérissement des importations. Le D.I.W. souligne tout de même que la hausse des prix à l'importation enregistrée l'an dernier ainsi que les nouveaux renchérissements prévus pour cette année représentent un risque certain pour la stabilité globale des prix en Allemagne.

ITALIE : les industriels du nucléaire regroupent leurs activités.

Les sociétés italiennes du secteur nucléaire viennent de décider de regrouper leurs activités. L'entreprise étatique IRI-Finmeccanica et le groupe Fiat, titulaires respectivement des licences B.W.R. et P.W.R., ont en effet signé un accord aux termes duquel Finmeccanica, par sa filiale Ansaldo, devient le chef de file du nucléaire en Italie. La société d'Etat devient en effet majoritaire dans deux sociétés, la SIGEN et la SOPREN qui détiennent la licence Westinghouse P.W.R. Cela pourrait laisser supposer que Finmeccanica a l'intention de choisir cette filière à l'avenir.

Les sociétés du groupe Fiat spécialisées dans le nucléaire (Fiat-T.T.G., Sepa, Gilardini et Fiat - Engineering) continuent d'être présentes dans ce secteur pour la conception et la fabrication de composants. Il reste à l'Italie, dotée désormais d'un seul constructeur et qui devrait prochainement choisir une seule filière, à relancer un programme nucléaire qui a connu bien des difficultés ces dernières années.

GRÈCE : la grève des banques est prolongée jusqu'au 22 février

Les employés de banque ont rejeté, le 14 février, toutes les propositions du gouvernement grec et poursuivront leur grève jusqu'au 22 février au moins. Ils ont déclaré catégoriquement qu'ils ne reprendraient pas le travail, même dans le cas de l'arbitrage prévu par la loi, qui prévoit la suspension de la grève lorsque cette procédure est en cours. Les autorités étaient prêtes à accepter certains aménagements des horaires de travail, mais elles n'envisageaient pas des augmentations de plus de 11 % alors que les grévistes demandaient 30 %.

De notre correspondant

Athènes. — Des négociations, engagées depuis le 12 février entre la direction et la fédération des employés de banque, sous l'égide du ministre du travail, M. Laskris, ont échoué. Ce dialogue tardif, après vingt-trois jours de grève, avait pourtant permis de déblayer le terrain et un accord semblait possible, permettant une réouverture le 19 février.

Cependant, l'opinion grecque s'étonne que les autorités aient tant tardé à finir par où elles auraient pu commencer : un dialogue avec les employés de banque. Par principe, le gouvernement se refuse à discuter lorsqu'une grève lui semble « sauvage » et que les revendications avancées vont à l'encontre de la difficile lutte menée pour juguler une inflation galopante. Il reste que si le dialogue avait été engagé dès les premiers jours de la crise, bien des difficultés auraient été épargnées aux retraités, aux étudiants grecs à l'étranger, aux artisans, aux importateurs et aux commerçants qui, en pleine saison de soldes, ont vu leurs ventes tomber d'environ 50 %.

Alors que la grève des employés de banque, dure et parfaitement organisée, a profondément été ressentie par la population, celle des agriculteurs n'a pas eu le même impact. Sur près de 800 000 agriculteurs, seulement 150 000 ont suivi l'ordre de grève (moins de 100 000 selon le gouvernement), et les livraisons sur les marchés n'ont enregistré qu'une baisse de 25 à 30 %, surtout pour les produits laitiers.

Cette grève, déclenchée le 5 février par les organisations agricoles contrôlées par la gauche, a été marquée par de nombreuses réunions et manifestations dans tout le pays. Mais, tout comme celle qui eut lieu en février 1979, elle n'a pas eu l'ampleur escomptée par ses organisateurs, car la grande majorité des coopératives n'a pas suivi le mouvement, et, en dépit d'une tradition de lutte remontant au début du siècle, le syndicalisme agricole grec demeure embryonnaire.

Les coopératives réagissent selon des intérêts propres à chaque secteur et à chaque région, et chacun continue à prêcher pour sa paroisse. Enfin, avec ses cent soixante - seize succursales, la Banque agricole, dispensatrice des crédits et des prêts, dispose d'un efficace moyen de dissuasion en matière de grève des agriculteurs.

Il convient par ailleurs de noter que des grèves comme celles de l'électricité (vite réglée), des télécommunications, des taxis, des pharmaciens, n'ont pas été vraiment ressenties par la population. Il n'en reste pas moins que le gouvernement suit avec vigilance ces mouvements de grève qui ne manquent pas de motivations politiques. Tout semble indiquer que les adversaires de M. Caramanlis, à droite comme à gauche, cherchent les points faibles du dispositif gouvernemental. Et, dans l'esprit de certains, l'interminable grève des banques tendrait, entre autres, à présenter l'autorité du gouvernement comme aussi flottante que la drachme.

Accord avec le monde des affaires

Cependant, après les avoir réunis et leur avoir exposé les risques d'aggravation de la crise mondiale, le premier ministre Caramanlis a conclu à un accord entre son gouvernement et les représentants des industriels, des artisans, des commerçants et des importateurs. Aux termes de cet accord, les prix, bloqués à leur niveau actuel, sont libérés de tout contrôle par trop drastique ; mais le gouvernement compte sur l'autodiscipline des intéressés pour éviter une nouvelle flambée jusqu'à la fin de mai. La marge bénéficiaire est, quant à elle, bloquée à son niveau de novembre 1979 et diverses entreprises et commerces s'engagent à ne pas l'augmenter d'ici à la fin de l'année en cours.

Des efforts seront en outre tentés afin d'augmenter les exportations, et les importateurs feront tout leur possible pour limiter la demande de devises étrangères, afin de réduire le déficit de la balance des paiements. Les importateurs donneront la priorité aux biens nécessaires aux secteurs productifs et limiteront l'achat des produits de luxe. Enfin les négociations seront engagées entre les ministères concernés et les organisations professionnelles afin d'éviter des conflits sociaux.

MARC MARCEAU.

CHINE

● *Le déficit du commerce extérieur de la Chine a doublé en 1979* pour atteindre 2 milliards de dollars, indique l'organisme japonais JETRO. Les exportations chinoises auraient atteint environ 13,5 milliards de dollars (+ 31 % par rapport à 1978) et les importations 15,5 milliards de dollars (+ 36 %). Les achats de céréales ont notamment représenté plus de 1,1 milliard de dollars. — *(Reuter.)*

ETATS-UNIS

● *Une firme américaine à l'amende pour sexisme.* — La firme Kellogg Co, fabriquant des produits alimentaires, a été condamnée, mercredi 6 février, par le gouvernement américain, à verser 575 000 dollars d'amende. Le motif : les trois cent soixante femmes qui y travaillaient étaient cantonnées à des postes mal rémunérés et sans espoir d'avancement. L'amende réclamée sera reversée pour 23 % aux femmes ayant fait l'objet de discriminations. Le montant restant sera destiné au financement de programmes d'encouragement à l'accession des femmes à des postes réservés jusqu'à présent aux hommes. En cas de refus, la firme risquerait de perdre ses contrats avec le gouvernement.

SUISSE

● *Le coût de la vie en Suisse* a augmenté de 0,3 % en janvier. Par rapport à janvier 1979, la hausse de l'indice des prix à la consommation a atteint 5,1 % En décembre les prix avaient augmenté de 0,2 %. — *(A.F.P.)*

NORVÈGE : Oslo est invité par l'O.C.D.E. à veiller à son équilibre extérieur

La Norvège reste soumise à la contrainte de l'équilibre extérieur. Les importantes rentrées de devises fournies par les exportations de pétrole et de gaz naturel (15 milliards de couronnes en 1979) n'ont pas permis de combler le déficit des échanges des autres produits. Aussi, dans leur rapport annuel, les experts de l'O.C.D.E. préconisent-ils une politique économique peu expansionniste.

Une reprise de l'inflation ne doit pas, en effet, remettre en cause les fragiles gains de compétitivité et de rentabilité — encore insuffisants — des entreprises norvégiennes. Ils ont été obtenus en 1978 et 1979 par une réduction des coûts liée au blocage des prix et des revenus et par une dévaluation de la monnaie de 8 % en février 1978. Les experts de l'O.C.D.E. estiment aussi que la politique budgétaire doit être plus stricte et la politique monétaire sans « dérapage ». Des mesures destinées à atténuer la rigueur des réglements de salaires et de revenus sont envisageables pour le printemps 1980, mais elles doivent être contrebalancées par une diminution des autres dépenses.

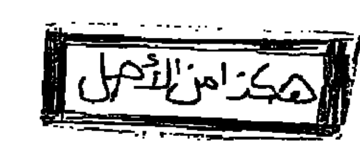
La politique industrielle doit, de son côté, subir des modifications allant dans le sens d'une plus grande sélectivité. Les aides aux secteurs en déclin doivent être « *temporaires* » et « *conditionnelles* », de façon à favoriser l'adaptation structurelle de l'industrie norvégienne aux nouvelles conditions du marché international.

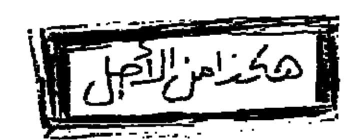
Compte tenu de l'importance de la dette extérieure, « *il serait maintenant raisonnable*, souligne le rapport, *de mettre l'accent sur son remboursement* ». Enfin, « *une gestion raisonnable de l'économie implique que ne soit dépensée à l'intérieur du pays qu'une proportion relativement limitée des recettes publiques d'origine pétrolière, de façon à éviter la réapparition de déséquilibres sérieux* ».

En 1980, selon les experts de l'O.C.D.E., les exportations de biens et services de la Norvège augmenteraient de 4,5 % en volume (pour un rythme d'accroissement des échanges mondiaux de 5 % à 6 %). Cette hausse résulterait essentiellement de celle des exportations de pétrole et de gaz naturel (+ 30 %), tandis que les ventes de la construction navale poursuivraient une régression observée depuis 1977. Les exportations traditionnelles (pêche, papier, fer, acier, ferro-alliages) stagneraient en raison notamment du fléchissement de la demande mondiale. Cependant, les importations devraient s'accroître plus rapidement que les exportations : l'excédent pétrolier serait donc presque totalement absorbé et une augmentation de 10 % ou 20 % du prix réel du brut ne changerait pas fondamentalement la situation. On ne prévoit qu'un excédent annuel de 10 à 15 milliards de couronnes pour les années 80. La Norvège connaîtrait en 1980 un taux de croissance du PIB de 3,75 % contre 3 % en 1979. L'indice des prix à la consommation augmenterait de 6 % à 7 % en 1980, ce qui est supérieur aux 4,75 % observés en 1979. Le chômage, restant faible, ne dépasserait pas 1,5 % de la population active.

BRÉSIL : les investissements des entreprises publiques augmentent de 50 % cette année.

Brasilia *(A.F.P.)*. — Le conseil de développement économique du Brésil a approuvé le budget des entreprises du secteur public dont les investissements augmenteront cette année de 50 % (en termes réels) par rapport à 1979, pour atteindre 26,25 milliards de dollars, apprend-on, jeudi, à Brasilia. Le budget total des deux cent treize entreprises étatiques brésiliennes s'établit quant à lui à 73,79 milliards de dollars pour 1980. Environ 85 % de ces dépenses relèveront de soixante-cinq entreprises seulement, soit 61,93 milliards de dollars qui seront consacrés à leurs investissements, leurs importations, leurs emprunts à l'étranger et leurs dépenses de fonctionnement.





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
15 FÉVRIER

Marché toujours très résistant

La bourse américaine, qui semblait dicter la conduite du marché parisien depuis plusieurs séances, a subi jeudi soir un très net repli (voir ci-contre). Du coup, peu avant le début de la dernière séance de la semaine au palais Brongniart, les pronostics les plus pessimistes ont couru autour de la corbeille. Mais le marché parisien, décidément très résistant, ne s'est finalement effrité que marginalement et l'indicateur instantané, qui perdait 0,5 % en cours de transaction, s'est établi en clôture à — 0,4 % seulement.

Le rythme des échanges est resté très rapide, certaines valeurs pétrolières et sucrières demeurant particulièrement entourées. Les Raffineries de Saint-Louis - Bouchon ont ainsi progressé de près de 4 %, tandis que Esso et Pétroles B.P. s'adjugeaient 2,5 % chacun. En revanche, très favorisées ces derniers jours, Elf-Aquitaine, C.F.P. et C.F.R. ont subi des prises de bénéfices provoquant des replis de 1 à 2 %. Ailleurs, à noter les performances du Printemps, O.P.F.I.-Paribas et Générale de Fonderie (+ 3,5 à à + 4,5 %).

Au chapitre des baisses, plus fourni que celui des hausses — à terme tout au moins, — signalons celles de Penarroya, P.M. Labinal, Pompey, Radiotechnique et B.S.N. Gervais-Danone (— 3 à — 7 %).

Sur le marché de l'or, le mouvement de baisse amorcé depuis quelques jours s'est accéléré. A Londres, l'once de métal fin est revenue de 682 dollars à 674,50 dollars au premier « fixing » de la journée. A Paris, le lingot a cédé 1 800 francs à 86 100 francs, soit 661,95 dollars l'once. Quant au napoléon, il a perdu 4 francs à 695 francs. Le volume des transactions visibles est tombé à environ 10 millions de francs, contre 14 millions de francs jeudi.

LONDRES

Le Stock Exchange accentue rapidement son repli de la veille à l'annonce d'une hausse, sensible de l'inflation, qui s'ajoute aux inquiétudes de la tension sociale et les craintes d'une dégradation de la balance des paiements. Les fonds d'Etat perdent également du terrain.

Or (ouverture) (dollars) 674 50 contre 682

VALEURS	CLOTURE 14/2	COURS 15/2
Beecham	128 ..	127 ...
British Petroleum	404 ...	398 ...
Courtaulds	77 ...	76 ...
*De Beers	12 3/4	12 5/8
Imperial Chemical	393 ..	388 ...
Rio Tinto Zinc Cor.	468 ..	461 ...
Shell	378 ...	370 ...
Vickers	133 ..	132 ...
War Loan 3 1/2 %	33 ...	32 7/8
*West Driefontein	83 3/4	83
*Western Holdings	66 1/2	65 3/4

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

CETELEM. — Les *comptes consolidés* du groupe pour 1979 se sont soldés par un bénéfice net de 107,3 millions de francs, en progrès *de 28 % sur celui de 1978.* Le dividende global est inchangé à 15 F par action, mais s'applique à un capital gratuitement augmenté de 33 % en juin 1979.

LE PRINTEMPS. — Selon certaines informations, le bénéfice net consolidé du groupe serait du même ordre en 1979 qu'en 1978 (75,6 millions de francs). Une reprise du dividende pourrait être envisagée sur la base du dernier, payé en 1975, soit 3 F.

PECHINEY - UGINE - KUHLMANN. — « Le résultat net consolidé de l'exercice 1979 a plus que triplé, pour atteindre environ 1 milliard de francs », a déclaré M. Philippe Thomas, président du groupe.

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalité	Derniers cours
Ch. Rent. Ent. Gén., c. 35	2 p. 5	4 90
Générale Biscuit, c. 7	1 p. 17	. ..

Taux du marché monétaire
Effets privés .... 12 ... %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	14/2	15/2
1 dollar (en yens)	242 50	243 85

NEW-YORK

Brutal repli technique

Tout le terrain brillamment acquis au cours des deux précédentes séances a été reperdu jeudi à Wall Street, et l'indice Dow Jones est revenu nettement au-dessous du seuil des 900 points.

A l'issue d'une séance moins active que la veille, puisque 50,54 millions d'actions ont été échangées, contre 65,23 millions mercredi, l'indice des valeurs industrielles a, en effet, cédé 10,07 points pour revenir à 893,77.

Sur 1 871 valeurs cotées au Big Board, 1 105 ont reculé, 413 seulement ont monté et 353 sont restées inchangées.

Les pétrolières, les sidérurgiques et les sociétés d'armement ont été les plus touchées par un mouvement de baisse, dont certains opérateurs se demandaient déjà s'il n'annonçait pas un repli profond. D'autres, au contraire, s'affirmaient persuadés que le recul était essentiellement d'ordre technique, des ventes bénéficiaires nombreuses ayant été ordonnées par la clientèle.

VALEURS	COURS 13/2	COURS 14/2
Alcoa	68 ...	63 3/4
A.T.T.	51 1/4	51 1/4
Boeing	63 1/4	60 7/8
Chase Manhattan Bank	38 3/8	38 1/4
Du Pont de Nemours	40 1/8	40 1/4
Eastman Kodak	48 1/8	47 3/8
Exxon	66 7/8	65 1/8
Ford	33 ...	32 1/2
General Electric	54 7/8	54 ...
General Foods	28 1/8	28 1/8
General Motors	53 3/8	51 3/4
Goodyear	13 ...	12 7/8
I.B.M.	69 1/4	68 1/2
I.T.T.	28 1/8	29 ...
Kennecott	43 7/8	42 7/8
Mobil Oil	64 ...	63 3/8
Pfizer	37 1/2	36 5/8
Schlumberger	115 ...	112 1/2
Texaco	38 ...	37 1/4
U.A.L. Inc.	20 5/8	20 1/4
Union Carbide	45 ...	44 5/8
U.S. Steel	21 5/8	21 1/4
Westinghouse	24 3/4	24 5/8
Xerox	66 3/4	65 3/8

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	13 fév.	14 fév.
Valeurs françaises	112,8	112,8
Valeurs étrangères	113,3	113,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	114,9	115,2

BOURSE DE PARIS - 15 FÉVRIER - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	32 .	1 131	S.P.E.G.	215 50	218 ..	Locabail Immob.	328 .	328 :	Immoinvest	150 ..	150 ..
5 %	42 50	1 285	U.A.P.	562 .	561 ..	Loca-Expansion	136 50	138 ..	Cie Lyon. Imm.	131 ..	131 .
3 % amort. 45-54	71	1 63	Alsacien. Banque	360 ..	360 ..	Locafinancière	288 ..	282 ..	UFIMEG	113 ..	113 40
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Ch. France 3 %	209 10	208 ..
A.G.F. (Sté Cent.)	760 ..	761 ..
Ass. Gr. Paris-Vie	..	..
Concorde	388 ..	390 ..
Epargne France	398 ..	398 ..
Financ. Victoire	376 ..	379 ..
France I.A.R.D.	... ..	209 ..
GAN (Sté) Centr.	727	727 .

[illegible]

* Cours précédent

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1931	4,5 % 1973	1932 ..	1962 ..	1912 ..	1966 ..
3390	C.N.E. 3 %	3391	3391	3388	3790 ..
365	Afrique Occ.	417 ..	422	425 ..	420 ..
495	Air Liquide	519	515	514	511 ..
183	Als. Part. Ind.	182 10	182 10	182 10	182 ..
[illegible]					

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 15/2	AUX GUICHETS COURS des BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 057	4 078	3 900	4 190
Allemagne (100 DM)	234 250	234 440	227 ..	239
Belgique (100 F)	14 429	14 435	13 700	14 400
Pays-Bas (100 fl.)	212 590	212 930	204	215
Danemark (100 krd)	74 900	74 980	72 500	77 500
Norvège (100 k)	83 650	83 790	80	85
Grande-Bretagne (£ 1)	9 362	9 410	9 100	9 600
Italie (1 000 lires)	5 051	5 054	4 550	5 ..
Suisse (100 fr.)	251 480	251 150	244	258
Suède (100 krs)	97 910	98 150	94 500	100
Autriche (100 sch.)	32 675	32 700	31 700	33 300
Espagne (100 pes.)	6 118	6 117	5 800	6 200
Portugal (100 esc.)	8 615	8 625	8 250	9 250
Canada ($ can. 1)	3 500	3 517	3 400	3 630
Japon (100 yens)	1 689	1 674	1 580	1 690

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 15/2
Or fin (kilo en barre)	88200	87500
Or fin (en lingot)	88500	86700
Pièce française (20 fr.)	699	695 .
Pièce française (10 fr.)	387 ..	390
Pièce suisse (20 fr.)	590 10	588 ..
Union latine (20 fr.)	550	550 ..
Souverain	701 10	702 ..
Pièce de 20 dollars	3120 .	3094 ..
Pièce de 10 dollars	1500	1508 ..
Pièce de 5 dollars	920 50	910
Pièce de 50 pesos	3560 ..	3500 ..
Pièce de 10 florins	575 ..	571 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

En Afghanistan

De durs affrontements opposeraient les Soviétiques à la rébellion musulmane dans le nord du pays

En dépit de l'importance des moyens mis en œuvre, les Soviétiques ne paraissent toujours pas avoir réussi à « boucler » la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan. Selon les témoignages des correspondants des agences de presse occidentales, les accrochages entre les forces d'occupation et les rebelles musulmans ont été, au contraire, ces derniers jours plus nombreux et plus violents en plusieurs points du territoire et, en particulier, dans le nord-est du pays, près du Pakistan. D'autre part, un engagement a opposé, jeudi 14 février, les troupes soviétiques à une garnison de l'armée afghane située dans le village de Cargha, à vingt kilomètres au nord de Kaboul.

Les affrontements les plus durs ont eu lieu jeudi, selon un porte-parole des rebelles à Peshawar, dans la province du Kumar limitrophe du Pakistan. Les combats se sont déroulés dans la montagne au-dessus de la ville de Jalalabad, importante localité à l'ouest de Kaboul. Les tireurs rebelles auraient réussi à toucher un hélicoptère de fabrication soviétique qui a dû faire un atterrissage forcé. Les moudjahidins ont dû ensuite « décrocher » sous la pression des troupes gouvernementales. D'autres engagements ont été signalés au nord du pays, dans les provinces du Kataghan et du Badakhshan, près de la route stratégique qui relie Kaboul à la frontière soviétique, via le col de Salang. La situation serait aussi très tendue dans la ville de Kandahar.

Il se confirme d'autre part que l'aviation soviétique est intervenue jeudi contre la garnison de Cargha, non loin de la capitale, afin de réduire la rébellion qui avait éclaté dans la troupe. Des chars soviétiques sont entrés en action contre la caserne de la localité, tandis qu'un Mig-23 lâchait des bombes sur le lieu de l'affrontement. Des blessés ont été transportés à l'hôpital militaire de Kaboul. Des policiers afghans ont empêché des diplomates étrangers de s'approcher de la caserne.

Selon le *Washington Post*, les Etats-Unis fourniraient des armes légères et anti-chars aux rebelles. Cette aide aurait commencé, selon le journal, peu après le début de l'invasion soviétique. Un représentant de la rébellion, M. Zia Khan Nassry, envoyé par le conseil de la révolution nationaliste afghane, a été reçu jeudi par un conseiller de la Maison Blanche, M. Maddox. Il aurait demandé à son interlocuteur une aide militaire d'un montant de 20 à 40 millions de dollars. M. Nassry a affirmé au cours d'une conférence de presse représenter 15 000 combattants.

A Kaboul, les interrogations quant à la situation politique de M. Babrak Karmal demeurent. Les observateurs notent que la presse n'a pas publié de photographie de la récente rencontre entre le chef du gouvernement et M. Shalendra Kumar Singh, envoyé spécial du premier ministre indien. Ils croient savoir que le bureau politique du parti ne s'est pas réuni depuis quinze jours, ce qui contribue à alimenter les spéculations sur les luttes de faction qui se dérouleraient à la tête du régime. L'homme en ce moment le plus cité par la presse et la radio est l'ancien chef de la police secrète, M. Assadullah Sarwari, aujourd'hui vice-premier ministre. Le numéro deux de la hiérarchie du parti, M. Kishtmand, a, lui aussi, disparu de la scène. Il serait à Moscou pour un traitement médical.

On a appris, d'autre part, jeudi, qu'un journaliste pakistanais avait été arrêté, le 10 février, à Kaboul. Il s'agit de M. Mukhtar Hassan, du quotidien *Jasarat* de Karachi.

Enfin, dans une interview citée par l'agence saoudienne, M. Abdelaziz Al-Raouas, ministre omanais de l'information, a affirmé que le sultanat d'Oman *« n'accepte pas et n'acceptera jamais que des troupes américaines soient stationnées sur son territoire, car cela découle des fondements mêmes de la politique omanaise ».* (A.F.P., A.P., Reuter.)

● *Le service de l'Agence France-Presse* distribuant les informations aux clients français (Paris, province, économique et hippique) a été interrompu vendredi 15 février de 13 heures à 15 heures en raison d'un arrêt de travail décidé par le syndicat du Livre C.G.T. dans le cours de ses actions pour la réduction à 35 heures du temps de travail.

M. Barre lance une mise en garde contre les dangers protectionnistes

M. Raymond Barre a attiré l'attention du représentant spécial du président Carter pour les questions commerciales, M. Reuben Askew, *« sur les dangers de la renaissance des actions protectionnistes, notamment dans le domaine de l'acier et de l'aéronautique »*, indique-t-on dans l'entourage du premier ministre. M. Barre, en recevant le 14 février M. Askew pendant trente-cinq minutes, a souligné que le protectionnisme était *« dommageable à tout le monde »*.

Pour sa part, M. Askew, qui effectue une tournée des capitales européennes, a déclaré que son entretien, *« très utile »*, avait permis *« d'avoir une discussion, et non une négociation »* sur le conflit opposant les Etats-Unis et la C.E.E. au sujet des exportations européennes d'acier. Il s'est toutefois déclaré *« peu optimiste »* sur les chances de voir aboutir une solution qui éviterait aux sociétés sidérurgiques américaines de déposer une plainte anti-dumping contre la Communauté.

Selon un rapport du bureau des comptes du Congrès américain, cité le 14 février par le *« New-York Times »*, 40 % des importations américaines d'acier, en particulier en provenance d'Europe, ont été effectuées à des prix de dumping. Deux grandes firmes (U.S. Steel et Bethleem Steel) ont annoncé dernièrement leur intention de réclamer une protection accrue dans le cadre de la réglementation du G.A.T.T. Cependant, lors d'une récente visite officielle à Washington, M. Roy Jenkins, président de la Commission de la C.E.E., avait souligné que la Communauté européenne aurait recours à des mesures de représailles au cas où les Etats-Unis viendraient à prendre des mesures protectionnistes.

LE TIRAGE AU SORT DE LA COUPE DE FRANCE DE FOOTBALL

Le tirage au sort des seizièmes de finale de la Coupe de France de football qui se disputeront par matches aller et retour les 8 ou 9 mars et 15 ou 16 mars, a été effectué vendredi 15 février. Quatre rencontres opposeront des clubs de première division : Nimes-Sochaux, Nice-Strasbourg, Paris-Saint-Germain-Lens et Lille-Nantes. Les autres matches sont les suivants :

Cannes - Besançon ; Avigon - Angoulême ; Fontainebleau-Metz ; Alès-Reims ; Montpellier-Mulhouse ; Martigues-Monaco ; Siant-Etienne-Rouen ; Quimper-Paris-Paris-football-club ; Auxerre-Calais ; Orléans-La Montagnarde ; Rennes-Le Havre ; Guingamp-Valenciennes.

LA NASA A LANCÉ UN SATELLITE D'OBSERVATION SOLAIRE

La NASA a lancé, jeudi 14 février, à 16 h. 57 (heure française), depuis Cap-Kennedy, un satellite scientifique destiné à l'étude des éruptions solaires. L'engin, baptisé Solar Maximum Mission, a été placé sur une orbite circulaire à 571 km d'altitude. Mesurant 4 mètres de long et 2,3 m de large, le satellite pèse 2 315 kilogrammes, dont un peu moins du quart est constitué par les instruments scientifiques.

Cet ensemble instrumental devrait permettre de prévoir le comportement du Soleil et ses conséquences sur l'environnement terrestre avec vingt-quatre heures d'avance.

En cas d'échec des négociations salariales

LA C.G.T. ENVISAGE DE NOUVELLES GRÈVES A LA S.N.C.F.

Plusieurs milliers de cheminots, de diverses régions, ont manifesté, le jeudi 14 février, devant une annexe du ministère des transports, boulevard Saint-Germain, à Paris, où une délégation a déposé une motion demandant l'ouverture de négociations pour la revalorisation des bas salaires, l'amélioration des conditions de travail, le respect des libertés syndicales et l'expression des travailleurs dans l'entreprise. M. Georges Lanoue, secrétaire général de la fédération des cheminots, a annoncé que la C.G.T. proposerait aux autres organisations syndicales, le 27 février, lors de la deuxième séance de négociations de l'accord salarial S.N.C.F. pour 1980, *« une riposte unitaire par la grève si la direction ne donne pas satisfaction aux revendications »*. Si les autres fédérations, et en particulier la C.F.D.T., ne répondent pas à cette proposition, a précisé M. Lanoue, la C.G.T. *« ripostera seule par un arrêt de travail. »*

D'autre part, les effets de la grève de certains agents de conduite de la banlieue nord de Paris semblaient moins importants vendredi matin, le service étant assuré à 90 %, y compris pour les liaisons Ermont-Garibaldi et Ermont-Argenteuil. Samedi et dimanche, selon la direction, le service devrait être assuré normalement.

LA PRODUCTION INDUSTRIELLE FRANÇAISE A PROGRESSÉ DE 3,9 % EN 1979

L'indice de la production industrielle en France a augmenté de 1,5 % en décembre, passant du niveau 134 en novembre à 136 (100 = 1970), après correction des variations saisonnières (indice sans le bâtiment).

Par rapport à décembre 1978, l'indice a progressé de 3 %. En moyenne annuelle (ensemble de l'année 1979 comparé à l'ensemble de l'année 1978), la progression de la production industrielle a été de 3,9 % en volume.

LE DOLLAR SE RAFFERMIT LÉGÈREMENT ET L'OR BAISSE

Le dollar se raffermissait légèrement vendredi matin 15 février sur les places européennes, sauf à Londres, où la livre sterling restait forte (cotant 2,31 dollars). A Paris, la devise américaine était cotée 4,0725 F, à Zurich 1,62 francs suisses et à Francfort 1,7375 DM.

Quant à l'or, il continuait à baisser. Les premières transactions se sont faites sur la base d'un cours de 665 dollars l'once de 31,103 grammes, alors qu'il avait été coté par opposition jeudi après-midi 682 dollars l'once (688 à la cotation du matin).

● *A l'occasion du Tet* (nouvel an lunaire), plusieurs associations de réfugiés vietnamiens en France organisent une procession silencieuse en hommage *« aux victimes oubliées du régime communiste de Hanoï »*, samedi 16 février à 18 heures, place Maubert, à Paris. Ces associations précisent que cette journée *« de recueillement et de deuil »*, à laquelle participeront des organisations de jeunes bouddhistes et d'étudiants catholiques, est placée sous la coordination de l'Association des réfugiés vietnamiens (Arevi).

Le numéro du « Monde » daté 15 février 1980 a été tiré à 582 866 exemplaires.

A B C D E F G H